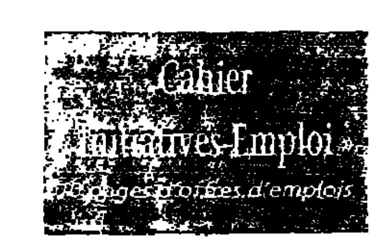


Le Monde

Cahier Initiatives-Emploi

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15920 – 7 F | MERCREDI 3 AVRIL 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Plus d'un Français sur quatre d'accord avec les idées du Front national

Un sondage Sofres-RTL-« Le Monde » sur les progrès de l'extrême droite

L'INFLUENCE du Front national a progressé de 9 points depuis janvier 1994, selon le sondage effectué régulièrement par la Sofres pour RTL et *Le Monde*. 28 % des Français, aujourd'hui, se déclarent *« d'accord »* avec les idées défendues par Jean-Marie Le Pen, au lieu de 19 % il y a deux ans. Cette proportion monte à 46 % parmi les sympathisants de la droite (53 % d'entre eux se déclarent *« en désaccord »* avec les positions de l'extrême droite), tandis que 15 % des électeurs de gauche (contre 84 %) se disent en accord avec ces idées. Dans le même temps, la perception du Front national comme un danger pour la démocratie reste élevée : 71 % des personnes interrogées le considèrent comme tel. Les Français, selon ce sondage, estiment en majorité (46 % contre 31 %) que le Front national a gagné du terrain depuis l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République. Ils situent cette avancée, en priorité, parmi les commerçants, les policiers, les chômeurs et les militaires.

La stratégie dirigée contre la droite, dont M. Le Pen a donné consigne de faire *« battre »* les candidats lors des élections partielles, y compris en votant pour leurs adversaires de gauche, n'est approuvée que par 14 % des sympathisants du Front national. Au sein de ce parti, elle provoque des remous et ne fait pas l'unanimité du bureau politique.

JE DÉTESTE CE CREUTZFELDT-JAKOB !... C'EST PAS FRANÇAIS COMME NOM !
J'AIME BIEN LE PEN !
SONDAGE
FN
PLANTU

Lire page 7

L'assainissement du cheptel bovin britannique prendra des années

SAUF DÉSACCORD de dernière minute, les ministres de l'agriculture de l'Union européenne devaient s'entendre, mardi 2 avril à Luxembourg, sur les mesures d'abattage destinées à éradiquer la maladie de la « vache folle » en Grande-Bretagne, tout en prévoyant leur financement. Les opérations d'abattage devraient s'échelonner sur plusieurs années. Dès le début de la réunion de Luxembourg, lundi, les partenaires de Londres s'étaient opposés à la levée de l'embargo frappant la viande bovine venant de Grande-Bretagne. Le ministre français, Philippe Vasseur, a plaidé pour un contrôle étroit des mesures d'abattage. A Genève, l'Organisation mondiale de la santé a réuni une quinzaine de spécialistes, avec pour mission d'étudier la nouvelle forme qu'a prise au Royaume-Uni la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Lire page 3

Les abonnés du câble lésés par les opérateurs

Un rapport confidentiel de France Télécom

UN RAPPORT confidentiel, remis mardi 26 mars à la direction générale de France Télécom, démontre que les exploitants de télévision câblée n'ont pas répercuté sur leurs tarifs d'abonnements les baisses de redevances qui leur ont été consenties, sur la période 1992-1994, par l'exploitant téléphonique public pour l'utilisation de ses infrastructures.

La Générale des Eaux, la Caisse des Dépôts et la Lyonnaise des Eaux *« n'ont pas tenu leur engagement contractuel de mars 1992 »*, souligne ce document qui rappelle que, si les baisses consenties sur les redevances perçues auprès des câblo-opérateurs se sont chiffrées au total à 591 millions de francs entre 1992 et 1994, les abonnés n'en ont bénéficié que pour 31 millions de francs.

En revanche, les surplus captés par ces mêmes câblo-opérateurs, résultant de la différence entre la baisse de la redevance versée à France Télécom et la baisse réelle des prix des abonnements, ont été de plus de 560 millions de francs. Si, après la première année de l'accord de 1992, les câblo-opérateurs n'étaient plus soumis à une obligation contractuelle de répercussion sur le prix de l'abonnement, *« ils ont effectué une procédure de rattrapage en augmentant fortement les prix, alors que leur effort initial était déjà insuffisant au regard des contrats signés »*, souligne le rapport de France Télécom.

Ce bilan doit être modulé. La Lyonnaise des Eaux et la Caisse des dépôts ont globalement stabilisé leurs tarifs. Pour la première, ces tarifs se situaient en 1994 à un niveau inférieur à ceux de 1991 (142 francs contre 151) ; pour la seconde, ils étaient restés quasi-identiques (145 francs contre 144).

La Générale des Eaux a été la moins généreuse : ses abonnés n'ont rien vu des baisses de redevance consenties en 1992-1994. En revanche, le groupe a empoché plus de 323 millions de francs à son seul profit grâce à ces baisses, soit plus de la moitié des surplus captés par les trois câblo-opérateurs réunis.

Lire page 26

■ La gauche autour du PCF

Les représentants de la gauche, de *Lionel Jospin à Alain Krivine*, devaient se retrouver à l'invitation du PCF, mardi 2 avril au Palais omnisports de Bercy, à Paris. p. 8

■ Le sommet des pays riches à Lille

Réunis à Lille, les pays du G 7 se sont efforcés de concilier mondialisation et cohésion sociale. p. 2, notre éditorial p. 14 et notre enquête p. 12

■ Les dangers de l'amiante

Les cancers liés à l'amiante ont augmenté de 25 % tous les trois ans entre 1979 et 1990. L'avenir du centre universitaire de Jussieu à Paris devra être tranché par le gouvernement. p. 10

■ Armes factices

La vente des répliques d'armes utilisant comme projectiles des billes de plastique dur sera bientôt suspendue pour un an. p. 9

■ L'avenir de Rhône-Poulenc

Le directeur général de Rhône-Poulenc, Igor Landau, estime dans un entretien au *Monde* que l'avenir du groupe repose sur sa capacité d'innovation et non sur un mariage avec Elf-Sanofi. p. 15

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1£ ; Grèce, 360 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 0403 - 7,00 F

Mazarine et la mémoire de François Mitterrand

LA FILLE de l'ancien président de la République serait-elle désormais la gardienne de sa mémoire ? Mazarine, fille de François Mitterrand et d'Anne Pingeot, dont l'existence avait été révélée par la presse en novembre 1994, avant d'être confirmée aux Français par la famille de l'ancien chef de l'Etat lors des funérailles de ce dernier, s'est récemment manifestée auprès du *Monde* pour défendre l'action de son père.

Elle réagissait à un article consacré aux instructions que Jacques Chirac venait de donner en matière de décorations nationales (*Le Monde* daté 11-12 février). Publiées au *Journal officiel*, elles prévoient de renforcer le *« caractère universel »* des ordres nationaux (Légion d'honneur, Mérite).

Le président de la République demande donc que *« tous les niveaux hiérarchiques, et jusqu'aux plus modestes »*, soient récompensés. N'ayant trouvé nulle trace d'instructions semblables dans le passé, nous commentions : *« Pour la première fois, un président de la République s'interroge sur la justice de ces distinctions... »*

Quelques jours plus tard, dans une courte lettre, Mlle Pingeot rectifiait cette erreur. *« Je me permets de vous préciser*, écrivait-elle, *que le président Mitterrand avait arrêté des instructions analogues dès son arrivée à l'Elysée en 1981, instructions adressées à l'ensemble du gouvernement, sans qu'elles soient publiées au* Journal officiel. *»*

Elle ajoutait : *« Je suis heureuse que le nouveau président ait confirmé que les ordres nationaux devaient récompenser les citoyens pour leurs mérites et non seulement pour leur rang dans la société. »*

Mais quand *Le Monde* a voulu s'assurer qu'il n'était pas victime d'un plaisantin, c'est... Michel Charasse qui a répondu. L'ancien conseiller de François Mitterrand à l'Elysée a confirmé que Mazarine avait personnellement écrit cette lettre, *« sur son ordinateur »*, mais qu'elle l'avait fait à sa demande. M. Charasse tenait à rappeler que *« des huissiers et des secrétaires ont été décorés »* à la suite des instructions données par l'ancien chef de l'Etat.

Intrigués par la démarche de M. Charasse, qui aurait pu écrire lui-même, nous avons voulu savoir si Mlle Pingeot, élève de l'Ecole normale supérieure de Fontenay, étudiante en philosophie, entend jouer un rôle public dans la défense de la mémoire de son père. Malheureusement, elle n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Toutefois, les Français ne devraient pas tarder à être fixés. Avant de mourir, François Mitterrand avait confié à son ami Roland Dumas, président du Conseil constitutionnel, le soin de créer une fondation qui rassemblerait ses documents personnels.

L'institut François-Mitterrand, centre de documentation et de recherche, dont le siège se trouvera boulevard Saint-Michel, à Paris, pourrait ouvrir ses portes prochainement. Or Roland Dumas a suggéré que deux membres de la famille de l'ancien président siègent à son conseil d'administration. Aux côtés de Gilbert Mitterrand, Mlle Pingeot devrait faire partie des membres fondateurs.

Rafaële Rivais

L'Europe monétaire en quête de crédibilité

***ALORS** que s'est ouverte à la fin de la semaine dernière, à Turin, la conférence intergouvernementale (CIG) pour la révision du traité de Maastricht, le projet européen le plus controversé, en même temps que le plus avancé, reste celui de la monnaie unique. La CIG n'a pas pour mission de le traiter mais il est évident qu'elle s'en préoccupera. A quoi servirait de faire avancer les choses sur le plan du fonctionnement des institutions ou sur celui de l'accueil de nouveaux pays si, dans le même temps, s'évanouissaient les espoirs mis dans la création d'une union monétaire en 1999 ? Un échec aurait de lourdes conséquences économiques, mais plus encore politiques.*

Dans sa quête récente d'une meilleure crédibilité, l'Europe hésite entre règles souples et systèmes contraignants. Les premières ont l'avantage de l'adaptabilité aux circonstances et aux coutumes nationales, les seconds celui de l'organisation et d'une certaine rationalité. L'histoire et les avatars de ces dernières années démontrent que la bonne formule, ou plutôt le bon dosage, reste à trouver et qu'il y a maintenant urgence à le faire. Bon nombre des graves crises monétaires qui ont ébranlé la construction européenne au point de la remettre en question – celles de 1992 et 1993 notamment – auraient pu être évitées si les systèmes mis en place avaient été plus crédibles.

S'ils ne le crient pas sur les toits, nombre de gouvernements européens, mais aussi bien sûr la Commission et les institutions qui préparent la mise en place de l'union monétaire, semblent décidés à corriger la dérive de ces dernières années. Plusieurs coups de semonce ont été entendus. A travers les sondages et les pays, les citoyens manifestent une confiance inégale et probablement insuffisante dans les vertus de la monnaie unique.

Alain Vernholes

Lire la suite page 14

La création en terres de mission



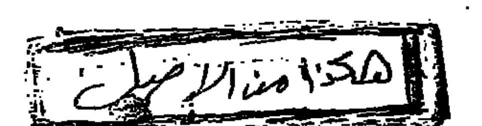
D'APRÈS PHOTO ENGUERAND

DIDIER FUSILLIER

IL FALLAIT du courage et un rien de naïveté pour prétendre inventer *sur les rives de la Sambre*, plus précisément à Maubeuge, un festival international du spectacle vivant et des nouvelles technologies. *37 000 habitants, un taux de* chômage record, des friches industrielles à perte de vue, tel est le décor dans lequel un jeune homme, *Didier Fusillier, natif de Valen*ciennes, posait en 1987 la première pierre de ce qui est devenu aujourd'hui le festival Visas, rendez-vous de mars des grands artistes de la création internationale.

Depuis 1993, Didier Fusillier dirige aussi la Maison des arts de Créteil (Val-de-Marne), où il a créé le frère jumeau de Visas, Exit, ouvert en avril aux mêmes artistes et répondant à la même préoccupation : rapprocher d'un public le plus vaste possible – plus de 10 000 billets ont été vendus pour Visas 96 – les créations les plus innovantes, qu'il s'agisse de théâtre, de musique, de danse, des technologies de pointe ou des arts plastiques, comme cette année à Créteil, où le chorégraphe américain Bill T. Jones, qui donnera un concert-spectacle en compagnie de Max Roach, présente sept plasticiens new-yorkais qui ont investi les espaces publics de la Maison des arts.

Lire page 23



SOMMET La réunion sur l'emploi des sept principaux pays industrialisés se termine mardi 2 avril à Lille. Ouverte lundi par Jacques Chirac, ce deuxième G 7 de l'emploi a vu s'opposer les thèses américaines, favorables à une plus grande flexibilité du travail – et européennes, soucieuses de préserver un certain modèle de protection sociale. ● A TRAVERS l'idée encore imprécise, lancée par Jacques Chirac, d'une *« troisième voie »* pourrait s'esquisser un certain rapprochement des conceptions, Robert Reich, secrétaire américain au travail n'étant pas éloigné des thèses défendues par le ministre français du travail, Jacques Barrot. ● BRUNO TRENTIN, secrétaire général de 1988 à 1995 de la CGIL, ne cache pas son scepticisme vis-à-vis des espoirs mis dans la réduction du temps de travail. De leur côté les syndicats des pays de l'OCDE (TUAC) ont adopté un texte demandant au G 7 *« une alliance pour l'emploi »*. *(Lire aussi notre éditorial page 14.)*

Le G 7 s'efforce de concilier mondialisation et cohésion sociale

En préconisant à Lille une « troisième voie », Jacques Chirac a réaffirmé l'attachement de la France au « modèle social européen », mais la proposition du président de la République a reçu un accueil sceptique

LILLE
de notre envoyé spécial

Jacques Chirac a surpris tout le monde en lançant le 1er avril à Lille, où se tenait le deuxième G 7 sur l'emploi – le précédent s'était *déroulé à Détroit en mars 1994* –, l'idée d'une « troisième voie », différente du modèle libéral anglo-saxon mais distante aussi de la politique sans doute un peu *trop « sociale » encore pratiquée* en Europe continentale. Une sorte de voie médiane qui, selon le propos du président de la République, éviterait d'avoir à choisir entre la *« précarité »* que connaissent les nouveaux pauvres aux Etats-Unis, pourtant dotés d'un emploi, et le chômage chronique qui reste la caractéristique *des pays européens.* M. Chirac s'est bien gardé de préciser ce que pourrait être cette autre politique de l'emploi, confiant aux participants le soin de donner un contenu *plus concret* à ce qui reste, en l'état, une idée peut-être séduisante mais assez floue. S'agit-il pour autant d'une simple trouvaille à usage domestique qui permettrait à Jacques Chirac de conforter l'image qu'il tente de se forger d'homme public soucieux de l'emploi ? Ce serait là une vi*sion réductrice. Le thème de l'em*ploi n'a pas brusquement surgi à Lille. Outre le premier G 7 qui lui avait été consacré en 1994 sur le sol américain, le sommet des *chefs d'Etat et de gouvernement* de Naples, la même année, puis celui de Halifax, en 1995, avaient également abordé le lancinant problème du chômage et de l'exclusion, *qui sera encore à l'ordre* du jour du prochain sommet des pays industrialisés à Lyon, fin juin. L'Organisation de coopération et de développement écono*miques (OCDE), jugée trop « libé*rale » par ses détracteurs, se préoccupe elle aussi depuis longtemps del'évolution de l'emploi. Plus récemment, le FMI s'est penché *sur le sort des travailleurs et* l'a inscrit dans son rapport annuel.



D'une *certaine façon*, la *« troi*sième voie » existe déjà. Elle figure en toutes lettres dans le do*cument préparé* par le Bureau international du travail (BIT) de Genève à l'attention du G 7 de Lille. Dans cette contribution, l'organisation, après avoir passé en revue les différents problèmes et les options politiques offertes, prône un savant mixage de préoccupations sociales destiné à renforcer un cadre macroéconomique de libre entreprise dont le principe n'est pas remis en cause.

S'ils ont suscité une majorité de commentaires dubitatifs, les pro*pos de M. Chirac ont parfois reçu* un accueil favorable de la part de certains ministres, notamment de Robert Reich, le secrétaire américain au travail. Prenant ses distances par rapport à son homologue chargé du commerce, Ron Brown, surtout soucieux de mettre en valeur les 8,4 millions d'emplois nets créés par l'admi*nistration Clinton en moins* de quatre ans, Robert Reich a admis qu'en dépit de leurs bons résultats les Etats-Unis devaient réfléchir à une voie plus « sociale » ca*pable de corriger une distribution* des revenus qui est la plus inégalitaire des pays industrialisés.

Le projet social de Robert Reich s'articule *autour de la flexibilité* de la main d'œuvre, du libre-échange et de déficits publics contenus – des recettes classiques – mais aussi, ce qui est plus nouveau, *d'un relèvement des sa*laires et d'un effort considérable de la puissance publique dans le domaine de l'éducation et de programmes d'investissements créa*teurs d'emplois.*

Peu à peu, la réflexion avance. Il a fallu plus de quinze ans depuis la création des premiers sommets du G 7 pour que les « pays les *plus riches »* acceptent l'idée d'une coopération économique et monétaire. Il faudra sans doute moins de temps pour que les « grands argentiers » des pays nantis *admettent la nécessité* d'une concertation sur le thème de l'emploi. Sur ce chapitre, les échéances électorales aiguillonnent indéniablement la réflexion.

Serge Marti

Bruno Trentin, ancien secrétaire général de la Confédération générale italienne du travail

« La marge de manœuvre économique des Etats reste considérable »

SECRÉTAIRE général de 1988 à 1995 du premier syndicat italien, la CGIL (proche du PDS, ex-communistes), Bruno Trentin, aujourd'hui directeur des études de ce syndicat, est l'une des *principales personnalités de la vie publique tran*salpine. S'adossant à plus de cinq millions d'adhérents – dont la moitié de retraités –, ce juriste de soixante-neuf ans, qui a passé sa jeunesse en France et accompli une partie de ses *études à Harvard, est, en effet, à l'origine des « pactes sociaux »* de 1992 et de 1993. En juillet 1992, Bruno Trentin contraint son syndicat à accepter la fin de l'échelle mobile des salaires, qui alignait ceux-ci sur l'inflation. Après plusieurs mois de tensions sociales, un nouvel accord est signé en 1993 entre l'Etat, le patronat et les syndicats. Il développe la politique contractuelle au niveau national mais aussi, dans les entreprises, sur les salaires, l'emploi, la formation et l'organisation du travail.

» Par ces accords, les syndicats ont, en fait, accepté de réduire, pour un temps, le pouvoir d'achat des salariés en pariant sur le développement des formations et les nouvelles organisations du travail pour sortir du taylorisme *« par le haut »*.

« La mondialisation de l'économie est de plus en plus perçue par les opinions publiques comme créatrice de chômage dans les pays occidentaux et *génératrice de baisse* de salaire. Jugez-vous ce phénomène inéluctable ?

– La mondialisation ne fait qu'accélérer l'internationalisation des marchés, en cours depuis *quinze ans. Je ne vois pas comment on pourrait* empêcher les mouvements de capitaux ni les délocalisations d'entreprises. La ressource la moins mobile est le travail. C'est sur elle que se jouera la compétition à venir. Il y a deux options : tenter *de s'approcher des coûts des pays à bas salaire* ne constitue pas une perspective, cela déstabilise les relations sociales, c'est tout. Cela a été la voie de la réduction du coût du travail, en particulier dans les secteurs les moins exposés à la concurrence. N'oublions pas qu'aux Etats-Unis, les bas salaires ont davantage diminué dans les services *non soumis à la concurrence internationale* que dans l'industrie. La deuxième option est celle empruntée par l'Allemagne. Elle consiste à investir dans le travail en favorisant la qualification des salariés et leur autonomie des décisions, ce *qui permet d'augmenter* les salaires.

– Mais le modèle allemand ne montre-t-il pas actuellement ses limites ?

– Bien entendu, il présente des limites mais il reste le plus dynamique, même par rapport au *modèle japonais dont on nous a tant parlé* il y a une dizaine d'années.

– Quelles sont les marges de manœuvre des Etats ou des fédérations d'Etats face à l'internationalisation de l'économie ?

– Certaines de leurs prérogatives tendent à disparaître, comme le contrôle des capitaux ou des investissements. Mais on peut mettre quelques grains de sable dans l'engrenage, par exemple en instaurant une taxe très minime sur *les mouvements spéculatifs très rapides de capi*taux. Les Etats peuvent contrôler ce que la collectivité achète sur les marchés internationaux. C'est ainsi que les Etats-Unis programment leurs dépenses publiques en fonction des stratégies *industrielles. L'Europe pourrait s'en inspirer.* Enfin, les Etats peuvent agir sur le facteur travail en favorisant les investissements dans la formation et la recherche et développement. Finalement, les hommes politiques ont encore une réelle *marge de manœuvre.*

– En acceptant en juillet 1993 la désindexation des salaires sur les prix, les syndicats ont favorisé la compétitivité italienne. Mais le pouvoir d'achat a diminué et le chômage augmenté. *Quel bilan* faites-vous de cet accord ?

– Cela prouve que la baisse des salaires ne favorise pas l'emploi, pas plus que la flexibilité, même si celle-ci est sans doute nécessaire pour l'efficacité de l'industrie. Mais cet accord n'a pas déterminé une baisse des salaires réels. Il pré*voyait de baser les augmentations sur les prévi*sions d'inflation. Or, du fait de la dévaluation de la lire, l'inflation s'est révélée supérieure aux prévisions. Mais cet accord prévoyait un rattrapage et cela est en cours. Depuis six mois, les salaires *remontent sagement*, légèrement *plus que* l'inflation.

– Que pensez-vous de la dévaluation de la lire en 1993 ?

– Cela a été un acte de myopie politique. Les *gouvernements ont laissé faire mais cela* n'a apporté que des avantages éphémères.

– En France, les syndicats font de la réduction du temps de travail une de leurs principales revendications. Qu'en pensez-vous ?

*– Je suis très sceptique sur des objectifs de ré*duction du temps de travail à caractère général et simultané. Les situations sont trop différentes. On ne peut plus penser que les travailleurs sont facilement interchangeables. La réduction du *temps de travail suppose* donc des efforts de formation et une rediscussion de l'organisation du travail. On peut donc fixer des objectifs à moyen terme avec des négociations qui ne peuvent se dérouler que sur le lieu de travail. Mais au*jourd'hui la tendance* est à *l'augmentation* de la durée d'utilisation des équipements. Cela nécessite des négociations pour la mise en place de nouveaux horaires dans les entreprises concernées mais aussi dans leur environnement, en *particulier les commerces et les services publics.* Il faut surtout des négociations sur les horaires réels qui intègrent les heures supplémentaires et une augmentation du temps consacré à la formation des salariés. »

Propos recueillis par Frédéric Lemaître

Les syndicats veulent aménager le temps de travail

LILLE
de notre envoyé spécial

Mille trois cents personnes ont défilé dans les rues de Lille, lundi *1er avril, à l'initiative des branches ré*gionales des syndicats français et avec le renfort des organisations belges, pour réclamer une politique de création d'emplois aux ministres *du G 7 réunis dans la métropole* du Nord. Force ouvrière, qui ne s'y était pas associée, organisait de son côté, mardi, une conférence sur le G 7 et la clause sociale.

Ces manifestations avaient lieu indépendamment du *« contre-G 7 »* organisé par des organisations de gauche, dont le PCF, Agir contre le chômage (AC !), les Verts, SUD-PTT, *etc., qui avaient réuni quelques cen*taines de militants, samedi, dans les rues de Lille. En prévision de la tenue de ce G 7, Paris avait souhaité que l'ensemble des partenaires sociaux français prennent position sur les questions à traiter. Ils l'ont fait dans un texte annexé au rapport de la présidence française. Adopté par tous, sauf la CGT, ce texte n'est pas *tellement éloigné des préoccupa*tions officielles. Il demande aux sept pays de stimuler la croissance économique en faisant baisser les taux d'intérêt, de favoriser l'innova*tion et l'esprit d'entreprise, d'adap*ter la formation des jeunes. Il préconise l'adaptation et la réduction du temps de travail. Enfin, il souhaite que le développement des *échanges soit accompagné par un* renforcement de la cohésion sociale, afin d'éviter les *« réactions protectionnistes »*. Le ministre français de l'économie et des finances, Jean Arthuis, et celui des affaires sociales, Jacques Barrot, étaient allés expli*quer leurs objectifs devant une réu*nion des syndicats des pays de l'OCDE – le TUAC – qui se tenait à Paris les 25 et 26 mars. Dans son propre document pour le G 7, le TUAC de*mande aux Sept une « alliance pour l'emploi »* – sur le modèle des *« pactes pour l'emploi »* entre partenaires sociaux – fondée sur une réduction coordonnée des taux d'intérêt et une *réforme des marchés* financiers, déjà évoquée avant le « sommet social » de Copenhague en mars 1995 ; il appuie aussi le programme européen de développe*ment des infrastructures.*

Le TUAC préconise la réduction et l'aménagement du temps de travail, l'*« apprentissage à vie pour les tra*vailleurs », la *« concertation pour gé*rer le changement »* dans les entreprises, ainsi que des modifications de la fiscalité sur les bas revenus. Il réclame *« des conditions de travail et des salaires décents dans les emplois de services »*. Le TUAC oppose une *« adaptabilité »* à la *« flexibilité »* prônée par l'OCDE. *« L'insécurité des travailleurs mine la confiance des consommateurs »*, affirmaient les membres du TUAC, reprenant malicieusement une déclaration du... secrétaire général de l'OCDE, Jean-Claude Paye : *« Nous ne pouvons édifier une économie efficace sur les ruines de la solidarité sociale. »*

G. H.

La dialectique de l'emploi et de l'innovation vue par l'OCDE

LILLE
de notre envoyé spécial

Il y a dix ans, on aurait parlé des *« dégâts du progrès »*. Depuis *trente ans, et surtout* au cours des années 80, le recul des emplois sans qualification a accompagné dans les pays riches le développement du secteur tertiaire au détriment de l'industrie manufacturière, et cela même si d'*autres emplois non qualifiés* apparaissaient (en France, on en compte encore 4 millions contre 5,6 millions en 1965). Les chocs économiques et les changements technologiques ont accéléré ces transformations.

Réalisé à la demande de Lloyd Bentsen, alors secrétaire américain au Trésor, lors de la précédente réunion de Detroit, un rapport présenté au G 7 par l'OCDE souligne pourtant que les technologies de l'information, qui *« jouent déjà un rôle fondamental dans la mondialisation de l'industrie et des services »* (par exemple dans la circulation des capitaux entre les pays et dans le développement des marchés fi*nanciers), vont faire émerger une « économie fondée sur le savoir »*. Après le président Jacques Chirac, le secrétaire général de l'OCDE, Jean-Claude Paye, a assuré le 1er avril à Lille que celle-ci nous promet *« une phase longue de croissance »*. Et pourtant, paradoxe !, malgré les récents changements technologiques, les gains de productivité ont été beaucoup plus faibles qu'au cours des « trente glorieuses ». En ralentissant la croissance économique, cela a contribué au chômage.

D'où vient ce paradoxe ? Les entreprises n'ont-elles pas encore adapté leur organisation ? L'innovation se porte-t-elle plus sur la différenciation des produits, l'amélioration de leur qualité et de leur commercialisation, que sur la création de produits radicalement nouveaux ? Reste que les entreprises de haute technologie sont celles qui ont connu la plus *forte croissance de* l'activité et de l'emploi.

Aussi les rapporteurs de l'OCDE gardent-ils la foi. Les technologies de l'information, estiment-ils, permettent de créer de *nouveaux produits et de nou*veaux emplois ; elles brisent notamment la ligne de partage entre industrie et services. Facilitant la *« codification »* des connaissances, elles rendent l'ac*quisition du savoir moins* coûteuse et plus aisée pour les entreprises et les hommes, en court-circuitant l'espace et le temps. Elles offrent donc des champs nouveaux d'emplois et de valeur ajoutée considérables *aux économies et aux sociétés* développées. Pour en tirer tout le bénéfice, les entreprises doivent se transformer – notamment se constituer davantage en unités décentralisées, plus souples, plus petites, centrées sur un *« noyau »* *d'activités –, et élever* la qualification de leur main-d'œuvre.

Les pouvoirs publics ont un rôle encore plus important à jouer. Ils doivent favoriser ces réorganisations et aider à la création de nouveaux marchés, en levant les restrictions réglementaires au développement du *« multimédia »* et en réduisant les coûts des infrastructures. Ils doivent surtout améliorer la *« production »* du savoir, accélérer sa diffusion. *En effet*, sans cette diffusion, il n'y aura pas de progrès de productivité, et le malaise provoqué par le chômage s'étendra. Mais les pouvoirs publics doivent aussi assurer aux travailleurs *« la possibilité d'apprendre toute leur vie, et d'actualiser leurs qualifications, quelles que soient leur employeur ou leur condition d'emploi »*, et notamment aux chômeurs comme aux travailleurs dont les compétences sont devenues obsolètes. Car, autre paradoxe, en valorisant la connaissance, les technologies de l'information creusent les différences d'emploi et de rémunération entre ceux qui *« savent »* et les autres. C'est *« le défi de la cohésion sociale »*.

Guy Herzlich

Des initiatives pour développer les technologies

Des initiatives ont été prises dans plusieurs pays pour promouvoir l'innovation et la technologie. *Au Canada, un fonds d'inves*tissement de 250 millions de dollars (13 milliards de francs) finance un programme de partenariats technologiques qui encourage la recherche et le développement, aide à la commercialisation de produits à forte valeur ajoutée ; le Réseau canadien de technologie offrira aux entreprises l'accès à l'innovation.

En France, il existe des Centres régionaux d'information technologique, un *Fonds de la recherche et de la technologie qui diffuse* les résultats des laboratoires publics, et l'Anvar (Agence nationale pour la valorisation de la recherche) qui conseille, aide et rapproche les PME. Une institution financière spécialisée, la Sofaris, leur permet également d'obtenir la garantie de l'Etat sur leurs emprunts. Pour leur faciliter l'accès aux fonds propres, a été créé en février 1996, en France, un marché des valeurs nouvelles, analogue au Nasdaq américain. Un marché européen doit voir le jour en septembre.

Les partenaires de Londres souhaitent un contrôle étroit du plan d'abattage de bovins

L'embargo sur les exportations de viande britannique est maintenu

Les partenaires de la Grande-Bretagne ont décidé de maintenir l'embargo sur les exportations de bœuf britannique, malgré le programme d'abattage présenté par Londres, lundi 1er avril, à la réunion des ministres de l'agriculture européens à Luxembourg. Les ministres devaient examiner mardi un projet d'accord pour tenter d'éradiquer la maladie de la « vache folle », d'indemniser les éleveurs et de rassurer les consommateurs.

LUXEMBOURG
(Union européenne)
de notre envoyé spécial

Pour être crédibles et avoir ainsi une chance de restaurer la confiance des consommateurs, gravement ébranlée par l'épidémie de la « vache folle » qui sévit en Grande-Bretagne, les ministres de l'agriculture de l'Union européenne savent qu'il leur faut être aussi précis que possible, tant sur leurs intentions – le nombre et les catégories de bêtes à abattre – que sur les moyens déployés.

En dépit de discussions qui se sont prolongées durant toute l'après-midi puis tard dans la nuit du lundi 1er avril, en dépit aussi de l'encouragement politique qui leur avait été donné par les chefs d'Etat et de gouvernement à Turin, les ministres ne sont pas parvenus à mettre au point un texte de déclaration susceptible de convaincre l'opinion publique, et n'ont donc pas eu d'autre choix *que de se fixer un nouveau ren*dez-vous pour mardi. Chacun est conscient du caractère désastreux qu'aurait, en Grande-Bretagne, sur le continent et à l'extérieur de l'Union, où l'on ferme déjà parfois la porte aux importations en provenance d'Europe, une réunion des Quinze qui, sur un sujet aussi sensible, laisserait des doutes quant à leur volonté collective de venir à bout de la crise actuelle.

L'affaire est assurément difficile à régler dans le détail à ce niveau ministériel et, apparemment, les contacts qui ont précédé, notamment entre la Commission de Bruxelles et les autorités britanniques, n'ont pas suffi pour déblayer le terrain. Le point le plus difficile avait trait au programme d'abattage en Grande-Bretagne. Les indications données lundi à ses collègues par Douglas Hogg, le *ministre britannique*, laissaient encore, semble-t-il, quelques zones d'ombre.

Il a annoncé son intention de faire abattre l'ensemble des animaux de plus de trente mois (ceux-là sont supposés avoir couru davantage le risque d'être contaminés par l'ESB, l'encéphalopathie spongiforme bovine, les animaux plus jeunes n'ayant en *principe pas été nourris avec des* farines dangereuses) au rythme de quinze mille par semaine pendant cinq ou six ans. M. Hogg n'a pas mentionné le montant total des abattages qu'il croit nécessaires. Plusieurs de ses homologues souhaitent qu'on ne s'en tienne pas aux bêtes les plus âgées, mais que les troupeaux touchés de façon significative par la maladie soient également abattus. Une opération qui s'étalerait ainsi sur plusieurs *années comporte des risques de* fraude et de détournement : comment garantir à la ménagère du continent, une fois l'embargo actuel levé, que le steak qu'elle achète dans son supermarché ne provient pas d'une bête a priori condamnée ?

Autre point délicat, celui de la prise en charge par le budget de l'Union. M. Hogg a suggéré que le Fonds *européen d'orientation* et de garantie agricole (Feoga) finance 80 % du coût de l'opération. *« Cela mérite débat »*, a commenté M. Vasseur, pratiquant ainsi une litote toute britannique. En outre, le ministre français, comme d'autres, considère que l'effort ainsi consenti par l'Union devrait être déduit du chèque remboursé chaque année à la Grande-Bretagne en application des accords conclus au sommet de Fontainebleau en 1984, du temps de Margaret Thatcher, afin de limiter sa « contribution nette » au budget européen. Les Britanniques ne veulent pas entendre parler d'un tel tour de passe-passe qui, de fait, rendrait plutôt théorique la promesse de solidarité faite à Turin.

Philippe Lemaître

Des bombardements sporadiques se poursuivent en Tchétchénie

Washington soutient le plan de M. Eltsine

MALGRÉ l'annonce la veille d'un cessez-le-feu immédiat par le président Boris Eltsine, les bom*bardements russes se sont pour*suivis, lundi 1er avril en Tchétchénie, mais de façon moins intensive. Avions et canons russes ont bombardé, lundi soir, la région de Nojaï Iourt, au sud-est, et, dans la région voisine de Vedeno, les tirs d'artillerie et de lance-roquettes multiples Grad (orgues de Staline) ont continué.

Une paix fragile semblait régner *dans les autres localités de la Ré*publique. Tout en promettant qu'*« à partir d'aujourd'hui pas un seul coup de feu ne sera tiré »*, le chef des forces russes en Tchétchénie, le général Viatcheslav Tikhomirov, a souligné que la lutte *« contre les bandes armées et les terroristes »* se poursuivrait sous la forme d'*« opérations spéciales »*, *« tant qu'il serait commandant »*.

Dénonçant la poursuite des opérations militaires, un des chefs de guerre tchétchène, Chamil Bassaev, auteur en juin 1995 d'une spectaculaire prise d'otages en territoire russe pour exiger des négociations de paix, a estimé que le plan de paix de Boris Eltsine *« n'était qu'une ruse électorale »*. Il a menacé de *« continuer ce qu'ils appellent des actions terroristes jusqu'à ce que la Russie ouvre réellement la voie des négociations »*, soulignant toutefois qu'il suivrait les *ordres de son président. La di*rection indépendantiste tchétchène doit se réunir prochainement pour étudier les propositions du président russe et leur donner une réponse officielle.

TARDIF ET IMPRÉCIS

Les Etats-Unis ont apporté lundi un soutien très ferme au plan de paix de Boris Eltsine et ont invité *« les Tchétchènes à répondre dans un esprit identique »*. Anthony Lake, conseiller de Bill Clinton, a fait état de *« nouvelles attaques contre un convoi de l'armée russe »*, ayant fait vingt-huit morts, semblant ignorer qu'il s'agissait d'une colonne de blindés russes qui tentait de s'emparer, dimanche, juste avant le cessez-le-feu, du bastion tchétchène de Vedeno.

L'Organisation pour la sécurité en Europe (OSCE), *« inquiète »* de la situation sur le terrain, a proposé sa médiation. Estimant que le plan russe était *« un pas positif »*, la France a indiqué qu'elle attendait *« désormais l'application des mesures annoncées dimanche par les autorités russes »*. En Russie, l'opposition a jugé trop tardif et imprécis le plan de Boris Eltsine. – *(AFP.)*

La crise ne réjouit pas les éleveurs argentins

BUENOS AIRES
de notre correspondante

La maladie de la « vache folle » qui semble être une aubaine pour l'Argentine, grand exportateur de viande et traditionnel fournisseur de la Grande-Bretagne, ne provoque aucune euphorie à Buenos Aires. Dans les salons dorés de la puissante Société rurale argentine, qui regroupe les plus importants éleveurs du pays, le président reste prudent. Enrique Crotto estime que, dans un premier temps, *« la psychose risque en fait de nuire aux exportations argentines à la suite de la baisse de la consommation de viande déjà enregistrée en Europe au cours des derniers jours »*.

Il faudra convaincre les consommateurs que la viande argentine ne présente aucun danger, comme s'est empressé de le faire Felipe Sola, le secrétaire à l'agriculture. *« Les Anglais ont caché pendant longtemps la gravité de la situation et cela nous porte préjudice »*, a-t-il déclaré.

De son côté, le Service national de santé animale (Senasa) affirme que l'Argentine échappe totalement au danger des *« vaches folles »*. Aucun cas de maladie n'a été enregistré depuis plusieurs années.

Il est vrai que depuis un an les exportations argentines de viande bovine connaissent un boom spectaculaire. En 1995, elles ont rapporté plus de 1 milliard de dollars (5 milliards de francs) à l'Argentine, dont le principal client est l'Union européenne (600 millions de dollars). Les exportations ont doublé par rapport à 1994 grâce à une augmentation de la demande des marchés traditionnels, mais aussi grâce à l'ouverture de nouveaux marchés dans le cadre du Mercosur (le marché commun entre l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay) et une demande croissante des pays du Sud-Est asiatique.

« CARNIVORES »

Pour les plus optimistes, le volume des exportations peut encore s'accroître. *« Une fois passée la psychose contre la viande, l'Argentine pourrait être bénéficiaire avec des prix plus élevés et une augmentation des ventes »*, estime Juan Mochet, le président de l'Association des industriels argentins de la viande. A long terme, M. Crotto fait la même analyse à condition toutefois de pouvoir satisfaire cette demande. *« Notre stock actuel est de 53 millions de têtes de bétail et pour l'amener à 60 millions il nous faudra plusieurs années et une politique adéquate. »* Un des atouts de l'Argentine, précise M. Crotto, est que son bétail est nourri exclusivement dans les pâturages, alors que l'origine de l'épidémie de « vache folle » proviendrait de l'alimentation artificielle des bovins pratiquée dans les pays européens.

Paradoxalement, en Argentine, la consommation de la viande est en baisse. L'Argentin qui consommait, il y a encore quelques années, 90 kg de viande par an, se contente aujourd'hui de 65 kg. Pour satisfaire les *« carnivores »* européens, le président de la Société rurale n'écarte pas une hausse des prix, qui aurait pour effet de réduire la consommation interne. Une mauvaise nouvelle pour la ménagère argentine, habituée à acheter la viande à un prix beaucoup plus avantageux que les légumes ou le poisson.

Christine Legrand

Scientifiques et politiques en ordre dispersé



ANALYSE

C'EST dans la plus grande incohérence que l'Europe étudie les mesures d'urgence qui doivent être prises face au fléau que constitue aujourd'hui l'épidémie de « vache folle ». Au moment précis où, à Luxembourg, les ministres de l'agriculture ont du mal à trouver un compromis quant aux modalités de l'abattage d'une partie du cheptel bovin britannique, l'Organisation mondiale de la santé réunit, à Genève, quelques-uns de meilleurs spécialistes des maladies à prions pour qu'ils prennent position sur les mesures à prendre. Et on attend toujours la publication, imminente dit-on, par *The Lancet* des dix cas atypiques de maladie de Creutzfeldt-Jakob qui sont à l'origine d'une psychose internationale sans précédent.

D'un point de vue scientifique et médical, un des points les plus critiquables de la gestion de cette affaire réside dans le postulat britannique que l'abattage des animaux aujourd'hui âgés de plus de trente mois serait une mesure suffisante pour supprimer tout risque de contamination humaine. Contrairement à certaines affirmations britanniques, cette proposition ne repose nullement sur un consensus scientifique international. La plupart des experts des agents transmissibles non conventionnels et des maladies neurodégénératives qu'ils provoquent estiment aujourd'hui qu'une telle proposition ne permettra pas d'éradiquer la maladie de la « vache folle ».

Cette mesure se fonde sur quelques données épidémiologiques connues. Il s'agit de l'exposition du cheptel bovin britannique à des farines animales potentiellement contaminées. On estime que l'exposition maximale des bovins à l'agent infectieux s'est faite au début des années 80. Après l'émergence de l'épidémie en 1986, la contamination aurait, en théorie, dû cesser avec l'interdiction de ces farines en 1989. Or il est avéré aujourd'hui que des stocks de farine ont continué à être utilisés durant plusieurs mois ou plusieurs années après la mesure d'interdiction.

COMPROMIS

Dans ce contexte, l'abattage étalé dans le temps des animaux de plus de trente mois, en commençant par *les plus âgés*, permettrait certes de réduire le nombre des cas d'apparition de « vache folle ». Il ne permettrait nullement, dans l'hypothèse d'une possible contamination par voie alimentaire, de garantir de manière absolue la sécurité du consommateur. D'abord parce que les dernières données disponibles sur la dynamique de l'épidémie britannique ne permettent *pas de conclure que les* bêtes les plus jeunes sont saines. Ensuite et surtout parce que rien ne permet d'affirmer, en l'absence de tests diagnostiques de la contamination et de l'infectiosité, qu'un animal apparemment indemne n'est pas, en réalité, contaminé.

Pour de nombreux scientifiques dès lors que l'on ne prend pas en compte les arguments d'ordre économique et dès lors que l'on entend privilégier la dimension sanitaire de ce dossier, la seule attitude raisonnable consiste, comme l'a déclaré au *Monde* le professeur Charles Weissmann (*Le Monde* du 2 avril), à *« agir comme si la maladie humaine provenait de la maladie bovine »*. Pour ceux qui partagent ce point de vue, l'abattage des bovins, tel qu'il est proposé par Londres, ne correspond pas à une mesure rationnelle et cohérente. Il ne s'agit pour eux que d'un compromis entre les soucis politiques, les enjeux économiques et ce que l'on sait, ou que l'on croit savoir, sur l'origine de la maladie.

Or, dans ce domaine, on ne dispose malheureusement encore d'aucune certitude. Différents éléments expérimentaux obtenus à partir de souris au patrimoine génétique manipulé permettent en effet de penser qu'un animal peut être infecté (et infectieux) sans présenter les symptômes de la maladie. D'autres hypothèses, nullement rassurantes, sont aujourd'hui avancées concernant l'origine de l'agent infectieux qui décime le cheptel britannique.

Comment traduire en pratique de telles observations ? Certains experts estiment aujourd'hui que seul l'abattage de la totalité du cheptel bovin britannique permettrait de fournir le maximum de garanties sanitaires vis-à-vis de l'espèce *humaine. Qui pourrait* demain prendre une telle décision ? La gestion prédominante du dossier par les experts vétérinaires et par les ministres de l'agriculture, tout comme le peu d'écho que peuvent avoir, dans les instances décisionnelles, les préoccupations des fondamentalistes, fait que les questions relatives à la santé humaine n'apparaissent pas, actuellement, constituer une priorité. Dans ce contexte, on attend avec intérêt les conclusions auxquelles parviendront, le 10 avril, les membres du Haut Comité européen à la santé publique que Bruxelles a, enfin, accepté de saisir.

Jean-Yves Nau

Le programme brésilien d'utilisation de l'alcool comme carburant est un échec

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

La solution miracle qu'avait imaginée le Brésil pour faire face au premier choc pétrolier a tourné au cauchemar. Le pays avait en 1973 peu de ressources pétrolières, mais disposait d'une main-d'œuvre abondante et d'immenses étendues adaptées à la culture de la canne à sucre. Cette année-là naissait le Programme national alcool : la distillation de la canne allait fournir le nouveau carburant, entièrement national et peu polluant de surcroît. Les constructeurs étaient invités à construire des voitures fonction*nant entièrement à l'alcool. On* ajoutait en outre celui-ci à l'essence, dans une proportion de 22 %, pour les autres véhicules.

L'ennui est que le litre d'alcool revient aujourd'hui deux à trois fois plus cher que le litre d'essence. En vingt-trois années d'existence, le Programme national alcool a coûté l'équivalent de 80 milliards de francs au gouvernement fédéral. *Le président Fer*nando Henrique Cardoso s'était engagé en 1994, au cours de sa campagne électorale, à assurer la survie de ce système non rentable mais qui donne du travail à 1,3 million de Brésiliens, employés dans leur majorité comme ouvriers agricoles dans les plantations de canne. Plutôt que de continuer indéfiniment à subventionner ce secteur, le gouvernement a décidé ce week-end de libérer les prix aussi bien de l'essence que de l'alcool, en attendant la mise en place, le 1er janvier 1997, d'une *« taxe écologique »*, qui prendra le relais des subventions.

PUDEURS OFFICIELLES

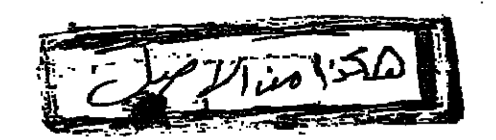
Les prix de l'essence et de l'alcool devaient donc être libres, à *partir du 2 avril, sur la plus grande* partie du Brésil. Le gouvernement espère que la hausse de 10 % en moyenne annoncée par les raffineries et les distilleries ne sera pas entièrement répercutée à la pompe. A Rio, à la veille de la libération des prix, le litre d'alcool valait 2,40 francs, l'essence 2,90 francs et le super 3 francs.

Malgré les pudeurs officielles, il s'agit bel et bien de sauver une fois de plus le Programme alcool. La situation des producteurs d'alcool est d'ailleurs paradoxale. La plupart se déclarent régulièrement au bord de la faillite, alors qu'ils se sont souvent considérablement enrichis personnellement ces dernières années grâce aux aides publiques. Le système en vigueur, appelé à disparaître le 31 décembre, oblige l'entreprise pétrolière d'Etat Petrobras à subventionner la production d'alcool. Petrobras a dû ainsi verser 6,8 milliards de francs au Programme alcool au cours de la seule année 1995. La fin du monopole de Petrobras sur l'exploration, la production et le raffinage du pétrole, votée en 1995 par le Congrès, rendait de toute façon difficile la poursuite de ce mécanisme. Comment demander à l'entreprise publique de soutenir le Programme alcool, alors qu'un tel effort ne serait pas demandé à ses concur*rents privés, notamment étran*gers ?

Il n'était pas question cependant d'en finir avec le Programme alcool. Celui-ci dispose au Congrès d'un groupe de pression redoutable. Le gouvernement va donc déposer un projet de loi portant création d'une nouvelle taxe dite *« écologique »*, qui serait appliquée sur tous les produits dérivés du pétrole (y compris le gaz en bouteille) et *permettrait* le maintien du Programme alcool après le 1er janvier 1997.

A plus long terme, l'avenir des voitures fonctionnant uniquement à l'alcool paraît moins assuré. La flotte actuelle est de 4,5 millions de véhicules, mais elle vieillit rapidement. La proportion de voitures neuves équipées d'un moteur à alcool est passée de 16 % en *1990 à 3 % en 1995. Elle n'a été que* de 1 % en janvier et février de cette année.

Dominique Dhombres



La Russie et la Biélorussie finalisent leur rapprochement

MOSCOU. Les présidents de la Russie et de la Biélorussie ont signé, mardi 2 avril, dans la salle Saint-Georges du Kremlin, un traité renforçant l'intégration économique et politique entre les deux pays. Ce traité posant les fondements d'une Communauté des Républiques souveraines (SSR), nouvelle entité juridique comprise dans la Communauté des Etats indépendants (CEI), prévoit la création d'organes supranationaux : un Conseil supérieur réunissant les présidents, les premiers ministres et les présidents des Parlements des deux pays. – *(Reuter, AFP.)*

EUROPE

■ **RUSSIE-UKRAINE : le président russe Boris Eltsine** vient d'annuler, pour la sixième fois en dix-huit mois, la visite officielle qu'il devait effectuer en Ukraine, jeudi 4 et vendredi 5 avril, pour la signature d'un traité d'amitié. Moscou et Kiev sont en désaccord sur la répartition des bases navales de la flotte de la mer Noire. – *(Reuter.)*

■ **ITALIE : l'opération de régularisation des étrangers** sans papiers s'est achevée dimanche 31 mars à minuit, le gouvernement ayant refusé de prolonger le délai accordé à ces immigrés, malgré la requête des organisations qui les défendent. Selon les derniers chiffres officiels, environ 140 000 demandes avaient pu être déposées, alors que le nombre des clandestins varie, selon les estimations, de 350 000 à 524 000. – *(AFP.)*

■ **Mgr Salvatore Cassisa, archevêque de Monreale (Sicile),** sera jugé le 18 juillet, à Palerme. Il est accusé de concussion pour avoir demandé un pot-de-vin sur la restauration de sa cathédrale, et d'escroquerie aux dépens de l'Union européenne, ayant réclamé une subvention pour des vignes appartenant en fait à l'évêché. – *(AFP).*

AFRIQUE

■ **AFRIQUE DU SUD : la prison à perpétuité a été requise,** lundi 1er avril, contre cinq des neuf extrémistes blancs, jugés coupables de meurtre lors de six attentats commis à la veille des premières élections démocratiques d'avril 1994. Vingt personnes avaient été tuées et 200 autres blessées. – *(AFP.)*

■ **BÉNIN : la Cour constitutionnelle** a confirmé, lundi 1er avril, l'élection du général Mathieu Kérékou à la présidence de la République. La présidente de la cour, Elizabeth Pognon, a annoncé que tous les recours déposés par le président sortant, Nicéphore Soglo, après la proclamation des résultats provisoires, avaient été rejetés. – *(AFP.)*

■ **NIGERIA : treize partis et groupes politiques d'opposition,** réunis lundi 1er avril à Oslo, ont créé ensemble le Front démocratique uni du Nigeria. Le Prix Nobel de littérature 1986, l'écrivain nigérian Wole Soyinka, soutient cette organisation, qui entend lutter de façon démocratique contre le pouvoir militaire du général Sani Abacha. – *(AFP.)*

■ **ALGÉRIE : le gouvernement a retiré l'accréditation du correspondant** du journal *El País* à Alger, Ferran Sales, en poste depuis cinq ans. Selon le quotidien madrilène, les autorités algériennes cherchent à *« museler les médias nationaux et internationaux »*. – *(Reuter, AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAËL : l'Association israélienne** des droits de l'homme, B'Tselem, a dénoncé, lundi 1er avril, les *« punitions collectives »* infligées aux Palestiniens, dans une lettre publique au premier ministre, Shimon Pérès. *« Israël a le droit et le devoir de défendre ses habitants contre des attentats, mais pas d'infliger une punition collective aux Palestiniens »*, souligne B'Tselem. – *(AFP.)*

ASIE

■ **SRI-LANKA : 54 personnes ont été tuées,** les samedi 30 et dimanche 31 mars, dans le nord-est du pays, à l'occasion de trois attaques perpétrées par des « tigres » tamouls contre des forces srilankaises, selon un porte-parole militaire. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **COSTA-RICA : San José a annoncé** qu'il avait accordé l'asile politique, lundi 1er avril, au vice-président équatorien Alberto Dahik, poursuivi pour détournement de fonds dans son pays. – *(Reuter.)*

■ **ARGENTINE : le président Carlos Menem a estimé,** lundi 1er avril, qu'une *« action concertée »* est à l'origine des troubles qui ont éclaté, samedi soir, dans quatre établissements pénitentiaires de la province de Buenos Aires. Cinq mille détenus mutinés retiennent une vingtaine de personnes en otage. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **ÉTATS-UNIS : les pratiques protectionnistes** du Japon, de la Chine et de l'Union européenne sont une nouvelle fois dénoncées dans le rapport annuel sur les obstacles au commerce, publié lundi 1er avril. Le déficit bilatéral avec le Japon, le plus lourd de la balance commerciale américaine, a cependant diminué de 20 % en 1995, revenant à 59,3 milliards de dollars (300 milliards de francs). L'UE est épinglée sur les entraves aux échanges agricoles et sur les marchés des télécommunications. – *(AFP, AP.)*

Carol Bellamy, directrice de l'Unicef

« Notre objectif reste la survie et le développement des enfants »

A l'occasion des cinquante ans de l'Unicef, un colloque sur le thème « Enfance, richesse du monde » devait se tenir, mardi 2 avril à Paris, en présence d'Alain Juppé. Dans un entretien au *Monde*, l'Américaine Carol Bellamy, cinquante-trois ans, directrice de l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance), fixe les grandes lignes de sa politique. L'Afrique reste la priorité de l'organisation présente dans cent quinze pays.

« L'Unicef consacre de plus en plus d'argent à l'intervention d'urgence : de 8 % du total, on est passé à 26 % en 1994. Est-ce un changement d'orientation ?

– Ce n'est pas l'Unicef qui a changé mais le monde. Nous travaillons dans les mêmes pays qu'il y a dix ans, mais la multiplication des conflits armés nous a amenés à intervenir dans des conditions d'urgence. Mais même quand nous sommes confrontés à des situations spécifiques comme les enfants-soldats ou les femmes victimes de violences, notre objectif reste le développement : il s'agit d'apporter une forme de « normalité » dans des situations anormales.

– On a aussi l'impression que l'Unicef, qui se consacrait, à sa création, à secourir les enfants défavorisés, a démesurément élargi son champ d'action pour toucher à tous les domaines du développement : il s'intéresse aussi bien aux femmes qu'aux enfants...

– Notre action est large, mais ses objectifs – reformulés en 1990 – restent liés à la survie et au développement des enfants : réduction de la mortalité des jeunes enfants, de la malnutrition, de la mortalité maternelle, accès à l'eau potable pour toutes les familles, accès de tous à l'enseignement de base. Ces objectifs sont aussi liés entre eux. On peut difficilement isoler la mortalité maternelle, encore très importante, de la mortalité infantile. Nous devons aussi adapter notre action à la situation de chaque pays, à la diversité des administrations et des organisations non gouvernementales.

– Quelle est la spécificité de l'Unicef ?

– D'abord, nous ne sommes pas un « groupe de réflexion ». Nous agissons sur le terrain. Nous cherchons à développer les modes d'action les plus simples, les plus économiques, qui ne demandent pas une grande infrastructure ou une technologie élaborée. Cependant, nous sommes amenés à jouer de plus en plus un rôle d'assistance technique plutôt que de fournisseur de services ou de matériels : ainsi, lorsque des pays sont capables de fabriquer eux-mêmes leurs vaccins, nous n'avons pas à les leur apporter.



CAROL BELLAMY

De même, en matière de droits de l'enfant, la Convention internationale de 1989 est aujourd'hui le traité le plus largement ratifié, puisqu'il l'a été par cent quatre-vingt-sept pays. Une grande partie du travail de l'Unicef vise donc maintenant à réduire l'exploitation des enfants, dans certaines activités – l'industrie des tapis en Inde ou au Pakistan, l'agriculture en Amérique latine. L'objectif ne change pas.

– Néanmoins, on a l'impression que beaucoup d'organismes des Nations unies s'engagent sur les mêmes domaines, avec le risque de confusion et de déperdition d'énergie...

– Je crois que les interférences se réduisent sur le terrain et que la coordination s'améliore. Ainsi pour les actions d'urgence, nous avons mis sur pied une unité d'évaluation commune avec le Haut Commissariat aux réfugiés. Cette collaboration s'étend au-delà des organismes des Nations unies : nous travaillons avec la Banque mondiale, et je crois que nous avons exercé une influence positive sur la conception même de ces politiques, par exemple dans ce qu'on appelle « l'ajustement à visage humain ».

– Y a-t-il toujours des zones d'intervention privilégiées pour l'Unicef ?

– L'Afrique reste notre priorité absolue et nous lui consacrons 37 % de nos ressources, soit nettement plus qu'à l'Asie, même si l'Inde est le pays qui reçoit le plus. Cette priorité est justifiée par les niveaux de mortalité infantile, de PNB, de pauvreté, en particulier pour l'Afrique sub-saharienne, même s'il y a des différences sensibles entre les pays, et si d'autres, ailleurs, sont aussi mal lotis.

– Vous venez d'ouvrir huit bureaux dans les pays de l'ex-Union soviétique. Envisagez-vous de travailler en Europe orientale ?

– Dans une partie de l'ex-URSS s'est produite une véritable désintégration des systèmes de protection sociale et les besoins sont parfois aussi importants que dans les pays en développement, en matière de vaccination ou de santé maternelle par exemple. Certains Etats, en Asie centrale notamment, restent d'ailleurs, derrière la façade, des pays en développement.

– Le gouvernement français a réduit sa contribution à l'Unicef. Espérez-vous le convaincre de la rétablir ?

– La décision n'est pas dirigée contre l'Unicef : elle résulte de contraintes budgétaires. D'autres pays sont soumis aux mêmes contraintes. Le défi pour nous c'est de faire comprendre au gouvernement français que nous méritons de recevoir autant d'aide qu'auparavant, en montrant les résultats de notre action.

– Les Français reprochent souvent à l'Unicef de ne pas employer assez de personnel francophone.

– Nous ne devons pas proportionner le rôle des pays à leur contribution. L'Unicef doit avoir un personnel culturellement divers, et je vais m'y attacher. Il est très important pour l'Unicef d'avoir des cadres francophones, notamment pour l'Afrique, mais nous ne devons pas les y confiner : il faut qu'ils soient compétitifs ailleurs aussi.

– Disposez-vous d'une complète liberté d'action à l'égard des Etats-Unis ?

– J'essaye de me tenir aussi loin que possible du jeu politique américain. Il y a aujourd'hui une grande interrogation sur les rapports entre les Etats-Unis et les Nations unies : les agences des Nations unies et l'ONU elle-même sont mises en question par le Congrès. L'Unicef y a jusqu'ici échappé, mais je n'ai pas la réponse pour l'avenir. »

Propos recueillis par Guy Herzlich

M. Pérès propose un référendum sur l'avenir des territoires palestiniens

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Les trois millions d'électeurs israéliens seront-ils un jour appelés à décider eux-mêmes du sort définitif des territoires palestiniens occupés par Tsahal depuis vingt-neuf ans ? Rien n'est fait, mais Shimon Pérès, le premier ministre, le souhaite. Il a confié, lundi 1er avril, aux journalistes qui l'accompagnent dans son premier voyage officiel dans le sultanat d'Oman et l'émirat du Qatar qu'il souhaitait un référendum sur le sujet.

Lâcher pareille « bombe » à huit semaines d'élections générales que les sondages prévoient très serrées ne relève pas du hasard. La droite hurle et dénonce une *« manœuvre grossière visant à tromper l'électorat »*, et les partenaires de M. Pérès au gouvernement, notamment Yossi Sarid, chef du parti de la gauche Meretz, se demandent « à *quoi servent les élections »*.

Les négociations avec l'OLP sur le statut définitif des territoires occupés depuis 1967, la partie orientale arabe de Jérusalem comprise, devaient commencer à la mi-mai et prendre fin au plus tard en mai 1999. Elles commenceront au mieux en juin, s'il n'y a pas de nouveaux attentats islamistes en Israël. *« Nous allons*, a dit M. Pérès, *demander au parti* [travailliste] *de nous donner un mandat pour négocier avec les Palestiniens et pour annoncer que l'accord sur le statut définitif des territoires sera soumis à référendum. »*

Pour Benyamin Nétanyahou, le chef du Likoud, qui tente de centrer la campagne antitravailliste sur le thème « Ils veulent rediviser Jérusalem ! », la manœuvre de M. Pérès *« démontre que le processus de partition de notre capitale éternelle a déjà commencé »*. En réalité, le premier ministre, qui réfute toujours avec force ce *« procès d'intention »*, est beaucoup plus subtil que son rival ne le pense. M. Pérès, qui s'opposa, en coulisse mais avec véhémence, à l'annonce, en 1995, par son prédécesseur, Itzhak Rabin, d'un référendum sur l'avenir du Golan syrien – occupé depuis 1967 –, a changé d'avis pour plusieurs raisons politiques. En renvoyant à plus tard la question du statut définitif des territoires palestiniens, il coupe l'herbe sous le pied de ses adversaires de droite, qui ne pourront plus l'accuser de vouloir être élu pour « brader » les conquêtes militaires de l'Etat juif.

Ensuite, M. Pérès, qui devra directement affronter le chef de la droite pour la première élection au suffrage universel du premier ministre d'Israël, a besoin de toutes les voix possibles, notamment celles des orthodoxes, majoritairement attachés au concept du « Grand Israël ». Le référendum envisagé permettra au candidat sortant de passer d'éventuels accords de coalition, sans compromettre les idées par trop « libérales » qu'on lui prête dans l'opinion.

PLATE-FORME ÉLECTORALE

Enfin, M. Pérès tente de dédramatiser le débat qui aura lieu au Parti travailliste pour rédiger une plate-forme politique électorale. Certaines « colombes » souhaitent notamment que soit inscrite, dans le programme travailliste, la possibilité pour les Palestiniens de fonder un Etat indépendant. Les « faucons » y sont hostiles et il y a risque de déchirement interne. Le premier ministre ira-t-il jusqu'au bout de son idée ? A ce jour, le référendum n'existe pas dans les lois fondamentales d'Israël et, avant d'appeler les électeurs à s'y rendre, il faudra trouver une majorité absolue à la Knesset pour en établir le mécanisme...

Patrice Claude

Le maintien de toutes les colonies de peuplement

Shimon Pérès s'est déclaré, mardi 2 avril, favorable au maintien de toutes les colonies israéliennes dans les territoires palestiniens dans le cadre d'un accord de paix final avec les Palestiniens. *« Les paramètres de ce futur accord sont clairs : pas d'Etat binational, pas de transfert* [des Palestiniens], *pas de contrôle* [israélien] *sur un autre peuple, Jérusalem comme capitale d'Israël, la vallée du Jourdain comme frontière de sécurité d'Israël et le maintien de toutes les colonies en place, c'est tout »*, a dit M. Pérès à la radio publique. Jusqu'à maintenant, il plaidait pour le maintien de la grande majorité des colons de Cisjordanie en les groupant dans des *« blocs de colonies »*. – *(AFP.)*

Riyad réclame l'expulsion de Grande-Bretagne d'un opposant saoudien

L'AMBASSADEUR d'Arabie saoudite à Londres, Ghazi El Ghoseibi, a prévenu, lundi 1er avril, dans un entretien à la BBC, que la présence en Grande-Bretagne de l'opposant saoudien Mohamad El Massaari risquait de nuire aux relations économiques et commerciales entre Londres et Riyad. Cette nouvelle mise en garde ne peut qu'embarrasser le gouvernement britannique, qui s'était vu contraint par la justice, le 5 mars, de renoncer à l'expulsion vers la Dominique de l'intéressé.

Mais M. El Massaari venait à peine de savourer ce succès qu'il devait faire face à des difficultés qui ne peuvent qu'affaiblir son mouvement. Quelques heures seulement après la décision de justice, un conflit a en effet éclaté au sein du comité de défense des droits légitimes (CDDL), d'inspiration islamiste, dont il est le porte-parole. Saad El Faqih, un autre responsable du CDDL, accusait M. El Massaari d'avoir établi des contacts avec d'autres mouvements islamistes à l'insu des dirigeants du comité et décidait en conséquence de l'expulser.

D'échanges d'accusations à la conclusion d'un accord sur le partage du matériel du mouvement, la querelle n'a fait que s'envenimer, jusqu'à la scission pure et simple de M. El Faqih, qui a annoncé la création d'une nouvelle formation, le « Mouvement pour la réforme islamique ». Dans la foulée, le CDDL prenait l'initiative, le 22 mars, de limoger M. El Faqih, accusé de s'être *« opposé à toutes les tentatives visant à prouver l'illégitimité du régime saoudien »*, d'avoir *« exposé au danger plusieurs militants à l'intérieur »* du royaume, et d'avoir *« porté atteinte à des membres du CDDL »*.

Fondé en 1993, le CDDL, qui accuse le régime saoudien *« d'oppression et d'injustice »*, ainsi que de *« corruption »*, et le critique pour avoir, selon lui, placé le royaume pratiquement sous la tutelle des Etats-Unis, exige en outre un strict respect de la charia (la loi islamique), déjà très sévèrement appliquée. M. El Massaari, ancien professeur de mathématiques et de physique théorique à l'université du roi Saoud, à Riyad, s'était réfugié, en 1994, à Londres, après avoir fui son pays.

En janvier, M. El Massaari s'était vu signifier une décision britannique d'expulsion vers la Dominique, en raison des pressions qu'exerçaient tant le gouvernement saoudien que des hommes d'affaires britanniques, dont les contrats avec Riyad commençaient à pâtir de l'asile que la Grande-Bretagne offrait à cet opposant. Londres avait aussi été très incommodée par des déclarations de l'intéressé qualifiant de *« légitime »* un attentat terroriste qui avait tué sept personnes, dont cinq Américains, en novembre 1995, à Riyad. Un juge de la Cour d'appel de l'immigration a rejeté cette décision, car le gouvernement n'a pas apporté, selon lui, la preuve que la sécurité de l'intéressé serait assurée dans cette île des Caraïbes. En 1994, pour les mêmes raisons, la justice avait rejeté une décision officielle de l'expulser vers le Yémen.

M. Na.

Le Japon pourrait adopter une attitude moins compréhensive à l'égard de la Chine

La démonstration de force de Pékin envers Taïwan a irrité Tokyo

La visite à Tokyo du ministre des affaires étrangères chinois a lieu alors que des doutes s'élèvent au Japon sur le bien-fondé de la politique suivie envers la Chine. Car la compréhension que Tokyo manifeste à l'égard de Pékin, conjuguée à une aide économique substantielle, n'a réussi ni à convaincre Pékin d'éviter de montrer sa force envers Taïwan, ni de renoncer à ses essais nucléaires.

TOKYO
de notre correspondant

La visite au Japon du ministre des affaires étrangères chinois Qian Qichen, qui s'achève mercredi 3 avril, prend du relief en raison de la récente démonstration de force de la Chine dans le détroit de Taïwan. L'indifférence de Pékin aux conseils de modération de Tokyo, tant pour ce qui concerne les essais nucléaires que les manœuvres d'intimidation dirigées contre Taïpeh, suscitent dans l'archipel des doutes sur l'efficacité de la politique nippone de compréhension conjuguée à une aide économique substantielle suivie envers la Chine.

Resserrer les liens avec le grand voisin pour aider à sa stabilisation, tel est le grand axe de la diplomatie nippone en Asie, qui conduit à ménager Pékin : le Japon fut le premier à « passer l'éponge » après le massacre de la place Tienanmen, au début de juin 1989. Mais aujourd'hui, Tokyo constate que ses espoirs de modérer son partenaire sont vains. La démonstration de force envers Taïwan est interprétée par beaucoup, ici, comme confirmant une *« menace militaire chinoise »* qui ne manquera pas d'influer sur le débat relatif à la sécurité de l'archipel et à ses liens avec les Etats-Unis.

Des voix commencent en outre à se faire entendre dans le monde politique pour demander du gouvernement de Ryutaro Hashimoto qu'il adopte une attitude plus ferme à l'égard de Pékin et réduise son aide. Le Japon est le premier bailleur de fonds de la Chine : entre 1990 et 1995, il lui a accordé 810 milliards de dollars en prêts et une quatrième ligne de crédit pour la période 1996-1998 s'élève à 580 milliards. En signe de protestation après les essais nucléaires, Tokyo a coupé son aide gratuite qui ne représente cependant qu'une part infime de son assistance (100 millions de dollars).

> La nouvelle génération d'hommes politiques ne nourrit pas les mêmes sentiments de culpabilité envers Pékin

A l'issue de la visite de M. Qian, les deux parties devraient s'en tenir aux positions officielles : Tokyo incitant Pékin à la modération et souhaitant l'établissement d'un dialogue entre le continent et Taïwan, tout en réaffirmant, à la demande expresse des Chinois, qu'il n'y a qu'une seule Chine. Les Japonais devraient cependant essayer de faire comprendre à leur interlocuteur qu'il leur sera difficile, à l'avenir, de maintenir leur position si leur partenaire ne se montre pas plus coopératif. Pékin, qui sait opportunément rappeler aux Nippons leur passé impérialiste, exige de Tokyo une « fidélité » absolue. Jusqu'à maintenant, des enjeux géopolitiques et économiques ont incité les Japonais à ménager la susceptibilité de leur grand voisin. Mais la donne régionale évolue. Dans un entretien au quotidien conservateur *Sankei*, l'ancien premier ministre Miyazawa a déclaré que *« la Chine reste un pays autoritaire »*.

La crise entre la Chine et Taïwan accentue cet embarras : Tokyo peut difficilement ignorer la signification de la désignation du premier président élu au suffrage universel dans l'île. Principaux investisseurs à Taïwan, les Japonais, qui étaient conscients du poids économique de ce pays, doivent désormais tenir compte d'une nouvelle réalité politique.

L'élection de Lee Teng-hui a accéléré une évolution de la perception de l'île par les Japonais. La population de Taïwan a traditionnellement nourri des sentiments ambivalents à l'égard de l'ancien colonisateur nippon (en 1895, après sa défaite, la Chine céda l'île au Japon). Si la population de souche taïwanaise (80 % à 85 %) ne conservait guère de mauvais souvenirs de l'occupation nippone, les Chinois du continent, arrivés avec Tchiang Kaï-chek après la prise de pouvoir par les communistes en 1949, n'éprouvaient, eux, que rancœur à l'égard de Tokyo. Par l'entremise du Kuomintang, ils dominèrent la scène politique de Taïwan pendant de longues années. En dépit des liens politiques entre le Japon et Taïwan, unis sous la tutelle américaine dans la lutte contre le communisme en Asie, l'hostilité demeura et s'aviva lorsque, en 1972, Tokyo rompit avec Taipeh pour normaliser ses relations avec Pékin.

Taïwanais de souche, ayant étudié à l'université de Kyoto, parlant couramment japonais, le président Lee a renoué les liens avec le monde intellectuel et politique nippon dès son arrivée au pouvoir en 1988. Parallèlement, la culture de masse japonaise, bannie par le Kuomintang, était autorisée à Taïwan. Cette politique a porté ses fruits. La presse nippone a recommencé à parler favorablement de Taïwan et, dans le monde politique, les groupes de pression pro-taïwanais se sont étoffés : celui du Parti libéral-démocrate compte 182 membres et celui du Nouveau parti du progrès 110.

Le large écho donné au Japon à l'élection de M. Lee et l'irritation suscitée par *« l'arrogance »* de la Chine – conjugués à l'apparition d'une génération d'hommes politiques nippons qui ne nourrit pas les mêmes sentiments de culpabilité envers Pékin que leurs prédécesseurs – pourraient conduire l'archipel à reconnaître la réalité de façon moins clandestine : *« Tokyo ne pourra éviter de réviser les rapports nippo-chinois et nippo-taïwanais »*, a pu écrire récemment le quotidien économique *Nihon Keizai*.

Philippe Pons

Les massacres hutus continuent au Burundi

Kigali réclame l'extradition des onze responsables du génocide rwandais arrêtés au Cameroun

LE PREMIER MINISTRE burundais, Antoine Nduwayo, a annoncé, lundi 1er avril, que soixante-deux civils avaient été tués dimanche et douze autres le lendemain dans de nouveaux massacres perpétrés par des rebelles hutus dans la province de Bururi, dans le sud-ouest du pays. Les agresseurs ont tué *« des personnes sans défense »*, Tutsis comme Hutus, brûlant des maisons et massacrant du bétail, a indiqué M. Nduwayo.

Le premier ministre s'exprimait, lundi, à Bujumbura, au terme d'une rencontre avec la mission conjointe de l'Union européenne et des Etats-Unis, qui représentent à elles deux 80 % de l'aide étrangère. Le même jour, le président de l'Assemblée nationale, Léonce Ngendakumana, avait indiqué que quatorze personnes avaient été tuées, la veille, dans l'attaque de deux minibus, dans la banlieue de Bujumbura.

Le bilan des violences de ces deux dernières semaines au Burundi, où les rebelles hutus ont intensifié leurs attaques, s'est alourdi, selon un fonctionnaire du ministère de la défense, qui a indiqué qu'au moins soixante-dix personnes avaient été tuées, dans la semaine du 20 mars, dans la province de Bururi.

Par ailleurs, onze *« planificateurs et auteurs du génocide rwandais »* ont été arrêtés la semaine dernière au Cameroun, a indiqué, lundi, le ministre rwandais des affaires étrangères, Anastase Gasana, en demandant leur extradition ainsi que celle du colonel Théoneste Bagosora, incarcéré depuis le 9 mars à Yaoundé (*Le Monde* du 13 mars). Pasteur Musabe, le jeune frère du colonel Bagosora, un banquier considéré comme le financier des milices hutues, figure parmi les suspects arrêtés, ainsi que Ferdinand Nahimana, directeur de la radio des Mille collines dénoncée pour sa propagande haineuse, et Jean-Bosco Barayagwiza, porte-parole de la Coalition pour la défense de la République (CDR), le plus extrémiste des partis hutus.

M. Gasana a exprimé la profonde reconnaissance des autorités de Kigali *« au gouvernement camerounais pour avoir arrêté et emprisonné onze des planificateurs et acteurs du génocide »*, qui a fait plus de 500 000 victimes, d'avril à juillet 1994.

Dans un rapport publié mercredi, à l'occasion du deuxième anniversaire du début du génocide, l'organisation African Rights, basée à Londres, estime que les extrémistes hutus responsables des massacres de 1994 *« sont toujours actifs : ils tuent, pourchassent les survivants tutsis et tentent de réduire au silence les témoins hutus de leurs méfaits »*. – (*AFP.*)

Les pays voisins du Soudan tentent de déstabiliser le régime islamiste

Khartoum pourrait répliquer en soutenant des guérillas

HUMERA
de notre envoyé spécial

De leurs longues années de maquis, les soldats éthiopiens – anciens rebelles tigréens pour la plupart – ont conservé le goût pour la discrétion dans les manœuvres. Et rien ne permet de déceler une présence massive de militaires dans cette ville assoupie, située au cœur d'une fertile plaine partagée entre le Soudan et l'Ethiopie.

Il faut s'approcher du poste-frontière de Barakat pour apercevoir, parfois dissimulés sous des bâches, plusieurs tanks et pièces d'artillerie, notamment déployés autour d'une ancienne ferme coopérative réaménagée en caserne. L'armée éthiopienne y a renforcé ses effectifs depuis les accrochages frontaliers du début de l'année. Les mouvements militaires se résument, aujourd'hui, à quelques camions sur la piste qui dévale depuis les hauts plateaux de Gondar, ancienne capitale des empereurs abyssins, dans la plaine torride d'Humera, le gros des renforts – y compris des blindés – est arrivé dans le courant de janvier.

Les brefs combats de janvier ont en quelque sorte ouvert un nouveau front de près de 2 000 kilomètres et ressemblent à s'y méprendre à un avertissement donné conjointement par les régimes « frères » d'Addis-Abeba et d'Asmara au régime islamique de *Khartoum, déjà aux prises* avec la guérilla sudiste – chrétienne et animiste – soutenue par l'Ouganda. Ainsi, en moins de quatre ans, les relations entre les anciens rebelles éthiopiens et érythréens, vainqueurs, en 1991, de la dictature marxiste du colonel Menguistu Haïlé Mariam, et le Soudan – leur plus fidèle allié à l'époque – sont passés du stade de la coopération militaire à l'opposition armée.

Conflits frontaliers

Humera
Pochala

SOUDAN
Population 28,9 millions d'hab.
PNB par hab. (94) 250 dollars

ÉGYPTE
Population : 57,6 millions d'hab.
PNB par hab. (94) : 680 dollars

ÉRYTHRÉE
Population : 2,5 millions d'hab.
PNB par hab. (94) : 165 dollars

ÉTHIOPIE
Population : 52,4 millions d'hab.
PNB par hab. (94) : 110 dollars

OUGANDA
Population : 20,6 millions d'hab.
PNB par hab. (94) : 240 dollars

En 1992, le nouveau régime d'Addis-Abeba autorisait les soldats soudanais à transiter par l'Ethiopie pour s'emparer des localités du sud soudanais, contrôlées par les maquisards de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) du colonel John Garang. Quatre ans plus tard, les rôles sont renversés et c'est de nouveau au tour de la SPLA d'utiliser le territoire éthiopien comme base arrière pour y entraîner ses troupes et lancer des attaques contre les garnisons soudanaises.

En annonçant récemment la reconquête de Pochala, située sur la frontière éthiopienne, le colonel Garang ne pouvait révéler plus clairement son retour en grâce auprès des autorités d'Addis-Abeba *qui l'ont longtemps considéré* comme un homme trop marqué par le régime du colonel Menguistu pour s'en faire un allié. Le gouvernement de Khartoum, quant à lui, accuse l'armée éthiopienne d'avoir investi cette localité du sud soudanais avant de la livrer à la SPLA.

RETOURNEMENT D'ALLIANCE

Ce spectaculaire retournement d'alliance s'explique surtout par les craintes qu'inspire aux régimes éthiopien et érythréen, dominés de plus en plus par les chrétiens, l'expansion déstabilisatrice du fondamentalisme musulman soutenu par le régime islamiste de Khartoum, depuis 1989. A Asmara, on redoute l'influence du Djihad erythréa – vraisemblablement entraîné au Soudan – sur les musulmans, majoritaires dans la zone côtière. Exposés à la même menace, les Ethiopiens se disent en outre persuadés que les dirigeants de Khartoum sont impliqués dans la tentative d'assassinat du président égyptien Hosni Moubarak, en juin 1995, à Addis-Abeba.

Mais, à l'heure actuelle, les voisins du Soudan, préoccupés de redressement économique, ne semblent pas avoir l'ambition et encore moins les moyens de prendre l'initiative d'un nouveau conflit. La stratégie de cette nouvelle alliance s'orienterait plutôt vers une tentative de déstabilisation du régime soudanais en soutenant toute opposition politique ou armée.

Les exilés soudanais groupés au sein de l'Alliance démocratique nationale (NDA) ont désormais pignon sur rue à Asmara, installés dans les locaux de l'ancienne ambassade du Soudan, fermée après la rupture des relations diplomatiques en décembre 1994. Le président érythréen, Issayas Afeworki, se dit prêt à fournir des armes à tout opposant soudanais.

Plus réservés, les Ethiopiens n'en soutiennent pas moins plusieurs factions de rebelles sudistes dont la plus puissante reste celle de l'incontournable Garang, déjà activement épaulé par l'Ouganda et, en outre, membre de la NDA. Quant à l'Egypte qui reproche aussi à Khartoum de financer « ses terroristes amis », elle *maintient plusieurs bataillons* dans la zone frontalière contestée de Halaïb. Cette hostilité régionale à l'encontre du Soudan paraît à certains égards concertée et il est difficile de ne pas y voir l'influence des Etats-Unis, toujours préoccupés par la propagation politique de l'intégrisme dans la corne de l'Afrique.

Le Soudan ne devrait pas rester inactif face à ces nouvelles menaces. Il a en tout cas les moyens de répliquer à l'identique, en soutenant diverses guérillas. Il l'a déjà prouvé en équipant les insaisissables « chrétiens intégristes » de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) qui opère dans le nord de l'Ouganda. Le Djihad erythréa serait aussi sur la liste des protégés de Khartoum. Plus au sud, le Front de libération oromo (OLF), très populaire parmi les Oromos, la plus nombreuse des ethnies éthiopiennes – et dont les maquisards s'entraînaient déjà au Soudan quand ils guerroyaient contre le régime du colonel Menguistu –, ne demande qu'à renouer avec son ancien allié soudanais.

Jean Hélène

Le retour des exilés

Même après vingt ans d'exil, les rapatriés éthiopiens qui arrivent du *Soudan à Humera n'ont* pas le cœur à la fête. Ayant fui le régime du colonel Menguistu, tous, même les chrétiens, s'étaient peu à peu intégrés dans le pays d'accueil, mais la dégradation des relations soudano-éthiopiennes les expose à de multiples tracasseries. Plus de la moitié des soixante-dix mille réfugiés éthiopiens recensés au Soudan ont déjà été rapatriés.

La plupart n'osent même pas retourner dans leur village natal. *« C'est trop pauvre là-bas,* dit un paysan originaire d'Adigrat, *je n'ai pas de champ et il n'y a pas de travail, et puis tous vont me demander de l'argent, car, pour eux, celui qui revient du Soudan est un homme riche. »* Le HCR fournit à chaque famille de rapatriés de quoi survivre pendant deux mois. Beaucoup tentent de rester à Humera pour travailler dans les champs. Les autorités du Tigré ont alloué des terres aux premiers arrivés, mais, aujourd'hui, elles ne peuvent plus faire face à la demande.



Chez McDonald's France, nous sommes convaincus que la qualité repose sur une politique d'approvisionnement national et sur une recherche permanente de contrôle et d'hygiène.

NORD 1%
NORMANDIE 15%
BRETAGNE 1%
PAYS DE LOIRE 58%
BOURGOGNE 5%
POITOU CHARENTE 15%
CENTRE 5%

Confiants depuis toujours dans la qualité du bœuf français, nous nous approvisionnons exclusivement auprès d'éleveurs régionaux.
Nos steaks hachés 100% pur boeuf sont soumis à de nombreux contrôles et garantis sans abats.
Enfin, notre système de "traçabilité" permet, à partir d'un conditionnement de steaks hachés, de retrouver le cheptel d'origine.

Demain, plus que jamais, nous continuerons à avoir cette exigence de qualité pour vous garantir les meilleurs produits.



هكذا من الأصل

EXTRÊME DROITE La stratégie de sanction de la droite républicaine, adoptée par Jean-Marie Le Pen à l'occasion des élections partielles, ne fait pas l'unanimité au Front national. Bruno Mégret, délégué général du Front national, se refuse à *« anticiper »* sur ce que pourrait être l'attitude de son parti en 1998, et un sondage de la Sofres pour RTL et *Le Monde* montre que la « consigne » de M. Le Pen n'est approuvée que par 14 % seulement des sympathisants de l'extrême droite. ● SUR LE TERRAIN « SOCIAL », le Front national continue à avancer ses pions en créant, après un syndicat de policiers et un syndicat d'employés des transports en commun parisiens, une organisation destinée aux PME. ● L'ENQUÊTE de la Sofres révèle surtout une forte progression de l'adhésion aux idées du Front national, principalement sur l'immigration et la sécurité.

La stratégie anti-droite ne fait pas l'unanimité au Front national

La « consigne » de Jean-Marie Le Pen, visant à faire « battre » les candidats RPR et UDF aux élections partielles, ne convient pas à tous les membres du bureau politique de son parti et n'est approuvée que par 14 % de ses sympathisants

JEAN-MARIE LE PEN avait habitué ses électeurs à recevoir des consignes de vote, au second tour des élections, en fonction d'une attitude, d'une petite phrase lancée contre lui ou son parti par le candidat de droite restant en lice. L'élection municipale de Sète, où le président du Front national avait appelé à faire battre le maire sortant, Yves Marchand (UDF-FD) et, du coup, à faire élire, le 24 mars, son adversaire communiste, François Liberti, en avait été l'un des derniers exemples.

Bruno Gollnisch a déclaré, le 30 mars, qu'on *« ne fait pas de la politique pour assouvir des vengeances personnelles »*. Jusqu'à maintenant, a expliqué le secrétaire général du Front national, ce dernier *« respectait une hiérarchie dans ses sympathies ou antipathies »*. *« C'est terminé »*, a-t-il indiqué. M. Le Pen a en effet décidé, le 23 mars, à Bordeaux, de changer son fusil d'épaule et de transformer ce qui était jusqu'alors le fait du prince en stratégie pour son parti.

Las de voir ses électeurs *« délibérément considérés comme des citoyens de seconde zone et traités comme des parias »* par la majorité, le président du parti d'extrême droite a donné pour mot d'ordre de *« battre les candidats de la majorité »*, cela *« dans toutes les élections partielles »* et *« jusqu'à résipiscence »*. Autrement dit, jusqu'à ce que la majorité décide une réforme du mode de scrutin pour les élections législatives, *« change d'axe politique »* et *« cesse de faire une politique de gauche »* (*Le Monde* du 26 mars).

Ce bras de fer avec la majorité a déclenché l'enthousiasme de Samuel Maréchal, directeur du Front national de la jeunesse, récemment promu adjoint au secrétaire général, chargé de la jeunesse. Auteur du slogan *« Ni droite ni gauche : Français »* et partisan d'un langage « social », destiné à attirer et fixer l'électorat venu de la gauche, M. Maréchal qualifie de *« coup de génie »* la décision de son beau-père. M. Gollnisch, lui, souligne que c'est *« le moment ou jamais de lancer un tel avertissement »*.

« Nos militants en ont assez d'être maltraités », lance-t-il en relevant que jamais la cote du gouvernement et de la majorité n'a été aussi basse. *« Il n'y a plus d'hésitation à avoir : nous devons faire battre les candidats du gouvernement, fût-ce au prix de l'élection d'un candidat de gauche »*, martèle le secrétaire général.

GRINCEMENTS DE DENTS

Il reste à faire passer le message auprès des militants. Autant une stratégie de « nuisance », dirigée vers des cibles choisies, était comprise, autant son systématisme fait grincer des dents. Le sondage de la Sofres pour RTL et *Le Monde*, dont nous publions les résultats ci-dessous, montre qu'elle est fort mal reçue des sympathisants de l'extrême droite.

M. Gollnisch a beau expliquer que *« les partis conservateurs ont trahi leurs engagements »* et qu'*« ils font une politique plus socialiste que les socialistes »* ; Carl Lang, membre du bureau politique, vice-président du parti, a beau marteler que *« le Front national ne fait que rendre la monnaie de leur pièce au RPR et à l'UDF, qui ne cessent d'agir pour l'anéantir »* : tous ne sont pas prêts à faire élire la gauche, considérée jusqu'à présent comme l'ennemi principal, ou à faire battre un ami de droite.

Cela a été particulièrement visible au second tour de l'élection législative partielle de l'Orne, le 31 mars. Les électeurs frontistes ont renâclé à faire battre Sylvia Bassot (UDF-PR), veuve d'Hubert Bassot, *« un ami »*, explique M. Gollnisch. L'ancien député giscardien avait fondé avec Jacques Soustelle l'association Ceux d'Algérie et entretenu longtemps des relations avec l'extrême droite.

Le manque d'enthousiasme des militants locaux était tellement évident qu'il avait fallu appeler à la rescousse des jeunes du FNJ pour distribuer les tracts rédigés à Paris (*Le Monde* daté 31 mars-1er avril). *« Nous allons assurer un service minimum »*, confiait un membre du bureau politique.

Au sein de cette instance, en effet, la consigne de M. Le Pen a du mal à passer. Le même interlocuteur estime d'ailleurs avoir été trompé lors de la réunion du bureau politique qui avait approuvé la radicalisation du message de M. Le Pen, car, pour lui, il s'agissait de donner le mot d'ordre au coup par coup. Mis devant le fait accompli, il explique à qui l'interroge qu'en fait M. Le Pen n'a pas demandé de voter systématiquement pour l'adversaire du candidat de la majorité, mais au moins de s'abstenir.

« CHIRAC A OUBLIÉ »

« En 1988, dit-il, *Jean-Marie avait dit : "Pas une voix pour François Mitterrand !" C'était soit "oui" à Chirac, soit l'abstention. Nous avons suivi la consigne, Chirac a oublié. Aujourd'hui, la consigne est l'inverse de celle de 1988. »*

L'harmonie ne règne pas, non plus, sur l'attitude à adopter lors des législatives de 1998 si le Front national n'obtient pas gain de cause sur le mode de scrutin. *« Il s'agit d'un avertissement*, explique M. Lang, *d'une dissuasion du faible au fort. Il se généralisera en 1998 si la majorité ne change pas d'attitude. »* *« Nous n'avons rien à perdre »*, souligne M. Gollnisch, mais Bruno Mégret, délégué général du Front national, préfère, lui *« ne pas anticiper »*.

« Notre stratégie n'est pas destinée à isoler le Front national, explique M. Mégret, *mais, au contraire, à le faire sortir du ghetto dans lequel on veut l'enfermer. »* *« Nous voulons*, ajoute-t-il, *faire basculer certaines composantes RPR-UDF, soit pour qu'elles fassent en sorte que leur formation change d'attitude à notre égard, soit pour qu'elles prennent elles-mêmes l'initiative. »*

Outre un changement de scrutin, le Front national espère, en effet, parvenir à des accords locaux, voire à des ralliements de représentants de la droite déçus par l'attitude de la majorité.

Avec deux hirondelles, Pierre Deplanque et Dolores Thomas, conseillers municipaux RPR de Pierrefitte, en Seine-Saint-Denis, passés en mars au Front national le 24 mars, M. Maréchal voit déjà le printemps.

Christiane Chombeau

L'influence des idées du FN connaît sa plus forte progression depuis 1990

EN UN PEU PLUS de deux ans, de janvier 1994 à avril 1996, l'adhésion aux idées de Jean-Marie Le Pen a progressé de 9 points parmi les Français. Le sondage effectué à intervalles réguliers, depuis 1983, par la Sofres pour RTL et *Le Monde*, enregistre cette année une des plus fortes progressions relevées dans l'influence de l'extrême droite. La précédente augmentation comparable (14 points) s'était produite au tout début des années 90, sous l'effet de la guerre du Golfe et du rejet du gouvernement d'Edith Cresson.

Cette fois, c'est bien la droite qui est en cause, cette droite dont près de la moitié (46 %) des électeurs se déclarent d'accord avec les idées de l'extrême droite.

Il faut rappeler, à ce sujet, les sondages pratiqués sous le gouvernement d'Edouard Balladur, montrant que le premier ministre d'alors neutralisait en partie le Front national grâce à la confiance dont il disposait parmi ses sympathisants. La victoire de Jacques Chirac, pourtant présenté par certains de ses partisans comme le dernier rempart contre l'extrême droite, semble avoir plutôt pour effet de la renforcer.

« Semble » parce que, si les indications de l'étude spécifique dont nous publions les résultats sont parfaitement clairs, une autre enquête de la Sofres, portant sur l'image des formations politiques et effectuée fin février (*Le Monde* du 8 mars), montrait une progression du nombre des Français excluant de voter pour le Front national (72 %). On retrouve d'ailleurs cette donnée dans l'enquête d'aujourd'hui, puisque 71 % des personnes interrogées estiment que l'extrême droite représente un danger pour la démocratie. Ce chiffre reste, après les 73 % d'il y a deux ans, le plus élevé qu'ait enregistré ce sondage depuis 1983.

UNE SORTE DE DÉDOUBLEMENT

A ce stade, une conclusion se propose : les idées du Front national séduiseraient davantage, mais le vote Front national n'augmenterait pas. Les résultats des élections partielles des dernières semaines vont dans le même sens. On pourrait même dire que la perception du parti d'extrême droite comme un danger croît proportionnellement à l'attraction de ses thèses, ce qui traduit, dans une fraction de l'électorat, une sorte de dédoublement. On met d'autant plus en garde contre un succès de l'extrême droite que l'on est sensible aux thèmes dont elle est porteuse et qui sont invariablement les mêmes : l'immigration et la sécurité.

La progression de l'audience du Front national serait alors, avant tout, un indice de l'insatisfaction des Français devant l'action des pouvoirs publics dans ces deux domaines de prédilection. Cependant, cette analyse doit être tempérée par le fait que, tout bien considéré, la politique menée aujourd'hui en matière d'immigration n'est guère éloignée de ce que l'extrême droite réclame depuis son surgissement dans le débat politique, au début des années 80, et cet alignement progressif, s'il résulte surtout des initiatives de la droite durant les deux cohabitations, n'avait pas été fondamentalement remis en question par la gauche entre 1988 et 1993. Quant à la sécurité, les derniers chiffres connus indiquent un recul de la délinquance et de la criminalité.

En fait, il y a tout lieu de penser que le mouvement vers l'extrême droite relève d'une autre dynamique. Aussi bien s'agit-il d'une évaluationautant que d'une adhésion personnelle. Les Français ont le sentiment, aujourd'hui, que le Front national gagne du terrain. Lorsqu'on leur demande si c'est le cas, selon eux, depuis l'arrivée au pouvoir de Jacques Chirac, 46 % d'entre eux répondent « oui », 31 % « non ». Et ils ont leur idée sur les catégories sociales les plus concernées par cette progression : les commerçants, les policiers, les chômeurs et les militaires. Autrement dit, tous ceux qui sont ou qui s'estiment en situation d'insécurité sociale.

Sur ce point, le jugement des Français est corroboré par l'analyse de l'adhésion aux idées promues par l'extrême droite, qui est la plus forte chez les commerçants, artisans et industriels, les ouvriers et les inactifs, auxquels s'ajoutent les agriculteurs.

Le Front national est donc perçu comme une force montante, mais il n'en résulte pas que le chemin de la victoire lui serait ouvert davantage que par le passé. Elles le sont d'autant moins que la dichotomie qui caractérise son électorat ne se réduit pas : une minorité de partisans résolus, prêts (14 %) à aller jusqu'à sanctionner la droite, qui refuse de s'entendre avec lui, en votant pour la gauche ; une majorité de sympathisants de circonstance, qui n'approuvent vraiment ses positions que sur l'immigration et la sécurité et qui, favorables à la droite 38 % ou indifférents (42 %), ne sont pas prêts à le suivre dans une stratégie d'accession au pouvoir.

Patrick Jarreau

■ FICHE TECHNIQUE : l'enquête de la Sofres pour RTL et *Le Monde* a été réalisée du 26 au 28 mars auprès de 1 000 personnes âgées de 18 ans et plus, interrogées en face-à-face à leur domicile.

L'audience du Front national

Etes-vous en accord ou en désaccord avec les idées défendues par Jean-Marie Le Pen ?

	Accord	Désaccord	Sans opinion
ENSEMBLE DES FRANÇAIS	28%	70%	2%
SYMPATHISANTS DE GAUCHE	15%	84%	1%
SYMPATHISANTS DE DROITE	46%	53%	1%

Plus précisément, approuvez-vous ou désapprouvez-vous les prises de position de Jean-Marie Le Pen sur :

	Approuve	Désapprouve	Sans opinion
LES IMMIGRÉS	33%	60%	[illegible]
LA SÉCURITÉ ET LA JUSTICE	35%	51%	
LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE	16%	62%	
LA DÉFENSE DES VALEURS TRADITIONNELLES	31%	54%	
LES CRITIQUES CONTRE :			
LE RPR ET L'UDF	13%	69%	
LA CLASSE POLITIQUE	19%	65%	
JACQUES CHIRAC	13%	68%	

L'adhésion aux idées de Jean-Marie Le Pen

Plutôt ou tout à fait en désaccord: 78%, 80%, 76%, 65%, 79%, 70%

Tout à fait ou plutôt d'accord: 26%, 16%, 18%, 32%, 19%, 28%

Le danger du Front national à travers les enquêtes de la Sofres

Il représente un danger pour la démocratie: 38%, 50%, 65%, 68%, 66%, 73%, 71%

Il ne représente pas de danger: 43%, 34%, 33%, 25%, 28%, 25%

Depuis l'arrivée au pouvoir de Jacques Chirac, avez-vous le sentiment que dans le pays le Front national ...

... gagne du terrain 46% ... perd du terrain 31% ... sans opinion [illegible]

1	[illegible]	4 LES MILITAIRES	28%	7 LES AGRICULTEURS	16%
2	[illegible]	5 LES JEUNES	19%	8 LES CHEFS D'ENTREPRISE	13%
3	[illegible]	6 LES OUVRIERS	18%	9 LES FONCTIONNAIRES	6%

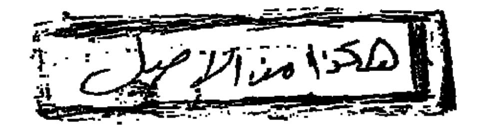
En cas de duel au second tour entre un candidat socialiste et un candidat RPR-UDF, souhaitez-vous que le Front national appelle ses électeurs ...

	ENSEMBLE DES FRANÇAIS	SYMPATHISANTS FRONT NATIONAL
À VOTER POUR LE PARTI SOCIALISTE	9%	14%
À VOTER POUR LE RPR-UDF	16%	38%
SANS OPINION	15%	6%
À S'ABSTENIR		

Une « coordination » pour les PME

La fédération nationale Entreprise moderne et libertés a été lancée officiellement, samedi 30 mars, par son président, Jean-Michel Dubois, entrepreneur, membre du bureau politique du Front national, en présence de Jean-Marie Le Pen et de Bruno Gollnisch. Cette fédération comprendra trois « coordinations » : PME-PMI, commerçants et artisans, professions libérales.

Elle concurrencera la Confédération nationale de défense des commerçants, artisans, agriculteurs et professions libérales (CDCA), basée à Montpellier et animée par des hommes d'extrême droite comme Claude Cornilleau, président du Parti nationaliste français et européen, ou Jean-Gilles Malliarakis, de Troisième voie. Les cadres de la CDCA appartenant au Front national seront-ils tentés de la quitter au moment où son secrétaire général, Christian Poucet, est contesté par certains de ses lieutenants ?



Les énarques continuent de bouder les ministères sociaux

LE CLASSEMENT de sortie de l'Ecole nationale d'administration (ENA) est si révélateur des us et coutumes de la haute fonction publique qu'il est de bon ton de le recouvrir d'un voile pudique. Les élites qui ont pu choisir les « grands corps », grâce à l'excellence de leurs résultats, font mine d'opter pour une discrétion toute aristocratique. Le grand nombre de ceux qui, au terme d'une concurrence acharnée, n'ont pu sortir « dans la botte », détestent parler de ce classement, qui va peser sur leur vie entière. La direction de l'ENA, cette année, n'a divulgué que les « grandes lignes » des choix que la promotion Victor-Schœlcher a rendus définitifs, vendredi 29 mars, à l'occasion de ce que les énarques appellent l'« *amphi-garnison* ».

Nombre d'élèves qui ne peuvent que choisir une affectation du début du classement assurent qu'ils obéissent à une vocation et qu'ils ne se contentent pas de « prendre ce qui reste », une fois que l'ordinateur a « passé à la moulinette » les résultats de leur scolarité. Les faits sont pourtant là : un an après la campagne électorale de Jacques Chirac sur le thème de la « *fracture sociale* », les affaires sociales sont la lanterne rouge de ceux qui ont donné à leur « classe » le beau nom de Victor-Schœlcher. Alors même que cette promotion de cent cinq personnes s'était distinguée pour avoir, lors d'une simulation d'élection, élu Lionel Jospin au premier tour...

Les apparences, toutefois, peuvent être trompeuses. S'il s'intéresse aux questions sociales, un élève de l'ENA a tout intérêt à choisir les grands corps, qui lui garantiront l'accès aux cabinets et aux importantes directions administratives, y compris dans les ministères les ayant en charge (direction de la Sécurité sociale, direction de l'administration générale, du personnel et du budget...).

« PARACHUTES » SÉCURISANTS

Pourquoi les élites ne préféreraient-elles pas ces premières places, qui assurent polyvalence, indépendance, autorité, mais aussi « *un parachute dorsal, un ventral et un canot pneumatique à l'arrivée* », selon la célèbre formule d'un connaisseur, Yves Sabouret, inspecteur des finances entré chez Matra ? Pourquoi iraient-elles choisir une place inférieure dans le classement, qui ne leur permet d'aspirer, en fin de carrière, qu'à une sous-direction ? D'ailleurs, le secteur social n'est pas si mal aimé que cela, lorsqu'il apporte à la fois responsabilités et rémunération conséquente. Ainsi, le seizième du classement a-t-il choisi l'inspection générale des affaires sociales (IGAS).

Tous les élèves en conviennent : il faudrait être fou pour rééditer l'expérience de la promotion Charles-de-Gaulle (1972), qui, dans un élan post-soixante-huitard, avait rejeté le principe du classement. Les quinze premiers élèves de la promotion Victor-Schœlcher ont fort logiquement choisi les quinze postes qu'offraient les grands corps. Les quatre premiers ont opté pour le Conseil d'Etat, les deux suivants pour l'inspection générale des finances. La part belle faite à la haute juridiction administrative au détriment de l'inspection générale des finances, et la « *remontée* » de la Cour des comptes, choisie par le septième, ne manqueront pas de raviver la guerre des honneurs que se livrent ces trois institutions.

Le Quai d'Orsay occupe la dix-septième place. Le ministère de l'économie et des finances apparaît à partir du vingt-deuxième rang, ses directions du Trésor et du budget étant, comme d'habitude, les plus recherchées. La préfectorale démarre en trente et unième position et occupe le second tiers du classement. Arrivent ensuite les tribunaux administratifs, les chambres régionales des comptes, l'éducation nationale et les affaires sociales.

Rafaële Rivais

Le Parti communiste français rassemble toute la gauche à Bercy

Robert Hue est favorable à « une nouvelle union »

Mardi 2 avril, à Bercy, Robert Hue, secrétaire national du PCF, réunira Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, les présidents du Mouvement des citoyens, Jean-Pierre Chevènement, et de Radical, Jean-Michel Baylet, et les porte-parole des Verts, Dominique Voynet, et de la Ligue communiste révolutionnaire, Alain Krivine.

QUINZE MILLE PERSONNES étaient attendues, mardi 2 avril, au Palais omnisports de Bercy, pour un « Forum » que le Parti communiste n'hésite pas à qualifier d'« *historique* ». Se retrouveront, côte à côte, pour débattre de la « *nouvelle union* » proposée par Robert Hue, les responsables des principales formations de gauche – à l'exception de Lutte ouvrière (LO). Une première depuis la campagne présidentielle de François Mitterrand, en 1974, selon Lionel Jospin.

La rencontre de Bercy suit de quelques jours le colloque du PS sur l'Europe, à la Mutualité. Moins large et moins populaire, la rencontre du 16 mars avait permis une confrontation apaisée des points de vue de la gauche sur l'Europe. Signe de « *ce nouvel état d'esprit à gauche* », selon la formule de M. Jospin, Jean-Pierre Chevènement a organisé, le 27 mars, un débat sur le même thème avec les socialistes et les communistes. Lors du prochain débat socialiste sur la démocratie, les autres « forces de progrès » seront aussi conviées par le PS à des « *assises citoyennes* » organisées dans les régions.

Le forum de Bercy clôt une série de forums lancés par le PCF en novembre 1995, dans l'esprit du Pacte unitaire pour le progrès (PUP), proposé en avril 1994. Ces rencontres, parfois houleuses, ont mis au jour les différends entre le PCF – *hostile à la monnaie unique* – et le PS, qui, lors de sa convention nationale des 30 et 31 mars, a confirmé au contraire son choix en faveur de la monnaie unique.

Prudence ou souci d'organisation ? La salle, à Bercy, ne posera pas « *spontanément* » ses questions : des journalistes de *L'Humanité* liront les interrogations préalablement sélectionnées. La stratégie unitaire de M. Hue ne fait en effet pas l'unanimité au sein du PCF. Dans la fédération du Val-de-Marne, dans celle du Nord, les forums ont été l'occasion de marquer les réserves des militants face à un dialogue avec le PS. Nicolas Marchand et Alain Bocquet, secrétaires de ces deux puissantes fédérations, ont exprimé leurs réticences.

« *Dialogue et franchise* », c'est, selon François Hollande, porte-parole du PS, dans ce double esprit que M. Jospin participera au forum de Bercy. Au PS, la participation du premier secrétaire a aussi donné lieu à des discussions, des questions venant notamment des fabiusiens. Dans l'Essonne, la Gauche socialiste a refusé de participer au forum du PCF. Robert Hue, qui a rencontré M. Jospin, lundi 5 mars, au domicile de ce dernier, lui aurait donné l'assurance que le forum ne tournerait pas à un procès des socialistes.

Ar. Ch. et M. N.

Débats sur le débat au dépôt SNCF de Massena

IL Y A CEUX QUI ONT TRACTÉ dans les cantines des dépôts et qui, mardi 2 avril, seront là dès 17 heures, devant le Palais omnisports, « *pour vendre les sandwiches* ». Il y a ceux qui se tâtent encore : « *Première chose, je ne sais toujours pas si je roule mardi soir.* » Il y a ceux qui, « *entre le contrat de plan SNCF qu'on nous mijote et le succès de la CGT aux élections du 28 mars* », n'ont pas eu le temps de s'interroger. Il y a ceux, enfin, qui, « *non merci sans façon* », n'iront pas à Bercy. « *En gros, c'est cinquante-cinquante, balle au centre* », résume Christian Rebeyrotte, conducteur et secrétaire général du syndicat CGT des cheminots d'Ivry.

Au local de Masséna, à la frontière entre Ivry et le 13e arrondissement de Paris, on n'a pas « *de religion définitive* » sur les forums. Juste quelques vieilles prudences. Jean-Marie Labrousse, secrétaire de section des cheminots du 13e arrondissement, ira. « *Mais attention ! Je n'ai pas le culte de la personnalité* », prévient ce communiste de longue date. « *C'est pas parce que j'estime Robert Hue et que j'approuve les forums que du jour au lendemain je mettrai Georges Marchais au panier* », ajoute le technicien. Christian Rebeyrotte parle avec les mêmes précautions pour se rendre au Palais omnisports : « *Robert Hue, c'est un autre style au Parti communiste, moins "rentre-dedans", mais le tournant, ce n'est pas lui qui l'a amorcé, c'est la direction sortante.* »

« *Tu vas encore m'accuser d'être sectaire* », avance Georges Vouland en lorgnant sur son responsable syndical. « *Je n'irai pas. Avec le recul, j'ai tellement donné pour le programme commun...* ». Electricien à Ivry, à un an de la retraite, M. Vouland se souvient du meeting avec Georges Marchais et François Mitterrand, porte de Versailles. « *Mitterrand, déjà, je le trouvais lénifiant.* » Il présente, pêle-mêle, ses raisons de militant et ses fiertés de jeune grand-père. « *Je ne me suis pas occupé de mes gosses, et, en plus, j'ai été trahi. J'ai perdu la confiance, en même temps que mes vingt ans.* »

Michel, ancien conducteur, aujourd'hui retraité, était communiste avant le programme commun et cheminot avant « *la révolution* », c'est-à-dire avant les TGV. Mardi soir – « *et je veux bien être fusillé à l'aube* » –, il n'ira pas. Ce n'est pas de « *les voir tous ensemble à la tribune* » qui navre Michel, c'est de ne voir « *qu'eux sur l'estrade* ». « *On m'avait dit que c'était une rencontre entre le peuple socialiste et le peuple communiste. Le peuple communiste sera là, mais pas les autres* », prédit-il.

L'EUROPE « DE CHIRAC ET DE JOSPIN »

Jean-Marie Labrousse n'est pas d'accord. Dans un ancien train des petites lignes de Bretagne remisé à l'atelier d'entretien de Masséna, il retrace à grands mots de bois, sans en avoir l'air, la ligne du parti. « *Ce qui est nouveau, c'est qu'on ne construit pas l'alliance au sommet, mais à la base, avec les gens. C'est comme une pyramide renversée.* » Didier Arnaud, le chef d'équipe, élu CGT, mais simple sympathisant communiste, réfléchit. « *Il y a une nouvelle utopie. Quand c'est trop grave, on ne peut compter que sur ça.* » Tous les deux, ils iront à Bercy. Demain, on parlera de Maastricht, des services publics, et de la carte ferroviaire à grands trous blancs que prépare l'Europe « *de Chirac et de Jospin* ». Chacun garde un œil sur les traminots marseillais, en grève depuis douze jours. Electricien aux ateliers de Vitry, Robert Laporte ne croit qu'au rapport de forces. « *J'irai pas. Le combat, c'est dans la rue qu'on le fera.* »

A la cantine, Christian Rebeyrotte pointe la plaine de rails et de béton qui s'ouvre devant lui. « *Rocard, Chirac, Quilès... Ils ont tous fait la même politique. Le ferroviaire est cassé, de la TGB* [très grande bibliothèque] *à Choisy, ils ont tout rasé.* » Pour se réchauffer le cœur, il raconte les AG « *contradictoires* » de décembre, et les dix postes sur quinze que la liste CGT Cheminots Paris Sud-Ouest (PSO), « *tous ensemble* », a raflé aux élections à la SNCF. « *J'irai à Bercy. Pour écouter les réponses, et plus encore les non-réponses. Ça marchera ou ça marchera pas, c'est démago ou c'est pas démago, on verra. Au moins, on ne pourra pas dire : vous êtes les derniers sectaires du monde.* »

Ariane Chemin

Attentats en Corse contre des gendarmeries

QUATRE ATTENTATS ont été commis dans la nuit du 1er au 2 avril, en Corse, contre les gendarmeries de Porto-Vecchio, Aleria, Folelli, sur la côte orientale de l'île, et Belgodère, dans la région de la Balagne. Ils n'ont pas fait de dégâts importants, sauf celui d'Aleria, où une voiture piégée a explosé devant le garage de la caserne. Un cinquième a visé, à Lecci, près de Porto-Vecchio, l'Hôtel Canarella, qui a subi d'importants dommages. Cette action semble sans relation avec les précédentes. Jusqu'à présent, toutes les actions dirigées contre les gendarmeries ont toujours été revendiquées par des organisations nationalistes clandestines. Il faudra donc attendre d'éventuelles revendications pour savoir si ces attentats constituent une réplique à l'interpellation de deux militants nationalistes, effectuée lundi soir, à Ajaccio. Ces personnes, qui étaient armées, seraient proches respectivement de l'ANC et du MPA. – *(Corresp.)*

Edouard Balladur approuve la réforme des armées

ÉDOUARD BALLADUR a choisi la cité d'Altkirch (Haut-Rhin), affectée par le départ, en 1993, d'un régiment de hussards, pour réaffirmer, lundi 1er avril, qu'il « *approuve les grandes orientations de la réforme militaire souhaitée par le président de la République* ». S'appuyant sur la reconversion de la friche militaire en pépinière d'entreprises, l'ancien premier ministre a estimé que la réforme de la politique de défense ne peut être « *couronnée de succès qu'à trois conditions* » : la réorganisation de l'armée ne doit pas être en contradiction avec la politique d'aménagement du territoire ; elle ne doit pas méconnaître la priorité à l'emploi ; elle ne doit pas affecter « *les mécanisme du creuset républicain* ». – *(Corresp.)*

PARLEMENT

■ **DÉFENSE : la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'avenir du service national continue ses auditions** sous la présidence de Philippe Séguin. Elle devait notamment recevoir, mercredi 3 avril, les principaux responsables militaires français, les généraux Douin, chef d'état-major des armées, Monchal (armée de terre) et Rannou (armée de l'air), ainsi que l'amiral Lefebvre (marine).

■ **LOGEMENT : le groupe RPR de l'Assemblée nationale a obtenu l'inscription à l'ordre du jour** des travaux du 18 avril d'une proposition de loi visant à renforcer la protection des personnes surendettées en cas de saisie immobilière de leur résidence principale. Soulignant que la législation actuelle « *ne permet plus de protéger suffisamment les intérêts des familles* », les députés RPR veulent modifier les conditions de saisine de la commission de surendettement, d'évaluation du bien immobilier et de rééchelonnement de la dette.

DÉPÊCHES

■ **UDF : Alain Madelin, candidat malheureux à la présidence de l'UDF**, a indiqué, mardi 2 avril, sur Europe 1, qu'il avait l'intention de poursuivre son action « *résolument à l'intérieur* » de l'UDF et d'y constituer « *un pôle réformateur* » avec ceux qui l'ont soutenu. « *On trouvera notre place, ni ligotés ni bâillonnés* », a-t-il ajouté, en précisant qu'il se rendrait au bureau politique de la confédération mercredi 3 avril.

■ **FAMILLE : Alain Juppé devait rendre hommage à l'Unicef**, mardi 2 avril, à l'occasion d'un discours prononcé pour le cinquantième anniversaire de cette organisation. Le premier ministre devait préciser que les représentants des entreprises et des syndicats participeront, aux côtés des associations familiales et féminines, à la conférence nationale sur la famille prévue le 6 mai. « *Une meilleure organisation du temps de travail doit permettre aux mères de mieux cumuler temps familial et temps de travail* », devait souligner M. Juppé.

■ **CORSE : Jean-Louis Masson, député RPR de Moselle**, estime dans un communiqué daté du 30 mars que la création d'une zone franche en Corse « *ne peut que justifier et encourager les poseurs de bombes* ». M. Masson ajoute que si certains Corses « *se plaignent de difficultés économiques, il faudrait d'abord qu'ils commencent à poser un peu moins de bombes et à travailler un peu plus* ».

■ **NATIONALISTES : le troisième Forum de la nation a été organisé**, vendredi 29 et samedi 30 mars, à Lyon, par le mensuel lyonnais *Jeune nation*, pour débattre notamment du thème « Maastricht, c'est la mort, la nation, c'est la vie ». Un « Front républicain » – regroupant associations antiracistes, syndicats et partis politiques, et auquel participait Jean-Marie Chanon (App. UDF), adjoint au maire de Lyon –, a organisé, samedi, une manifestation pour protester contre ce rassemblement d'ultra-nationalistes européens.

■ **VÉLO : quatre associations reprochent à Jean Tiberi**, maire (RPR) de Paris, sa « *précipitation* » dans la mise en place du plan vélo dans la capitale. L'Association des usagers des transports, Écolo J, le Mouvement de défense de la bicyclette et l'association Réseau vert ont rappelé, lundi 1er avril, qu'elles revendiquent des sites propres, séparés de la circulation générale, des rues réservées aux piétons et aux vélos, l'aménagement des carrefours et des mesures pour le stationnement.

RÉGIONS

Quelques îlots du quartier parisien de la Moskowa échapperont à la démolition

IMMEUBLES ÉVENTRÉS, terrains en friche : dans le quartier de la Moskowa (18e arrondissement), il n'y a plus grand-chose à sauver du Vieux Paris. Pourtant Anne-Marie Couderc, adjointe (RPR) au maire de Paris, chargée de mettre en place « *l'urbanisme à visage humain* » que souhaite Jean Tiberi, maire (RPR), et Daniel Vaillant, maire (PS) du 18e, la Semavip, société d'économie mixte, chargée de l'aménagement, et l'association La Moskowa devraient se rencontrer, dans les prochains jours, pour se mettre d'accord sur quelques améliorations de nature à préserver les vestiges de ce quartier en pleine démolition.

En réalité, il y a longtemps que ces 5 hectares situés entre le boulevard Ney et la rue Belliard font partie des coins de Paris qui, entre pittoresque et pauvreté, s'enfoncent dans le délabrement. Au milieu du siècle dernier, petits immeubles meublés, hôtels, échoppes, ateliers et jardinets familiaux furent construits et donnent au quartier un air de village. Baptisé Moskowa, du nom d'une victoire du maréchal Ney lors de la campagne de Russie, il fut vite entaché d'une mauvaise réputation, au point d'être, en 1939, frappé d'un arrêté d'insalubrité. Longtemps, il resta une zone dont personne ne s'occupait vraiment. Et, au fur et à mesure que se sont vidés les immeubles, les squatters s'empressèrent de s'installer avant que n'arrivent les bulldozers.

Fin 1990, le Conseil de Paris vote la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), prévoyant la construction de 41 000 mètres carrés de logements, d'une école et d'un jardin public. « *Plus de la moitié des appartements n'avaient pas de sanitaires et les 420 logements de ce quartier mesuraient en moyenne 27 mètres carrés* », rappelle Yves Boucli, directeur général de la Semavip.

« RESPECTER LES GENS ET LE SITE »

Les expropriations et les destructions doivent permettre de faire place nette pour édifier un quartier tout neuf. L'association La Moskowa, qui souhaite sauver ce qu'on peut encore du Vieux Paris, tente de s'y opposer, et, avec des architectes et des urbanistes, elle élabore un contre-projet « *permettant une réhabilitation plus douce, dans le respect des gens et du site* ». En même temps, elle bataille pour le relogement des habitants sur place. « *Ce qui n'a pas empêché que quatre cents familles quittent le quartier* », déplore Louis Bastin, président de cette association.

Ceux qui restent reconstituent une atmosphère de village, notamment autour des enfants, qui, à l'étroit dans des logements trop petits, passent une grande partie de leur temps dans la rue. C'est ainsi qu'est née l'aventure des Moskokids, huit enfants d'origine africaine de cinq à seize ans, en passe de devenir des vedettes de la chanson. « *On était plusieurs musiciens à avoir investi le quartier : les mômes sont venus nous voir et on leur a appris à jouer et à danser* », raconte Jérôme. Entre concerts dans le quartier et rencontre avec un chanteur du groupe Mano Negra, les Moskokids se sont retrouvés chez Barclays pour enregistrer leur chanson *Metis*. Il y a quelques semaines, ils ont même tourné un clip.

Depuis 1992, les acquisitions foncières se déroulent au rythme prévu par le plan d'aménagement de zone. La neuvième enquête publique s'est déroulée du 12 février au 6 mars : elle concerne notamment la rue Bonnet, centre névralgique de la contestation de la ZAC. C'est au 37 de cette rue que des habitants ont « réquisitionné » vingt studios pour s'opposer aux destructions d'immeubles. A quelques dizaines de mètres, Claude Bernalin, qui habite ici depuis trente ans, a repoussé toutes les offres d'achat faites par la Semavip pour sa maison. « *L'architecture est un témoignage de l'homme. Et Paris ne peut pas ressembler aux villes nouvelles aseptisées* », proteste un habitant qui a écrit ces quelques lignes dans le livre d'or de l'association La Moskowa.

Depuis leur arrivée à la tête de la mairie du 18e arrondissement, les élus socialistes se sont emparés du dossier. Avec modération. « *Il n'est pas question de redessiner complètement la ZAC, mais seulement d'étudier ce qui peut encore être sauvé* », plaide Christophe Caresche, adjoint au maire chargé du logement. Notamment, les socialistes sont attachés à la construction de l'école de huit classes censée accueillir aussi les enfants des 600 logements du quartier Vauvenargues, tout proche. Mais son édification était justement prévue à la place d'un immeuble 1930 dont la façade est décorée de mosaïques et qui fait partie de la liste de la vingtaine d'immeubles dont l'association La Moskowa souhaite qu'ils échappent aux pelleteuses. Soucieuse de trouver un compromis, Anne-Marie Couderc, adjoint au maire de Paris chargé de l'urbanisme et ministre délégué à l'emploi, a demandé de réétudier les plans de manière à sauver ces constructions.

Françoise Chirot

LÉGISLATION La commercialisation de certaines répliques d'armes projetant des billes en plastique sera prochainement interdite pour une durée d'un an, à l'initiative de la DGCCRF. Un arrêté doit prochainement paraître au *Journal officiel*. ● TROIS DÉPARTEMENTS (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Seine-Saint-Denis) ont déjà décidé d'interdire ces répliques appelées *« quasi-armes »*. Elles sont à l'origine de plusieurs accidents et ont été utilisées lors d'agressions. ● LES PARTICULIERS ont jusqu'au 6 mai pour déclarer, à la préfecture ou au commissariat, les armes qu'ils détiennent. Plus restrictive, la classification révisée impose de nouvelles autorisations préfectorales et introduit certains changements de catégorie. L'un des intérêts de ces obligations sera de fournir des indications moins floues quant au nombre d'armes détenues en France.

La réglementation sur la détention d'armes est renforcée

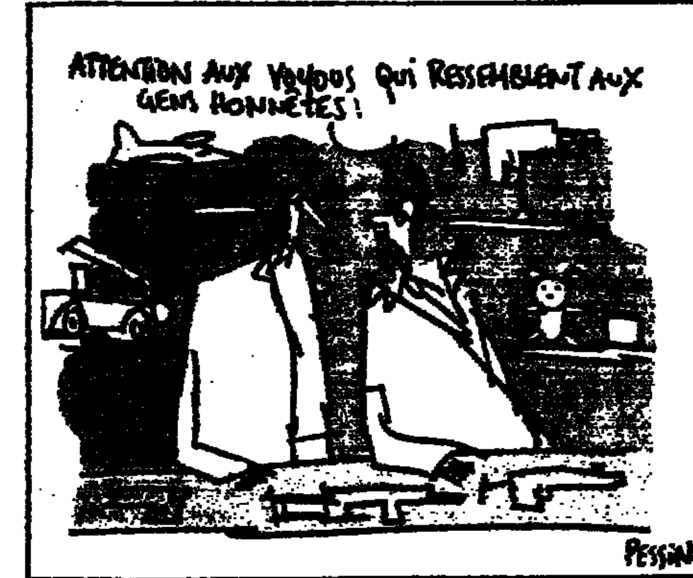
Alors que les particuliers ont encore un mois pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions, le gouvernement a décidé d'interdire pour une durée d'un an la mise en vente de certaines copies lançant des billes en plastique

LA VENTE des répliques d'armes utilisant comme projectiles des billes de plastique dur sera bientôt suspendue sur l'ensemble du territoire français pour une durée d'un an. Un arrêté paraîtra prochainement au *Journal officiel*. Une enquête menée par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a conclu à la dangerosité de ces produits, plus tout à fait jouets et pas encore armes. Une dizaine d'adolescents ont récemment été blessés par les billes de plastique tirées par ces engins. S'il s'agit, pour la DGCCRF, de veiller à la sécurité des consommateurs, cette mesure prend le relais d'interdictions de police déjà prononcées dans trois départements.

Le 7 février 1996, la préfecture de la Moselle a décidé d'interdire la vente aux mineurs de tout objet *« ayant l'apparence d'une arme à feu et tirant des projectiles de toute nature ou d'armes projetant des gaz, quelle que soit l'énergie développée à la bouche »*, c'est-à-dire à la sortie de l'arme. Le port en est proscrit dans les lieux publics, les transports publics et les établissements scolaires. Le lendemain, la préfecture voisine de Meurthe-et-Moselle a rédigé un arrêté dans les mêmes termes puis, le 13 mars, la Seine-Saint-Denis a décidé d'appliquer à son tour l'interdiction sur son territoire.

A Metz, la décision avait été prise à la suite d'un accident survenu à un adolescent ; la presse locale s'en était largement fait l'écho. Au cours d'un jeu, un jeune homme avait reçu dans l'œil gauche une munition tirée à bout portant. Le médecin qui l'avait examiné avait conclu à un hyphéma massif (dépôt de sang dans la chambre antérieure de l'œil) et constaté une baisse de l'acuité visuelle ainsi qu'une déformation de la pupille.

A Nancy, la préfecture reconnaît s'être inspirée de la décision mosellane pour d'autres raisons, liées à la lutte contre la délinquance. *« Cette décision correspond à plusieurs affaires de braquage, d'intimidation avec des instruments dont on ne sait s'ils sont vrais ou non »*, explique-t-on à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. En Seine-Saint-Denis, Michel Bilaud, le directeur de cabinet du préfet, renchérit en soulignant que l'arrêté *« a été pris à la suite d'incidents multiples et quotidiens constatés dans le département, des agressions dans les transports en communs menées avec ces armes factices »*. *« Ces répliques présentent une ressemblance totale avec de vraies armes, et les témoignages indiquent qu'elles prolifèrent*, ajoute-t-il. *Lors d'un braquage, il est difficile de s'apercevoir qu'elles sont factices ! »*



Les répliques portent le nom du modèle copié, Smith et Wesson, Uzi, Colt ou même Beretta, poussant la ressemblance au dernier degré. Fabriqués au Japon et à Taïwan, certains modèles en plastique sont lestés pour une meilleure tenue en main. Les prix oscillent entre 300 francs et 500 francs, mais on peut en trouver à 100 francs. Selon Eric Gautier, responsable de la promotion chez Trois Pylônes, l'une des principales sociétés importatrices, ces *« quasi-armes existent en France depuis deux ans et, en Ile-de-France, il s'en vend 5 000 environ chaque année par l'intermédiaire d'armureries, de magasins de jouets et modélisme »*.

La puissance des répliques concernées, située entre le seuil autorisé pour les jouets à projectiles rigides (0,08 joule) et le plancher admis pour entrer dans la catégorie des armes (2 joules), en fait des hybrides. Elles s'appellent *« quasi-armes »* ou *« air soft guns »*, comme d'autres *« objets ayant l'apparence d'une arme »* qui dégagent à la bouche une puissance supérieure à 2 joules. Ces derniers dépendent alors du décret armes de mai 1995.

> « Dans un braquage, il est difficile de s'apercevoir qu'elles sont factices »

Les fabricants des répliques d'une puissance inférieure à 2 joules demandent que l'usage en soit réservé aux plus de quatorze ans. Le mode d'emploi précise qu'elles ne doivent pas être utilisées à bout portant ni en direction des yeux. Comme *« elles ne sont pas faites pour se tirer dessus »*, selon Marie-Louise Sguerso, responsable du secteur armes et munitions à la DGCCRF, elles sont parfois vendues avec une cible. D'un diamètre d'environ 6 millimètres, les projectiles ne présentent en principe aucun danger de mort, mais peuvent parfaitement provoquer des lésions. Marie-Louise Sguerso admet que la DGCCRF réagit *« en état d'urgence »*, à la suite de la *« psychose »* qui s'est emparée de quelques régions, mais assure qu'il convient de *« distinguer entre ce qui relève de la malveillance et les accidents de jeu »*.

Le gérant d'une boutique parisienne spécialisée souhaite que *« l'on se hâte d'arrêter l'hystérie collective »* sur ce sujet. Cependant, il dénonce le *« flou artistique »* qui règne sur les seuils de puissance et *« l'hésitation du législateur »* : ces répliques peuvent en effet être acquises aussi bien dans les magasins de jouets que dans les armureries. *« Les munitions pèsent entre 0,12 et 0,25 gramme. Elles n'ont pas de masse et il est impossible de les remplacer par des munitions dangereuses. Ces répliques ont été inventées par les Japonais pour pratiquer des jeux de rôle, pas pour blesser »*, plaide-t-il.

Aude Dassonville

Classification

- ● 1re catégorie : armes de guerre et leurs munitions ;
- ● 2e cat. : matériels destinés à porter ou utiliser les armes de guerre (chars, avions, navires) ;
- ● 3e cat. : matériel de protection contre les gaz de combat ;
- ● 4e cat. : armes à feu de défense et leurs munitions soumises à autorisation ;
- ● 5e cat. : armes de chasse et leurs munitions ;
- ● 6e cat. : armes blanches ;
- ● 7e cat. : armes de tir, de foire ou de salon et leurs munitions ;
- ● 8e cat. : armes et munitions historiques et de collection.

Du « paint-ball » à la carabine, toute possession devra être déclarée avant le 6 mai

TOUT DÉTENTEUR d'une ou plusieurs armes doit en déclarer la possession avant la date limite du 6 mai auprès des préfectures et des commissariats. Un décret paru au *Journal officiel* du 6 mai 1995 accorde un délai d'un an aux propriétaires d'arme pour qu'ils se conforment aux nouvelles règles. Celles-ci imposent notamment des autorisations préfectorales pour l'achat ou la détention de certaines armes d'efficacité redoutable et de camouflage qui subissent un changement de catégorie. Ces modifications découlent de la directive européenne du 18 juin 1991, mais aussi des travaux conduits par plusieurs ministères (défense, intérieur, jeunesse et sports) avec le concours des représentants des professionnels de l'arme, des usagers et des tireurs sportifs. Ni ces derniers (affiliés à une fédération), ni les chasseurs (possédant le permis de chasse), ni les collectionneurs ne sont concernés par les changements de réglementation.

Les armes sont depuis longtemps dans le collimateur des responsables de l'ordre public. Si la base de la réglementation actuelle remonte à un décret-loi d'avril 1939, le législateur a régulièrement actualisé les textes. La guerre en Algérie, les tensions en Corse ont en leur temps entraîné des révisions des textes quelquefois radicales mais parfois aussi sans lendemain. En tout état de cause, il manque, dans un certain nombre de cas, la volonté du pouvoir politique de faire appliquer la loi.

Les changements qui prendront effet le 6 mai touchent les autorisations ainsi que les déclarations et élargissent le champ des interdictions.

● Les autorisations

Toutes les armes de poing, pistolets ou revolvers, sont désormais soumises à une autorisation préfectorale, y compris les armes à grenaille qui n'auraient pas été déclarées avant le 21 février 1994. Sont soumises seulement à déclaration les armes à percussion annulaire (c'est le cas des 22 long rifle) à un coup dont la longueur est supérieure à 28 centimètres, si elles ne sont pas destinées au tir de la grenaille. Ne sont pas soumises à déclaration ou autorisation les armes d'alarme, de starter et de signalisation non susceptibles de tirer des balles ou de la grenaille.

Certaines armes d'épaule (carabines, fusils) sont également soumises à autorisation : armes semi-automatiques pouvant tirer plus de trois cartouches dont le chargeur est amovible ou démontable, fusils à canon lisse dont la longueur du « tube » ne dépasse pas 60 centimètres. Les fusils « à pompe » dont le magasin peut contenir plus de cinq cartouches sont également concernés.

Certaines de ces armes (pistolets, revolvers) étaient déjà soumises à une réglementation particulière depuis le 6 janvier 1993. Pour en conserver la détention, il faut réclamer une autorisation, sauf à les avoir déclarées avant le 21 janvier 1994. Quoi qu'il en soit, toutes les armes qui étaient déjà soumises à autorisation avant le décret de 1993 continuent à l'être. Un défaut de déclaration est passible de sanctions qui peuvent aller jusqu'à la saisie de l'arme ; celle-ci ne peut être cédée, vendue, donnée ou transmise qu'à une personne munie d'une autorisation préfectorale.

● Les déclarations

Toutes les armes qui ne sont pas soumises à une autorisation préfectorale doivent être déclarées soit à la préfecture soit au commissariat. Echappent à cette obligation les armes d'épaule à canon lisse, par opposition au canon rayé, et tirant un coup par canon mais pas toutes les armes à air comprimé ou à gaz, notamment celles dont l'énergie à la bouche est supérieure à 10 joules, qui doivent être déclarées. C'est le cas également des « lanceurs » de projectiles à encre ou à peinture chers aux amateurs de *paint ball*.

● Les nouvelles interdictions

La mise à jour de la réglementation sur les armes a entraîné des interdictions d'acquisition et de détention totale. C'est le cas des armes automatiques tirant en rafale, qu'il faut faire transformer ou qui doivent être revendues à un armurier. Une neutralisation du mécanisme ou du canon est aussi possible. Dans la majorité des cas, ce type d'arme intéresse avant tout les collectionneurs.

Les interdictions concernent également le port de l'arme ou son port sans motif légitime. Ainsi sont interdits de port des coups-de-poing américains, des fléaux japonais, des arbalètes et des étoiles de jet, certaines bombes lacrymogènes et toutes les armes de poing dont le transport n'est pas nécessité par une activité sportive. Encore faut-il que l'arme soit transportée démontée...

Enfin, une dernière interdiction concerne les mineurs, qui ne pourront plus acheter ni détenir une arme. Cette interdiction est toutefois levée en cas de pratique d'une discipline sportive dûment reconnue ou tout simplement d'une activité cynégétique sanctionnée par le permis de chasse. Mais il s'agit là d'un document qui nécessite un examen dont l'obtention est beaucoup plus difficile qu'il y a quelques années.

Cette réglementation mise au goût du jour aura au moins un avantage : celui de fournir un chiffre sur le nombre d'armes détenues en France. Ce bilan a été jusqu'ici difficile à établir, tant il en fut caché durant la seconde guerre mondiale ou au retour de conflits plus récents. Si l'on estime à deux millions le nombre d'armes de chasse, on ne dispose en revanche d'aucune indication fiable concernant les autres armes, notamment celles à canon rayé.

Claude Lamotte

Le maire de Paris tente de défendre sa politique du logement « intermédiaire »

ATTAQUÉ par les élus de l'opposition, le maire de Paris, Jean Tiberi (RPR), s'emploie à fournir les preuves de la *« vocation sociale »* de sa politique de logement. En diffusant une étude réalisée à sa demande par l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP), comparant les prix des loyers dans le secteur libre à ceux pratiqués dans le « locatif intermédiaire » par les bailleurs proches de la Ville, le maire tente de mettre un terme à une polémique qui dure depuis près d'un an.

Les logements PLI (prêts locatifs intermédiaires) n'ont pas bonne presse. Ce type de logements aidés avait été au point de départ d'une affaire de pot-de-vin versé pour l'attribution d'un logement, dans le XIIe arrondissement, révélée par le journal *InfoMatin* en mai 1995. Elle avait rapidement débouché sur celles du domaine privé de la Ville et de l'appartement du premier ministre, Alain Juppé. S'étaient trouvés ainsi étalés au grand jour les dysfonctionnements dans le mode d'attribution de ces logements, laissé à la discrétion, pour moitié, de la Ville et, pour le reste, des maires d'arrondissement. Le niveau élevé des loyers et, dans certains quartiers, la désaffection des demandeurs de logement pour ces programmes avaient été mis en avant.

Depuis, les élus de l'opposition ne ratent pas une occasion de critiquer cette politique de logement « intermédiaire ». L'étude de l'OLAP ne donne aucune indication sur l'état réel de la vacance dans ce parc – estimée à plus de mille logements par les élus de l'opposition et à quelques centaines par la Ville. Mais elle livre quelques éléments comparés sur les loyers pratiqués. De 1989 à 1994, les PLI ont représenté plus du tiers des 22 902 logements « sociaux » construits à Paris. Deux sociétés d'économie mixte de la Ville, la RIVP et la SAGI, en détiennent plus de 30 %.

Ces logements sont concentrés dans l'Est parisien : les XIXe, XXe, XIIe et XIIIe arrondissements en accueillent les trois quarts. Une majorité d'immeubles sont situés dans des quartiers qualifiés de *« moyens »* par l'OLAP ou excentrés. Quatre cents logements sont sur des sites d'*« intérêt médiocre »*. Autre particularité : les PLI sont surtout des grands logements (un tiers sont des F 4), de 74 mètres carrés en moyenne. Le prix enfin : à 55 francs le mètre carré de surface utile, il est relativement élevé si l'on considère que s'y ajoute le loyer des annexes (parkings, balcons et terrasses). En 1995, les locataires de PLI acquittaient, pour un quatre pièces de 90 mètres carrés, 6 318 francs de loyer en moyenne, charges et parking compris (7 829 francs pour un cinq pièces et plus).

ÉCARTS DE PRIX IMPORTANTS

L'OLAP estime que, *« même dans les quartiers les moins recherchés »*, il subsiste des écarts de prix importants, de l'ordre de 60 %, entre les loyers PLI et ceux du secteur privé. L'écart est de 110 % dans les quartiers centraux. Mais l'analyse *« à qualité de logement équivalente »* privilégiée par l'observatoire conduit sans doute ce dernier à majorer les prix annoncés pour le secteur libre.

L'OLAP livre toutefois une conclusion en demi-teinte. Si la demande de logements intermédiaires *« n'est pas toujours aussi forte qu'on pourrait le penser »*, ce n'est sans doute pas en raison du *« positionnement des loyers »*. A qualité de logement équivalente, le parc locatif privé n'exerce pas *« une véritable concurrence »* mais *« on peut néanmoins s'interroger sur l'attractivité des logements proposés en locatif intermédiaire dans certains quartiers de Paris, pour des ménages disposant des ressources nécessaires pour s'acquitter de ces loyers »*.

La comparaison avantageuse fournie à M. Tiberi ne convainc pas les maires PS de la capitale, à commencer par ceux des XIXe et XXe arrondissements, où sont concentrés 2 000 des 5 000 logements PLI parisiens. Sur son contingent, entre décembre 1995 et mars 1996, le maire du XIXe, Roger Madec, a attribué 78 logements PLI. Mais 46 (dont 22 F 5), affirme-t-il, n'ont pas trouvé preneur. Et 65 demandeurs qui s'étaient vu attribuer un logement de ce type l'ont finalement refusé.

Cette inadaptation du produit au marché, sans doute accentuée par la baisse des loyers dans la capitale, est en fait reconnue à mots couverts à l'Hôtel de Ville. Tout en continuant à soutenir que *« 16 000 demandeurs sont enregistrés »*, l'équipe du maire de Paris a commencé à rectifier le tir. En octobre 1995, Jean Tiberi annonçait qu'il allait abaisser à 50 francs le prix du loyer dans ce type de logement, diminuer l'importance des annexes et supprimer l'obligation de parking. Ceci, précisait-il, *« afin de ramener le prix du trois pièces à 3 800 francs par mois sans les charges »*.

Christine Garin

Nouvel embarras de la Cogedim, rue du Dragon

La Cogedim connaît de nouveaux tracas avec son immeuble du 7, rue du Dragon, dans le VIe arrondissement, qui fut occupé de décembre 1994 au 30 janvier par l'association Droit au logement et cinquante-trois ménages. Le tribunal administratif de Paris a en effet annulé, par jugement du 7 mars, le permis de construire délivré par la Ville de Paris au promoteur le 21 juillet 1994.

L'association de protection du patrimoine architectural et de préservation des conditions de vie dans le quartier Saint-Germain-des-Prés avait demandé cette annulation. Le tribunal estime que le réaménagement envisagé, prévoyant un établissement commercial et un parc de stationnement, était *« de nature à entraîner une gêne pour l'écoulement du trafic des voies environnantes »*. La Cogedim va donc devoir réécrire sa copie, et l'immeuble de la rue du Dragon restera encore inoccupé pendant de longs mois.

Les cancers liés à l'amiante ont augmenté de 25 % tous les trois ans entre 1979 et 1990

Des chercheurs interpellent les pouvoirs publics

Des chercheurs appartenant au réseau France cancer incidence et mortalité (Francim) publient dans la revue de la direction générale de la santé, le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, une étude montrant que le nombre de cas de mésothéliome – des cancers primitifs de la plèvre liés à l'inhalation de poussières d'amiante – a augmenté en France de 25 % tous les trois ans.

« LA LARGE DISSÉMINATION de l'amiante dans la population générale et son pouvoir carcinogène aujourd'hui reconnu en font un problème de santé publique qui appelle des réponses de la part des pouvoirs publics. » Les chercheurs dont les travaux sont publiés dans le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* (BEH) de la direction générale de la santé interpellent rarement les autorités sanitaires de la sorte. Cette fois, l'heure est grave : une étude sur l'incidence du mésothéliome (cancer primitif de la plèvre) dans les registres des cancers français, exposée dans le *BEH* du 18 mars, révèle *« une augmentation ajustée pour l'âge et le département de 25 % tous les trois ans »* des cas de mésothéliomes entre 1979 et 1990. L'inhalation de poussières d'amiante, cette fibre massivement utilisée dans les années 50-70 pour l'isolation thermique et phonique des bâtiments, est considérée comme le facteur causal dans près de 80 % des cas de mésothéliomes. Le flocage (projection d'amiante) est interdit en France depuis 1978.

Cette enquête statistique – une des premières du genre, à notre connaissance – a été effectuée par le réseau France cancer incidence et mortalité (Francim) à partir des registres de décès par cancers de sept départements (Bas-Rhin, Doubs, Calvados, Hérault, Isère, Somme, Tarn). Plus de 5,5 millions de personnes sont concernées, soit 9,5 % de la population française.

SYSTÈME DE SURVEILLANCE

Dans les sept registres, le nombre total de décès par mésothéliome pour la période 1975-1990 était de 235 pour 2 304 700 hommes et de 58 pour 2 417 400 femmes, soit un taux d'incidence brut moyen de 0,97 nouveau cas par an pour 100 000 hommes et de 0,23 cas pour 100 000 femmes. Le *« risque relatif »* passe ainsi de 1 pour 100 000 sur la période 1979-1981 à 1,7 pour 100 000 en 1982-1984, puis à 2 pour 100 000 en 1985-1987 et à 2,2 pour 100 000 en 1988-1990.

En recoupant les données des registres des cancers avec celles de l'Inserm, les auteurs de l'étude affirment qu'*« on peut estimer le nombre de mésothéliomes apparus en France entre 1975 et 1990 à 4 216 cas, soit une moyenne de 263 cas par an »*. Les chercheurs nuancent cependant les tendances observées dans le passé au motif que *« le mésothéliome est aujourd'hui mieux diagnostiqué qu'en 1979-1981, ce qui peut expliquer en partie le faible chiffre d'incidence pendant cette période, et, par voie de conséquence, accentuer la tendance à l'augmentation sur toute la période 1979-1990 »*.

« On a en effet assisté au cours des années 80, précisent-ils, à la généralisation de l'immuno-histochimie [méthode de recherche des substances chimiques au sein des cellules], *qui a conduit, à notre avis, à une meilleure définition anatomo-pathologique de la maladie. De même au cours de cette période, l'utilisation de la biopsie pleurale* [prélèvement d'un fragment de la plèvre à des fins d'examen] *est devenue plus fréquente. »*

Il n'en reste pas moins, disent-ils, qu'au début des années 90 *« l'incidence estimée du mésothéliome pour les deux sexes réunis est d'environ 600 cas par an pour la France entière »*. L'association Alert avait pour sa part chiffré à 902 par an le nombre de décès par mésothéliomes en 1992 (*Le Monde* du 31 mai 1995). On sait par ailleurs que les poussières d'amiante ont figuré, en 1993, au troisième rang des causes de maladies professionnelles. Les chercheurs concluent à la nécessité de mettre en place *« un système de surveillance de la maladie, qui fasse appel aux registres des cancers pour l'incidence et à l'Inserm pour les données de mortalité »*.

Quelle que soit la réaction des pouvoirs publics à ces nouvelles statistiques alarmantes, la publication au *Journal officiel* du 8 février des décrets et arrêtés organisant le recensement des bâtiments isolés à l'amiante en France et la protection des travailleurs exposés n'a visiblement pas suffi à convaincre les épidémiologistes que les mesures engagées étaient à la hauteur du fléau.

Laurence Folléa

★ **« Incidence du mésothéliome dans les registres des cancers français – Estimations France entière », F. Menegoz, P. Grosclaude, P. Arveux, M. Henry-Amar, P. Schaffer, N. Raverdy, J.-P. Daurès, BEH nº 12, *18 mars 1996*.**

La chancellerie hésite dans l'attribution du dossier de Roubaix

L'existence de commanditaires n'est pas établie

GRAND BANDITISME ou bien attaques à main armée en relation avec une entreprise terroriste ? Quatre jours après les fusillades survenues à Roubaix (Nord) et en Belgique, les autorités françaises hésitaient, mardi matin 2 avril, entre les deux registres. Aussi l'enquête sur les *« braqueurs chevronnés »* de Roubaix, auxquels la police judiciaire attribue plusieurs hold-up, restait-elle diligentée par le parquet de Lille – et non par la 14ᵉ section, dite antiterroriste, du parquet de Paris.

Plusieurs éléments, découverts à Roubaix puis dans la voiture des fuyards sur l'autoroute Lille-Gand, ont cependant donné une coloration *« islamiste »* aux activités du groupe démantelé par le SRPJ de Lille. Outre les quelques exemplaires de journaux émanant du Front islamique du salut (FIS) et de l'Armée islamique du salut (AIS) retrouvés, la participation de l'un des malfaiteurs à un stage effectué en Bosnie sous couvert d'action humanitaire intrigue les services de police. Désireux de se rendre en ex-Yougoslavie, Christophe Caze, un Français âgé de vingt-sept ans récemment converti à l'Islam, tué le 29 mars, avait d'abord contacté Médecins du Monde avant d'être pris en charge par International Islamic Relief Organisation, qui s'est donné pour but d'aider les Musulmans de Bosnie.

Pour autant, la direction centrale de la police judiciaire considère que les malfaiteurs de Roubaix ont agi comme un *« groupe autonome »*, sans liaison avec des commanditaires extérieurs. Les armes saisies par les enquêteurs – pistolets-mitrailleurs Kalachnikov, pistolets CZ de fabrication tchèque, un lance-roquettes antichars RPG7 de fabrication soviétique, des grenades – provenaient certainement d'Europe de l'Est. Mais rien ne permet d'affirmer qu'elles aient été acheminées en France par le biais d'une filière bosniaque, ce qui accréditerait l'hypothèse d'une organisation islamiste. Interrogé par les enquêteurs belges, Omar Zemmiri, le seul rescapé des fusillades du 29 mars, expliquera peut-être si les attaques à main armée de son groupe étaient, ou non, liées au terrorisme. Ce qui permettrait au ministère français de la justice de confier le dossier soit à la section antiterroriste du parquet de Paris, soit au parquet de Lille.

E. In.

Le dossier explosif du « déflocage » de Jussieu

FAUDRAIT-IL raser Jussieu, l'un des plus importants centres universitaires et scientifiques de France situé au cœur de la capitale ? La question a été effleurée, comme solution radicale pour effacer du paysage le symbole de cette « aberration » architecturale et technique des années 60. Avec 200 000 m² de faux plafonds et de gaines techniques floqués d'amiante, ce campus de 450 000 m² est une menace permanente pour 60 000 étudiants, 10 000 enseignants, chercheurs et personnels répartis dans les deux universités Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI), Denis-Diderot (Paris-VII) et l'Institut de physique du Globe.

Déjà dénoncée il y a près de vingt ans, cette réalité est véritablement apparue lorsqu'ont été signalées les premières affections graves, et un cas de décès relevé par le comité anti-amiante en mars 1995. Ce dossier explosif, qui fait craindre un scandale identique à celui du sang contaminé, est actuellement traité au plus haut niveau de l'Etat. Par son caractère exceptionnel, il préfigure l'ampleur du financement et des travaux qu'il conviendra d'engager dans tous les bâtiments publics et privés selon les injonctions du décret du 8 février. Une première étude, dont les résultats ont été communiqués le 23 novembre 1995, avait tranché en faveur du déflocage massif des installations.

Bien qu'*a priori* plus coûteuse, cette technique a été jugée plus fiable que l'encloisonnement des parties amiantées ou leur solidification par imprégnation. Au total, le chiffre de 700 millions de francs avait été retenu, auquel s'ajoutent 180 millions pour la remise aux normes des installations électriques et diverses mesures de sécurité. Depuis, le chantier n'a guère avancé. Annoncés pour le début de 1996, les premiers travaux ont été reportés, dans le meilleur des cas, à la fin de l'année.

Redoublant d'impatience, le comité anti-amiante, appuyé par la plupart des organisations syndicales, s'est de nouveau manifesté le 13 mars en fixant un « ultimatum » aux pouvoirs publics. Fixée à la date du 2 avril, la menace d'une fermeture du campus a finalement été retardée. Lors d'une rencontre avec ses responsables au ministère de l'éducation nationale, vendredi 29 mars, Francis Delon, directeur de cabinet de François Bayrou, a confirmé la volonté de l'Etat de procéder au désamiantage global du campus de Jussieu et de réserver, dès le budget de 1996, une centaine de millions de francs (dont une partie servira également au déflocage de l'hôpital Necker).

Des crédits d'urgence (5 millions de francs) ont été débloqués pour lancer, cet été, un chantier expérimental. Enfin, un appel d'offres européen a été ouvert récemment pour désigner l'entreprise chargée du pilotage et de la programmation. Aucune décision n'a, toutefois, été retenue pour le déménagement temporaire des laboratoires, des salles de cours et des amphis durant la période des travaux qui, à raison de tranches de 30 000 m², devraient s'étaler sur plusieurs années.

ARBITRAGE EN JUILLET

Un arbitrage interministériel devrait intervenir dans le courant du mois de juillet, indique-t-on dans l'entourage d'Alain Juppé. Le ministère de l'éducation nationale fait preuve d'un peu plus d'optimisme, tandis que Jean Tiberi, maire de Paris, s'est empressé de prévenir tout risque de transfert hors de la capitale.

En l'état, la rumeur d'une destruction totale du campus n'est pas confirmée : elle nécessiterait l'enlèvement préalable de toutes les particules d'amiante. En revanche, les responsables universitaires envisageraient volontiers la construction de nouveaux locaux, soit dans la ZAC rive-gauche, près de la Très Grande Bibliothèque, soit rive droite, dans les locaux du Parc des expositions de Bercy.

La solution la plus fréquemment évoquée reste néanmoins un aménagement sur le site avec l'installation de bâtiments provisoires, voire des constructions sur les espaces encore disponibles. Pour le comité anti-amiante et les syndicats, cette proposition présenterait, en outre, l'avantage de ne pas démanteler le potentiel commun des deux universités. *« L'essentiel est d'obtenir un engagement ferme sur un calendrier rapide de travaux. Il ne faudra pas que le ministère cherche à retarder les échéances »*, souligne Michel Parigot, président du comité anti-amiante. Si la date du 2 avril a été levée, l'ultimatum reste, pour lui, d'actualité. Outre la fermeture du campus, il évoque désormais clairement la menace de procédures judiciaires pour *« abstention volontaire délictueuse »*.

Michel Delberghe

■ **ENVIRONNEMENT : près de neuf Français sur dix sont prêts à laisser leur voiture au garage** les jours où la pollution atmosphérique atteint des seuils critiques, selon un sondage CSA-ministère de l'environnement publié mardi 2 avril dans *Le Parisien*. 82 % se disent tout à fait prêts (64 %) ou assez prêts (18 %) à utiliser d'autres modes de transports pour améliorer la qualité de l'air en milieu urbain, 77 % sont d'accord pour utiliser un véhicule électrique et 58 % sont disposés à payer un centime de plus le litre d'essence pour contribuer au financement de la lutte contre la pollution de l'air.

■ **SANTÉ : la commercialisation de deux compléments alimentaires destinés aux femmes enceintes** présentant *« un danger grave et immédiat pour le consommateur »* est suspendue par deux arrêtés publiés au *Journal officiel* du 2 avril. Les produits Ultra Prénatal Complex et Prénatal Complex, fortement dosés en vitamine A, sont retirés du marché pour une durée d'un an. Une étude américaine avait récemment démontré le risque de malformations fœtales graves lié à la consommation de doses trop élevées de vitamine A par les femmes enceintes (*Le Monde* daté 4-5 février).

■ **PÉDOPHILIE : plusieurs dizaines de personnes ont été interpellées** dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle au cours d'une vaste opération contre des réseaux pédophiles déclenchée sur commission rogatoire d'un juge parisien. Une cinquantaine de personnes ont par ailleurs été interpellées, puis relâchées, lundi 1ᵉʳ avril, dans le sud-est de la France, dans le cadre du démantèlement d'un réseau de trafic de cassettes vidéo pornographiques mettant en scène des enfants.

■ **ISLAMISME : une opération policière** *« de faible ampleur »* a été menée, mardi matin 2 avril, dans les milieux présumés proches de la mouvance islamiste à Gennevilliers (Hauts-de-Seine). Trois ou quatre personnes auraient été interpellées.

Zonza, le voyou corse et l'homosexuel parisien

LYON
de notre envoyé spécial

José Giovannoni, trente-deux ans, et Jacques Zecchi, trente-trois ans, gardent la tête haute : ce sont des enfants de Zonza. Pour ceux qui, en costumes noirs et tailleurs sombres, sont venus de Corse-du-Sud à Lyon témoigner en leur faveur, c'est tout dire : *« des bons petits gars »*, *« des jeunes agréables à vivre »*, *« des garçons sérieux »*. Si ces deux-là sont accusés d'assassinat et de complicité, ce ne peut être que *« la faute à la rumeur locale »*. Ils les ont vu naître, ils les ont vu grandir, ils sont donc innocents. C'est du moins ce que prétendent un tailleur de pierre, une institutrice et un ancien combattant *« de la Résistance »*.

Alors qui a tué le gendarme Fabrice Aufort, vingt-six ans, dans la nuit du 19 au 20 septembre 1992, alors qu'il montait la garde dans une fourgonnette face à la mairie ? Ce dimanche 20 septembre, les électeurs allaient voter pour ou contre le traité de Maastricht. L'atmosphère était tendue dans le petit village montagnard. Quelques jours auparavant, l'inscription *« A morte »* avait été tracée sur le parvis de l'église. Le matin même, un coup de fil anonyme avait prévenu : *« Ça sautera ce soir. »* Des gendarmes avaient été dépêchés en renfort. L'éclairage public s'était éteint à 4 heures. Une heure plus tard, Fabrice Aufort était tué net par une décharge de chevrotine en pleine tête. Son collègue n'avait ni vu ni entendu.

Il avait fallu trois semaines aux enquêteurs pour remonter au trio qui comparaît du 1ᵉʳ au 4 avril devant la cour d'assises de Lyon. Dans un premier temps, Olivier Poncet, trente ans, un cuisinier originaire de Beauvais, s'était accusé du meurtre. Un pari stupide : Jacques Zecchi lui aurait demandé s'il voulait *« voir les gendarmes s'enfuir comme des sangliers »*. Il lui aurait tendu une carabine de chasse. Olivier Poncet aurait tiré *« sans vouloir tuer »*, *« pour séduire Giovannoni »*, dont il était amoureux.

Mais, au cours de l'instruction, le continental était revenu sur ses déclarations, accusant cette fois José Giovannoni. Il avait expliqué son revirement : celui qu'il aimait l'avait déçu en le chargeant et l'insultant lors d'une confrontation. José Giovannoni et Jacques Zecchi, eux, continuaient à nier toute participation à l'opération et déclaraient être restés dans une discothèque toute la nuit. *« Pour une bonne administration de la justice »*, l'affaire avait été dépaysée à Lyon à la demande du procureur général de Bastia. Des menaces avaient été proférées en prison à l'encontre d'Olivier Poncet.

« IMMATURITÉ AFFECTIVE »

A l'audience, tout oppose les deux principaux protagonistes, José Giovannoni et Olivier Poncet. Le premier est élancé, il porte beau, blazer et cheveux « brushés ». Le second paraît chétif et mal dans sa peau. *« J'étais le petit pédé parisien et lui le voyou corse qui en rajoutait »*, dit Olivier Poncet.

Car José Giovannoni, séducteur, *« bon enfant de chœur »* dans son enfance, *« bon petit gradé »* à l'armée, *« bon camarade »* aujourd'hui, a été condamné en 1986 pour infraction à la législation sur les armes. *« Comme beaucoup en Corse »*, précise-t-il. Et en 1993 pour *« destruction de biens d'autrui par substance explosive »*. Cinq ans d'emprisonnement, qu'il purge actuellement.

Intelligent, ancien élève de l'Institut d'études politiques de Paris, Olivier Poncet en vient vite à l'homosexualité découverte à l'âge de douze ans, fruit d'une relation avec un ami adulte de la famille, thésard en lettres modernes. L'homosexualité comme nœud présumé de l'affaire. *« J'étais un garçon avec une certaine maturité intellectuelle et beaucoup d'immaturité affective »*, dit-il, avant d'évoquer la dérive affective qui a entraîné sa dérive professionnelle. Il est gérant d'hôtel porte de Montreuil à Paris, à Chambourcy, puis au Mans. Puis il devient serveur ou cuisinier et échoue sur l'île de Beauté en août 1992.

« Vous avez dit aux psychologues qu'avec la Corse vous avez découvert un peuple, une ferveur, et que vous compreniez le nationalisme », remarque l'avocat général, Georges Fenech. *« Oui, j'ai été séduit par cela : une certaine allure, une certaine chaleur, quelque chose de fier. J'ai été ému par une certaine virilité corse. »* Et de poursuivre, en évoquant sa relation homosexuelle avec José Giovannoni : *« Moi, j'avais affiché la couleur d'emblée. C'était facile, j'étais un étranger. Mais si l'on est corse, c'est extrêmement difficile. Vis-à-vis des parents, des sœurs, des cousins. Si on est homosexuel, même sur le billot, on ne le dira pas. »* José Giovannoni, lui, nie toute tendance homosexuelle. Aux experts psychologues, il a d'ailleurs assuré : *« A la montagne, on est préservé de ça. »*

Jean-Michel Dumay

La chancellerie hésite dans l'attribution du dossier de Roubaix

DISPARITIONS

Shin Kanemaru

Le « faiseur de rois » de la politique nippone

SHIN KANEMARU, homme politique japonais, est mort mercredi 27 mars à l'âge de quatre-vingt-un ans. Bien qu'il n'ait jamais été premier ministre, il eut, au cours des années 80, une stature politique sans commune mesure avec ses homologues : rarement fut mieux illustré l'adage selon lequel au Japon celui qui est au premier plan n'est pas celui qui exerce le pouvoir. Cet homme de l'ombre qui mit en place les cabinets Takeshita, Kaifu et Miyazawa a été emporté en 1992 par le scandale Sagawa Kyubin, entreprise de transports rapides impliquée dans une sombre affaire de pots-de-vin et de relation avec la pègre. Sa disgrâce précipita la fin du monopole du pouvoir exercé par le Parti libéral démocrate (PLD) depuis 1955.

Après avoir reconnu qu'il avait reçu 500 millions de yens de Sagawa, Shin Kanemaru s'était retiré de la vie politique, renonçant à son mandat parlementaire et à la présidence du plus important clan du PLD, celui de l'ex-premier ministre Takeshita. Ses ennuis ne s'arrêtèrent pas là : en mars de l'année suivante, il était arrêté pour fraude fiscale. Cette arrestation provoqua un séisme dans le monde politique nippon et ébranla le PLD, qui, quelques mois plus tard, se scindait en deux et perdait la majorité au Parlement. Le bras droit de Shin Kanemaru, Ichiro Ozawa, se découvrant inopinément une vocation réformiste, quittait le PLD. Il est aujourd'hui à la tête du Nouveau Parti du progrès.

Depuis le retrait, au milieu des années 80, de l'ex-premier ministre Kakuei Tanaka, grand animateur des coulisses du jeu politique, dont il est l'émule, Shin Kanemaru était devenu l'homme politique le plus influent du Japon. Il se situait dans la grande tradition des *« kuromaku »* (manipulateur derrière le rideau, au théâtre). Un jeu auquel il s'est livré, sans grands égards pour le faible premier ministre Kaifu (août 1989-octobre 1991), qui tomba en quelques heures, en dépit de sa popularité.

Sorte de Deng Xiaoping de la politique nippone, Shin Kanemaru avait l'assurance ironique des hommes qui, selon le mot d'un commentateur politique, *« savent créer le pouvoir »*. Le nez fort, une carrure puissante, le cheveu blanc coupé ras, il était un maître du compromis en dépit de son air de bouledogue. Il n'en parlait pas moins, en privé, avec une franchise détachée, faisant preuve parfois d'une ironie acide.

Ce fils de fabricant de saké de la région de Yamanashi, judoka chevronné, qui avait dégagé de quelques bourrades le président de la Chambre des députés, assailli par les opposants lors du renouvellement en 1960 du traité de sécurité avec les Etats-Unis, fut vite connu comme un « battant ». Par la suite, il joua en réalité moins des coudes que d'une influence aussi feutrée que puissamment établie. A la tête d'importants lobbies politico-financiers (construction et télécommunications) et de la faction Takeshita, il fut l'arbitre de toutes les grandes décisions.

Shin Kanemaru prit aussi des initiatives diplomatiques : chef du lobby taïwanais au Japon, il se rendit néanmoins en Chine, scellant les retrouvailles nippo-chinoises au lendemain du massacre de la place Tiananmen. Puis, à Pyongyang, il promit à Kim Il-sung des réparations qui ne couvraient pas seulement la période de colonisation nippone. Un engagement qui souleva des tempêtes à Tokyo. Il lança aussi l'idée de « rachat » par le Japon de deux des quatre îles Kouriles occupées par les Soviétiques. Le réalignement des forces politiques et l'évolution du fonctionnement du pouvoir ne permettront vraisemblablement plus l'existence de tels personnages. Shin Kanemaru, qui avait souvent déclaré qu'il disparaîtrait du monde politique *« telle la fumée »*, était le dernier des *« shoguns de l'ombre »* de la politique nippone.

Philippe Pons

■ **JEAN-PIERRE PUTHOD**, directeur technique national de l'équipe de France de ski alpin à la fin des années 80, a mis fin à ses jours vendredi 29 mars au Petit-Bornand (Haute-Savoie). Il était âgé de quarante-deux ans. L'arrivée en 1987 de ce jeune diplômé d'HEC à la tête des skieurs français avait surpris, comme son choix de rappeler Serge Guillaume pour entraîner Franck Piccard et ses camarades. Mais Jean-Pierre Puthod, vice-champion du monde universitaire de descente en 1975, avait su résister aux pressions. La médaille d'or du super-G de Franck Piccard, aux Jeux olympiques de Calgary (Canada), avait été sa récompense. Il avait ensuite créé une société de management (JPP associés) et s'était occupé des intérêts de plusieurs sportifs (notamment Franck Piccard, Carole Merle, puis Marie-José Pérec), avant de rejoindre, en 1991, Europe 1 en qualité de consultant. Sa dernière collaboration pour la radio remonte aux championnats du monde de ski alpin à Sierra Nevada (Espagne) au mois de février.

■ **DANTE GIACOSA**, créateur de la Fiat 500, est mort dimanche 31 mars à Turin, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Dante Giacosa avait commencé à travailler chez Fiat en 1928, où il signa plusieurs modèles, dont la Fiat 600, la Fiat 127 et la Fiat 128. Mais c'est la Fiat 500 qui lui valut la célébrité. Surnommée *Topolino* (petite souris), cette voiture a été lancée sur le marché en novembre 1936 et produite jusqu'en 1975.

■ **JEAN OSOUF**, sculpteur, statuaire traditionnel, élève de Charles Despiau et ami de Maillol, est mort le 19 mars, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans. Dans les années 30 et 40, il avait participé à de nombreuses expositions et était apprécié dans les pays scandinaves. A Paris, il est l'auteur de *L'Eveil* (1937), la statue de pierre de 2,5 mètres mise en place devant le Musée d'art moderne.

NOMINATIONS

CULTURE

Jean-Jacques Aillagon, directeur des affaires culturelles de la Ville de Paris, a été nommé, lors du conseil des ministres du 27 mars, président du Centre Pompidou (*Le Monde* du 29 mars), en remplacement de **François Barré**, nommé, lors du même conseil des ministres, à la direction de l'architecture au ministère de la culture.

[Agé de cinquante-sept ans, François Barré est ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (ENA). Après un passage au ministère des affaires étrangères, il entre en 1967 au cabinet de Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux. En 1968, il fonde avec François Mathey le Centre de création industrielle (CCI), qu'il dirige jusqu'en 1977. A cette date, il est nommé conseiller pour la politique architecturale auprès du président de la régie Renault. De 1981 à 1990, il occupe successivement les fonctions de directeur du parc de La Villette (il organise le concours que l'architecte Bernard Tschumi allait remporter) et de président de la Grande Halle de La Villette, où on lui doit l'exposition « Cités-Ciné ». En 1990, il est nommé délégué aux arts plastiques et, en 1993, il accède à la présidence du Centre Pompidou. François Barré a été rédacteur en chef de la revue *Architecture d'aujourd'hui*. Il a coproduit des émissions télévisées sur Le Corbusier et obtenu le Grand Prix du film d'architecture et d'urbanisme de New York, *Urban Focus*.]

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Alain Lancelot a été nommé, vendredi 29 mars, membre du Conseil constitutionnel, par René Monory, président du Sénat (*Le Monde* du 30 mars). Il remplace Marcel Rudloff décédé. Son mandat s'achèvera en février 2001.

[Né le 12 janvier 1937 à Chêne-Bougeries (canton de Genève, Suisse), Alain Lancelot est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur en études politiques et ès lettres, professeur des universités. Directeur d'études et de recherches à la Fondation nationale des sciences politiques depuis 1967, il a enseigné aux instituts d'études politiques de Grenoble et de Paris ainsi que dans de nombreuses universités étrangères. Conseiller scientifique de la Sofres, il a été nommé directeur de l'IEP de Paris en 1987. Il est aussi administrateur de la Fondation nationale des sciences politiques, de Radio France outre-mer, de l'ENA. Président du conseil d'administration du Centre international d'études pédagogiques, depuis 1987, il siège aussi au Conseil national du sida. En 1992 et 1993, Alain Lancelot a été membre de la commission de réforme du mode de scrutin et du comité consultatif pour la révision de la Constitution.]

ASSEMBLÉE NATIONALE

Après avoir été réélu, le 25 février, député de la 2e circonscription des Yvelines, à la suite d'une élection législative partielle (*Le Monde* du 27 février), Franck Borotra (RPR), ministre de l'industrie, de La Poste et des télécommunications, a démissionné de l'Assemblée nationale pour conserver ses fonctions ministérielles. Il est remplacé au Palais-Bourbon par son suppléant, **André Damien** (UDF-FD), qui siégera comme apparenté au groupe RPR.

[Né le 10 juillet 1930 à Paris, diplômé de l'Institut de criminologie de Paris, ancien avocat au barreau de Versailles, André Damien fut bâtonnier de l'ordre des avocats de Versailles en 1969 et 1970, puis de 1973 à 1976, avant d'être président de la conférence des bâtonniers de 1979 à 1981. Nommé conseiller d'Etat en 1981, il fut maire (UDF-CDS) de Versailles de 1977 à 1995 et est conseiller général des Yvelines depuis 1979. Il fut, par ailleurs, conseiller auprès de Charles Pasqua au ministère de l'intérieur, chargé des affaires concernant les cultes (1993-1995), et l'était resté auprès de son successeur, Jean-Louis Debré. André Damien est membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis décembre 1995.]

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

DDAAG,

Heureux anniversaire !

3 avril 1996.

Décès

– Francis et Jean-Louis Chalanset,
Thomas, Robin, Martin,
ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de leur grand-mère et arrière-grand-mère,

Fernande ACHACH,

survenu dans sa quatre-vingt-douzième année, le 27 mars 1996, à Nice.

– Mme Mahvash Saffari-Bahmanyar,
Mlle Pirayé Bahmanyar,
Mme Parissa et Thibaud de Montenach,
M. et Mme Abdolhossein Bahmanyar,
M. Amir Hossein Bahmanyar,
ont l'immense tristesse de faire part de la disparition de

M. Parviz BAHMANYAR,

leur tendre et aimant époux, père et beau-père, enlevé à leur amour, le 29 mars 1996, à Paris.

L'inhumation aura lieu, le jeudi 4 avril, à 14 heures, au cimetière du Montparnasse.

– M. Philippe Villers,
Mme Anne Cabau,
Mme Martine Beck,
ses enfants,
Renata, Noël, Carolyn, Isabelle, Emmanuel et Alexandre,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Françoise BECK,
née REINACH,

survenu, le 31 mars 1996, à Paris.

Ses obsèques auront lieu, le jeudi 4 avril, à 14 h 30, au cimetière de Passy.

39, avenue Charles-Floquet,
75007 Paris.

– M. et Mme Vincent Carbonel,
M. et Mme Bernard Sournia,
Sylvie Carbonel,
ses enfants,
Nicolas, Emmanuel, Romualdo,
ses petits-enfants,
ont le profond chagrin de faire part du rappel à Dieu de

Mme Jean CARBONEL,
née Marie-Françoise de PARADE,

survenu, à Paris, le 29 mars 1996.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation, aura lieu en l'église de Laurède (Landes), le mercredi 3 avril, à 15 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, rue Vital,
75116 Paris.

– Bourg-en-Bresse. Paris.

Geneviève Dindin,
sa fille,
Ses proches, ses amis,
Ses collaborateurs,
ont la grande douleur de faire part du décès, survenu dans sa quatre-vingt-quatorzième année, de

M. René DINDIN,
ancien compagnon
de l'explorateur Jean Charcot,
président fondateur de l'Amicale
des anciens du *Pourquoi Pas ?*
chevalier de l'ordre national du Mérite,
ancien membre
de la chambre de commerce,
président d'honneur
de la chambre automobile
pour la région Rhône-Alpes,
président national
des concessionnaires honoraires Renault.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 3 avril 1996, à 15 heures, en l'église Notre-Dame à Bourg-en-Bresse.

Condoléances sur registres.

Le défunt repose à la chambre funéraire Comtet, 1269, route de Paris, à Viriat (Ain).

Cet avis tient lieu de faire-part.

« Le Clos du moulin »,
7, allée de Challes,
01000 Bourg-en-Bresse.

– Mme Françoise Le Clerc,
Mme Claire Barbillon,
ont la tristesse de faire part du décès de leur cousine et amie, le

docteur Martine FONTAINE,
professeur agrégé à la faculté
de médecine de Paris,
ophtalmologiste honoraire
des hôpitaux,

survenu, le 25 mars 1996, dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, selon la volonté de la défunte.

Cet avis tient lieu de faire-part.

17, rue Rousselet,
75007 Paris.

– Genève. Grenoble. Lyon. Nîmes. Valence.

Mme veuve Marc FRÉAUD,
née Suzanne BERNARD,

nous a quittés le 11 mars 1996.

Ses filles rappellent la mémoire de son époux,

Marc,

et de ses deux fils,

Guy et Jean-Marc.

Liliane, Mireille, Annie, Martine.

– Nous avons perdu notre très chère et douce

Denise IBARRONDO,
née BUTIN.

Henri Ibarrondo,
Danièle Vincent,
Laurence Vincent,
Anne Vincent,
Antoine Vincent,
Françoise Ibarrondo,
Guy Abeille,
Sa famille, tous ceux qui l'ont aimée.

19, rue J.-J.-Rousseau,
75001 Paris.

– Mme Maurice Lallier,
son épouse,
M. et Mme Pierre Lallier,
M. et Mme Cherif Ghanem,
Mlle Monique Lallier,
M. et Mme Gonzalo Sus,
ses enfants,
Et sa famille,
font part du décès de

Maurice LALLIER,

le 27 mars 1996, dans sa soixante-dix-septième année.

5, rue du Docteur-Lebel,
94300 Vincennes.

– Jacqueline Lepetit,
son épouse,
Mathieu, Julien et Simon,
ses enfants,
M. et Mme Jean Lepetit,
ses parents,
Marc, Laure et leurs enfants,
ses frère, belle-sœur et neveux,
Les familles Martrou et Rulls,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Bernard LEPETIT,

survenu accidentellement le 31 mars 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le jeudi 4 avril, à 10 h 45, en l'église Notre-Dame-du-Chêne de Viroflay, suivie de l'inhumation dans la sépulture de famille.

61, avenue de la République,
78330 Fontenay-le-Fleury.

– Les chercheurs, enseignants, techniciens et étudiants du Centre de recherches historiques (CNRS/EHESS), ont l'immense tristesse d'annoncer le décès accidentel de

Bernard LEPETIT,
directeur du Centre
de recherches historiques.

Un historien dont ils garderont la mémoire.

Centre de recherches historiques/Ecole des hautes études en sciences sociales,
54, boulevard Raspail,
75006 Paris.

– Les amis de

Yann Jean-Luc LESTER

ont la douleur d'annoncer son décès, survenu le jeudi 28 mars 1996.

Les obsèques auront lieu, le jeudi 4 avril, à 14 h 30, au cimetière du Montparnasse.

Mme Jacques LONGEPIERRE,
née Gabrielle TOLLEMER,

tant aimée, nous a quittés le 31 mars 1996, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

De la part de
ses enfants,
Françoise Colnot,
Henri, Daniel et Alain,
ses petits et arrière-petits-enfants,
Et de toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 4 avril, à 11 h 45, en l'église de Vétheuil (Val-d'Oise), suivie de l'inhumation.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Sa famille,
Ses amis,
Ses anciens étudiants,
ont la tristesse d'annoncer le décès, le 28 mars 1996, dans sa cent deuxième année, de

Lucienne PORTIER,
professeur honoraire à la Sorbonne
et, de 1957 à 1966,
à l'université d'Alger.

« Si vous m'aimiez, vous vous réjouiriez puisque je suis au Père. »

Yvon Portier,
158, rue de Paris,
92190 Meudon.

– Les membres de la Société des italianistes de l'enseignement supérieur (SIES)
ont la tristesse de faire part du décès de

Lucienne PORTIER,
ancien professeur à la Sorbonne,
membre fondateur
et présidente d'honneur
de leur association.

– Le doyen de la Faculté des lettres, le professeur Charles Méla, la directrice du département de linguistique générale, le professeur Liliane Haegeman,
Le corps professoral,
Et le corps intermédiaire de la Faculté des lettres,
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur collègue, maître et ami,

M. Luis-Jorge PRIETO,
professeur de linguistique générale
à l'université de Genève,

survenu, le 31 mars 1996, à l'âge de soixante-neuf ans.

Sa personnalité et son rayonnement scientifique ont profondément marqué la Faculté des lettres dont il fut professeur ordinaire dès 1969.

Pour les obsèques, se référer à l'avis de la famille.

– Mme Suzanne Ravault-Schenk,
M. et Mme Bruno Ravault,
Laurent, Vincent et Sonia,
ses enfants
et petits-enfants,
Mme Marie-Claude Ravault Chabrat,
sa belle-fille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Jacques RAVAULT,
née Geneviève REYNALD,

le 29 mars 1996, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 3 avril, à 9 heures, en l'église Notre-Dame-des-Champs, Paris-6e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Chauvigny (Vienne).

Les familles Toulat, Bedague, Legrix et Carme,
ses enfants, ses petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Mme Madeleine Marolleau,
sa sœur,
M. l'abbé Pierre Toulat,
son frère,
Les familles Desboulières,
font part du décès de

Me Jacques TOULAT,
notaire honoraire,
maire honoraire de Chauvigny,

survenu à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Ses obsèques seront célébrées, mardi 2 avril 1996, en l'église Notre-Dame de Chauvigny, à 16 h 30.

Selon la volonté du défunt, ni fleurs ni plaques.

Des dons pourront être recueillis pour l'Association France Alzheimer.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue Vassalour,
86300 Chauvigny.

– La présidente de l'université Paris-VIII,
Les vice-présidents des conseils de l'université,
Le département de littérature générale et comparée,
L'UFR histoire, littérature et sociologie,
Ses étudiants et amis,
expriment leur profonde douleur devant la disparition tragique de

Jean-Noël VUARNET,
maître de conférences
en littérature générale
et comparée à l'université Paris-VIII,
écrivain,

survenue, le 24 mars 1996, à Paris.

La cérémonie religieuse aura lieu à Paris, le mercredi 3 avril, en l'église Saint-Sulpice, à 15 heures, et l'inhumation au cimetière du Montparnasse, à 15 h 45.

Ils adressent à sa famille, ses amis et à ses proches leurs très vives condoléances.
(Le Monde du 2 avril.)

Remerciements

– Saint-Clément (89).
Mme Bozica Grdic (†),
son épouse,
Mme Katarina Grdic,
sa fille,
Et toute la famille,
remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur peine, par leur présence, leurs messages et envois de fleurs lors du décès de

M. Mile GRDIC,

et les prient de trouver ici l'expression de leur profonde reconnaissance.

Messes anniversaires

– Il y a trois ans, disparaissait

Philippe HABERT.

En souvenir, une messe sera célébrée, le jeudi 4 avril 1996, à 18 heures, en l'église Saint-Gervais, place Saint-Gervais, Paris-4e.

Tous ceux qui ont connu et aimé Philippe pourront s'unir à sa famille par la prière ou la pensée.

– Une messe sera célébrée, le lundi 8 avril 1996, à 18 h 45, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e, à l'intention de

NGUYEN HUU GIAO,
ancien avocat au barreau de Hué,

décédé à Paris, le 8 avril 1994.

Anniversaires de décès

– Il y a cinq ans, le 2 août 1991

Claude WARNOD,

nous quittait.

Une pensée pour lui de tous ceux qui l'ont connu.

Colloques

– **Colloque**, sous le patronage du ministère de la culture et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. « Forme & sens », la formation à la dimension religieuse du patrimoine culturel. Etat des lieux, point de vue des politiques, rôle des médias, expériences. Avec *La Croix* et *France-Culture*.

Jeudi 18 et vendredi 19 avril 1996, à l'Ecole du Louvre, 34, quai du Louvre, Paris-1er. Tarif pour les deux journées : 300 francs (étudiants : 150 francs). Renseignements et inscription : 40-20-56-19.

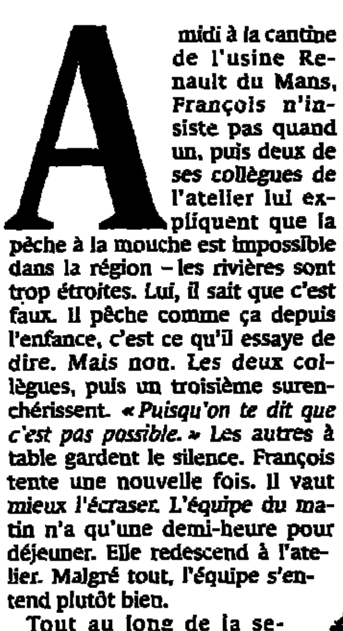
Soutenances de thèse

– **M. Vincent Bouloré** soutiendra sa thèse de doctorat : ***Les masques baoulés dans la Côte-d'Ivoire centrale (approches historique et stylistique comparées)***, à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, vendredi 12 avril 1996, à 15 h 30, salle J.-B. Duroselle (ex-salle 113), galerie J.-B. Dumas, entrée 1, rue Victor-Cousin, 75005 Paris. Le jury sera composé de MM. Dominique Chateau, Philip L. Ravenhill, Lorenz Homberger, Gilbert Lascault et Lucien Stéphan.

L'intérim à perpète

A l'âge de vingt-six ans, François n'a connu depuis huit ans que des contrats à durée déterminée. Espoirs et révoltes d'un ouvrier d'usine condamné à vivre au jour le jour





A midi à la cantine de l'usine Renault du Mans, François n'insiste pas quand un, puis deux de ses collègues de l'atelier lui expliquent que la pêche à la mouche est impossible dans la région – les rivières sont trop étroites. Lui, il sait que c'est faux. Il pêche comme ça depuis l'enfance, c'est ce qu'il essaye de dire. Mais non. Les deux collègues, puis un troisième surenchérissent. *« Puisqu'on te dit que c'est pas possible. »* Les autres à table gardent le silence. François tente une nouvelle fois. Il vaut mieux l'écraser. L'équipe du matin n'a qu'une demi-heure pour déjeuner. Elle redescend à l'atelier. Malgré tout, l'équipe s'entend plutôt bien.

Tout au long de la semaine, à l'embauche à 5 h 37, les gars se disent : *« Comment ça va ? »* Et ils répondent *« Comme un lundi... »*, *« Comme un mardi... »* Le ton évolue quand arrive le jour de crier : *« comme un vendredi ! »* L'atelier fabrique des pièces de tracteur. Les machines sont à commande numérique. François a fait comme son père : l'usine chez Renault. A la différence près qu'il est intérimaire. Chez Renault, comme ailleurs, on ne dit pas « intérimaire ». On dit « en mission ». François est âgé de vingt-six ans. Depuis huit ans, il est « en mission ».

En ce moment, François fait du pignon d'engrenage. Les machines ont intégré les réglages en fonction de la matière, de la qualité de la lubrification, de la vitesse d'avance. En 4 minutes et 57 secondes, l'acier se façonne en roue dentée. François ressemble à un joueur sur son flipper, ses mains commandent deux touches sur les côtés et il les fait claquer au bon moment. *« Presse-boutons »*, dit-il en rigolant. Ici, il doit *« tenir les temps »*. La journée n'est pas une journée mais *« 458 minutes »*. Quand on le mute ailleurs, la première chose qu'il regarde n'est pas la nouvelle pièce à produire mais la pendule. *« La première heure, je me fais une base, je compte les pièces, les minutes, je vois si ça va passer. »* François *« tient les temps »*, depuis huit ans. Quatre minutes cinquante-sept sans savoir si cela va continuer, sans penser à demain, au mois prochain. *« Je peux me faire embaucher, je peux me faire virer »*, résume-t-il.

Sur les cinq cent quatre-vingts ouvriers de production que compte l'usine, cent quatre-vingt-dix travaillent comme intérimaires. François, lui, vient d'entrer dans la « souplesse », un mot qui signifie, dans le jargon des entreprises intérimaires, qu'il pourra encore travailler quelques jours supplémentaires si l'usine en a besoin, bien que son contrat de six mois ait expiré. Pendant la *« souplesse »*, le chef d'atelier a le droit à tout moment de l'interrompre sur sa machine et dire : *« François, tu viens dans mon bureau »*, expliquer que *« les commandes prévues ne sont pas encore arrivées »* et conclure : *« On n'a plus besoin de toi, François. »*

Les *« blaireaux »* sont les chefs qui attendent la dernière heure de la dernière journée pour l'annoncer. D'autres le disent un peu avant mais gardent *« la technique »* pour maintenir la pression, à la fois désolés et menaçants : *« Allez, les gars, c'est pas parce que c'est le dernier jour qu'il faut gâcher le travail. »* Il faut faire les temps. Et puis s'en aller.

Dans les ruelles pavées du vieux Mans, il règne encore le charme d'un autre âge avec les maisons à colombages, les terrasses, les tourelles, l'ombre de Cyrano dans les vieux escaliers où a été tourné le film de Jean-Paul Rappeneau. Un luthier travaille sur un violon. François le regarde. *« Qu'est-ce qui fait qu'on réussit dans la vie ? »*, se demande-t-il. *« L'école ? La chance ? Le manque de scrupules ? »* Un de ses meilleurs copains est un mec sympa le week-end, totalement transfiguré la semaine à l'atelier. *« Au boulot, je peux pas le saquer. Il a une façon de réagir quand le chef d'unité vient lui dire :* « T'as pas fait tes temps aujourd'hui. » *Lui, il s'excuse presque, il bafouille un truc :* « Ben oui, j'ai eu des problèmes avec la machine. »

François revoit les vitraux de la cathédrale, il se souvient quand, gamin, il les visait à coups de lance-pierre. Cela se terminait par la visite du curé et les claques, les coups de ceinturon du père, adhérent à la CGT. A l'usine, il a fini par s'apprivoiser aux boules Quiès. Il reconnaît chaque atelier à son odeur. Pendant les *« 458 minutes »*, il n'est pas le dernier à se dédoubler, les mains sur la machine, dans les cadences, les yeux sur la pendule et les collègues, *« on n'est jamais loin les uns des autres, on est là, on se regarde, on soupire, on se chambre, il n'y a jamais de limites pour se chambrer »*. Il se dit qu'il a vingt-six ans et encore *« quarante ans, cinquante ans de vie »*. Un ami, au chômage, s'est suicidé récemment, *« ce n'est pas seulement le chômage qui l'a tué »*. Il se répète qu'*« il ne faut pas lâcher le morceau »*. Il se répète : *« Moi, ils m'auront pas, les salauds. »*

François ne désespère pas d'être embauché un jour. Depuis huit ans, il fait ce qu'il faut, habitué à être à la fois dedans et dehors. Hormis quelques « missions » dans d'autres usines, c'est toujours chez Renault qu'il se retrouve, tôt ou tard, à presser les boutons. Huit ans : il fait presque partie de la maison. Les chefs le connaissent, ils aiment bien travailler avec les mêmes intérimaires, François figure sur leurs listes de noms. A chaque fin de mois, il doit se déplacer à son agence d'intérim pour percevoir son salaire, un chèque de 6 800 ou 7 000 francs. Parfois, l'agence lui adresse, par erreur, un ordre de mission alors qu'il est déjà en contrat. Entre deux missions, il doit s'inscrire comme un débutant, en remplissant un formulaire, nom, adresse, qualification. Dernièrement, à l'usine, il a appris à l'Adibu – c'est ainsi qu'on appelle le lieu de la machine à café – qu'il avait toutes les chances d'être *« renouvelé »* jusqu'en décembre. Rien de sûr. C'est l'équipe de l'après-midi qui pense le savoir, un chef d'unité aurait parlé.

> « On nous tient, on nous en fout plein le cerveau avec ces histoires de bagnoles. On trime pour les produire. Le pire, c'est qu'on se sent obligés de les acheter à crédit »

Récemment, il a passé des tests pour une éventuelle embauche. Le dernier s'est déroulé chez un psychologue. Celui-ci a demandé à François de se mettre dans la peau d'un chef d'unité pendant un mouvement de grève. *« J'essayais d'être faux, je jouais au chef qui calmait les gars. » Régulièrement, quelques intérimaires finissent par être employés définitivement, certains ont parfois beaucoup moins d'ancienneté, d'autres sont moins qualifiés que François et ses collègues. « Tant mieux pour eux, tant pis pour nous. On essaye de ne pas tomber dans la jalousie, automatiquement il y en a quand même, c'est pourri. »*

IL faut oublier, garder *« un bon esprit »*, c'est-à-dire ne pas se faire griller, ne pas refuser de travailler certains samedis, accepter parfois de former les nouveaux venus, faire un effort sur les « MU » (mauvais usinage). François estime être malgré tout apprécié pour n'avoir connu en huit ans que cinq mois de chômage. Parfois, il a envie de cacher son bac professionnel (mécanique productique) par crainte d'être trop qualifié. Il pense au BTS qu'il aurait pu faire. Il se met à douter : *« Est-ce que ça va bien dans ma tête ? » « Non, je fais tout ce qu'il faut,* se répond-il à lui-même. *Y a rien à dire sur mon boulot. »* Il s'inquiète pour les impôts s'il se retrouve sur le carreau. Il pense à son père, aux anciens qui *« se battaient pour avoir au minimum la reconnaissance »*. Il se demande comment on en est arrivé là.

Des fois, François se met à rêver. Au lieu de s'acheter des autos, des maisons, pourquoi les ouvriers ne deviendraient-ils pas eux-mêmes propriétaires d'un robot qui ferait leur boulot ? Lui, il se voit bien passer un petit coup de fil à la boîte, parler à son chef d'unité. *« Alors, ça va aujourd'hui ? Pas de problème avec le robot ? »* A l'Adibu, pendant la pause-café, il les entend, ses collègues. Tous les jours *« les mecs en ont plein le cul, mais vraiment plein le cul. Autant d'intérimaires et la boîte ne bouge pas ! Et le travail et la productivité, ça nous fait tous chier. Les mecs gueulent mais une demi-heure après, c'est fini, ils retrouvent leur machine, ils terminent la journée »*.

Le week-end, quand il va boire quelques desesperados – une bière parfumée à la tequila – au Dickens, il voit ses copains au chômage, *« le chômage GTI »*, ironise-t-il, parce que ces derniers préfèrent rester vivre chez leurs parents et se payer une voiture à crédit. Les Anglais achètent les belles maisons dans la Mayenne, n'importe quelle multinationale peut acquérir un jour l'usine et licencier. De toute façon, intérimaire, c'est *« travaille bien mais faut s'en aller demain »*.

Et dans la vie, il faudrait que ce soit pareil, *« n'être jamais ce qu'on est »*, faire de l'épate, en foutre plein la vue à son voisin, aux filles, en racontant que ça va bien. *« Comme dans le boulot, on rentre dans un jeu qui n'est pas le bon, on est dans le faux. » Pour raconter l'époque, François aime citer la phrase de Coluche : « Quand on n'a pas d'argent, on ne joue pas les riches. » « On nous tient, on nous en fout plein le cerveau avec ces histoires de bagnoles. On trime pour les produire. Le pire, c'est qu'on se sent obligés de les acheter à crédit. »* Un de ses copains, délégué à la CGT, lui répond : *« Oui, mais l'ouvrier, pourquoi il n'aurait pas droit à sa maison, à sa voiture, à la télé ? »*

FRANÇOIS pense aux gens qui *« crevaient »* juste avant la Révolution : *« Peut-être faudrait-il qu'on soit encore plus dans la merde pour bouger. »* Pour lui, on *« crève »* petit à petit aujourd'hui. On achète la paix, c'est *« plus démocratique, plus cool »*, le chômage, le RMI, *« y a des somnifères remboursés par la Sécu pour t'aider »*. Et quand il n'y a plus de Sécu, *« les stars se font de la pub à la télé avec une opération de charité qui te filera à bouffer le lendemain, le lendemain seulement »*.

A l'Adibu, pendant la pause-café, François a décidé de se taire, de ne plus écouter. Il sait que tout le monde est endetté. Pour la première fois, il a fait grève en décembre, deux heures contre le plan Juppé. Son chef d'unité lui a dit que la grève était un droit mais, dans son cas, certains n'apprécieraient peut-être pas. De toute façon, François y croit de moins en moins, à l'embauche prochaine. Son chef lui a répondu qu'il n'était pas seul. Chez lui aussi, deux de ses filles étaient au chômage. *« Il croyait que ça lui donnait raison... »*

A vingt-six ans, François se demande si un jour les chefs ne vont pas chercher des jeunes, des débutants pour renouveler leur main-d'œuvre intérimaire. Pour l'instant, ils veulent des gens d'expérience, mais on ne sait jamais, *« ils ne sont jamais en manque d'arguments »*. Il se dit qu'il faudrait oser faire un *« truc impossible »*, impensable, comme avec *« la Révolution avec le roi, personne n'y croyait ». Demander, par exemple,* la suppression des dettes, *« des millions de gens qui diraient : Ecoutez, nos baraques, on ne paye plus les traites »*. Plus de crédits, une grande croix dessus, annulés !

Parfois, en sortant de l'atelier, François repense à sa journée et il se dit : *« Plus t'es sincère et honnête, plus tu te fais écraser. »* Il se demande pourquoi, dans la vie, *« on ne se montrerait pas sous un bel aspect »*. Il voudrait *« parlementer »*, trouver les mots avec les patrons. Il croit qu'on *« n'a jamais trouvé les mots »*. En ce moment, il a envie de créer un groupe de country, il cherche des musiciens. Il lit des livres sur les Indiens d'Amérique. Il aimerait vivre comme eux, en harmonie, sans besoins. Quand le temps est long sur sa machine, il se répète : *« Vivre de peu et vivre bien. Comme un Indien. »*

Dominique Le Guilledoux
Dessin : Jean-Pierre Cagnat

هكذا من الاصل

Emploi : trois demi-vérités de la pensée unique *par Guy Roustang*

L'IDÉE fait son chemin : l'activité professionnelle et l'économie n'occuperont plus la place centrale qu'elles ont eue jusqu'à présent. Et pourtant les nécessités économiques semblent de plus en plus contraignantes. Pour sortir de cette contradiction, il faudrait comprendre autrement les relations économie-société.

On a cru mettre en question la pensée unique en ouvrant un débat de politique économique. En réalité, la pensée unique est celle qui fait de la croissance le principal remède à tous nos maux. En un sens, on comprend cette insistance à trouver des solutions à l'intérieur du système : comment n'aurait-on pas le vertige à l'idée d'en sortir ?

Depuis les débuts de la crise, au cours des deux dernières décennies, le PIB a bien augmenté de 70 % sans pour autant empêcher le chômage d'être multiplié par quatre. Les signes du désarroi se multiplient : isolement, violence, augmentation de la consommation de drogues et de tranquillisants, fossé croissant entre les citoyens et toutes leurs institutions. Il faudrait donc nous expliquer par quel miracle une croissance plus forte serait la réponse à tous ces maux qui fragilisent nos démocraties.

La litanie des idées qui nous ont bercé d'illusions est sans fin : de nouveaux biens allaient relancer l'industrie, les investissements d'aujourd'hui étaient les emplois de demain, les délocalisations n'étaient pas défavorables à l'emploi dans nos pays, le partage de l'emploi était malthusien, etc. L'hydre de l'économicisme n'est jamais prise au dépourvu et de nouvelles illusions renaissent. Aujourd'hui, c'est la relance de la consommation.

Si des solutions plus pertinentes n'apparaissent pas, c'est faute de comprendre que nos sociétés riches doivent changer de cap, parce qu'elles ont à peu près épuisé les bienfaits d'une certaine forme de progrès qui consistait à dire : enrichissez-vous et tout le reste vous sera donné par surcroît. Prétendre que 3 % de croissance est mieux que 2 % (ou prétendre le contraire, du reste) n'a pas grande signification. L'essentiel est de nous interroger sur le contenu même de cette croissance.

Trois pseudo-évidences, trois demi-vérités qui contribuent à nous enfermer dans des solutions dépassées : *« nous sommes en guerre économique », « des besoins restent insatisfaits », « ce n'est pas le travail qui manque »*.

La recherche de la compétitivité est une nécessité. Seulement, il y a une grande ambiguïté dans les discours autour de cette question. On donne à penser que grâce à la compétitivité de nos industries ou de nos services, il en résultera une prospérité qui bénéficiera à tous. C'est une illusion qui trompe de moins en moins de monde. Dans tous les pays, les intérêts de ceux qui peuvent jouer sur la mondialisation des économies ne convergent plus avec ceux de l'ensemble de la nation, puisqu'ils mettent en concurrence les salariés de leur pays avec ceux d'autres pays prêts à travailler avec des salaires dérisoires par rapport à nos normes.

Ces pseudo-évidences contribuent à nous enfermer dans des solutions dépassées : « nous sommes en guerre économique », « des besoins restent insatisfaits », « ce n'est pas le travail qui manque »

La recherche de la compétitivité se justifie pour des considérations de rapports de force internationaux, mais elle ne peut pas prétendre être déterminante pour régler les problèmes de l'emploi ou de la prospérité. D'où la nécessité d'une économie plurielle, c'est-à-dire une économie qui ne fasse pas de l'intégration au marché mondial l'alpha et l'oméga, mais qui tienne compte de la nécessité d'une économie territorialisée.

Le rappel que des besoins restent insatisfaits est la deuxième demi-vérité perpétuellement avancée en faveur de la croissance. Si manifestement une grande partie de la population s'appauvrit et manque du nécessaire, la solution n'est pas la croissance sans autre précision, puisqu'il y a eu ces dernières années à la fois croissance et aggravation des inégalités. Il est donc nécessaire de redistribuer beaucoup plus vigoureusement les emplois et les revenus en faveur de cette partie de la population la plus défavorisée, en mettant surtout à contribution les revenus du patrimoine et les salaires les plus élevés. C'est difficile, mais il faut savoir ce que l'on veut : ou continuer à faire des promesses inconsidérées en faisant le lit des populismes de droite ou de gauche, ou considérer que pour éviter la « ghettoïsation » à l'américaine d'une partie croissante de la population, il faut un sursaut national.

Différentes enquêtes ont montré que chacun aspire à avoir un revenu supérieur à 20 % de son revenu réel. Une fois atteint ce revenu, la limite est repoussée. Notre niveau de vie a été multiplié par trois ou quatre depuis 1950, mais nous sommes toujours aussi insatisfaits. Beaucoup sont sceptiques sur les améliorations réelles dans la qualité de la vie sociale qu'apportent désormais les augmentations du PIB. Le problème est donc plus celui de la composition du PIB que de son volume. Nous sommes engagés dans un système pervers qui résulte de la poursuite par chacun de son intérêt personnel alors que beaucoup de dimensions du mode de vie supposeraient des décisions d'ordre collectif. Et à ce petit jeu du sauve-qui-peut, les plus faibles sont toujours perdants.

Troisième demi-vérité : ce n'est pas le travail qui manque. C'est sans doute l'idée à la fois la plus vraie et la plus fausse qui soit. Son succès vient de son ambiguïté même ; il faut distinguer deux interprétations possibles qui mènent à des choix politiques très différents.

La première part de l'idée que puisque l'homme est un être de désir toujours insatisfait, on ne voit pas pourquoi l'économie ne pourrait pas se développer indéfiniment avec toujours de nouveaux emplois. Dans cette perspective, le chômage s'expliquerait par nos rigidités. Quand, de plus, on constate que l'emploi est le moyen privilégié d'avoir un statut social et un revenu, on est conduit à l'idée qu'il faut créer des emplois à tout prix. Quitte à ne pas être trop regardant sur leur contenu, leur rémunération ou leur garantie sociale.

Une autre interprétation de la formule *« ce n'est pas le travail qui manque »* est possible, à condition de comprendre la notion de travail bien au-delà du travail rémunéré. Elle part du constat que la réduction de la durée du travail rémunéré s'inscrit dans une tendance de long terme et qu'il faut substituer au partage sauvage actuel entre ceux qui ont un emploi et ceux qui sont au chômage, un partage des emplois, des statuts sociaux et des revenus. Le temps libéré grâce à l'automatisation et à l'informatisation peut permettre à tous les hommes de consacrer une part accrue de leur temps à des activités civiques ou de développement personnel. Pour cela, c'est moins le taux de croissance ou le volume de travail rémunéré qui importe, que la qualité de l'éducation, de nos systèmes d'information, de notre environnement social et naturel.

Si l'on veut que tous puissent à l'avenir bénéficier de cette perspective somme toute exaltante, il faut prendre les moyens de réduire la fracture sociale. Indépendamment de l'effort de partage des emplois, de nombreuses créations d'emploi sont nécessaires en faveur des banlieues en difficulté. Pour lutter contre le retard scolaire et la carence de socialisation de certains enfants, la disponibilité des enseignants aux difficultés de chacun suppose des classes peu nombreuses. Pour appuyer les initiatives de nombreuses associations qui maintiennent le tissu social par des activités sportives et culturelles les plus variées, il faut créer des emplois d'animation et d'encadrement, car on ne peut compter indéfiniment sur le seul dévouement bénévole dans des conditions souvent harassantes.

Guy Roustang *est ancien directeur du Laboratoire d'économie et de sociologie du travail d'Aix-en-Provence.*

Les « clandestins » et l'Etat *par Didier Fassin*

SI l'on accepte qu'ait un sens l'action engagée par ces hommes, ces femmes et ces enfants sans papiers qui ont cru pouvoir trouver refuge dans une église d'où ils ont pourtant été expulsés par la police trois jours plus tard, il importe qu'au moins, à défaut d'avoir été bénéfique pour ceux et celles qui l'ont menée, elle permette de faire émerger un peu de vérité sur la question des étrangers en situation irrégulière. La détermination – plus encore peut-être que le désespoir que certains ont mis en avant – dont témoigne cette protestation collective mérite en effet que, faisant taire les vaines polémiques à l'encontre des associations qui l'ont soutenue après coup, on prête attention à ce qu'elle signifie – ou s'efforce de signifier.

Probablement le sens n'en est-il pas univoque et il y aurait quelque désinvolture à prétendre l'exprimer à la place de ceux et celles qui se sont ainsi délibérément mis en danger d'éloignement du territoire. On ne saurait se laisser abuser par la distinction opérée par les autorités, et trop complaisamment reprise par la presse, entre les célibataires que l'on reconduirait automatiquement à la frontière et les familles dont les cas seraient examinés individuellement, comme si l'expérience des deux dernières années n'avait pas montré combien les considérations humanitaires pesaient peu face aux logiques répressives.

Un consensus quasi national s'est ainsi établi peu à peu sur la base d'un raisonnement qui recueille presque tous les suffrages parce qu'il est censé faire front à l'extrême droite : ce serait au prix d'une répression sans merci à l'encontre de l'immigration irrégulière que l'on pourrait préserver l'intégration des immigrés légaux. Remarquable escamotage d'une vérité bien plus complexe sur laquelle chacun – en dehors des associations œuvrant dans ce domaine et de quelques instances publiques comme la commission nationale consultative des droits de l'homme – se garde de poser ouvertement des questions, à commencer par celle du rôle de l'Etat dans la production de l'irrégularité.

Deux préjugés empêchent aujourd'hui de penser la réalité sociale et politique des étrangers en situation irrégulière. Le premier consiste à se représenter ces derniers sous les traits uniques de l'immigré venu d'un pays pauvre du Sud et entré à l'insu des autorités sur le territoire français pour y chercher du travail. Le second procède d'une suspicion systématiquement entretenue à l'égard de ceux, aux premiers rangs desquels les demandeurs d'asile, qui profiteraient ainsi de la bonne volonté du pays d'accueil. Ce double préjugé trouve son expression dans l'usage commun du mot *« clandestin »*, qui juge et condamne en même temps qu'il désigne.

Or les choses sont beaucoup moins simples. Au cours de la période récente, les politiques de l'immigration, c'est-à-dire à la fois le dispositif législatif, notamment les lois promulguées en 1993 dites *« lois Pasqua »*, et les modalités d'application de la réglementation, qui manifestent une liberté croissante à l'égard du droit, ont conduit à multiplier les mises en situation irrégulière des étrangers. Qu'il s'agisse d'enfants venus en dehors des mesures de regroupement familial rejoindre leurs parents légalement présents sur le territoire français et qui deviennent irréguliers lorsqu'ils atteignent l'âge de dix-huit ans, de jeunes ayant droit à la nationalité française mais ne l'ayant pas demandée et ayant commis un acte délictueux qui les condamne à une interdiction du territoire, d'étudiants dont la bourse n'est pas renouvelée ou qui ont échoué à leurs examens, de personnes n'ayant pas renouvelé à temps leur titre de séjour – pour s'en tenir à quelques cas fréquents –, ce sont à chaque fois des mises hors la loi brutales et inattendues.

Les politiques de l'immigration ont conduit à multiplier les mises en situation irrégulière des étrangers

S'ajoutent les situations complexes, voire inextricables, d'étrangers sans titre de séjour, mais pourtant inexpulsables car parents d'enfants français vivant en France, conjoints de Français mariés depuis plus d'un an ou encore personnes justifiant d'une résidence en France de plus de quinze ans.

Quant aux demandeurs d'asile, on sait que la diminution drastique de la proportion de reconnaissances par la France du statut de réfugié, tombée à son plus bas niveau depuis plus de vingt ans, alors même que les menaces pesant sur un grand nombre d'entre eux sont avérées et reconnues par l'administration, entraîne la multiplication des situations irrégulières, compte tenu de l'impossibilité dans laquelle sont la plupart de ces étrangers de rentrer dans leur pays.

Ainsi l'Etat produit-il de plus en plus cette irrégularité que ses représentants dénoncent avec vigueur. Comme, dans le même temps, le taux d'éloignements du territoire effectivement réalisés demeure relativement faible, on conçoit que le nombre d'étrangers sans papiers en règle augmente à un rythme rapide et que se constitue, aux frontières de la citoyenneté, une catégorie de quasi-sans-droits – seuls les soins d'urgence et l'éducation des enfants leur sont reconnus, encore que ce soit parfois l'occasion de dénonciations par les services administratifs en charge des dossiers.

Cette situation d'exclusion juridique a pour corollaire une précarisation sur le marché du travail, où ces personnes ne peuvent être employées que de manière irrégulière, dans des travaux mal payés et mal protégés, ce dont certains secteurs économiques, comme la confection et le bâtiment, profitent largement à travers les multiples modalités de sous-traitance.

Didier Fassin *est maître de conférences, directeur du Centre de recherches sur les enjeux contemporains en santé publique (université Paris Nord).*

Année sabbatique, année sympathique *par Dominique Roux*

PERSONNE ne peut prétendre que des mesures de relance et de partage du travail classiques seront suffisantes pour corriger significativement, dans les prochaines années, la catastrophe à la fois humaine, sociale et économique du chômage. Au mieux, le taux de croissance en sera contenu ou freiné.

Toute solution efficace passe donc par une révolution dans les mentalités et les attitudes pour admettre que les modèles et les schémas dans lesquels nos sociétés évoluent sont caducs ou, en tout cas, inadaptés aux problèmes du moment. Le chômage est aujourd'hui un problème structurel et non conjoncturel dont le traitement implique des mesures particulièrement novatrices. Il n'est plus possible d'offrir du travail à tous dans les mêmes conditions que par le passé. Il faut avoir le courage de proposer des solutions radicales même si, dans un premier temps, elles risquent de provoquer des réticences et même des résistances.

L'institution de l'année sabbatique pour tous en est une. Elle consisterait à offrir à chaque salarié la possibilité de s'arrêter de travailler une année tous les sept ans tout en continuant à percevoir son salaire et de demander aux entreprises d'embaucher autant de salariés nouveaux que de personnes effectuant leur « sabbat ». Ainsi, chaque salarié bénéficierait au total de cinq années sabbatiques au cours de sa vie active, soit l'équivalent de l'abaissement de la retraite de soixante-cinq à soixante ans !

Une utopie ? Pas tant que ça. Le congé sabbatique existe déjà dans les textes puisque la loi du 3 janvier 1984 l'autorise dans certaines conditions comme la formation, l'éducation des enfants ou la création d'entreprise, mais sans rémunération, ce qui explique que quelques dizaines de milliers de personnes seulement utilisent chaque année cette facilité.

Bien évidemment, cette mesure ne peut s'envisager que si deux conditions essentielles sont réunies : d'une part, que son coût n'obère pas la rentabilité et la compétitivité des entreprises et, d'autre part, que les directions du personnel puissent gérer correctement ces allers-retours des salariés ainsi que les embauches qui doivent compenser les départs.

Actuellement, le coût moyen annuel d'un chômeur, toutes dépenses directes et indirectes confondues, avoisine les 130 000 francs annuels, dont environ 39 % sont supportés par les Unedic, 34 % par les différents organismes de Sécurité sociale et 27 % par l'Etat ou les collectivités territoriales. Une étude récente (*Mise en place de l'année sabbatique*, P. Beyvin, P. Corbel, L. Ravary, université Paris-Dauphine, 1994) permet d'avoir une idée relativement précise du coût de l'année sabbatique dans différents cas de figure, en partant de l'hypothèse que les organismes qui financent actuellement le chômage ne devraient supporter aucun coût supplémentaire mais qu'ils participeraient à la mise en place de la mesure pour des sommes équivalentes à ce qu'ils consacrent au chômage aujourd'hui.

Leur apport prendrait la forme soit de déductions de charges sur les salaires, soit du maintien du montant de leur aide, qui serait alors attribuée aux entreprises. Différentes simulations ont été faites selon la structure du personnel des entreprises (cadres/non-cadres) et selon le montant des salaires des nouveaux embauchés. Les résultats montrent que la généralisation de l'année sabbatique ne représenterait en moyenne qu'une augmentation de 2 % de la masse salariale.

Cette mesure entraînerait donc des charges salariales plus élevées que celles que nous connaissons actuellement mais ce surcoût ne serait pas exorbitant. Il pourrait d'ailleurs aisément être pris en charge par l'Etat (c'est-à-dire l'ensemble de la collectivité) en diminuant une ou plusieurs des autres charges qui pèsent sur les rémunérations ou le montant de plusieurs impôts que les entreprises doivent acquitter.

L'institution du congé sabbatique tous les dix ans engendrerait, en théorie, immédiatement 1,24 million d'emplois supplémentaires

Les auteurs de cette étude estiment que, pour des raisons pratiques, au moins au début, cette mesure devrait être appliquée seulement tous les dix ans, et non tous les sept ans. Bien sûr, il faudrait exclure de son champ d'application, dans un premier temps, les entreprises de moins de vingt salariés, qui pourraient avoir quelques difficultés pour mettre en place ce type d'organisation du travail, compte tenu de leur petite taille. L'année sabbatique concernerait alors environ 12,4 millions de personnes (8,8 millions dans les entreprises et 3,6 millions dans les collectivités territoriales et l'Etat).

Autrement dit, l'institution du congé sabbatique tous les dix ans engendrerait en théorie immédiatement 1,24 million d'emplois supplémentaires, un chiffre suffisamment important pour inverser le cycle infernal actuel, quand bien même son application serait réalisée nécessairement par paliers (en cinq ans par exemple).

La réussite de l'année sabbatique est cependant conditionnée par la mise en place d'une véritable gestion prévisionnelle du personnel au sein même de chaque entreprise pour gérer de manière optimale les flux annuels d'entrée et de sortie des salariés. Dans le cas contraire, ce type de décision entraînerait de sérieux dysfonctionnements mettant en cause sa nature même.

Quoi qu'il en soit, sur le plan qualitatif, tant du point de vue individuel que collectif, de nombreux avantages découleraient de cette décision. L'année sabbatique permettrait un meilleur équilibre entre le temps de travail et le temps de repos ou de loisir pour chaque individu. Par ailleurs, ces années de suspension de l'activité seraient le cadre idéal pour envisager une véritable formation des personnels car elles favoriseraient l'assimilation des connaissances et créeraient les conditions pour développer la promotion sociale. Enfin, cette disponibilité nouvelle offerte aux parents représenterait à l'évidence un apport très positif en faveur de l'éducation des enfants.

Du point de vue de l'entreprise enfin, l'année sabbatique serait plus efficace et mieux supportée que les mesures traditionnelles de temps partiel. En effet, dans la majorité des cas, les processus de gestion sont rarement discontinus (une entreprise peut même travailler 24 heures sur 24) et ainsi ils s'accommodent mal des personnels à temps partiel, sauf si on procède à une modification profonde de l'organisation, ce qui n'est plus nécessaire avec l'année sabbatique. Cette mesure favoriserait par ailleurs la flexibilité et la mobilité des personnels, deux facteurs majeurs d'accroissement de l'efficacité dans le management moderne. Sans oublier l'impact immédiat qu'elle aurait sur les motivations des hommes au travail.

L'année sabbatique représente un véritable espoir, ainsi que l'exprimait un représentant du personnel lors d'un colloque récent, en l'appelant *« l'année sympathique »*, erreur de terminologie... tout à fait révélatrice !

Dominique Roux *est professeur à l'université Paris-Dauphine.*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

L'Europe monétaire en quête de crédibilité

Suite de la première page

Les chefs d'entreprise, eux, sont nombreux, du sud de la France au Bade-Wurtemberg, à souffrir mille malheurs depuis que les monnaies espagnole et italienne ont été fortement dévaluées. Des secteurs et des régions en sont déséquilibrés. On aurait donc tort de croire que l'Europe redeviendra crédible du seul fait qu'elle ajoutera la dimension sociale à ses préoccupations. Le désarroi bien réel d'industriels victimes de taux de change erratiques fait planer une sérieuse menace sur la réalisation de l'union monétaire.

Contrairement aux apparences, ce ne sont pas toujours les grandes conférences qui importent le plus. Dans moins de deux semaines, se tiendra à Vérone un conseil des ministres des finances qui traitera de la meilleure façon de créer une union monétaire entre quelques pays, tout en incitant les autres, les recalés du premier tour, à respecter certaines disciplines de change. Cela pour éviter que ne se reproduisent les dévaluations catastrophiques qui ont permis depuis 1992 à la lire italienne, à la peseta espagnole et, dans une moindre mesure, à la livre sterling de retrouver, d'un coup de baguette magique, une compétitivité que des politiques budgétaires ou salariales laxistes, en même temps que l'excessive raideur de fonctionnement du système monétaire européen (SME), leur avaient fait perdre.

De là à dire que le conseil des ministres des finances de Vérone sera plus décisif que toute la CIG, il n'y a qu'un pas, qu'il vaut mieux tout de même ne pas franchir. Une chose apparaît sûre néanmoins : à ce conseil des 12 et 13 avril dit « informel », auquel participeront les gouverneurs des banques centrales ou leurs représentants, seront formulées une première partie des règles qui dicteront les futurs rapports entre pays ayant constitué entre eux une union monétaire (les « *in* ») et ceux qui ne pourront pas y participer tout de suite, que l'on appelle maintenant – tout est dans la manière – « pré-*in* » et non plus « *out* ».

LE SOUVENIR DU SME

L'enjeu est capital. Des réponses qui seront apportées aux pays candidats à la monnaie unique, à leurs industriels, aux financiers ainsi qu'aux marchés, dépendront la crédibilité de l'union monétaire et, à terme plus ou moins rapproché, sa réussite ou son échec. Ce qui préoccupe par-dessus tout ceux qui, à l'Institut monétaire européen (création du traité de Maastricht) comme au Comité monétaire européen (création du traité de Rome), réfléchissent et travaillent à la mise au point du futur système régissant les rapports entre « *in* » et « pré-*in* » est d'inspirer confiance à tout le monde.

On garde un souvenir cuisant de la façon désastreuse dont fut conduit le fonctionnement du SME au début des années 90. A cette époque, sous prétexte d'être crédible, tout fut fait pour garder stable la grille des parités liant les monnaies du SME. Cela malgré des taux d'inflation annuels fort éloignés les uns des autres : 3 % environ en France, 6 % en Espagne, plus de 12 % au Portugal. Il aurait bien sûr fallu dévaluer trois ou quatre monnaies, c'est-à-dire modifier les taux pivots du système, pour tenir compte des réalités. Ce qui ne fut pas fait, gouvernements et banques centrales gérant à très courte vue des intérêts nationaux mal compris.

Ainsi un système monétaire conçu à ses origines (mars 1979) comme fixe mais « adaptable » se transforma en un carcan étouffant. Seuls des taux d'intérêt assassins (17 %) permettaient à l'escudo portugais de se maintenir par rapport au mark. Il en allait de même pour la livre sterling, dont la parité n'était défendue qu'au prix de taux évoluant entre 10 et 13 %, alors même que l'économie britannique s'enfonçait dans une cruelle récession. L'artifice de ces politiques monétaires était trop criant : il n'eut pas le mérite de convaincre les marchés, ni finalement d'éviter les crises.

Les événements dramatiques de 1992 et 1993, qui virent plusieurs monnaies dévaluées, la lire et la livre quitter le SME, ont amplement montré que rigueur et stabilité ne sont pas forcément des gages de crédibilité. Pour l'essentiel, les opérateurs, qui, sur les marchés, font et défont les monnaies, savent assez bien quelles politiques peuvent être poursuivies longtemps sans dommage, du point de vue de la croissance, de l'emploi, des équilibres extérieurs et intérieurs (finances publiques et sociales) et des opinions publiques. Leurs réactions ont été à l'époque sans ambiguïté.

Malgré l'opposition des Britanniques, le système monétaire européen, qu'on est en train de reconstruire, imposera quelques règles. Des règles assez précises, mais aussi assez larges, pour dissuader les pays restés « en dehors » de choisir la dévaluation permanente comme moyen de sauvegarder leur compétitivité sur les marchés extérieurs. Les marges de fluctuation seront confortables, comme elles le sont actuellement au nom du principe de l'égalité de traitement retenu au conseil européen de Madrid en décembre 1995. En échange de quoi, les interventions de la future banque centrale européenne en faveur des monnaies attaquées seront limitées dans le temps et dans les quantités, au nom d'une « *clause échappatoire* » qui aura pour objectif fondamental de ne rien faire qui puisse accélérer les hausses de prix. Ce qui serait le cas si la masse monétaire, qui se calculera alors en euros, se gonflait fortement du fait d'achats massifs par la BCE de la monnaie « extérieure » attaquée.

A partir du moment où des engagements minimaux seront respectés par tous, la crédibilité de l'Europe monétaire naîtra davantage, on le devine, des progrès accomplis en matière de convergence économique que de dispositifs rigides, qui se révéleraient finalement inapplicables. Ce qui laisse entière la nécessité, soulignée par l'Institut monétaire européen dans son dernier rapport (*Le Monde* du 2 avril), de rééquilibrer au plus vite les finances publiques des pays de l'Union européenne.

Alain Vernholes

RECTIFICATIFS

CHÔMAGE

Dans la légende de notre tableau : « La montée d'un chômage de masse », publié avec notre article sur la réunion du G7 sur l'emploi à Lille (*Le Monde* du 2 avril), il fallait lire : « *Le chômage concerne maintenant 18,3 millions d'Européens* », et non 8,3 millions.

AUDI

La filiale du groupe automobile Volkswagen a supprimé 5 000 emplois en cinq ans et non 500, comme nous l'avons écrit par erreur dans notre édition datée 31 mars-1er avril.

Le Monde

ÉDITORIAL

L'obscure « troisième voie » de M. Chirac

De prime abord, la question ne souffre pas de discussion : ouvrant à Lille les travaux du G 7 sur l'emploi, le président de la République, Jacques Chirac, a parlé juste. Alors que, depuis bientôt une décennie, les économistes se déchirent sur les vertus comparées du modèle de développement anglo-saxon, qui crée des pauvres disposant d'un emploi, et son homologue européen, qui crée des chômeurs protégés par des subsides publics, il a plaidé, lui, pour une *« troisième voie »*.

Qui ne pourrait souscrire à ce constat ? entre l'Amérique, où les prestations sociales sont *« moins généreuses »*, mais l'emploi plus abondant, et l'Europe, où *« la protection sociale est plus étendue, mais l'emploi moins dynamique »*, sans doute faut-il chercher une troisième solution. En tout cas, il est de la responsabilité du chef de l'Etat d'inviter les grands pays industrialisés à y réfléchir. Puisque les deux systèmes ont leurs effets pervers – celui qui croit dans les mérites du marché comme celui qui défend les principes de la redistribution ; celui que prônent les libéraux comme celui que recommandent les partisans de l'Etat-providence –, le débat mérite à tout le moins d'être mené. Et pourtant, dans le propos présidentiel, il y a quelque chose d'étrange, pour ne pas dire d'incongru.

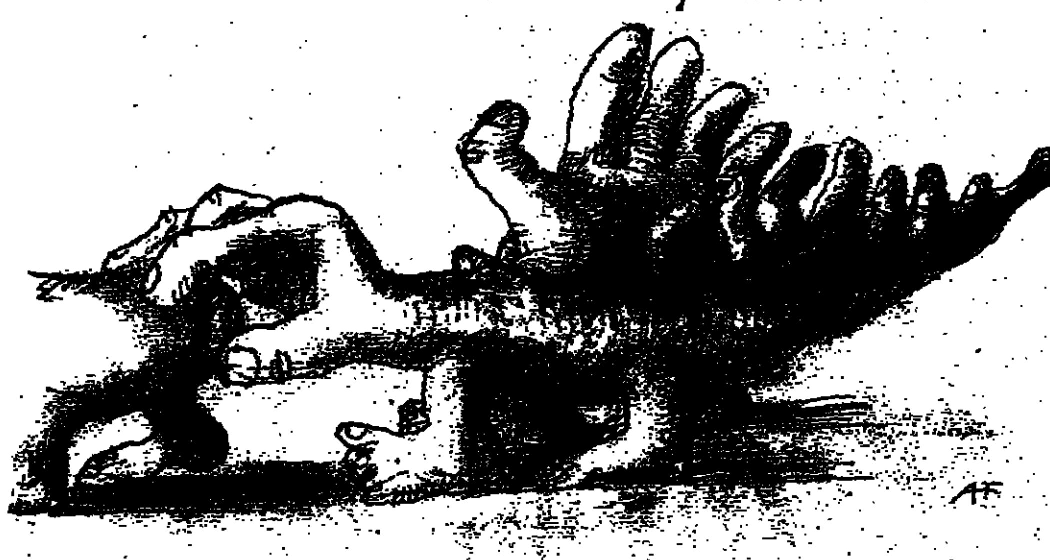
A l'entendre, on se prend à penser que le refrain n'est pas franchement nouveau. Durant la campagne présidentielle, le candidat Jacques Chirac avait déjà enfourché ce cheval de bataille. Critiquant aussi bien la politique de l'emploi préconisée par Lionel Jospin, au motif qu'elle était toujours inspirée par de vieilles lunes socialistes, que *« la gestion notariale des finances publiques »* incarnée par son rival Edouard Balladur, il avait défendu, dès cette époque, la nécessité d'une troisième voie, même s'il n'avait pas eu recours à cette formule. Il avait même été prolixe sur le sujet. Recommandant *« d'inverser l'ordre des priorités »* et de dépasser la seule *« vision comptable des choses »*, il avait prévenu que *« les déficits ne seront maîtrisés que lorsque le chômage aura été vaincu »*. L'emploi devait donc être la priorité des priorités.

Une fois élu, le chef de l'Etat n'a pas tardé à changer de discours. Chantant de nouveau, le 26 octobre 1995, les louanges de la rigueur, il s'est contredit lui-même en observant que *« le chômage augmente avec les déficits et non l'inverse »*. Partisan un jour de tout faire pour réduire la *« fracture sociale »*, adepte le lendemain des grands principes de l'orthodoxie économique, le président a donc beaucoup fluctué ces derniers mois et exprimé, dans le domaine de la politique de l'emploi, des points de vue parfois contradictoires.

Alors, de ce discours de Lille, que faut-il retenir ? Aussi séduisante soit-elle, l'évocation d'une nécessaire troisième voie n'épuise pas le débat. Elle l'ouvre s'il s'agit vraiment de concevoir une action volontariste contre la seule logique des marchés. Mais elle peut aussi escamoter la question en détournant l'attention vers une de ces fausses fenêtres dont le débat politique français est coutumier.

Une semaine avec André François

et les derniers soubresauts des Tactylosaures



Jusqu'au vendredi 5 daté 6 avril, André François dessine la mutation des hommes tactyles vers le péril de la vie virtuelle.

Une bien belle fête !

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

LE MINISTÈRE de la culture prépare la célébration de l'an 2000. Voici, en avant-première, les suggestions et prévisions de trois agences de communication et de création d'événements, appelées à emporter le marché du millénaire en fonction de leurs amitiés en haut lieu : *Birthday-Must, Event'Espace,* et *April-fish 2000*.

CÉRÉMONIES. Siège de l'ONU, à New York : les chefs de 148 pays feront la ronde autour d'un gâteau géant, dont ils souffleront ensemble les deux mille bougies en chantant *Happy birthday, our world !*, sur un arrangement de Michel Legrand. Le chancelier Kohl versera une larme remarquée. Bill Clinton aura un fou rire sur commande. Sous la marque « Temps forts », des affiches du gâteau seront vendues au profit de L'Enfance affamée, association dont le trésorier est en fuite mais appelle à donner quand même. Le spectacle sera regardé par un milliard et demi d'humains, selon les organisateurs ; moitié moins, d'après la police.

Notre-Dame de Paris : messe d'action de grâces républicaine. Tout le gouvernement communiera. A la sortie de la cathédrale, le premier ministre pourrait saisir l'occasion pour marteler : *« La reprise économique et la baisse des impôts ne sont plus qu'une question d'heures ! »*

Champs-Elysées : défilé de la Forproj', la nouvelle Force de projection, retour d'une mission d'interposition dans un pays tenu secret pour des raisons évidentes de sécurité.

Trocadéro : création de l'*Hymne au millénaire*, avec les Choeurs de l'armée rouge, Les Petits Chanteurs à la croix de bois, et vingt rockeurs, musique de Jarre, mise en structure spatio-temporelle de Gould. Le disque sera vendu au profit de Sans-Abri du monde, dont le trésorier adjoint a disparu avec la caisse, mais ce n'est pas une raison.

Place Saint-Pierre, à Rome : si un refroidissement empêche le pape de prononcer le grand *Mea Culpa* prévu, il sera remplacé au pied levé par un pope, un rabbin et un mollah se tenant par le cou (47 % de parts de marché escomptés). « *Une idée de moi* », affirme par avance Jacques Séguéla. Même revendication de douze autres agences de publicité, dont une entreprise de tricots.

MÉDIAS. Chaque chaîne de radio et de télévision rediffusera ses meilleurs moments depuis les années 50. Record d'audience prévisible : un concours d'aveux intimes entre couples nés en 1900, commenté par douze professeurs de médecine, stéthoscopes en sautoir, et le sexologue birman auteur du best-seller *Ils y arrivent encore !*. France-Culture : journée non-stop dans le cadre de la série « Point-virgule », sur le thème : « Le siècle a-t-il fait sens ce matin ? »

COLLOQUES. Parmi 240 séminaires déjà à l'étude, citons : « Le XXIe siècle sera-t-il religieux ou ne sera-t-il pas ? », par le Cercle des amis d'André Malraux, retransmis en mondiovision de Cerisy-la-Salle (Manche). « Une question en suspens : quand devrions-nous fêter le nouveau siècle, en 1999, 2000 ou 2001 ? », avec le concours du Bureau des longitudes. « Soixante ans après la débâcle de 40 », autour de Henri Amouroux. « Un siècle sur le divan », avec Chapier, Miller et Sibony. Aux Assises de la prospective : « On n'a jamais été si près du quatrième millénaire », avec une pléiade de futurologues, politologues et géopoliticiens. « Que faut-il penser de la fin des maîtres à penser ? », avec Comte-Sponville, Ferry, Finkielkraut, Lévy, Morin, Touraine, et toute la troupe. Invité surprise : Pierre Bourdieu.

MANIFESTATIONS ATTENDUES. La Coordination des ministres et patrons pourrait brandir des téléphones portables aux cris de : « Halte au manque de communication ! ». Les Cols blancs, association de PDG détenus dont le trésorier est condamné mais grand humaniste, se propose de défiler derrière une banderole « Pour le rétablissement de la peine de bannissement défiscalisé aux Caraïbes ». Une délégation de la Normanditude en cagoules s'apprête à exiger : « Villedieu-les-Poêles, zone franche ! »

EN LIBRAIRIE. Les 6 814 projets de livres consacrés au millénaire seront sans doute retirés de la vente, faute de clients. François Mitterrand étant appelé à rester le seul sujet porteur, cinq ans après sa disparition, plusieurs titres le concernant sont annoncés pour l'an 2000 : *Son dernier réveillon*, par un collectif d'intimes ; *Verbatim 17*, de Jacques Attali, contenant la somme de ses *errata* ; un oracle posthume de Marguerite Duras, *Le XXIe siècle, c'est de l'ordre du futur*, avec, sur la bande, *« Par une amie du président »*.

JOURNAUX. Titres en compétition pour leur originalité : « Le millénarisme n'est plus ce qu'il était » ; « Faut-il brûler les anniversaires ? » ; « Le siècle tel qu'en lui-même ».

Manchettes en préparation : « Les riches toujours plus riches » (*L'Humanité*). « Pour les fêtes du millénaire, les Monaco ne quitteront pas le Rocher – Des photos-chocs » (*Match*). Editoriaux en chantier : « Je l'avais bien dit », par Jean-François Kahn ; « Ici, nous l'avons toujours pensé », par Jean Daniel. « Une date et un tournant », d'Alain Duhamel, repris par quatre hebdomadaires et cinq radios.

Dossiers probables : *Un bilan contrasté (Le Monde)*.

REVUE DE PRESSE

LIBÉRATION
Serge July

■ De Tchernobyl au sida en passant par le sang contaminé et la maladie de Creutzfeldt-Jakob, la mondialisation se manifeste sous la forme la plus effrayante qui soit, celle de la contamination (...) Qui est responsable de la psychose de la vache folle ? (...) On doit au chancelier d'Autriche et à Jacques Chirac une formule dont ils sont spécialement heureux et qui fait florès dans les boucheries désertées : la *« presse folle »*. A croire que les gouvernements seraient dispensés d'informer. C'est pourtant parce qu'ils sont défaillants que nous devons publier, jour après jour, le véritable dossier de la vache folle. D'ici à ce que le cheptel journalistique soit liquidé en Europe, il n'y a qu'un pas ! Le chef de l'Etat s'interroge. L'ancien président nous traitait de chiens, celui-là de fous ; craignons le pire : à ce rythme-là, on va devenir vraiment enragés.

RTL
Philippe Alexandre

■ Il est arrivé à Jacques Chirac la même mésaventure qu'à François Mitterrand au cours du premier conseil européen de son premier septennat. Le rêve de voir les pays démocratiques et développés adopter un seul modèle économique et social s'est vite fracassé. François Mitterrand voulait attirer les autres pays européens du côté de la réduction de la durée du travail et d'une meilleure protection sociale. Jacques Chirac, lui, a été écouté avec une extrême politesse et un vigoureux scepticisme, lorsqu'il a proposé à Lille, à ses six partenaires des pays industrialisés, une troisième voie. (...) Nous avons en France un goût immodéré pour les jolies formules. Il faut, nous dit-on, replacer l'homme au coeur de l'économie ou, variante, au coeur de la politique. Voilà qui est plus fort que la pensée unique. Au bout de quinze années de crise qui ont vu le chômage déferler, les inégalités atteindre des proportions gigantesques, les jeunes désespérer et la pauvreté s'étaler, c'est comme si l'on découvrait tout à coup que l'homme existe.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ La contradiction entre les incertitudes scientifiques à propos de la transmission de la maladie de la vache folle aux êtres humains et l'ampleur des sommes qui vont être dépensées est impressionnante et dérangeante. (...) Les sommes qui vont être dépensées pour abattre le cheptel, indemniser les agriculteurs, redresser le cours de la viande bovine seront proprement faramineuses. Avec leur équivalent, on pourrait financer le Livre blanc sur l'emploi légué par Jacques Delors et resté lettre morte, faute d'argent justement, alors qu'il aurait pu créer des dizaines de milliers d'emplois en Europe, avec de surcroît des équipements bénéfiques. (...) Alors que les budgets passent pour être cadenassés, irrévocablement vissés, on constate qu'ils peuvent voler en éclats, à l'aveuglette qui plus est. La rationalité des choix budgétaires a toujours été en partie un mythe, et celle des dépenses de santé un cauchemar : l'argent des vaches folles symbolise ces décisions drastiques, arrêtées sur-le-champ avec les yeux bandés, sous la pression de l'opinion et d'un mascaret de subjectivité.



هكذا من الاصل

CONCENTRATION Dix jours après la rumeur, démentie, évoquant le rachat de Rhône-Poulenc par Elf Aquitaine, pour fusionner leur pharmacie, Igor Landau, directeur général de Rhône-Poulenc, président du secteur santé, s'insurge contre cette thèse. ● LA MÉCONNAISSANCE de la pharmacie est, selon lui, à l'origine de telles hypothèses, portées par un fatalisme condamnant cette industrie. ● LA TAILLE n'est pas une fin en soi, mais plutôt une résultante, l'essentiel étant la capacité d'innovation. Les fusions actuelles obéissent à des logiques financières, pour pallier l'absence de découvertes. ● UNE OPA sur le groupe que préside Jean-René Fourtou, serait difficile et chère, affirme M. Landau. S'il imagine mal un groupe étranger lançant un raid hostile, il met en garde les Français qui, en déclenchant les hostilités, pourraient lui ouvrir la porte.

Rhône-Poulenc préfère l'innovation aux acquisitions pour la pharmacie

Dans un entretien au « Monde », Igor Landau, directeur général du groupe, président du secteur santé, réfute l'argument de la taille et s'insurge contre le fatalisme ambiant condamnant l'industrie pharmaceutique française

« *Voici dix jours*, une rumeur annonçait le mariage imminent d'Elf et de Rhône-Poulenc, pour créer un grand pôle pharmaceutique français. Une telle hypothèse est-elle inenvisageable ?

– Cette rumeur est absolument sans fondement. Aucune conversation n'a été engagée entre Rhône-Poulenc et Elf ou entre notre pharmacie d'un côté et Sanofi de l'autre. Sur le fond, cette idée de rapprochement n'a aucun intérêt ni pour nous, ni pour Sanofi, et encore moins pour la pharmacie française. Rhône-Poulenc dispose aujourd'hui, et Sanofi disposera bientôt, de produits innovants à lancer. L'une et l'autre de ces sociétés sont totalement dans la course et doivent concentrer leurs efforts pour développer et commercialiser leurs innovations. Notre ambition est de nous situer parmi les très bons de la pharmacie mondiale. Nous pouvons y arriver. Une telle fusion serait un véritable gâchis industriel avec des effets négatifs et massifs sur l'emploi. En outre, elle n'apporterait pas d'avantage concurrentiel majeur car nous ne travaillons pas dans les mêmes domaines thérapeutiques.

– Pourquoi cette idée d'un regroupement dans l'industrie pharmaceutique française revient-elle fréquemment ?

– J'inverserai le propos : pourquoi n'a-t-on pas en France l'ambition d'avoir plusieurs groupes pharmaceutiques ? En Allemagne, par exemple, à côté des deux grands, Hoechst et Bayer, il existe au moins cinq sociétés pharmaceutiques pour lesquelles ce pays a une véritable ambition. En France, une espèce de fatalisme fait penser que Rhône-Poulenc et Sanofi n'arriveront pas à croître seuls et que les autres laboratoires sont déjà morts. *Je m'insurge contre ce défaitisme.* L'industrie pharmaceutique est une véritable source de richesse nationale économique et intellectuelle. Ce qui compte, ce *qui fait la différence, c'est la capacité à entreprendre, à créer, à innover.*

» Ce fatalisme repose sur trois idées fausses qui traînent dans les salons parisiens, où l'industrie pharmaceutique est mal perçue. Dans ces conversations, la taille serait le facteur clé de la réussite, la pharmacie de Rhône-Poulenc *serait trop petite et le groupe trop* endetté pour la développer. Une preuve de cette méconnaissance : les activités pharmaceutiques du groupe ont réalisé 7,7 milliards de dollars (38,3 milliards de francs) de chiffre d'affaires en 1995 et se situent, selon les classements, entre la cinquième et la huitième place *mondiale. Même si je considère* que la taille n'est pas une fin en soi, nous sommes d'ores et déjà un grand de la pharmacie. Qui est conscient de l'ampleur de notre développement ? En 1985, notre chiffre d'affaires en pharmacie n'atteignait même pas 900 millions de dollars !

IGOR LANDAU

– Si la taille importe peu, que faut-il pour réussir ?

– La taille n'est pas un objectif, c'est une résultante. Seule l'innovation crée de la valeur et tire la croissance. Un des plus grands succès de la pharmacie mondiale, c'est Astra. Voici dix ans, ce laboratoire suédois ne figurait pas parmi les quarante premiers mondiaux. Son innovation dans le traitement de l'ulcère l'a hissé au treizième rang. Glaxo est également une belle réussite. Mais avant que ce britannique mette au point son anti-ulcéreux vedette (le Zantac), ses budgets de recherche étaient très modestes. L'innovation n'est pas seulement, et de loin, une question de moyens financiers, mais aussi de talents et de chance. Après la découverte *d'une molécule, il faut en assurer* le développement et la commercialisation, ce qui suppose alors d'importants moyens financiers. Mais vous pouvez vous associer à *d'autres groupes et le faire d'au*tant plus facilement que votre produit est novateur. Astra, là encore, est un bon exemple. Il est donc faux d'affirmer que seuls les *grands laboratoires peuvent s'en* sortir, car la partie peut se jouer de plusieurs manières.

– Comment expliquez-vous alors les mouvements de *concentration observés* en Suisse et en Grande-Bretagne et pourquoi la France y échapperait-elle ?

– Contrairement aux idées reçues, ces fusions ne sont pas d'abord motivées par des impératifs de taille. Pour assurer la croissance de leurs résultats, en attendant de nouvelles découvertes, ces sociétés font des acquisitions pour profiter des synergies. Ces fusions obéissent à des logiques surtout financières, qui ont leurs propres justifications. Ce sont des opérations plus défensives qu'offensives. Aucune des sociétés disposant d'un potentiel important d'innovations n'a participé au mouvement actuel. Je pense, par exemple, aux américains Merck et Pfizer ou à Astra. Pour nous, comme pour Sanofi, la priorité c'est de réussir nos produits nouveaux.

– L'absence d'innovation est pourtant le reproche fait à Rhône-Poulenc depuis de nombreuses années. Y a-t-il eu une évolution ?

– Il faut huit à dix ans pour que des médicaments débouchent sur le marché : c'est maintenant que tous ces efforts commencent à porter leurs fruits. En 1995, 1996, 1997, de vraies innovations ont été ou seront lancées : le taxotère dans le domaine du cancer du sein et du poumon ; le campto pour le cancer colo-rectal ; le rilutek pour la maladie de Charcot ; un antibiotique combattant les infections résistantes aux autres antibiotiques ; des vaccins de combinaison pédiatrique... Parallèlement nous développons plus d'une vingtaine de vaccins et de médicaments pour l'après-1997. A plus long terme, nous plaçons beaucoup d'espoirs dans nos travaux de thérapie génique et cellulaire, en particulier dans le domaine du cancer. Nous avons investi près de 1,1 milliard de dollars en 1995 en recherche et développement, contre 140 millions de dollars en 1985, ce qui nous situe dans les dix premiers mondiaux.

– Quand pourrez-vous apprécier la réussite des produits ?

– En 1995, nos sociétés pharmaceutiques ont dégagé un résultat, avant impôt et charges exceptionnelles liées aux acquisitions, de 15 % du chiffre d'affaires. C'est encore inférieur à celui de nos meilleurs concurrents. L'effet de la montée en régime des nouveaux produits, tant sur le chiffre d'affaires que sur les marges, et la décélération de la croissance des dépenses opérationnelles entraîneront une amélioration de cette rentabilité d'au moins 10 % dès 1996 et nettement plus à partir de 1997. Malgré l'amélioration des cours de Rhône-Poulenc et de Rhône-Poulenc Rorer depuis le début de l'année, le marché n'a pas encore réalisé l'ampleur du potentiel de croissance de nos résultats en pharmacie.

– Le titre est en dessous de son cours de privatisation et la valeur boursière de l'entreprise est inférieure à la valeur de ses actifs. Ne redoutez-vous pas une OPA ?

– Toute entreprise est « opéable ». Mais dans notre cas ce serait difficile et très cher. Au prix des transactions actuelles, la seule valeur de 100 % de nos activités pharmaceutiques doit s'élever à près de 100 milliards de francs. Certaines firmes *dans le* monde sont probablement prêtes à payer ce prix. Cependant, compte tenu de la nature des activités de Rhône-Poulenc, j'imagine mal un groupe étranger lançant une OPA hostile. En revanche, une initiative française malencontreuse leur faciliterait la tâche. Il ne faut pas jouer aux apprentis sorciers.

– Pour des questions de rentabilité, les financiers poussent actuellement les groupes à se concentrer sur une activité et à se séparer des autres branches. Etes-vous prêt à évoluer dans ce sens ?

– Non. Comme en pharmacie, les nouveaux produits vont fortement tirer les résultats de notre agrochimie et de notre activité vétérinaire. La chimie est en cours de *réorganisation et va, elle aussi,* fortement progresser. Chacun des secteurs se concentre sur son potentiel de développement, tout en profitant des synergies industrielles, scientifiques et commerciales qu'apporte le groupe, et en cédant des activités non stratégiques. Nous faisons le pari que la valeur de Rhône-Poulenc sera un jour plus forte que celle de la somme des différentes branches du groupe. Pour y parvenir, il nous faut juste un peu de temps. »

Propos recueillis par Dominique Gallois

Entre la cinquième et la huitième place mondiale

La pharmacie de Rhône-Poulenc a réalisé un chiffre d'affaires total de 7,7 milliards de dollars (38,3 milliards de francs) en 1995. Le groupe présidé par Jean-René Fourtou apparaît, selon les classements, entre la cinquième et la huitième place mondiale à hauteur des américains Bristol Myers Squibb, American Home Products et Pfizer. Les quatre premiers sont le britannique Glaxo, le suisse Novartis, l'américain Merck et l'allemand Hoechst-Marion-Roussel.

A la filiale Rhône-Poulenc Rorer (22,5 milliards de francs de chiffre d'affaires) s'ajoute, depuis l'automne 1995, le laboratoire britannique Fisons, spécialisé dans l'asthme et l'allergie (3,9 milliards de francs). Rhône-Poulenc Rorer a créé Centeon, spécialisé dans les dérivés plasmatiques (6 milliards de francs), qu'il gère à parité avec Hoechst. Dans le domaine des vaccins, Rhône-Poulenc possède Pasteur Mérieux Connaught (2,8 milliards de francs). Le numéro un mondial du secteur a une filiale commune avec Merck (3 milliards de francs).

La fusion PacTel-SBC crée le numéro deux américain du téléphone

WASHINGTON
de notre correspondant

Annoncée lundi 1er avril, la fusion des opérateurs téléphoniques américains SBC Communications (ex Southwestern Bell) et PacTel (Pacific Telesis) constitue la première décision industrielle de grande ampleur depuis l'adoption, il y a deux mois, de la nouvelle loi sur les télécommunications aux Etats-Unis. Les deux compagnies font partie des sept Baby Bells, ces *sociétés régionales issues du dé*mantèlement, en 1984, d'AT&T. Le nouveau groupe devient le numéro deux américain du téléphone, derrière AT&T, en termes de capi*talisation boursière et de chiffre* d'affaires (21 milliards de dollars, soit environ 105 milliards de francs). Les activités de ce conglomérat s'étendront dans sept Etats américains, dont les deux plus vastes, la Californie (PacTel) et le Texas (SBC), ce qui représente un total de plus de trente millions de lignes.

En ouvrant à la concurrence le secteur des télécommunications et en *supprimant les barrières* entre les marchés du téléphone régional, du téléphone longue distance et du câble, la loi a *de facto* créé une dynamique de concentration, *de diversification et, à terme, d'in*ternationalisation. Dans ce nouveau paysage des télécommunications, seules les compagnies atteignant une taille critique pour*ront tirer leur épingle du jeu.*

Le mariage entre SBC et PacTel ne se fait pas entre partenaires égaux. Le premier absorbera le second. SBC est évalué à 32 milliards de dollars, alors que la valeur de PacTel ne dépasse pas 12 milliards. Le futur groupe conservera le nom de SBC Communications et sera présidé par l'actuel PDG de SBC, Edward Whitacre, celui de PacTel, Philip Quigley, devenant vice-président de la nouvelle entité. Les actionnaires de SBC détiendront 66 % des parts, contre 34 % pour ceux de PacTel.

SUPPRESSION DE 10 000 EMPLOIS

Dans l'immédiat, il n'est pas question de modifier le niveau des effectifs des deux sociétés (100 000 salariés), mais PacTel est *engagé dans un programme de* restructuration visant à supprimer 10 000 emplois en 1996-1997. Officiellement, la logique de cette *« fusion historique »*, selon M. Whitacre, est celle de la croissance, *« en termes d'emplois, de marchés et de services aux consommateurs »*.

SBC, dont les bénéfices ont progressé de 22 % au cours du dernier exercice, est dans une meilleure situation financière que son partenaire, qui a enregistré une chute de 12 % de ses profits. Contrairement aux autres Baby Bells, qui ont renforcé leur présence dans ce *secteur en pleine expansion*, PacTel s'est séparé en 1993 de sa division chargée des communications cellulaires, celle-ci poursuivant une activité autonome sous le nom de AirTouch Communications.

SBC tirera avantage de cette fusion. Les activités de la firme texane vont pouvoir s'étendre au marché, ô combien dynamique, de la Californie, celle-ci offrant en outre une fenêtre sur le marché Pacifique pour la téléphonie internationale. En combinant leurs capacités, les deux sociétés vont devenir un des principaux acteurs du marché de la communication longue distance, dont le chiffre d'affaires dépasse 70 milliards de dollars.

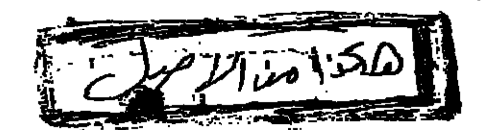
Laurent Zecchini

Le projet de loi français sur les télécoms est légèrement modifié

LE GOUVERNEMENT français devait approuver, en conseil des ministres, mercredi 3 avril, le projet de loi fixant les nouvelles règles du jeu dans le téléphone à compter de 1998. Le texte a été légèrement modifié par rapport à la version transmise au Conseil d'Etat il y a un mois. La possibilité donnée à d'autres opérateurs que France Télécom d'offrir dans une zone géographique précise certaines prestations de service public, comme les cabines téléphoniques, a été supprimée. Les syndicats de France Télécom y voyaient un début d'éclatement de la notion de service public, *dont ils dénonçaient la disparition* au profit de celle de service universel (limité aux services de base).

Par ailleurs, les tarifs d'interconnexion exigés des nouveaux opérateurs pour utiliser les infrastructures de France Télécom seront réservés aux exploitants de réseaux ouverts au public, soit à ceux qui seront prêts à investir suffisamment pour mettre en place leurs réseaux. Les syndicats, tout comme le député Yves Coussain (UDF, Cantal), auteur d'un rapport sur la réglementation des télécommunications en Europe, avaient dénoncé un risque d'écrémage, si l'on autorisait les simples fournisseurs de services (dont les investissements en réseaux sont limités à des liaisons ponctuelles et des clientèles ciblées) à bénéficier aussi de ces tarifs « préférentiels ». La portabilité des numéros téléphoniques (possibilité de conserver un numéro en changeant d'opérateur) ne sera pas exigée de France Télécom, dès 1998, comme le prévoyait le texte initial, et ne deviendra obligatoire qu'en 2001. En revanche, l'obligation pour France Télécom de laisser les opérateurs de télévision câblée, qui utilisent ses infrastructures, offrir du téléphone sans prévoir de compensation est maintenue.

Philippe Le Cœur



L'année 1995 a été à nouveau difficile pour les grandes banques commerciales françaises

La réduction des provisions explique la petite hausse des bénéfices

Les comptes 1995 des principales banques commerciales françaises reflètent une poursuite de la réduction de la charge des risques liés à l'immobilier et aux défaillances d'entreprises. Mais la rentabilité d'ensemble reste faible, au regard des standards internationaux. Cette situation, préoccupante au moment où le secteur est entré dans une phase de concentration, constitue un handicap pour le financement de l'économie française.

Petite amélioration de la rentabilité

	Crédit agricole 1995	Crédit agricole 1994/1995	Société générale 1995	Société générale 1994/1995	BNP 1995	BNP 1994/1995	Crédit lyonnais 1995	Crédit lyonnais 1994/1995	Banques populaires 1995	Banques populaires 1994/1995
Résultat net part du groupe	6,510	+ 12,3 %	3,817	– 0,8 %	1,784	+ 7,7 %	0,013	–	1,60	+ 2,4 %
Produit net bancaire	66,03	+ 3,2 %	39,42	+ 1,1 %	37,71	– 4,1 %	43,40	– 5,1%	19,42	+ 5,4 %
Résultat brut d'exploitation	24,48	+ 5,8 %	10,21	– 5,9 %	9,50	– 8,6 %	6,64	+ 7,6 %	6,85	+ 11,1 %
Provisions	12,4	– 13,3 %	4,82	– 5,3 %	5,53	– 25 %	5,83	– 58,3 %	3,20	+ 15,6 %
Fonds propres	124,2	+ 6,5 %	53,10	+ 8,2 %	48,64	+ 1 %	42,1	– 9,5 %	22,7	+ 7,2 %

En milliards de francs.

LES PRINCIPALES banques commerciales françaises ont rendu publics, au cours des derniers jours, leurs résultats pour 1995. En dépit d'une amélioration d'ensemble par rapport à la performance de 1994, liée pour l'essentiel au redressement du Crédit lyonnais, la rentabilité reste faible et la conjoncture difficile. La plupart des analystes estiment que le produit net bancaire des quatre cents banques françaises, c'est-à-dire leur chiffre d'affaires, a encore dû se réduire l'an dernier. En 1994, il avait déjà diminué pour la première fois depuis 1945.

Si la situation d'ensemble du secteur est préoccupante pour sa compétitivité et ses emplois, mais plus encore pour ses conséquences sur le financement de l'économie, les situations des différents établissements sont très contrastées. Qu'y a-t-il de commun entre le Lyonnais, dont le seul objectif est de survivre et dont les 13 millions de francs de bénéfices annoncés se veulent avant tout une façon d'exorciser plus de 21 milliards de francs de pertes entre 1992 et 1994, et les 6,5 milliards de francs de profits du Crédit agricole qui ont augmenté pour la neuvième année consécutive ? Entre ces deux extrêmes, la Société générale et la BNP tentent, avec des bonheurs divers, de faire face aux distorsions de concurrence que leurs présidents ne cessent de dénoncer, à la faiblesse des marges, à la volatilité des activités de marché, aux séquelles de la crise de l'immobilier, à l'atonie de la demande de crédit.

A l'image de ce qui s'était passé en 1994, c'est le reflux des provisions, lié à l'impact devenu moins lourd de la crise de l'immobilier, à la réduction du nombre de défaillances d'entreprises et à la sélection plus forte des risques – souvent au détriment des PME –, qui explique la hausse ou la stabilité des bénéfices. Là encore, les situations sont très différentes selon les établissements. Le Crédit lyonnais a vu ses provisions baisser de 58,3 %, alors que la majeure partie des créances à risques a été retirée de son bilan et transférée dans une structure prise en charge par l'Etat. Dans le même temps, les Banques populaires ont connu une progression de 15,6 % de leurs dotations aux provisions pour faire face aux engagements dans l'immobilier de l'une d'entre elles, la Bred.

Si la BNP a réussi à afficher une progression de 7,7 % de son bénéfice net à 1,784 milliard de francs en 1995, elle le doit à la forte baisse des provisions qui a compensé la répercussion des pertes de l'UAP (2 milliards de francs), dont la banque est actionnaire à 17,5 %. Les dotations aux provisions de la banque dirigée par Michel Pébereau reculent de 25 %, à 5,5 milliards de francs, alors que le résultat brut d'exploitation baisse de 8,6 %, à 9,5 milliards. La Société générale partage ce triste privilège d'annoncer un repli de 5,9 %, à 10,2 milliards de francs de son résultat brut d'exploitation.

La Générale préserve pourtant son bénéfice net autour de 3,8 milliards de francs et conserve par rapport à ses fonds propres l'une des meilleures rentabilités des établissements français (autour de 8 %). Mais la Générale et le Crédit agricole – l'autre bon élève – réalisent des performances tout juste moyennes si on les compare à celles des meilleurs établissements américains, britanniques, suisses, allemands ou néerlandais. Il n'est pas rare aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni de voir des banques afficher des rentabilités de 15 % à 16 % par rapport à leurs fonds propres.

PHASE DE CONCENTRATION

Or, certains métiers, notamment sur les marchés ou la banque d'affaires, deviennent planétaires. La banque est entrée dans une phase de concentration aux Etats-Unis, au Japon et en Europe. Un mouvement que l'instauration de la monnaie unique ne peut qu'amplifier. Il faut des moyens financiers, non seulement pour s'adapter sur le plan technique à l'euro, mais plus encore pour être d'une taille suffisante, afin de faire face à une concurrence forcément plus vive.

Même le Crédit agricole, fort de ses 124 milliards de francs de fonds propres, doit faire des choix stratégiques. Ce que résume le président de la Caisse nationale du Crédit agricole (CNCA), Yves Barsalou, quand il affirme : « *Nous voulons être une banque présente sur les marchés nationaux et internationaux mais également au coin de la rue.* » Lucien Douroux, en soulignant que le Crédit agricole a toujours préféré les opérations de croissance interne, ajoute pourtant qu'« *il faut être pragmatique, ne pas s'enfermer dans un dogme et regarder les opportunités* ».

Un discours que l'on entend ailleurs dans le monde mutualiste. Ainsi, le Crédit mutuel avoue « *réfléchir* » à une éventuelle reprise du CIC, mis en vente par le GAN, en fonction de « *plusieurs problématiques* », dont « *le prix* », et la « *complémentarité des réseaux et des activités* », a indiqué son président Etienne Pflimlin. Le Crédit mutuel a réalisé en 1995 « *le meilleur résultat de son histoire* », en hausse de 4,5 %, à 1,7 milliard de francs.

Les réseaux mutualistes s'en sont dans l'ensemble plutôt bien sortis l'an dernier, préservant leur activité par leur enracinement local. A l'image des Banques populaires qui affichent une progression modeste (+ 2,4 %) de leurs bénéfices, mais une croissance de 5,4 % de leur produit net bancaire.

Il reste enfin, à part, le cas du Crédit lyonnais. Son produit net bancaire (chiffre d'affaires) a encore baissé de 5 %, à 43,4 milliards de francs. Ce recul n'est toutefois que de 2,4 % à périmètre constant et hors effets exceptionnels. Mais le plus dur reste à venir. « *Des mesures seront nécessaires* » en 1996, a souligné Jean Peyrelevade, le président de la banque publique. Le plan de sauvetage, et notamment le financement par le Lyonnais lui-même de ses actifs repris par l'Etat, met la banque dans une situation intenable. Jean Arthuis, le ministre de l'économie, l'a reconnu implicitement en déclarant qu'il faudrait aider de nouveau le Lyonnais. La renégociation du plan de sauvetage avec la Commission de Bruxelles semble pourtant quasiment impossible. Le Lyonnais peut-il s'en sortir par ses propres moyens ? Ou doit-il, à l'image de l'autre grand malade du secteur public, le Crédit foncier de France, se trouver un allié ? Seuls les pouvoirs publics détiennent la réponse.

Eric Leser

Les établissements allemands font figure de bon élève

FRANCFORT
de notre envoyé spécial

Ces derniers jours, les plus grandes banques allemandes ont confirmé des résultats à faire pâlir d'envie leurs homologues françaises. Au vu des premiers mois du nouvel exercice, elles s'attendent, en outre, à un bon cru 1996. La Deutsche Bank, la Commerzbank et la Vereinsbank la semaine passée, puis, lundi 1er avril, la Dresdner Bank et la Bayerische Hypo-Bank ont détaillé le bilan d'une année plutôt encourageante. Les bénéfices nets, à l'exception de ceux de la Commerzbank dont le résultat est en légère baisse, ont augmenté : de plus de 60 % (à 2,1 milliards de deutschemarks, soit 7,1 milliards de francs) pour la Deutsche Bank, qui réalise le deuxième meilleur exercice de son histoire après celui de 1993. Numéro deux en Allemagne, la Dresdner Bank améliore ses profits de plus de 17 % (à 1,2 milliard de marks).

Les grandes banques allemandes ont su tirer profit de leur activité internationale et misent beaucoup sur elle. La Deutsche Bank souhaite concurrencer, dans ce domaine, les grandes banques américaines à travers sa filiale Morgan Grenfell rachetée voici sept ans, qui va profiter de 700 millions de deutschemarks d'investissement supplémentaire. Même credo chez Dresdner Bank où Jürgen Sarrazin, le porte-parole du directoire, s'est une nouvelle fois félicité du rachat en 1995 de la banque britannique Kleinwort Benson.

Dans l'ensemble, « *l'année 1995 s'est déroulée finalement mieux que prévu et les perspectives pour l'exercice en cours sont tout à fait positives* », note un observateur. Les banques allemandes commencent l'exercice 1996 comme elles ont terminé le précédent. Hilmar Kopper, le porte-parole du directoire de la Deutsche Bank, évoque une « *évolution très positive* », lors des deux premiers mois de l'année. Il s'est dit assuré d'améliorer les résultats à l'issue de l'année. Et ses différents concurrents ne l'ont pas démenti.

Philippe Ricard

Les immatriculations ont progressé de 12 % au premier trimestre

POUR LE TROISIÈME MOIS consécutif, les ventes de voitures particulières ont progressé en France. Selon les chiffres du Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) publiés, lundi 1er avril les immatriculations de voitures particulières neuves sont en hausse de 3,3 % en mars, à 192 000 véhicules, et de 12,2 %, à 553 900 sur l'ensemble du trimestre. Le mois de mars marque cependant un coup d'arrêt, puisque les ventes avaient atteint des hausses de 18,7 % en janvier et 17,4 % en février.

La bonne tenue du marché depuis le début de l'année a surtout profité aux marques étrangères : elles ont enregistré une progression de leurs ventes de 7,8 % en mars et de 23,5 % sur le trimestre contre seulement 0,2 % en mars et 5,1 % sur le trimestre pour PSA et Renault réunis. Les constructeurs français ont été affectés par la baisse des ventes de voitures diesel, dont la part de marché est passée à 43,2 % en janvier-février 1996 contre 46.8 % en 1995 et 47,6 % en 1994. Elles demeurent cependant bien au-dessus de la moyenne européenne de 20 %.

DÉPÊCHES

■ **DANZAS : le transporteur** Danzas-France devait présenter, mardi 2 avril, un plan de restructuration prévoyant 651 suppressions d'emplois en 1996. Selon la direction, ce plan est rendu nécessaire par la situation de l'entreprise, déficitaire depuis 1993. Les syndicats incriminent la réorganisation du groupe suisse au niveau européen, annoncée le 20 février et prévoyant en tout 1 500 à 2 000 suppressions d'emplois.

■ **THOMSON SA : le groupe public français** a accusé en 1995 une perte nette part du groupe de 1,37 milliard de francs, après un déficit de 2,16 milliards en 1994. Le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 71,8 milliards de francs, en recul de 3,5 %. Le résultat d'exploitation a été positif à hauteur de 2,15 milliards après 2,63 milliards de bénéfices en 1994. Maison mère de Thomson-CSF (contrôlé à 76 %) et de Thomson Multimedia (à 100 %), Thomson SA doit être privatisé. Dans cette perspective, Lagardère Groupe, maison-mère de Matra, a indiqué, lundi 1er avril, être désormais intéressée par la totalité de Thomson et non plus seulement par les activités de défense de Thomson-CSF.

■ **GEC ALSTHOM : le groupe franco-britannique** a conclu, lundi 1er avril, un accord en vue de reprendre la société candiennen AMF, spécialisée dans la maitenance ferroviaire. Le rachat de cette société, qui a réalisé en 1995 132 millions de dollars canadiens de chiffre d'affaires (490 millions de francs) va permettre à GEC Altshom de se renforcer sur le marché nord-américain.

■ **GENERAL MOTORS : le constructeur automobile américain** a confirmé, lundi 1er avril, la cession d'Electronic Data Systems (EDS). Le numéro un mondial des services informatiques va être cédé, d'ici au 1er juin, à certains actionnaires de General Motors. EDS a indiqué qu'elle procédera à des coupes dans ses actifs et ses effectifs : 4 000 à 5 000 postes sur 95 000 seront supprimés. General Motors envisage par ailleurs de vendre Hughes Electronics ou de s'en séparer sur le modèle d'EDS.

■ **DANONE : le numéro un français de l'agroalimentaire** a pris le contrôle du premier producteur de boissons lactées en Chine, Hangzhou Wahaha, une des toutes premières entreprises alimentaires du pays, d'un chiffre d'affaires d'environ 540 millions de francs. Il s'agit du neuvième et du plus important investissement du groupe agroalimentaire français dans ce pays, où il a commencé à s'implanter en 1987.

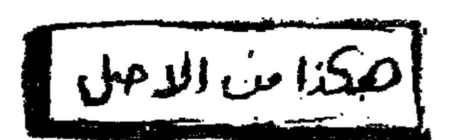
■ **METALLURGIE CGT : la fédération des travailleurs** de la métallurgie CGT a présenté lundi 1er avril ses résultats électoraux en 1995. Revendiquant 62 453 syndiqués (dont 50 053 actifs), un chiffre qui, désormais, ne baisse plus, la CGT estime que son influence progresse dans 60 % des élections des comités d'entreprise et des délégués du personnel. Là où elle est présente, son influence moyenne est de 44,11 %, en progression de 0,32 % par rapport à 1994.

■ ***TÉLÉCOMMUNICATIONS* : Matra Marconi Space (MMS)** a été choisie par Singapore Telecom et la Direction générale des télécommunications de Taïwan pour la fourniture d'un système complet de communication par satellite ST-1. D'un coût total d'environ 240 millions de dollars (1,2 milliard de francs), ce projet comprend la fourniture d'un satellite, de deux centres de contrôle et d'un programme de formation et d'assistance technique.

■ **PARIBAS : la banque amorce un programme de cessions** en annonçant que la Compagnie financière ottomane, holding luxembourgeoise dont elle détient 49,9 %, a cédé la Banque ottomane. Cette cession se traduira par une plus-value de 500 millions de francs dans les comptes 1996 de Paribas. Par ailleurs, à l'issue de l'OPA, lancée le 29 mars sur la Compagnie de navigation mixte, Paribas détient 97,66 % du capital de la holding. Coût de l'opération : 8,7 milliards de francs.

■ **SOCIETE GÉNÉRALE DE BELGIQUE (SGB) : le groupe belge,** détenu à 62,6 % par Suez, a enregistré en 1995 un résultat net 9,2 milliards de francs belges (1.5 milliard de francs français) en baisse de 16,4 % par rapport à 1994, en raison des frais de restructurations de sa filiale Union Minière (non-ferreux). La SGB a réaffirmé lundi 1er avril, son intérêt pour le projet de fusion entre sa filiale Générale de Banque et la banque Bruxelles-Lambert, bloquée pour l'instant par le groupe financier néerlandais ING. La SGB pense aussi alléger sa participation (15 %) détenue dans le sidérurgiste luxembourgeois Arbed et de céder ses actions EIF (1 %), à l'expiration de l'accord entre les actionnaires stables.

■ **AETNA-LIFE AND CASUALTY : la compagnie d'assurance américaine** a annoncé lundi 1er avril son intention d'acquérir US Healthcare Inc. pour 8,9 milliards de dollars (45,5 milliards de francs). Ensemble, les deux compagnies fourniront des prestations de soins médicaux à 23 millions d'Américains, soit 1 sur 12.



■ **LE DOLLAR** restait ferme face au yen, mardi 2 avril, à Tokyo. La devise américaine cotait 107,47 yens contre 107,60 lundi soir à New York et 107,40 yens sur la place nippone.

■ **LA BOURSE DE TOKYO** a consolidé son avance, l'indice Nikkei gagnant 0,18 % à 21 600,08 points. Le cap des 22 000 points reste envisageable si le dollar s'approche des 110 yens.

■ **L'OR** a ouvert en baisse, mardi 2 avril, à Hongkong. L'once de métal précieux s'échangeait à 394,70-395,00 dollars, contre 395,00-395,30 dollars la veille en clôture.

■ **LES ÉMISSIONS EURO-OBLIGATAIRES** ont atteint 185,2 milliards de dollars entre janvier et mars, augmentant de 73 % par rapport au premier trimestre de 1995.

■ **LE GOUVERNEMENT ITALIEN** a adopté un décret abolissant à partir du 1er janvier 1997 l'impôt sur les obligations d'Etat souscrites par des non-résidents ou des sociétés étrangères.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

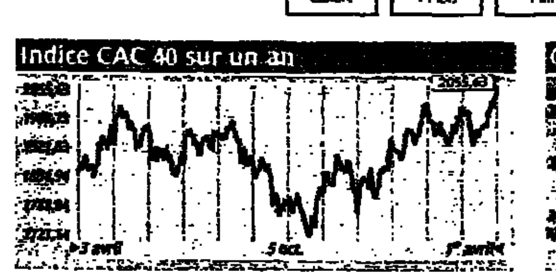
NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Indécision à la Bourse de Paris

LA BOURSE DE PARIS qui a touché lundi 1er avril un nouveau sommet reprenait son souffle mardi 2 mars, l'indice CAC 40 évoluant autour du point d'équilibre. Après une timide hausse à l'ouverture, le marché s'inscrivait en progression de 0,08 % une heure plus tard. Aux alentours de 12 h 45, les valeurs françaises s'effritaient de 0,05 % à 2 054,67 points. *« Il est normal que la Bourse bute autour du seuil technique des 2 050 points »*, notait un boursier, soulignant que, si ce niveau est franchi, l'indicateur pourrait atteindre les 2 100 points.

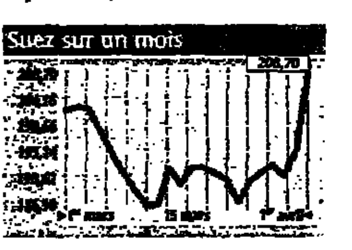
Le marché reste confiant, rassuré par la bonne tenue du franc face au deutschemark et par la poursuite du redressement du dollar. Les boursiers attendent aussi une baisse des taux directeurs de la Banque de France cette semaine ou le 11 avril lors de la réunion du Conseil de politique monétaire.

Du côté des valeurs, *« il suffirait que les valeurs financières remontent la pente pour que la Bourse soit vraiment bien orientée »*, notait un gestionnaire. Les valeurs financières, toujours pénalisées par l'immobilier, n'arrivent pas à retrouver les faveurs des investisseurs. Suez qui avait progressé de plus de 6 % lundi, suite à des rumeurs sur une vente d'Indosuez, continuait à bien se comporter mardi, gagnant 1,92 %.



Suez, valeur du jour

LE TITRE SUEZ a été actif, lundi 1er avril, à la Bourse de Paris, gagnant 6,75 %, à 208,70 francs, dans un marché de 1 million de titres. Cette progression s'est effectuée sur des rumeurs comme la prochaine cession d'Indosuez ou l'annonce d'un nouveau nettoyage des comptes lors de la publication des résultats 1995, le 10 avril. D'autres rumeurs – confirmées par la suite –, comme l'annonce de bons résultats de la Société générale de Belgique, ont également profité au titre. En gagnant 3,3 % sur les trois premiers mois, Suez comble une partie de son retard par rapport à Paribas, qui affiche un gain de 13 % depuis le 1er janvier.

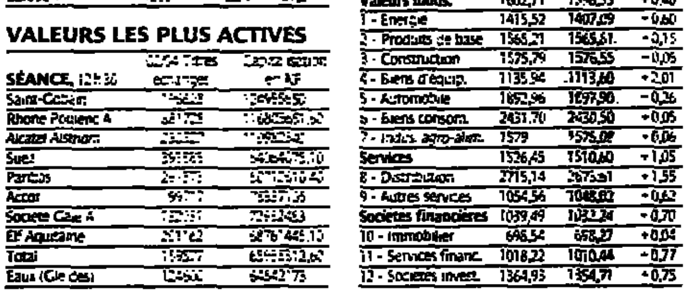


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 02/04	Var. % 01/04	Var. % 31/12
Publicis	[illegible]	+5,98	+35,64
Dev.R.N-P.Cal #Li	[illegible]	+5,69	-9,25
Rexel	[illegible]	+4,28	+42,65
Plastic-Omnium	450	+4,09	+35,90
SFIM	[illegible]	+4,03	+36,47
Esso	[illegible]	+4	-38,58
Bertrand Faure	[illegible]	+3,98	+37,62
UIF	[illegible]	+3,85	+8,71
Essilor Intl ADP	[illegible]	+3,85	+29,57
Sauvequet	[illegible]	+3,82	+25,69
BAISSES, 12 h 30			
Comptoir Entrep.	14	-6,34	+12,90
Navigation Mixte	[illegible]	-5,11	+14,60
Cred.Fon.France	[illegible]	-3,60	-16,94
Intertechnique	[illegible]	-3,33	+28,73
Strafor Facom	366	-2,51	+41,22
Immeub.France	[illegible]	-2,87	+21,45
Sefimeg	[illegible]	-2,57	+4,51
Eurafrance	[illegible]	-2,35	-25,54
Damart	[illegible]	-2,27	-10,42
Europe 1	[illegible]	-2,24	+27,27

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 30	02/04 Titres échangés	Capital échangé en KF
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Rhone Poulenc A	[illegible]	[illegible]
Alcatel Alsthom	[illegible]	[illegible]
Suez	[illegible]	[illegible]
Paribas	[illegible]	[illegible]
Accor	[illegible]	[illegible]
Societe Gale A	[illegible]	[illegible]
Elf Aquitaine	[illegible]	[illegible]
Total	[illegible]	[illegible]
Eaux (Gle des)	[illegible]	[illegible]

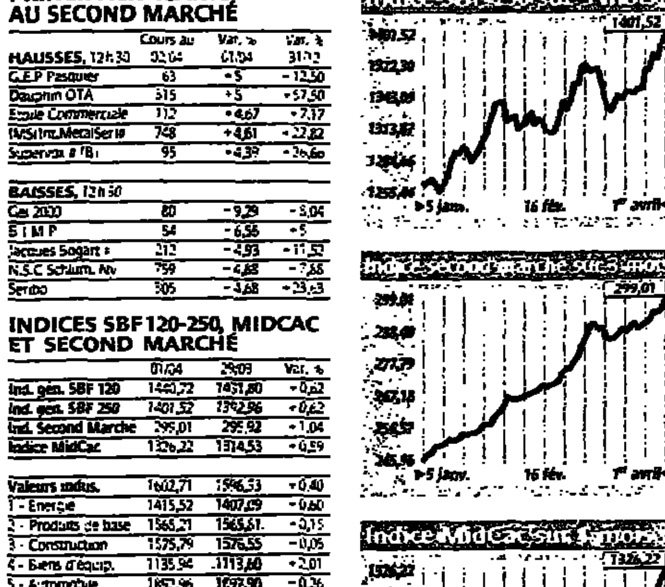


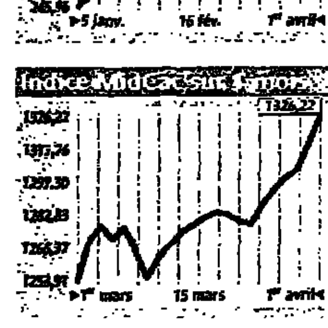
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 02/04	Var. % 01/04	Var. % 31/12
G.E.P Pasquier	63	+5	-12,50
Dauphin OTA	315	+5	+57,50
Ecole Commerciale	112	+4,67	+7,17
IVSI Int.MetalServ	748	+4,61	+22,82
Supervox # (B)	95	+4,39	+26,60
BAISSES, 12 h 30			
Gel 2000	80	-9,29	-5,04
S I M P	54	-6,56	+5
Jacques Sogart #	212	-4,93	+11,52
N.S.C Schlum. Nv	759	-4,88	-7,66
Sertbo	305	-4,68	+23,63

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	01/04	29/03	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1440,72	1431,80	+0,62
Ind. gén. SBF 250	1401,52	1392,96	+0,62
Ind. Second Marché	299,01	295,92	+1,04
Indice MidCac	1326,22	1314,53	+0,89
Valeurs indus.	1602,71	1596,53	+0,40
1 - Energie	1415,52	1407,09	+0,60
2 - Produits de base	1565,21	1565,61	-0,15
3 - Construction	1575,79	1576,55	-0,05
4 - Biens d'équip.	1135,94	1113,60	+2,01
5 - Automobile	1692,96	1697,90	-0,26
6 - Biens consom.	2431,70	2430,50	+0,05
7 - Indus. agro-alim.	1579	1575,08	+0,06
Services	1526,45	1510,60	+1,05
8 - Distribution	2715,14	2673,51	+1,55
9 - Autres services	1054,56	1048,02	+0,62
Societes financières	1039,49	1032,24	+0,70
10 - Immobilier	696,54	698,27	+0,04
11 - Services financ.	1018,22	1010,44	+0,77
12 - Societes invest.	1364,93	1354,71	+0,75





La Bourse de Tokyo consolide ses gains

LA BOURSE de Tokyo a consolidé ses récents gains, mardi 2 avril, en terminant la séance sans grand changement. L'indice Nikkei a fini sur un gain de 39,69 points, à 21 600,08 points, soit une avance de 0,18 %. De nombreux intervenants demeurent confiants dans la tendance haussière, mais certains disent qu'il faudrait un dollar plus fort pour que le Nikkei accentue sensiblement sa progression.

La veille, Wall Street a terminé en forte hausse, dopée par l'annonce de fusions dans le secteur de la santé et des télécommunications et une chasse aux bonnes affaires après les pertes de vendredi dernier. L'indice Dow Jones a gagné 50,58 points, soit 0,91 %, à 5 637,72 points. Sous l'impulsion du marché obligataire domestique et de la bonne tenue de Wall Street, la Bourse de Londres a nettement progressé. L'indice Footsie a gagné lundi 18,7 points, à 3 718,3 points, soit une avance de 0,5 %. Ces deux facteurs ont compensé le handicap que subissait l'indice en raison des détachements de dividendes. La Bourse de Francfort a progressé de 0,13 %, l'indice DAX des trente valeurs vedettes terminant la séance à 2 489,09 points.

INDICES MONDIAUX

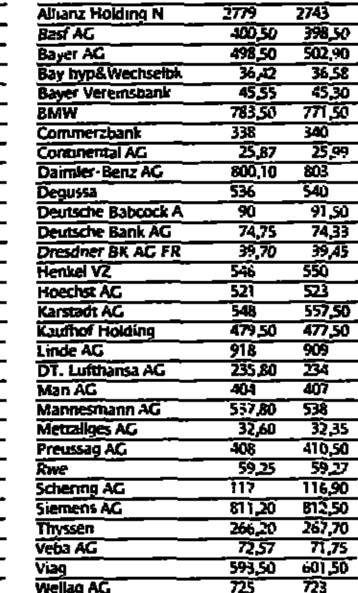
	Cours au 01/04	Cours au 29/03	Var. en %
Paris CAC 40	2055,63	2044,77	+0,53
New-York/DJ indus.	5604,84	5587,14	+0,32
Tokyo/Nikkei	21560,40	21406,90	+0,71
Londres/FT100	3718,40	3699,70	+0,50
Francfort/Dax 30	2489,09	2485,87	+0,13
Frankfort/Commer.	884,51	881,82	+0,30
Bruxelles/Bel 20	1902,80	1902,80	—
Bruxelles/Général	1680,89	1639,43	+2,47
Milan/MIB 30	997	1001	-0,40
Amsterdam/Gé. Cbs	357,20	354,60	+0,73
Madrid/Ibex 35	342,06	341,64	+0,12
Stockholm/Affarsal	1478,82	1478,82	—
Londres FT30	2781,20	2768	+0,47
Hong Kong/Hang S.	10926,80	10957,20	-0,28
Singapour/Strait t	2376,03	2387,29	-0,47

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	01/04	29/03
Alcoa	61,62	62,62
American Express	50,25	49,37
Allied Signal	59	59,12
AT & T	62,25	61,25
Bethlehem	13,25	13,12
Boeing Co	84,87	86,62
Caterpillar Inc.	67,50	68
Chevron Corp.	56,12	56,12
Coca-Cola Co	84,25	82,62
Disney Corp.	64,87	63,87
Du Pont Nemours&Co	83,87	83
Eastman Kodak Co	72,50	71
Exxon Corp.	83	81,62
Gén. Motors Corp.H	56,75	57
Gén. Electric Co	79,50	77,87
Goodyear T & Rubbe	51,50	51
IBM	110,12	111,12
Intl Paper	38,75	39,37
J.P. Morgan Co	84,87	83
Mc Don Dougl	92,75	91,62
Merck & Co.Inc.	63,50	62,25
Minnesota Mng.&Mfg	66,50	64,87
Philip Moris	90,12	87,75
Procter & Gamble C	56,37	84,75
Sears Roebuck & Co	48,62	48,75
Texaco	85,87	86
Union Carb.	49,25	49,62
Utd Technol	111,75	112,25
Westingh. Electric	19,87	19,25
Woolworth	15,37	15,62

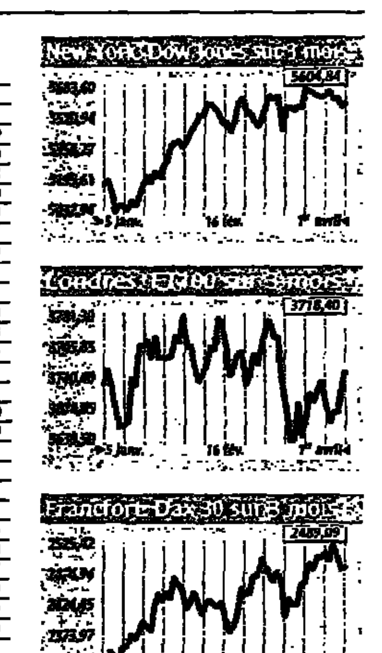
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	01/04	29/03
Allied Lyons	4,92	4,91
Barclays Bank	7,26	7,27
B.A.T. industries	4,77	4,63
British Aerospace	8,73	8,58
British Airways	5,41	5,36
British Gas	2,28	2,28
British Petroleum	5,76	5,73
British Telecom	3,52	3,69
B.T.R.	3,21	3,15
Cadbury Schweppes	4,90	5,01
Eurotunnel	0,64	0,64
Forte	3,52	3,46
Glaxo	8,13	8,21
Grand Metropolitan	4,21	4,22
Guinness	4,65	4,76
Hanson Plc	1,92	1,92
Great Ic	6,75	6,73
H.S.B.C.	9,97	9,99
Impérial Chemical	9,21	9,22
Legal	6,86	6,81
Marks and Spencer	4,23	4,20
National Westminst	6,42	6,35
Peninsular Orienta	5,31	5,35
Reuters	7,24	7,11
Saatchi and Saatch	1,25	1,27
Shell Transport	8,40	8,65
Smithkline Beecham	6,67	6,57
Tate and Lyle	4,85	4,87
Unilever Ltd	12,13	12,20
Zeneca	13,88	13,60



FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	01/04	29/03
Allianz Holding N	2779	2743
Basf AG	400,50	398,50
Bayer AG	498,50	502,90
Bay hyp&Wechselbk	36,42	36,58
Bayer Vereinsbank	45,55	45,30
BMW	783,50	771,50
Commerzbank	338	340
Continental AG	25,87	25,99
Daimler-Benz AG	800,10	803
Degussa	536	540
Deutsche Babcock A	90	91,50
Deutsche Bank AG	74,75	74,33
Dresdner BK AG FR	39,70	39,45
Henkel VZ	546	550
Hoechst AG	521	523
Karstadt AG	548	557,50
Kaufhof Holding	479,50	477,50
Linde AG	918	909
DT. Lufthansa AG	235,80	234
Man AG	404	407
Mannesmann AG	537,80	538
Metallges AG	32,60	32,35
Preussag AG	408	410,50
Rwe	59,25	59,27
Schering AG	117	116,90
Siemens AG	811,20	812,50
Thyssen	266,20	267,70
Veba AG	72,57	71,75
Viag	593,50	601,50
Wellag AG	725	723



LES TAUX

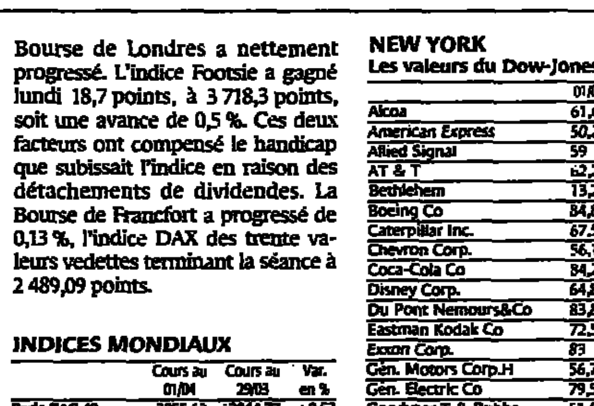
PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Légère progression du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL DU MATIF, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en légère hausse mardi 2 avril. Après quelques minutes de transactions, l'échéance juin gagnait quatre centièmes à 122,18 points.

Le taux de rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) s'inscrivait à 6,54 %, soit un écart de 0,17 % par rapport à celui du titre d'Etat allemand de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en hausse, malgré la nouvelle progression des cours du pétrole. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans s'était replié de 6,68 % à 6,64 %.

La Banque de France a piloté, mardi matin, une baisse d'un seizième de point du taux de l'argent au jour le jour, ramené de 4 % à 3,94 %. Le contrat Pibor 3 mois du Matif s'inscrivait à 95,78 points.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 01/04	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,88	6,58	7,40	2
Allemagne	3	6,26	7,14	1,50
Grande-Bretagne	5,85	8,21	7,72	3,90
Italie	9,84	10,90	11,14	5,80
Japon	0,50	3,02	4,75	-0,20
Etats-Unis	5,75	6,33	6,67	2,50

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 01/04	Taux au 29/03	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	5,50	5,52	100,31
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	6,07	6,07	100,46
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	6,43	6,44	100,53
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	6,65	6,67	100,35
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	7,28	7,29	100,40
Obligations françaises	6,86	6,87	100,18
Fonds d'Etat à TME	-1,69	-1,68	100,82
Fonds d'Etat à TRE	-1,24	-1,34	100,72
Obligat. franç. à TME	-1,23	-1,13	100,23
Obligat. franç. à TRE	+0,20	+0,21	100,07

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 7,00 %)

	Achat 01/04	Vente 01/04	Achat 29/03	Vente 29/03
Jour le jour	4	—	4	—
1 mois	3,98	4,10	4	4,15
3 mois	4,04	4,16	4,10	4,25
6 mois	4,14	4,26	4,22	4,37
1 an	4,32	4,44	4,35	4,55
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	4,1328	—	4,1328	—
Pibor Francs 3 mois	4,2227	—	4,2227	—
Pibor Francs 6 mois	4,3203	—	4,3203	—
Pibor Francs 9 mois	4,3984	—	4,3984	—
Pibor Francs 12 mois	4,5000	—	4,5000	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,6406	—	4,6406	—
Pibor Ecu 6 mois	4,6510	—	4,6510	—
Pibor Ecu 12 mois	4,7396	—	4,7396	—

MATIF

Échéances 01/04	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Juin 96	53324	—	122,20	121,84	122,14
Sept. 96	32	—	120,70	120,62	120,90
Déc. 96	2	—	119,40	119,40	119,64
Mars 97	—	—	—	—	120,32
PIBOR 3 MOIS					
Juin 96	29857	95,69	95,77	95,69	95,76
Sept. 96	9950	95,65	95,72	95,65	95,71
Déc. 96	4599	—	95,56	95,48	95,55
Mars 97	1225	95,26	95,33	95,26	95,33
ÉCU LONG TERME					
Juin 96	447	89,80	90,16	89,50	90,14
Sept. 96	—	—	—	—	89

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 01/04	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Avril 96	8871	—	2061	2044	2060
Mai 96	26	2041,50	2049	2040,50	2051
Juin 96	1240	—	2033	2017	2032,50
Sept. 96	10	2038,50	2038,50	2038,50	2044,50

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,0495 | US/DM ↗ 1,4820 | US/Y ↗ 107,4600 | DM/F ↘ 3,4079 | £/F ↗ 7,7005

Fermeté du dollar et du franc

LE DOLLAR restait bien orienté, mardi matin 2 avril, lors des premières transactions entre banques. Il s'échangeait à 1,4815 mark, 107,45 yens et 5,05 francs.

Vis-à-vis de la devise japonaise, le billet vert avait atteint la veille son plus haut niveau depuis deux ans (107,70 yens). La monnaie américaine profite des difficultés persistantes du système bancaire nippon qui pourraient obliger la Banque du Japon à maintenir plus longtemps que prévu une politique monétaire très souple. La monnaie française continuait à se montrer ferme, mardi matin, vis-à-vis de la devise allemande. Elle s'échangeait à 3,4075 francs pour un deutschemark.

La livre sterling restait faible, affectée par l'affaire de la « vache folle ». Elle s'inscrivait à 7,69 francs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 01/04	% 29/03	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	340,7900	-0,06	329	353
Ecu	6,3230	+0,02	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,0495	+0,36	4,7300	5,3300
Belgique (100 F)	16,5545	-0,05	16,0300	17,1300
Pays-Bas (100 fl)	304,5900	-0,02	—	—
Italie (1000 lir.)	3,2190	+0,37	2,9500	3,4500
Danemark (100 krd)	88,3000	-0,03	82,7000	92,7000
Irlande (1 iep)	7,9425	+0,31	7,5300	8,2800
Gde-Bretagne (1 L)	7,7005	+0,32	7,2500	8,1000
Grèce (100 drach.)	2,0895	+0,05	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	75,8500	+0,96	68,5000	76,5000
Suisse (100 F)	422,5200	-0,06	411	435
Norvège (100 k)	78,5700	+0,09	72,7000	81,7000
Autriche (100 sch)	48,4600	-0,06	47	50,1000
Espagne (100 pes.)	4,0545	-0,02	3,7500	4,3580
Portugal (100 esc.	3,3000	—	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,7225	+0,83	3,3900	3,9900
Japon (100 yens)	4,6951	-0,64	4,5100	4,8600
Finlande (mark)	109,0700	+0,38	101,5000	112,5000

PARITÉS DU DOLLAR

PARITÉS DU DOLLAR	02/04	01/04	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4820	1,4758	+0,42
TOKYO : USD/Yens	107,4600	106,8800	+0,54

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,0462	5,0453	5,0313	5,0304
Yen (100)	4,6976	4,6937	4,7298	4,7229
Deutschemark	3,4082	3,4077	3,4111	3,4101
Franc Suisse	4,2281	4,2238	4,2334	4,2256
Lire ital. (1000)	3,2136	3,2120	3,2122	3,2070
Livre sterling	7,6950	7,6895	7,6735	7,6846
Peseta (100)	4,0548	4,0508	4,0534	4,0477
Franc Belge	16,588	16,575	16,603	16,594

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	4	4,12	4,25
Eurodollar	5,31	5,37	5,43
Eurolivre	5,93	6,06	6,12
Eurodeutschemark	3,28	3,28	3,25

L'OR

	cours 01/04	cours 29/03
Or fin (k. barre)	64200	64000
Or fin (en lingot)	64750	64500
Once d'Or Londres	396,35	394,20
Pièce française(20f)	369	370
Pièce suisse (20f)	370	368
Pièce Union lat(20f)	374	370
Pièce 20 dollars us	2565	2565
Pièce 10 dollars us	1382,50	1382,50
Pièce 50 pesos mex.	2390	2390

LE PÉTROLE

En dollars	cours 01/04	cours 29/03
Brent (Londres)	17,95	17,95
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	16,91	16,91

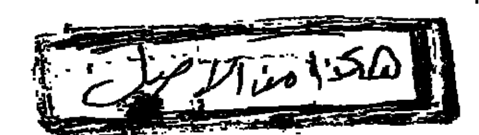
LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	01/04	29/03
Dow-Jones comptant	213,66	212,75
Dow-Jones à terme	348,88	346,92
CRB	251,16	251,40

MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2515	2547,50
Cuivre à 3 mois	2510	2532
Aluminium comptant	1634	1634
Aluminium à 3 mois	1665	1665
Plomb comptant	796	810
Plomb à 3 mois	785	787
Etain comptant	6425	6370
Etain à 3 mois	6445	6402
Zinc comptant	1056	1066
Zinc à 3 mois	1078,50	1089
Nickel comptant	8025	8130
Nickel à 3 mois	8135	8230

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,70	5,70
Platine à terme	—	—
Palladium	143,15	143,15
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	—	5,30
Maïs (Chicago)	—	3,96
Grain. soja (Chicago)	—	7,08
Tourt. soja (Chicago)	—	219,20
GRAINES, DENRÉES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	—	109
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	—	—
Café (Londres)	1965	1965
Sucre blanc (Paris)	—	—
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	—	—
Jus d'orange (New-York)	—	1,36





RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 2 AVRIL
Liquidation : 23 avril
Taux de report : 4,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,06 %
CAC 40 : *2054,41*

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
EDF-GDF 3%	7701	7750	+ 0,63	[illegible]
B.N.P. (T.P)	940	930	− 1,06	60,26
Cr.Lyonnais(T.P.)	849	845	− 0,47	60,21
Renault (T.P.)	1828	1843	+ 0,82	94,72
Rhone Poulenc(T.P)	2060	—	—	103,21
Saint Gobain(T.P.)	1260	1265	+ 0,39	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1060	1075	+ 1,41	56,82
Accor	773	782	+ 1,16	18
Air Liquide	914	911	− 0,32	14
Alcatel Alsthom	483	479,60	− 0,70	15
Alcatel Cable	476,10	473,20	− 0,60	[illegible]
Alspi	474	468,50	− 1,16	15
AGF-Ass.Gen.France	139,90	139,50	− 0,28	[illegible]
Axa	310,10	312,30	+ 0,70	5,50
Axime	655	650	− 0,76	[illegible]
Bail Investis	855	865	+ 1,16	20,75
Bancaire (Cie)	513	514	+ 0,19	18
Bazar Hot. Ville	467	463,10	− 0,83	16
Bertrand Faure	165,80	172,40	+ 3,98	3,50
BIC	554	556	+ 0,36	6
BIS	523	527	+ 0,76	4
B.N.P.	198,20	196,10	− 1,05	3,20
Bollore Techno.	544	547	+ 0,55	22
Bongrain	2735	2720	− 0,54	61
Bouygues	512	506	− 1,17	12
Canal +	1167	1161	− 0,51	15
Cap Gemini Sogeti	170	170	—	7
Carbone Lorraine	690	688	− 0,28	10
Carrefour	3740	3759	+ 0,50	26
Casino Guichard	175,20	178	+ 1,59	4
Casino Guich.ADP	126,50	125	− 1,18	4,35
Castorama Dl (Li)	929	920	− 0,96	10,60
C.C.F.	236	237	+ 0,42	4,50
CCMX(ex.CCMC) Ly	59	58	− 1,69	2,40
Cegid (Ly)	485	488	+ 0,61	26
CEP Communication	478	474	− 0,83	8
Cerus Europ.Reun	87,10	87	− 0,11	[illegible]
Cetelem	1007	1010	+ 0,29	10
CGIP	1220	1213	− 0,57	35
Chargeurs	1300	1300	—	14
Christian Dior	690	695	+ 0,72	5,50
Ciments Fr.Priv.B	249,90	250	+ 0,04	17,50
Clarins	599	598	− 0,16	7
Club Mediterranee	482	477,50	− 0,93	7
Coflexip	214,20	217,50	+ 1,54	3,30
Colas	925	920	− 0,54	23
Comptoir Entrep.1	14,90	14	− 6,04	7,50
Comptoir Moder.	*1936*	1906	− 1,54	[illegible]
CPR	441	443,80	+ 0,63	20
Cred.Fon.France	61	58,80	− 3,60	28
Credit Local Fce	*394*	396,50	*+ 0,63*	[illegible]
Credit Lyonnais CI	211,10	211	− 0,04	[illegible]
Credit National	413	407	− 1,45	12
CS Signaux(CSEE)	227,90	224	− 1,71	7,50
Damart	4400	4300	− 2,27	65
Danone	775	780	+ 0,64	16
Dassault-Aviation	470	465	− 1,06	8,50
Dassault Electro	285,70	285,40	− 0,10	4,30
De Dietrich	267	266	− 0,37	53
Degremont	475,50	489	+ 2,83	8
Dev.R.N-P.Cal #Li	48,25	51	+ 5,69	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	266,10	267	+ 0,33	4
Docks France	929	931	+ 0,21	13
Dynaction	157	160	+ 1,91	3
Eaux (Cie des)	520	521	+ 0,19	11,25
Ecco	1179	1180	+ 0,08	32
Eiffage	815	815	—	13,70
Elf Aquitaine	338,50	342,40	+ 1,15	13
Eramet	362,90	360	− 0,79	5,40
Eridania Beghin	873	892	+ 2,17	30
Essilor Intl	1250	1300	+ 4	11,50
Essilor Intl ADP	856	889	+ 3,85	12,50
Esso	*615*	630	+ 2,43	77
Eurafrance	1990	1941	− 2,46	48
Euro Disney	14	14	—	0,68
Europe 1	1289	1260	− 2,24	19
Eurotunnel	4,95	4,93	− 0,40	[illegible]
Filipacchi Medias	907	910	+ 0,33	12
Finextel	71	70,90	− 0,14	[illegible]
Fives-Lille	539	535	− 0,74	11
Fromageries Bel	5200	5120	− 1,53	48
Galeries Lafayette	1675	1650	− 1,49	11
GAN	156	153	− 1,92	[illegible]
Gascogne (B)	487,10	492	+ 1	8,50
Gaz et Eaux	2150	2179	+ 1,34	[illegible]
Geophysique	346,10	347,50	+ 0,40	8
G.F.C.	415	416	+ 0,24	18,50
Groupe Andre S.A.	489,70	483	− 1,36	6
Gr.Zannier #(Ly)	96	96	—	2
GTM-Entrepose	350,20	349,50	− 0,19	8
Guilbert	734	743	+ 1,22	17
Guyenne Gascogne	1680	1672	− 0,47	25
Havas	430,60	430	− 0,13	8,50
Havas Advertising	590	600	+ 1,69	11,80
Imetal	740	728	− 1,62	32,50
Immeubl.France	365	354,50	− 2,87	15
Ingenico	67,90	69,80	+ 2,79	2
Interbail	270	271	+ 0,37	32
Intertechnique 1	570	551	− 3,33	43,50
Jean Lefebvre	325	322	− 0,92	8
Klepierre	615	614	− 0,16	26,67
Labinal	703	706	+ 0,42	27,56
Lafarge	336,30	334	− 0,68	10
Lagardere (MMB)	135,10	134,80	− 0,22	2,80
Lapeyre	296	292	− 1,35	4,90
Lebon	243	245	+ 0,82	7
Legrand	953	952	− 0,10	3,35
Legrand ADP	630	635	+ 0,79	5,36
Legris Indust.	256	255	− 0,39	8
Locindus	880	890	+ 1,13	78,50
L'Oreal	1567	1536	− 1,97	12,28
LVMH Moet Vuitton	1266	1260	− 0,47	5,50
Lyonnaise Eaux	*473,90*	472,30	− 0,33	14,50
Marine Wendel	415	414,50	− 0,12	15
Matra-Hachette	129,60	130,10	+ 0,38	[illegible]
Metaleurop	54	54	—	[illegible]
Metrologie Inter.	24	24	—	[illegible]
Michelin	243,80	243,20	− 0,24	2,25
Moulinex	*89*	87,60	− 1,57	4
Navigation Mixte	802	761	− 5,11	40
Nord-Est	139,10	139,10	—	[illegible]
Nordon (Ny)	470	483	+ 2,76	[illegible]
NRJ #	628	619	− 1,43	[illegible]
OLIPAR	116,50	117,80	+ 1,11	[illegible]
Paribas	303,90	310,10	+ 2,04	12
Pechiney	212,50	211,50	− 0,47	[illegible]
Pechiney CIP	241	240	− 0,41	9,50
Pechiney Intl	108	106,40	− 1,48	9
Pernod-Ricard	322,80	319,20	− 1,11	4
Peugeot	765	767	+ 0,26	6
Pinault-Prin.Red.	1399	1373	− 1,85	22,50
Plastic-Omn.(Ly)	441,90	460	+ 4,09	17,50
Poliet	530	535	+ 0,94	[illegible]
Primagaz	554	550	− 0,72	[illegible]
Promodes	1353	1358	+ 0,36	10,50
Publicis	370	392	+ 5,94	4
Remy Cointreau	144,20	143,30	− 0,62	4,66
Renault	*144,90*	145	*+ 0,06*	[illegible]
Rexel	1132	1180	+ 4,24	[illegible]
Rhone Poulenc A	130,40	133	+ 1,99	2,80
Rochette (La)	33,70	33,80	+ 0,29	[illegible]
Roussel Uclaf	1102	1104	+ 0,18	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	4201	4210	+ 0,21	[illegible]
Sade (Ny)	187	190	+ 1,60	[illegible]
Sagem SA	3370	3360	− 0,29	[illegible]
Saint-Gobain	646	634	− 1,85	[illegible]
Saint-Louis	1455	1437	− 1,23	[illegible]
Salomon (Ly)	3330	3321	− 0,27	[illegible]
Salvepar (Ny)	424,90	424,60	− 0,07	17,50
Sanofi	365,60	360,90	− 1,28	[illegible]
Sat	2062	2050	− 0,58	27,50
Saupiquet (Ns)	1489	1546	+ 3,82	30
Schneider SA	221,90	221	− 0,40	[illegible]
SCOR SA	189	186	− 1,58	2
S.E.B.	806	804	− 0,24	[illegible]
Sefimeg	349	340	− 2,57	[illegible]
SEITA	209	208,40	− 0,28	[illegible]
Selectibanque	104,30	107	+ 2,58	[illegible]
SFIM	1115	1160	+ 4,03	[illegible]
SGE	134	131,50	− 1,86	[illegible]
Sidel	1270	1266	− 0,31	[illegible]
Simco	467,90	469	+ 0,23	[illegible]
S.I.T.A.	1007	1012	+ 0,49	[illegible]
Skis Rossignol	1849	1862	+ 0,70	[illegible]
Sligos	460	460	—	[illegible]
Societe Gale A.	550	552	+ 0,36	[illegible]
Sodexho	2001	1989	− 0,59	[illegible]
Sommer-Allibert	1648	1670	+ 1,33	[illegible]
Sophia	224,50	225,70	+ 0,53	[illegible]
Spir Communication	590	598	+ 1,35	[illegible]
Strafor Facom	377	366	− 2,91	[illegible]
Suez	208,70	213	+ 2,06	[illegible]
Synthelabo	400	399	− 0,25	[illegible]
Technip	444,50	442	− 0,56	8
Thomson-CSF	128,80	127,30	− 1,16	[illegible]
Total	347,80	348,50	+ 0,20	[illegible]
UAP	106,20	106,30	+ 0,09	[illegible]
UFB Locabail	*470*	465,10	*− 1,04*	[illegible]
UGC DA (M)	295,50	[illegible]	− 0,16	[illegible]
UIC	93	[illegible]	—	[illegible]
UIF	447	[illegible]	+ 3,85	[illegible]
UIS	163,50	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
Unibail	529	[illegible]	− 0,37	[illegible]
Union Assur.Fdal	624	[illegible]	+ 1,12	[illegible]
Usinor Sacilor	83	[illegible]	+ 0,30	[illegible]
Valeo	260,10	[illegible]	+ 1,69	[illegible]
Vallourec	248	[illegible]	+ 2,01	[illegible]
Via Banque	196,20	[illegible]	− 0,61	[illegible]
Worms & Cie	275	[illegible]	+ 1,05	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1139	[illegible]	− 1,49	[illegible]
Elf Gabon	860	[illegible]	—	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	250,20	[illegible]	+ 0,39	[illegible]
Adidas AG #	363	[illegible]	+ 1,90	[illegible]
American Express	251	[illegible]	+ 0,39	[illegible]
Anglo American #	322,60	[illegible]	− 0,77	[illegible]
Amgold #	520	[illegible]	—	[illegible]
Arjo Wiggins App.	16,20	[illegible]	—	[illegible]
A.T.T. #	309	[illegible]	+ 1,87	[illegible]
Banco Santander #	240	[illegible]	—	[illegible]
Barrick Gold #	153,30	[illegible]	+ 0,45	[illegible]
B.A.S.F. #	1395	[illegible]	+ 0,35	[illegible]
Bayer #	1715	[illegible]	− 0,58	[illegible]
Blenheim Group	21,80	[illegible]	+ 1,60	[illegible]
Buffelsfontein #	17,60	[illegible]	− 8,52	[illegible]
Cordiant PLC	9,50	[illegible]	+ 3,68	[illegible]
Crown Cork ord.	243,50	[illegible]	+ 0,73	[illegible]
Crown Cork PF CV	241,40	[illegible]	− 1,40	[illegible]
Daimler Benz #	*2769*	[illegible]	− 1,04	[illegible]
De Beers #	160,90	[illegible]	− 3,35	[illegible]
Deutsche Bank #	255,90	[illegible]	− 0,39	[illegible]
Dresdner Bank #	135,80	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
Driefontein #	79	[illegible]	− 0,50	[illegible]
Du Pont Nemours #	417,10	[illegible]	+ 1,36	[illegible]
Eastman Kodak #	360	[illegible]	+ 1,19	[illegible]
East Rand #	4,16	[illegible]	− 1,20	[illegible]
Echo Bay Mines #	68	[illegible]	+ 0,22	[illegible]
Electrolux #	247,50	[illegible]	− 1,65	[illegible]
Ericsson #	112,20	[illegible]	− 8,64	[illegible]
Exxon Corp. #	415	[illegible]	+ 0,72	[illegible]
Ford Motor #	172,10	[illegible]	+ 1,68	[illegible]
Freegold #	*47,60*	[illegible]	− 0,10	[illegible]
Gencor Limited #	19,55	[illegible]	+ 1,79	[illegible]
General Elect. #	395	[illegible]	+ 1,51	[illegible]
General Motors #	275	[illegible]	+ 2	[illegible]
Gle Belgique #	401,60	[illegible]	—	[illegible]
Grd Metropolitan	32,30	[illegible]	+ 1,23	[illegible]
Guinness Plc #	36,35	[illegible]	+ 2,61	[illegible]
Hanson Plc	14,95	[illegible]	− 0,33	[illegible]
Harmony Gold #	*64,50*	[illegible]	− 1,55	[illegible]
Hitachi #	*49,80*	49,95	*+ 0,30*	0,22
Hoechst #	1800	1790	− 0,55	25,80
I.B.M #	564	556	− 1,41	1,07
I.C.I #	74,10	74,55	+ 0,60	0,90
Ito Yokado #	299	298,50	− 0,16	0,72
Matsushita #	82,30	82,95	+ 0,78	0,25
Mc Donald's #	247	249,80	+ 1,13	0,29
Merck and Co #	315	320,90	+ 1,87	1,46
Mitsubishi Corp.#	*65,20*	65,20	—	0,16
Mobil Corporat.#	581	583	+ 0,34	3,97
Morgan J.P. #	417,30	426,60	+ 2,22	3,46
Nestle SA Nom. #	5730	5740	*+ 0,17*	73,29
Nipp. MeatPacker #	73,40	[illegible]	—	[illegible]
Norsk Hydro #	220	220,50	+ 0,22	2,06
Petrofina #	1450	1465	+ 1,03	40,82
Philip Morris #	444	455,70	+ 2,63	4,30
Philips N.V #	182,30	179,40	− 1,59	3,67
Placer Dome Inc #	145,10	145	− 0,06	0,28
Procter Gamble #	427,20	435	+ 1,82	1,69
Quilmes	*217,50*	—	—	8,01
Randfontein #	43	41,40	− 3,72	0,74
Rhone Poul.Rorer #	309,20	320,90	+ 3,78	1,29
Royal Dutch #	710	715	+ 0,70	9,01
R T Z #	75,40	73,10	− 3,05	8,62
Sega Enterprises	225	225,50	+ 0,22	0,93
Saint-Helena #	37,35	37,20	− 0,40	1,40
Schlumberger #	407,50	412,80	+ 1,30	1,87
SGS Thomson Micro.	184,50	183	− 0,81	—
Shell Transport #	64,10	66,20	+ 3,27	0,97
Siemens #	2765	2769	+ 0,14	32,52
Sony Corp. #	307,50	304	− 1,13	3,01
Sumitomo Bank #	102	101,50	− 0,49	8,17
T.D.K #	263,90	266,20	+ 0,87	1,01
Telefonica #	80,20	80,20	—	0,95
Toshiba #	39,05	39,05	—	0,28
Unilever #	*685*	688	*+ 0,43*	3,41
United Technol. #	566	563	− 0,53	2,35
Vaal Reefs #	484	488	+ 0,82	9,71
Volkswagen A.G #	1776	1780	+ 0,28	7,68
Volvo (act.B) #	117	118,30	+ 1,11	1,63
Western Deep #	231	226	− 2,16	3,33
Yamanouchi #	111,60	112,80	+ 1,07	0,56
Zambia Copper	3,32	3,31	− 0,30	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**
MARDI 2 AVRIL

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	114,90	3,861
CEPME 8,5% 88-97CA	104,30	6,572 ◆
CEPME 9% 89-99 CA#	110,85	5,759
CEPME 9% 92-06 TSR	—	7,156 †
CFD 9,7% 90-03 CB	118,42	1,696 †
CFD 8,6% 92-05 CB	113,10	1,386 †
CFF 10% 88-98 CA#	108,46	4,645 ↓
CFF 9% 88-97 CA#	104	4,648
CFF 10,25%90-01CB#	112,49	0,902 d
CLF 8,9% 88-00 CA#	111,57	7,708
CLF 9%88-93/98 CA#	107	1,672 d
CNA 9% 4/92-07	116,55	8,385 ↓
CRH 8,6% 92/94-03	112	6,697
CRH 8,5% 10/87-88#	108,71	0,815 ↓
EDF 8,6% 88-89 CA#	110,33	1,268
EDF 8,6% 92-04 #	113,09	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,81	4,393 o
Finansder 9%91-06#	116,50	3,320
Finansd.8,6%92-02#	112,45	1,715 ↓
Floral9,75% 90-99#	—	6,926 †
OAT 8,5% 87-97CA#	104,63	6,712 d
OAT 9,90%85-97 CA#	—	3,192 d
OAT 88-98 TME CA	102,20	1,281
OAT 9/85-98 TRA	102	3,459
OAT 9,50%88-98 CA#	109,53	7,581
OAT TMB 87/99 CA	—	0,989
OAT 8,125% 89-99 #	*108,59*	7,104
OAT 8,50%90/00 CA#	110,72	0,279
OAT 85/00 TRA CA	105,40	4,279
OAT 10%5/85-00 CA#	116,15	8,689
OAT 89-01 TME CA	102,90	1,201
OAT 8,5% 87-02 CA#	112,86	5,168
OAT 8,50% 89-19 #	114	3,878
OAT 8,50%92-23 CA#	113,95	8,128
SNCF 8,8% 87-94CA	*108,66*	7,611
Lyon.Eaux 6,5%90CV	898,10	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		260	260
Bains C.Monaco		576	604
B.N.P.Intercont.		341	339
Bidermann Intl	◆	*110*	110
B T P (la cie)	◆	7,60	7,60
Cambodge		944	908
CBC	◆	106,50	106,50
Centenaire Blanzy		434	423
Ceragen Holding	◆	20	20
Champex (Ny)	◆	14,15	14,15
CIC Un.Euro.CIP		355,20	359
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	*2300*	2300
Cpt Lyon Alem		390	390
Concorde-Ass Risq		724	724
Cpe Valfond ex.CMP	◆	13	13
Credit Gen.Ind.	◆	30,50	30,50
Darblay	◆	441	441
Didot Bottin		680	680
Eaux Bassin Vichy		4600	4600
Ecia		790	790
Ent.Mag. Paris		1599	1599
Eridania Beghin CI		818	820
Fidei		44,80	45
Finalens		395	390
F.I.P.P.	◆	98	98
Fonciere (Cie)		480	480
Fonciere Euris	◆	235	235
Foncina #		440	438
France I.A.R.D.	◆	1006	1006
France S.A.		1128	1120
From. Paul-Renard	◆	2050	2050
Gaumont #		392	390
Genefim		148	148
Gevelot		*1600*	[illegible]
G.T.I (Transport)	◆	337	337
Immobail		123,10	[illegible]
Immobanque		770	762
Im.Marseillaise		6570	6640
Invest.(Ste Cle.)		1310	1250
Lille Bonnieres		2560	2560
Locafinanciere	◆	410	400
Louvre #		*176,50*	[illegible]
Lucia	◆	50	50
Monoprix	◆	170	170
Metal Deploye		440	[illegible]
Mors #		14,80	[illegible]
Navigation (Nle)		*69*	[illegible]
Palais-Marmont	◆	319	[illegible]
Pap.Clairefont(Ny)		1400	[illegible]
Parfinance		211,50	[illegible]
Paris Orleans		279	[illegible]
Piper Heidsieck		1395	1395
Porcher	◆	210	210
Promodes (CI)	◆	838	838
PSB Industries Ly		*360*	360
Rochefortaise Com.		216	[illegible]
Rosario	◆	191,20	[illegible]
Rougier #		496	495
S.A.F.I.C Alcan	◆	289,70	289,70
Saga		180	185
Salins du Midi		490	489,50
Savoisienne (M)	◆	124,50	124,50
Silic		750	752
S.I.P.H.		175	175
Sofal	◆	96,90	96,90
Soffo	◆	261,30	261,30
Soficam act.a reg.	◆	67,70	67,70
Sofragi	◆	3770	3770
Soudure Autogene	◆	1037	1037
Sovabail	◆	330	330
Taittinger		1775	1770
Tour Eiffel		285	285
Elyo		228	228
Vicat		500	498
Virax		127,30	127,30

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	150	150
Commerzbank AG	1173	1200
Fiat Ord.	15,50	15,50
Gevaert	301,50	308,50
Gold Fields South	160,50	160,50
Kubota Corp.	32,90	32,90
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	48,25	48,25
Ottomane(cie Fin.)	236,90	236,90
Robeco	376,20	378,50
Rodamco N.V.	144	144
Rolinco	*405,70*	[illegible]
Solvay SA	2822	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; *o = offert; d = demandé; † offre réduite;* ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**
MARDI 2 AVRIL

VALEURS		*Cours précéd.*	*Derniers cours*
Acial (Ns) #	◆	60	60
AFE #		469,90	465
Aigle #		191	193
Albert S.A (Ns)	◆	149	149
Altran Techno. #		1121	1128
Montaignes P.Gest.	◆	638	638
Assystem #		590	593
Bque Picardie (Li)		595	599
Bque Sofirec (M)	◆	570	570
Bque Tarneaud(B)#		245,10	245,10
Bque Vernes		610	608
Beneteau #		565	565
B I M P		89,90	84
Boiron (Ly) #		539	539
Boisset (Ly)#		221	227
But S.A.		317	323
Cardif SA		835	838
CDA-Cie des Alpes		145	148
C.E.E #		330	329
CEGEP #		152	152,10
Cermex # (Ly)	◆	320	320
CFPI #	◆	281,90	281,90
Change Bourse (M)		*309*	310
Christ.Dalloz #		1620	1620
Cipe France Ly #		422	424
CNIM CA#		200,10	200
Codetour		314	314
Comp.Euro.Tele-CET		328	335
Conflandey S.A.		290,10	290,10
C.A. de la Brie		347,70	347,80
C.A.Gironde (B)		446	446
C.A.Haute Normand.		349	349
C.A.Ile & Vilaine		344	349
C.A. Paris IDF		846	849
C.A.de l'Isere Ly#		379	379
C.A.Loire Atl.Ns #		300	299
C.A.Loire/H.Loire#		218	220
C.A.Morbihan (Ns)		332,50	330
C.A.du Nord (Li)		490	477
C.A. Oise CCI	◆	253,10	253,10
C.A.Pas de Calais		430	438
C.A. Somme CCI		239	237
C.A.Toulouse (B)		393,40	394,50
Chaine et Trame #		*165*	169
C.A. Midi CCI#(Ly)		291	290
Creeks	◆	57,40	57,40
Devanlay		*489*	489
Deveaux(Ly)#		623	623
Devernois (Ly)		490	491
Ducros Serv.Rapide	◆	76,80	76,80
Ecco Trav.Tempo Ly		447	445
Emin-Leydier# (Ly)		477	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)		*269*	269
Europ Propulsion		609	605
Expand s.a		260	260,10
Factorem		680	680
Faiveley #		300	300
Finacor		124,80	125
Fininfo		475	480
Fructivie		630	630
Gautier France #		300	300
Gel 2000		88,20	80
GFI Industries #		650	660
Girodet # (Ly)		49	49
GLM S.A.		362,90	362,90
Grandoptic Photo #		591	597
Gpe Guillin # Ly		204,90	200
Kindy #		185	185
Guerbet		350	355
Hermes internat.1#		1346	1348
Hurel Dubois	◆	540	540
ICBT Groupe #		240	240
I.C.C.		178,90	172
Idianova		*69,50*	69,50
Immob.Hotel. #		63,20	63,50
Installux (Ly)		560	560
Int. Computer #		90	92
Invest.Paris		149	149
IPBM		72	[illegible]
M6-Metropole TV		491	[illegible]
Manitou #		643	[illegible]
Manutan		872	[illegible]
Marie Brizard		1230	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.		279,60	280
Mecadyne	◆	159,20	[illegible]
Mecelec (Ly)	◆	87,40	87,40
MGI Coutier		276	[illegible]
Michel Thierry#		748	[illegible]
Monneret Jouet Ly#	◆	70,80	70,80
Naf-Naf #		63	[illegible]
Norbert Dentres #		790	[illegible]
N.S.C Schlum. Ny		798	[illegible]
OGF Omn Gest.Fin.	◆	900	[illegible]
Onet #		910	[illegible]
Paul Predault #		187,90	[illegible]
P.C.W.	◆	19	19
Petit Boy #		125,10	[illegible]
Pochet		1049	1054
Poujoulat Ets (Ns)	◆	*235,40*	235,40
Radiall #		674	674
Rallye(Cathiard)Ly		214	216
Reydel Indust.Li	◆	966	966
Robertet #		1339	1339
Rouleau-Guichard		483	483
Securidev #		79,50	82,10
Sediver #		235	235
Seribo		*320*	[illegible]
Siparex (Ly) #		100,90	[illegible]
Smoby (Ly)#		667	[illegible]
Sofco (Ly)		120,90	[illegible]
Sofibus	◆	413	[illegible]
Sogepag #	◆	135	[illegible]
Sogeparc (Fin)		708	[illegible]
Sopra		355	[illegible]
Steph.Kelian #		114,50	[illegible]
Sylea		479	[illegible]
Teisseire-France		218	[illegible]
TF1-1		521	[illegible]
Thermador Hold(Ly)		430	[illegible]
Trouvay Cauvin #		97	[illegible]
Unilog		488	[illegible]
Union Fin.France		525	[illegible]
Via Credit(Banque)	◆	121,60	121,60
Viel et Cie #		137	[illegible]
Vilmorin et Cie #		449,20	[illegible]
Virbac		678	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**
MARDI 2 AVRIL

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
B.A.C.	◆	0,03	[illegible]
Générale Occidentale	◆	45,75	[illegible]
Mumm	◆	1250	[illegible]
Nobel	◆	182	[illegible]
Sté lecteurs du Monde	◆	180	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 1[er] avril

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C		36704,83	36704,83
Actimonétaire D		31240,18	31240,18
Agipi Ambition (Axa)	◆	117,32	111,73
Amplia	○	115147,05	115147,05
Amplitude Monde D		777,70	758,73
Antigone Trésorerie		849033	849033
Arbitr. Court Terme		9377,49	9377,49
Arbitr. Première		8895,62	8807,54
Arbitr. Sécurité		17171,39	17088,96
Asie 2000		721,42	698,95
Associa Première		38226,65	38226,65
Associc	◆	1120,12	1120,12
Atout Amérique		135,63	132,32
Atout Asie		101,94	99,45
Atout Futur C		587,99	573,65
Atout Futur D		560,89	547,21
Avenir Alizes	◆	*1999,67*	1960,46
Axa Valeurs PER	◆	158,25	155,64
Cadence 1		1077,02	1066,36
Cadence 2		1062,18	1051,66
Cadence 3		1052,79	1042,37
Capimonétaire		1989,94	1987,95
Capiobfig		8370,70	8287,82
Capitacic		1734,35	1723,44
Cicamonde		1286,28	1267,27
Coexis		1787,90	1754,56
Comptavalor		2268,21	2267,84
Convertl CIC		348,61	343,46
Crédit Mutuel Capital	◆	1686,17	1683,13
Crédit Mutuel MID AF	◆	121,71	118,45
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	◆	854,77	854,77
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap		100,81	98,11
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis		97,64	95,03
Créd.Mut.Ep.J		22228,61	22228,61
Créd.Mut.Ep.long.T.	◆	225,28	219,25
Créd.Mut.Ep.Monde		1192,73	1160,81
Créd.Mut.Ep.Quatre	◆	1095,18	1073,70
Dieze		1821,79	1787,82
Ecocic		1335,17	1296,28
Ecupar	◆	128,79	125,04
Ecur. Actions futur		213,05	206,84
Ecur. Distrimonétaire		10764,68	10764,68
Ecur. Expansion (*)		79413,74	79097,35
Ecur. Géovaleurs		2883,99	2799,99
Ecur. Investissement		175,06	169,96
Elanciel D		130,31	127,13
Elicash	○	913132,42	913132,42
Emergence Poste D		106,89	104,28
Eparcic		4697,03	4697,03
Eparcourt-Sicav		202,08	201,58
Epargne-Unie		165,04	161,01
Eurco Solidarité		1284,68	1271,96
Eurodyn		1707,72	1660,87
Fonsicav		18901,36	18863,63
France Obligations		490,93	486,07
Francic	◆	541,85	533,84
Francic Pierre		118,20	114,76
Francic-Regions	◆	1617,72	1593,81
Géobilys C		610,13	588,11
Géobilys D		594,92	586,13
Gestilion		19971,56	19971,56
HLM Monétaire		18121,78	18121,78
Indicia	◆	1237,09	1206,68
Intensys D		112,44	112,27
Interoblig		6245,56	6183,72
Intersélection Fce		574,50	563,24
Japacic		186,89	181,45
Jeunepargne	◆	381,65	377,87
Latitude C/D		143,68	143,54
Lion 20000		16617,94	16617,94
Lion Association		*11029,71*	11029,71
Lion Institution		42457,96	42352,08
Lionplus		1374,26	1347,31
Lion Trésor		2415,14	2391,35
Livret Bourse Inv.		640,88	622,21
Livret Portefeuil.		868,94	843,63
Méditerranée	◆	263,62	255,94
Mensuel CIC	◆	10293,09	10201,85
Monedem	◆	88737,53	88737,53
Moné.JC	○	11514,18	11514,18
Moné.JD	○	11514,18	11514,18
Monévalor		53427,37	53427,37
Mutualité dépôts		18065,53	18029,87
Natio Court Terme		13642	13642
Natio Court Terme2		370562	370562
Natio Epargne		22644,13	22419,95
Natio Ep. Capital C/D		15259,91	15108,82
Natio Ep. Croissance		2275,07	2230,46
Natio Ep. Obligations		208,72	204,63
Natio Epargne Retraite		138,22	135,51
Natio Epargne Trésor		10472,60	10451,70
Natio Epargne Valeur		541,62	531
Natio France Index		1097,25	1075,74
Natio Immobilier		1216,34	1192,49
Natio Inter		1827,25	1791,42
Natio Monétaire C/D		5310,79	5310,79
Natio Opportunités		161,53	158,36
Natio Patrimoine		1497,04	1467,69
Natio Perspectives		1220,75	[illegible]
Natio Placements C/D		76020,40	[illegible]
Natio Revenus		1080,91	[illegible]
Natio Sécurité		11512,29	[illegible]
Natio Valeurs		1013,21	[illegible]
Nord Sud Develop.	◆	2108,40	[illegible]
Oblicic-Mondial		3310,79	[illegible]
Oblicic-Régions	◆	1157,42	[illegible]
Oblifutur		3877,23	[illegible]
Oblig. tres caté.		230,11	[illegible]
Obilion		1778,38	[illegible]
Oblisécurité Sicav		5601,55	[illegible]
Oblitys D		579,73	571,16
Oraction		1758,47	[illegible]
Patrimoine Retraite		295,46	[illegible]
Pervalor		635,77	[illegible]
Plénitude D		157,62	[illegible]
Poste Gestion C		42879,82	[illegible]
Première Oblig. C		12881,36	[illegible]
Première Oblig. D		11206,08	[illegible]
Proficius		1003	[illegible]
Rentacic	◆	164,48	[illegible]
Revenus Trimestr.		5313,74	[illegible]
Revenu-Vert		1196,54	[illegible]
Saint-Honoré Capital		17517,47	[illegible]
St-Honoré March. Emer.		601,18	579,29
St-Honoré Pacifique		772,07	[illegible]
Sécuricic		2208,16	[illegible]
Sécuritaux		1778,12	[illegible]
Sensivalor		35002,49	35002,49
Sévéa	◆	106,07	[illegible]
S.G. France opport. C		1655,81	[illegible]
S.G. France opport. D		1596,76	[illegible]
S.G. Monde opport. C		1200,62	[illegible]
S.G. Monde opport. D		1200,62	[illegible]
Sicav Associations		2349,49	[illegible]
Sicav 5.000		563,73	[illegible]
S.I. Est	◆	1255,61	[illegible]
Silvafrance		916,59	[illegible]
Silvam		475,51	[illegible]
Silvarente		234,12	[illegible]
Silvinter		583	[illegible]
Sogenfrance C		1449,32	[illegible]
Sogenfrance D		1337,56	[illegible]
Sogépargne		*318,02*	[illegible]
Sogevar		1256,26	[illegible]
Soginter		1756	[illegible]
Solstice D		2330,37	[illegible]
Stratégie Actions		945,37	[illegible]
Stratégie Rendement		1760,70	[illegible]
Synthésis		15635,88	[illegible]
Thésora C		903,53	[illegible]
Thésora D		858,79	[illegible]
Trésor Plus		1753,24	[illegible]
Trésor Trimestriel		1027,90	[illegible]
Trésoricic		170423,80	170423,80
Trésorys		255974,32	[illegible]
Trilion		5199,09	[illegible]
Uni-Foncier		1292,19	[illegible]
Unifrance		645,79	[illegible]
Uni-Garantie C		1671,15	[illegible]
Uni-Garantie D		1358,75	[illegible]
Uni-Régions		1584,18	[illegible]
Univar C	○	298,49	298,49
Univar D	○	298,49	298,49
Univers Actions		183,44	[illegible]
Univers-Obligations		2156,53	[illegible]
Valorg		2386,96	[illegible]
Valrexl		34289,45	[illegible]
Winterthur St-Honoré		263,05	[illegible]

* Division par 4 de la V.L. le 3 novembre 1995.

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

FOOTBALL Après les Girondins de Bordeaux, mardi 2 avril, le FC Nantes doit poursuivre, mercredi, la semaine européenne des clubs français engagés en demi-finales aller des coupes d'Europe. ● EN LIGUE DES CHAMPIONS, les Nantais vont rencontrer, mercredi, la Juventus de Turin. En Italie, le football est secoué par un conflit entre les instances fédérales et les joueurs. Notamment emmenés par Gianluca Vialli, vedette de la Juventus, ceux-ci réclament plus de considération et s'inquiètent des effets de l'arrêt Bosman. ● LE BRAS DE FER se poursuit. Sergio Campana, le président de l'Association des joueurs, a déclaré lundi que la perspective d'un accord qui pourrait éviter une nouvelle grève – le 20 avril –, était lointaine. Dans un entretien accordé au *Monde*, Giovanni Agnelli, président honoraire de la Juventus, affirme qu'un joueur est *« comme tous les citoyens »*.

La Juventus et Gianluca Vialli se mettent sur la route de Nantes

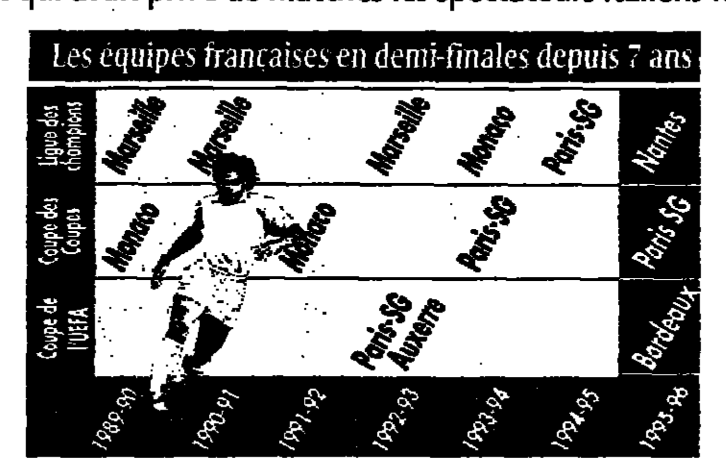
Le joueur du club de football de Turin est l'un des animateurs du mouvement qui avait privé de matches les spectateurs italiens les 16 et 17 mars

TURIN
de notre envoyé spécial

Gianluca Vialli a l'argent et la gloire. Autant dire : tout pour être heureux. Il termine sa douzième saison en série A, la première division italienne. Ce bail est exceptionnel. Tant d'autres qui n'avaient rien de demi-sel se sont grillés autrement vite dans le championnat le plus dur du monde. Lui est toujours là, vieux de la vieille, membre honoraire du Calcio et donc citoyen d'honneur du football européen.

Il a déjà participé à cinq finales de coupes continentales, avec la Sampdoria de Gênes d'abord, où il a joué de 1984 à 1992, puis avec la Juventus de Turin, où il évolue actuellement. Il en a perdu trois et gagné deux : une Coupe des coupes en 1990, et une Coupe de l'UEFA en 1993. Il ne lui manque, dans la batterie de cuisine accrochée sur sa poitrine, qu'une Coupe des clubs champions. Il peut espérer glaner cette médaille cette année, à condition de se débarrasser déjà de Nantes, dans une demi-finale dont le match aller se déroule mercredi 3 avril à Turin. La condition des sportifs de haut niveau s'est nettement améliorée dans la péninsule depuis Spartacus. Dans l'Italie moderne, le statut de vedette du football n'a plus d'égal depuis que les papes sont polonais. Gianluca Vialli est un privilégié, un nanti. Il n'a certainement pas à se plaindre. La logique voudrait qu'il se fasse discret, sauf sur un terrain. Sois riche et tais-toi ! Malheureusement, ce n'est pas dans la nature du personnage.

Le joueur doit tout à son caractère, ses fortunes et ses disgrâces. Son mental à toute épreuve a, plus que sa technique individuelle, modelé son succès. *« Je joue davantage avec ma tête qu'avec mes pieds »*, admet-il bien volontiers. Mais son refus du compromis l'a souvent mis en porte-à-faux. L'international a ainsi claqué la porte de l'équipe d'Italie parce qu'il ne supportait pas d'être engoncé dans les schémas tactiques coercitifs du sélectionneur national, Arrigo Sacchi, grand prêtre de la désincarnation des personnalités au profit du collectif.



Pour la première fois depuis la création des Coupes d'Europe, les clubs français sont présents dans chacune des demi-finales. Seuls trois clubs ont atteint une finale européenne : Reims, Saint-Étienne et Marseille.

Lui, Gianluca Vialli, est une individualité, donc un individu. Avec son crâne rasé et sa manie de vous triturer les défenses sans ménagement grâce à son mètre quatre-vingts et ses soixante-dix-sept kilos, il est difficile de l'imaginer comme un roseau pensant. Cheveux courts mais idées longues, le joueur n'est pas un catholique fervent comme son jeune coéquipier Alessandro Del Piero ou un bouddhiste converti comme son ex-partenaire Roberto Baggio. Il aspire simplement à être *« un homme de bonne volonté »* prêt à *« mener jusqu'au bout un combat quand il est juste »*. Le footballeur s'est donc retrouvé à l'avant-garde du conflit que mène actuellement sa profession pour obtenir une reconnaissance hors du strict champ clos des stades. Depuis quelques mois, il a pris la tête de la fronde inédite des joueurs italiens contre leurs dirigeants afin de leur arracher un droit d'intervention dans les affaires qui les concernent. Ce mouvement d'émancipation a abouti à la première grève dans l'histoire du football transalpin, les 16 et 17 mars (*Le Monde* daté 17-18 mars). Si les négociations n'aboutissent pas rapidement, un autre dimanche sans ballon menace, le 21 avril, qui par avance glace d'effroi les supporteurs.

SAUVER LES TRADITIONS

« Je suis une vedette, je suis riche, mais je reste un joueur, explique le meneur. *J'ai la responsabilité de faire quelque chose pour ceux qui ont moins de chance. Je dois travailler pour améliorer le sort de la profession, pour son respect, sa dignité. Dans le football italien, 80 % des joueurs sont des travailleurs comme les autres, qui n'ont pas la force nécessaire pour se faire entendre. »* Au crépuscule de sa carrière, l'enfant de Crémone se souvient sans doute de ses quatre premières années dans le club local. La Cremonese était alors en troisième puis en deuxième division, et on n'y roulait pas sur l'or.

Tout comme le Français Eric Cantona et l'Argentin Diego Maradona, avec lesquels il partage autre chose que l'usage parfois excessif du style direct, Gianluca Vialli s'est également investi dans l'Association internationale des footballeurs professionnels, nouvellement créée. A l'occasion, il n'hésite pas à apporter la contradiction à son employeur, Giovanni Agnelli *(lire ci-dessous)*, en émettant des réserves sur l'arrêt Bosman, rendu en décembre 1995 par la Cour de justice des Communautés européennes. *« Cette décision a provoqué beaucoup de confusions*, explique-t-il. *En Italie, les joueurs modestes vont en souffrir. Je suis d'accord avec l'idée de construire l'Europe, d'en faire un grand pays comme les Etats-Unis. Mais il est également nécessaire de sauver les traditions et les cultures nationales. »*

A tire personnel, le Turinois va pourtant largement profiter de l'arrêt Bosman, qui interdit notamment au club d'exiger une indemnité de transfert quand un joueur est en fin de contrat. Celui de Gianluca Vialli avec la Juventus s'achève en juin. A cette date, l'attaquant est donc libre de se négocier au plus offrant en Europe. Giovanni Agnelli, toujours patron de fait du club turinois même s'il ne l'est plus officiellement de droit, a assuré qu'il voulait garder son joueur, mais pas à n'importe quel prix.

La négociation est serrée. La vedette des *bianconeri* a une des plus grosses feuilles de salaire du Calcio. Il est une survivance de cette époque où la Juventus, sevrée de titres depuis l'ère Michel Platini, poussée à la surenchère par le Milan AC de Silvio Berlusconi, n'avait pas regardé à la dépense. Aujourd'hui, les choses ont changé. Le club turinois a retrouvé la raison. Le départ de Roberto Baggio pour le Milan AC a déjà considérablement allégé la masse salariale. Celui de Gianluca Vialli aurait le même effet. Mais la Juve, cette « vieille dame » au palmarès et au prestige inégalés, pourra-t-elle se passer de cet empêcheur de tourner en rond ?

Benoît Hopquin

■ **La suspension pour cinq matches de Reynald Pedros** a été *confirmée par la commission d'appel de l'UEFA* (Union européenne de football), lundi 1er avril à Genève, a annoncé Alain Flores, le directeur général du FC Nantes-Atlantique. *« L'UEFA n'a pas retenu l'argument de la provocation que nous avons invoqué »*, a-t-il ajouté, se déclarant *« déçu »* au sortir de la réunion. L'international nantais avait été sanctionné en première instance pour avoir donné un coup de pied à un joueur du Spartak Moscou en quart de finale aller de la Ligue des champions.

Giovanni Agnelli, président honoraire de Fiat et de la Juventus

« L'Europe du football se fera avec l'Europe tout court »

ROME
de notre correspondante

« Quel est votre meilleur souvenir avec la Juventus ?

– Difficile à dire pour quelqu'un comme moi qui a hérité d'une équipe de football et passé sa vie au contact des joueurs. Disons que mon meilleur souvenir, c'est lorsque nous avons gagné la Coupe intercontinentale à Tokyo *[NDLR : en 1985]*, c'était formidable ! Je me souviens également que nous avons eu trois ou quatre équipes vraiment excellentes dans les années 50-55.

– Comment jugez-vous la Juventus cette saison, par rapport aux saisons précédentes ?

– Elle a très bien joué la saison dernière. Cette saison, c'est vrai, elle joue beaucoup moins bien, mais les joueurs ont du caractère. Regardez : ils ont gagné leur dernière rencontre. Pourtant, je vous l'accorde, ce n'est pas la meilleure Juventus que nous ayons eue.

– Que pensez-vous du club de Nantes ?

– Je ne connais pas. Je ne l'ai jamais vu à la télévision et je ne connais pas les joueurs. Mais j'en ai parlé avec Platini, et il m'a dit que c'est une équipe totalement imprévisible, tout à fait capable d'alterner un grand match et un autre plus médiocre.

– Il y a une grande disproportion entre le palmarès de ces deux équipes et les moyens dont elles disposent...

– Vous savez, j'ai l'impression qu'il est très difficile de faire une équipe si on a des moyens très limités, même s'il peut arriver aussi qu'on ait de grands moyens et qu'on ne réussisse pas non plus. En ce qui concerne Nantes, on me dit qu'ils ont très bien joué l'année dernière. On me dit aussi qu'ils ont vendu leurs grands joueurs, mais qu'ils ont un vivier de jeunes, ce qui n'est pas mal. Enfin, je vous répète un peu ce que m'a dit Platini.

– Vous avez quand même pris des renseignements...

– Si, si, bien sûr. Et puis j'ai des gens à moi qui ont été témoins du dernier match.

– Que pensez-vous des bouleversements actuels dans l'Europe du football, notamment du projet de Ligue européenne ?

– Je pense qu'il y a d'abord ce problème de la libre circulation des joueurs, auquel je suis personnellement favorable parce que les joueurs sont comme tous les autres citoyens. Il n'y a pas de raison pour qu'ils ne puissent pas jouer n'importe où. L'autre question dont on parle beaucoup, c'est le droit ou non de faire la grève pour les joueurs, comme ils l'ont fait, ici en Italie. Et là je dis encore oui. Je le répète : un joueur est un citoyen comme tous les autres avec les mêmes droits, y compris celui de faire grève. Quant à la Ligue européenne, je crois qu'il faut y aller doucement. C'est comme pour la monnaie commune, comme pour l'Europe. On y arrivera, mais très doucement. L'Europe du football se fera avec l'Europe tout court. »

Propos recueillis par Marie-Claude Decamps

Nicolas Berthelot, esthète de la carabine, est de retour

Après six ans de retraite, le vice-champion olympique de 1988 a terminé seizième des championnats d'Europe

NICOLAS BERTHELOT n'a jamais rien fait comme les autres. *A treize ans et demi, il était déjà* en équipe de France de tir et sur le point de décrocher son premier titre européen. Dix ans plus tard, il devenait vice-champion olympique à la carabine et, alors que d'autres auraient profité de cette occasion unique pour sortir de l'anonymat, s'enfermait dans un silence gêné devant les caméras et les micros avides de découvrir celui qui venait d'apporter à la France la première médaille des Jeux de Séoul. Début 1990, il se sépare brutalement de tout son matériel et se lance dans des études d'informatique. Finalement, le petit monde du tir, habitué au comportement souvent déconcertant de son « Berti », a appris sans réelle surprise que celui-ci était de retour sur les stands depuis l'automne 1995.

Après six années passées sans toucher une arme, l'enfant prodige de la carabine, la trentaine désormais bien entamée, a décidé de renouer le fil d'une carrière brutalement interrompue. Il ne lui a pas fallu longtemps pour retrouver une place en équipe de France. Il était l'un de trois représentants français, dimanche 31 mars, à Budapest, dans l'épreuve de carabine à 10 mètres des championnats d'Europe. Il a terminé seizième et deuxième par équipe, reflet d'un groupe national en demi-teinte mais dont de nombreux représentants espèrent toujours accrocher des podiums aux Jeux olympiques d'Atlanta.

Le résultat est encourageant, pas encore grisant. Seul un Français sera sélectionné dans la discipline de Nicolas Berthelot. Il affirme ne pas penser à Atlanta, il est suffisamment heureux : *« Je ne pensais pas revenir en si peu de temps*, convient-il. *Après une telle interruption, on se concentre moins facilement et moins longtemps. On perd en stabilité et en acuité visuelle. On dispose de moins d'énergie. Il faut du temps pour récupérer tout cela. J'ai retrouvé un niveau correct, mais les autres ont progressé pendant que je n'étais pas là. »* Mais l'ancien champion du monde, Jean-Pierre Amat, et le vice-champion olympique 1992 à la carabine à 10 mètres, Franck Badiou, savent bien que le retour de leur vieux rival signifie que la concurrence va devenir féroce.

UNE CERTAINE BEAUTÉ

« Franchement, j'ai pris cela comme une bonne nouvelle, assure Jean-Pierre Amat, qui a terminé cinquième dimanche. *On commençait à manquer sérieusement de concurrence au niveau national. Et sans concurrence, on n'avance plus. »* Les deux hommes se côtoient sur les champs de tir depuis dix-huit ans. Ils ont partagé une chambre à l'INSEP. Rien d'étonnant donc au fait que Nicolas Berthelot a quitté la région parisienne pour s'installer à Aix-les-Bains et s'entraîner à Chambéry avec son rival et complice, sous l'œil attendri de leur entraîneur de toujours, Yves Delnord.

« La première fois que j'ai vu "Berti", c'était aux championnats de France cadets en 1978, se souvient Jean-Pierre Amat. *Il n'était encore que minime, mais il avait remporté le titre en me laissant à 15 points, autant dire à des années-lumière.*

» A l'époque, on le regardait comme un extraterrestre. J'ai mis dix ans pour arriver à son niveau. Il est sans limite, capable de tout consacrer à son sport. Récemment, lors d'un déplacement à l'étranger, je l'ai vu passer une heure à tirer à sec, c'est-à-dire sans plomb, à la recherche de la bonne position, de la bonne stabilité. A 6 heures du matin, il était déjà en train de s'échauffer dans la chambre que nous partagions. Et le soir, après la compétition, pendant que le reste de l'équipe jouait au tarot, il était dans la chambre, continuant à tirer à sec. C'est tout lui. »

Pendant les douze années qu'a duré sa « première » carrière, Nicolas Berthelot a vécu par le tir et pour le tir : *« C'est ma seule passion. Je n'ai rien d'intéressant à raconter en dehors de cela. »* Mais la saturation finit néanmoins pas l'emporter. Trop d'entraînements, trop de compétitions, pas assez de motivation. Excessif comme il sait l'être, le vice-champion olympique liquide alors tout son attirail et se plonge dans l'informatique. Après un passage dans le privé, il rejoint la Fédération française de tir, travaillant sur des outils informatiques adaptés aux compétitions. *« Le travail était intéressant, mais, au fond, je m'ennuyais. Cela n'avait rien à voir avec les émotions que l'on peut éprouver en compétition. »*

Quelques jours lui suffiront pour prendre sa décision. En septembre 1995, il démissionne et rachète aussitôt une carabine. Il ne sait pas s'il remportera de nouveaux titres, mais il affirme que *« cela reste un jeu »* : *« L'objectif est d'avoir du plaisir à se retrouver en compétition, mais surtout de réaliser de belles choses. A chaque fois que je prends mon arme, je recherche la perfection, une certaine beauté. Le beau coup, c'est celui qui arrive en plein cœur de la cible. Le résultat d'une combinaison de choses, un bon placement, un départ du coup sur un bon centrage. En ce moment, j'en réussis un ou deux par match. Les autres coups, même ceux qui marquent 10, pour moi ce ne sont que des erreurs, des occasions manquées. »* L'esthète n'avait finalement pas épuisé toute la beauté de son art.

Gilles Van Kote

La justice allemande dément vouloir inculper Steffi Graf

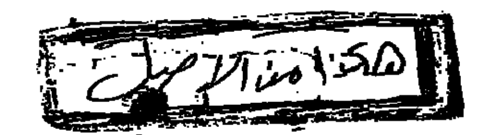
IL N'Y A AUCUNE RAISON d'inculper Steffi Graf pour le moment, a indiqué, lundi 1er avril, le parquet de Mannheim, dans le cadre de l'affaire de fraude fiscale pour laquelle son père est en détention provisoire depuis le 2 août 1995 (*Le Monde* du 11 octobre 1995). Les magistrats allemands répondaient ainsi à l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*, qui a fait état de nouveaux indices d'une complicité de la championne versés au dossier de cette retentissante affaire. Selon le journal, l'ancien conseiller fiscal du clan Graf, Joachim Eckardt, menace même de faire des révélations sur le rôle exact de la championne. *« Les raisons qui peuvent motiver un emprisonnement, comme le danger de fuite ou de disparition de pièces à conviction, ne sont pas plus de mise qu'auparavant »*, a déclaré un porte-parole du parquet. Il a précisé que le parquet avait en sa possession le rapport des autorités fiscales. *« Nous continuons d'examiner toutes les possibilités concernant les trois personnes soupçonnées de fraude »*, a ajouté le porte-parole, qui a indiqué que l'enquête sur une implication de Steffi Graf se poursuit.

■ **BOXE : trois boxeurs français se sont qualifiés** pour les Jeux olympiques d'Atlanta en atteignant, lundi 1er avril, les quarts de finale des Championnats d'Europe amateurs au Danemark. En huitièmes de finale, Nordine Mouchi (catégorie 63,5 kg) a battu l'Arménien Armen Kirakossian, Rachid Bouaïta (54 kg) a éliminé l'Irlandais Damien McKenna, et Hussein Bayram (67 kg) a dominé le Suédois Ali Khattab.

■ **FOOTBALL : Robert Dewilder a été licencié de son poste d'entraîneur** de Valenciennes pour raisons économiques lundi 1er avril, comme prévu dans le plan de reprise avalisé par la cour d'appel de Douai. Dominique Corroyer, doyen des joueurs (31 ans), devait assurer la succession.

■ **Alain Grémeaux recherche un club pour le stade de France.** Il a été chargé par le ministre délégué de la jeunesse et des sports Guy Drut de jeter les *« premières bases »* d'un club destiné à utiliser le stade de France après la Coupe du monde 1998. Ce dentiste de 43 ans est le représentant des joueurs au sein du Conseil national du football amateurs (CNFA) à la Fédération française de football (FFF).

■ **ÉCHECS : le champion du monde russe Garry Kasparov** et le grand maître bulgare Veselin Topalov ont remporté ex aequo, lundi 1er avril à Amsterdam, le tournoi international VSB, une des compétitions les plus relevées de l'année. Le Français Joël Lautier a terminé à la cinquième place, ex aequo avec le numéro deux mondial, le Russe Vladimir Kramnik.



Les futurs ordinateurs familiaux pourraient être reliés par radio à un poste central

Un formidable réseau domestique devrait se créer avec l'aide des satellites

Le débat sur la mutation que devra subir l'ordinateur pour entrer en masse dans l'univers familial n'en finit pas d'explorer des pistes. Tantôt, il privilégie le rapprochement avec le téléphone, tantôt la fusion avec la télévision. Alors qu'il semble admis que le coût des ordinateurs doit baisser pour toucher un public large, les derniers-nés qui apparaissent sur le marché privilégient le haut de gamme. Les années à venir promettent de multiples rebondissements.

PAS UN TÉNOR de l'informatique ne veut prendre le risque d'être absent du débat sur l'ordinateur pour tous. Lundi 1er avril, Bill Gates se devait d'ajouter sa voix à la cacophonie générale. L'enjeu, considérable, réside dans la transformation de l'ordinateur actuel, sorte de clone d'un outil de bureau, en appareil domestique aussi banal qu'une chaîne haute fidélité, un poste téléphonique sans fil ou un téléviseur couleur. Le marché engendré par une telle mutation représente des centaines de millions de foyers à équiper dans les prochaines années.

Aujourd'hui, deux conceptions s'affrontent. L'une privilégie la voie de la télévision, dont l'écran est convoité par ceux qui, en l'utilisant, espère réduire le coût de l'ordinateur populaire. Olivetti a pris une longueur d'avance dans cette direction avec son modèle Envision. Mais il n'a, pour l'instant, guère fait d'émules. L'autre solution s'articule plutôt autour du téléphone.

Certains postes téléphoniques disposent déjà de satellites sans fil qui communiquent avec leur base. Demain, les ordinateurs domestiques pourraient appliquer le même principe. L'un des membres de la famille utilisera le puissant ordinateur (processeur puissant, gros disque dur, grand écran, liaison Numeris...) installé dans son bureau. Pendant ce temps, un autre membre se servira d'un satellite pour passer ses commandes ou organiser un voyage de vacances, tandis que des enfants joueront avec Doom, l'un des jeux vedettes actuels, avec leurs camarades via Internet.

Ainsi, la puissance du poste central sera partagée entre plusieurs utilisateurs équipés d'ordinateurs spécialisés, moins performants mais beaucoup moins coûteux. Cette configuration suppose un double réseau. Au niveau de la famille, l'ordinateur personnel dialogue avec les satellites par radio, comme les téléphones sans fil. Le réseau Internet, lui, permet de trouver de l'information, d'échanger du courrier électronique, de jouer à distance ou d'effectuer des transactions.

Telle est la vision de William S. Osborne, vice-président en charge de la stratégie système d'IBM. Pour lui, l'ordinateur à 500 dollars (2 500 francs) n'est guère viable seul. L'idée d'un tel appareil revient à Larry Ellison, le président d'Oracle (*Le Monde* du 29 février). Compaq fait preuve de la même prudence sur ce sujet. Eckard Pfeiffer, son PDG, milite pour un « *système de management de la maison* », bâti autour d'un ordinateur personnel à tout faire. Réinventant ainsi la domotique, il prévoit de construire trente-cinq maisons ainsi pilotées par informatique avec l'aide de deux partenaires, AMP et Intellon.

Ainsi, les principaux bénéficiaires de la vogue actuelle des ordinateurs personnels de plus en plus puissants (Compaq, IBM, Hewlett-Packard..., épaulés par Microsoft et Intel) ménagent toutes les possibilitées. De l'autre côté, ceux qui cherchent à entrer sur le fructueux marché de l'informatisation des familles (Oracle, Sun, Sony, Olivetti...) privilégient les ordinateurs de réseaux (*network computers*, ou NC), qui prétendent s'appuyer entièrement sur les réseaux existants et sur leurs serveurs, ces super-ordinateurs personnels qui alimentent Internet. Les deux conceptions diffèrent peu et beaucoup à la fois. IBM ne remet pas en cause la prédominance du réseau. Il prône simplement l'existence d'un serveur intermédiaire, l'ordinateur personnel familial.

Hewlett-Packard (HP) confirme que l'heure des NC à 500 dollars n'est pas venue en se lançant sur le marché familial avec une gamme résolument haute. Considérant que la période actuelle est celle de la découverte, Sylvie Fraisse, directeur de la micro-informatique de HP France, constate que le consommateur « *réclame plutôt des options supplémentaires qu'une spécialisation des ordinateurs familiaux* ».

Le 22 avril, la gamme Pavilion de HP commercialisée en France comprendra cinq modèles, dont les prix s'étaleront entre 12 000 et 20 000 francs. Ceux qui rêvent de l'ordinateur à tout faire seront satisfaits : moteur puissant (processeur Pentium d'Intel entre 100 et 166 MHz), CD-ROM rapide, disque dur confortable (840 Mo à 1,6 Go), carte vidéo plein écran (Mpeg) et une trentaine de logiciels d'une valeur de 5 000 francs. La plupart des modèles sont équipés d'un modem rapide (28,8 Kbps) et d'un abonnement gratuit d'un mois au service en ligne Infonie. Le Pavilion haut de gamme 7 130 P comprend même un numériseur couleur.

Rien à voir avec ce que prépare Bill Gates. Microsoft travaillerait sur un appareil baptisé SIPC (Simply Interactive PC) de la taille d'un téléviseur sur lequel seraient branchés la musique stéréo, les câbles et de la télévision. Autant de pistes qui ne cessent de se croiser et témoignent du bouillonnement créatif actuel. L'énorme gâteau de l'informatique domestique excite les appétits. Reste à savoir si les rois du PC de bureau seront ceux du PC de maison.

Michel Alberganti

L'offensive du téléphone-ordinateur

Entré dans l'ère numérique, le téléphone se rapproche de l'ordinateur. Nokia note que les réseaux GSM couvrent 300 millions de personnes en Europe. Le 13 mars, le fabricant finlandais a dévoilé son Communicator 9 000, qui constitue le mariage le plus intime jamais réalisé entre un téléphone GSM et un ordinateur. En plus de la voix, l'appareil assure les fonctions de télécopie, de carnet d'adresses, de courrier électronique et d'accès à Internet. « *Le Nokia 9 000 Communicator met le bureau dans votre poche* », résume Anssi Vanjoki, vice-président de Nokia Mobiles Phones. Le téléphone se déplie pour laisser apparaître un clavier et un écran à cristaux liquides. Disposant d'un processeur et d'une mémoire flash fournis par Intel et d'un système d'exploitation réalisé par Geoworks, il échange des données avec un ordinateur personnel par câble ou infrarouges. Nokia le présentera en France le 11 avril et prévoit de le commercialiser cet été.

Une Américaine dans la station orbitale Mir

Shannon Lucid travaillera avec les deux cosmonautes russes avant d'être rejointe par la Française Claudie André-Deshays

FRIANDS de records, les Américains devraient apprécier la performance de Shannon Lucid. Cette jeune grand-mère, née il y a cinquante-trois ans à Shanghaï, astronaute de la NASA depuis 1978, avait déjà volé quatre fois sur des navettes américaines depuis 1985. Partie une cinquième fois, vendredi 22 mars, sur Atlantis, avec quatre autres astronautes américains, elle n'était plus à bord lors de l'atterrissage de la navette, dimanche 31 mars à 15 h 29 (heure de Paris), sur la base californienne d'Edwards.

Shannon Lucid est restée en orbite, embarquée volontaire sur la station russe Mir, où elle restera près de cinq mois, ce qui doit constituer un record absolu pour un astronaute américain. A l'aune russe, ou même européenne, cette performance n'a rien de particulièrement remarquable puisque des séjours de plus d'un an sont désormais monnaie courante chez les cosmonautes, et que l'Allemand Thomas Reiter est déjà resté plus de six mois dans la station orbitale Mir.

MICROMÉTÉORITES ET DÉBRIS

Mais pour les Américains les vols de longue durée constituent une nouveauté. Leurs navettes ont en effet été conçues pour des missions qui n'excèdent pas une quinzaine de jours. L'expérience menée par Shannon Lucid donne une nouvelle dimension à la coopération spatiale internationale, qui doit aboutir à la construction, à partir de 1997, de la station Alpha.

Son séjour avec les deux Youri – Oussachev et Onoufrienko – aura essentiellement pour objet, assure la NASA, d'« *apprendre à travailler ensemble* ».

Ce rendez-vous entre Mir et Atlantis, qui a duré trois jours, était le troisième d'une série de neuf amarrages prévus avec Mir, en préparation de la station Alpha. Cette soixante-seizième mission d'une navette américaine a aussi été marquée par une sortie extra-véhiculaire de six heures, au cours de laquelle les astronautes Richard Clifford et Linda Godwin ont installé sur la station russe quatre modules de capteurs « d'environnement ». Ceux-ci devront enregister et recueillir pendant dix-huit mois les diverses particules, micrométéorites et débris spatiaux qui gravitent autour de Mir. Ils ont testé plusieurs outils qui pourront être utilisés lors de l'assemblage de la future station internationale.

Le rendez-vous orbital a aussi été l'occasion de plusieurs expérimentations.

En raison du mauvais temps qui régnait sur les Etats-Unis, Atlantis a finalement été déroutée vers Edwards, en Californie, ce qui occasionnera un surcoût de 1 million de dollars, correspondant à son futur transfert vers la base de lancement de Cape Kennedy, en Floride. Shannon Lucid, qui sera dans l'intervalle rejointe par un équipage franco-russe comprenant la Française Claudie André-Deshays, devra attendre le mois d'août pour être relevée par son compatriote John Blaha.

H. M.

Les Américains s'intéressent au CERN

***LONGTEMPS** espérés, constamment sollicités*, les Américains semblent sur le point de céder aux sirènes des responsables du Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN) qui souhaitent les associer à la construction, près de Genève, à cheval sur la frontière franco-suisse, du plus grand accélérateur de particules du monde, le LHC. Rien n'est encore signé, mais il semble que Washington pourrait participer à cette gigantesque machine de 10,8 milliards de francs à hauteur de 225 millions de dollars (1 130 millions de francs).

Si cette manne était accordée par les politiques américains toujours soucieux de la bonne utilisation des deniers publics, la mise en service du LHC (Large Hadron Collider) pourrait s'en trouver considérablement accélérée. En effet, du fait de la crise qui frappe l'économie mondiale, les responsables du CERN ont géré l'austérité et décidé, à la fin de l'année 1994, que cet accélérateur serait construit en deux étapes.

Il est donc prévu que la machine ne recevra, dans un premier temps, que les deux tiers de ses aimants supraconducteurs, ce qui lui permettrait d'atteindre la formidable énergie de 9 à 10 téra-électronvolts (TeV) vers 2004. Une énergie permettant de reproduire certaines des conditions qui présidaient aux premiers instants de la naissance de l'Univers. Puis, après deux à trois ans de fonctionnement, le LHC sera arrêté et son équipement magnétique complété pour qu'il atteigne en 2008 une énergie record de 14 TeV.

La soif de savoir des physiciens est telle que tous souhaitent bien sûr disposer de la machine la plus puissante dans les plus brefs délais. Disposant d'un budget limité, les Européens se sont donc lancés dans la pêche aux devises pour réunir l'élite de la physique mondiale autour du LHC et tenter de brûler une étape en s'offrant dès 2004 la meilleure machine possible.

Chris Llewellyn Smith, directeur général du CERN, Hubert Curien, président du conseil de l'établissement, Volker Soergel, ancien directeur du laboratoire DESY à Hambourg, n'ont pas ménagé leur peine pour aboutir. Avec finalement une certaine réussite. En mai 1995, les Japonais ont été, semble-t-il, convaincus. Leur ministre de l'éducation, de la science et de la culture, Kaoru Yosano, a déclaré que son gouvernement était prêt à investir 5 milliards de yens dans la construction du LHC. Et pour preuve de sa bonne foi, Tokyo a annoncé une contribution ferme de 65 millions de francs suisses (264 millions de francs français), ajoutant que cette somme pourrait être triplée sous réserve de l'engagement d'autres Etats.

De ce point de vue, les résultats des discussions menées à Washington à la fin du mois de février par Hubert Curien et Volker Soergel sont encourageantes. Mais les responsables du CERN ne pourront réellement se réjouir que lorsque les 225 millions de dollars de la contribution américaine au LHC auront été réellement votés par le Congrès. Les caractéristiques uniques de ce nouvel accélérateur séduiront-elles ses membres ? Les physiciens américains l'espèrent d'autant qu'un grand nombre d'entre eux travaillent déjà au CERN et que d'autres contributions à de grandes expériences du CERN – ATLAS et CMS – sont en cours de discussions avec le département d'Etat de l'énergie (DOE) pour 225 autres millions de dollars et avec la National Science Foundation pour 80 millions de dollars. Restera alors à définir, ce qui ne sera sans doute pas le plus simple, le contenu précis de la part américaine à cette entreprise.

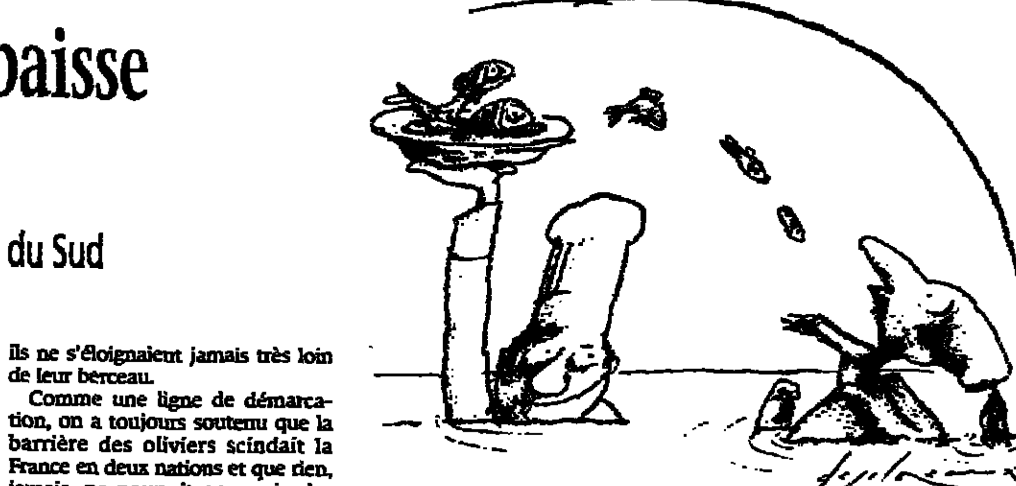
Jean-François Augereau

■ **BIOLOGIE** : des chercheurs du Laboratoire de physique statistique (unité associée CNRS-ENS-Université Paris-6) et du Laboratoire de biophysique de l'ADN-Institut Pasteur ont mis au point une expérience très originale de torsion des molécules d'ADN (acide désoxyribonucléique). Ces équipes ont en effet réussi à coller l'une des extrémités de molécules d'ADN longues de seize millièmes de millimètres (16 microns) à une lamelle de microsocope et à doter l'autre d'une micro-bille magnétique. Ce « jokari moléculaire » peut alors tourner sur lui-même sous l'influence d'un petit aimant qui « tord » alors le brin d'ADN. Cette expérience devrait permettre de mieux comprendre l'action d'enzymes, les topoïsomérases, qui contrôlent l'enroulement de l'ADN. Ces enzymes, essentiels à la réplication cellulaire, sont souvent la cible des traitements contre le cancer.

Une Américaine dans la station orbitale

Une bouillabaisse à Port-Alma

Comment réussir un plat du Sud dans une ville du Nord



LA BOUILLABAISSE tournait de l'œil. Sur le Vieux-Port, l'infâme avait pris le pas sur le pittoresque. Sous un faux label, on servait à des voyageurs mystifiés la soupe de toutes les malhonnêtetés. La Provence maritime était en train de perdre l'un des emblèmes les plus savoureux de sa culture de table. Alors, un groupe de braves s'étaient réunis pour mettre au point une charte avec proportions exactes, temps de cuisson réglementaires, épices et condiments des plus sérieux, et surtout, la liste certifiée des poissons qui méritaient de parvenir à une fin honorable dans ce plat soudain restauré, rédempté. 1980.

Tout le monde était d'accord, même les voyous qui s'apprêtaient à parjurer le serment avec des combines à eux, mais Marseille allait renaître de ses erreurs et montrer à ses détracteurs que quand on veut, on peut. Seulement voilà, c'était compter sans les traditions non écrites du pays et les multiples écoles qui, au fil du temps, avaient instauré leur propre législation et tenaient résolument à ce que leur chef-d'oeuvre soit considéré comme le mètre-étalon de la recette. On réunit des états généraux pour constater qu'aucun programme commun ne pouvait être sérieusement élaboré et l'on se quitta furieusement déprimé, laissant la bouillabaisse dériver vers un destin incertain.

Ayant résisté à tous les grands scribes qui, à partir du XIXe siècle, tentèrent d'ordonner le fonds gastronomique français, les plats régionaux sont toujours restés au sein des tribus locales, transmis de disette en saison opulente, de jour de fête en jour de deuil, de mère en fille, de mangeur en mangeur. Comme les légendes et les prières, ils ne s'éloignaient jamais très loin de leur berceau.

Comme une ligne de démarcation, on a toujours soutenu que la barrière des oliviers scindait la France en deux nations et que rien, jamais, ne pourrait en marier les différences. Tant mieux ! C'était plutôt une chance, celle de pouvoir croiser des fourchettes, à l'ombre d'un côté, et sous le soleil de l'autre. Pas de guerre, jamais de querelle. Les Grecs – et leurs épigones – avaient vu plutôt avec sympathie s'installer les cantines brouillonnes et puis bientôt sophistiquées des Francs et des Normands, et bravo au chaos, car, à pays fouaillé par autant de prétendants, béni par autant de dieux et baigné par autant de mers, tout serait permis.

UN MYSTÈRE

Sauf que si le Sud n'a jamais rien réclamé du Nord, jacobin et prétentiard, les hommes du dessus de la Loire, eux, ont toujours été curieux des merveilles qu'on leur cachait et dont ils finissaient par devenir jaloux. Par exemple de cette bouillabaisse qu'ils avaient fréquentée, sans la comprendre, durant leurs incursions sur le littoral bleu et qu'ils s'étonnaient de ne pas voir reproduite à l'identique dans leurs établissements préférés. Les malheureux. Plat de sauvegarde et de pêche non miraculeuse, il était réservé à une élite de Robinson affamés qui n'oseraient sans doute jamais donner les secrets de leur survie. C'est une affaire qui dure.

Il y a un mystère bouillabaisse. Sur place, nous l'avons vu, aucune instance ne peut se permettre d'en préciser définitivement la forme. On a trouvé les clés de *Cosi fan tutte*, pas encore celles de la bouillabaisse. Mais on cherche, comme ce Paul Canal, descendu déjà depuis pas mal d'années de derrière Font-Romeu pour devenir cuisinier et comprendre ce à quoi l'on devait s'attendre, avec les produits de la mer, quand on n'était pas à la juste arrivée des chalutiers.

Claude Lebey, dans son guide 1996 des restaurants de Paris (Julliard, sept cent cinquante adresses, 538 p., 110 F) donne ce Catalan comme l'un des hommes aujourd'hui les plus compétents de la capitale dans la préparation et la cuisson de tout ce qui touche de près ou de loin à la chose océane. Il a raison Lebey, parfaitement raison ; comme souvent d'ailleurs. Ce qu'il ne note pas, et il a tort, c'est que le vendredi, sur commande, on peut servir ici la terrible, l'invincible, la non réaliste bouillabaisse, et qu'elle y est très remarquable.

Du poisson frais, encore frais, de plus en plus frais. Ancien du Dôme, où l'on sert aussi une très sérieuse version du plat, Paul Canal requiert les services du courtier en bars et en turbots gigotants de l'endroit et lui passe des commandes pour les poissons de roche que nécessite le plat. Poissons exotiques, expédiés presque à l'unité dans des délais records. Rien ici ne peut être laissé au hasard. On vous demandera même à quelle heure vous voulez être servi. Le cadre est innocent et sans façons, avec la tour Eiffel comme luminaire. Avenue de New-York. C'est où l'avenue de New-York ? Près de l'Alma, près du pont de l'Alma, près du Zouave. Pas prendre peur. Il n'y a ni voiturier ni maître d'hôtel avec monocle. Un couple seulement, qui sait recevoir et tenir ses promesses.

Les couteaux au beurre d'escargot et les ormeaux à la provençale qui étaient servis en engagement du débat prévenaient qu'il fallait s'attendre au meilleur. Le meilleur arrive, pas encore cuit. Raides comme la justice, les sept poissons capitaux sont présentés avant plongeon vers les ténèbres veloutées : congre, baudroie, vive, saint-pierre, grondin, rascasse, dorade grise. Ils vont revenir un peu plus tard pour subir le rituel de la mise en filets ; et que pas une arête ne traîne !

Soupe magnifique, rouille travaillée de longue main, croûtons tranchés et toastés dans l'exact tempo. Un domaine de Gauby, vin du Roussillon, est proposé en fond sonore. Il s'agit d'un repas, d'un vrai. C'est rare. Deux pages d'écriture fine cernent, paraît-il, la recette mise au point par Paul Canal. Il faut le croire. Et surtout ne pas lui demander quels sont ses trucs et ses secrets. Il s'agit de « sa » bouillabaisse.

Jean-Pierre Quélin

★ Restaurant Port-Alma, 10 avenue de New-York, 75116 Paris. Tél. : 47-23-75-11. Fermé le dimanche. Bouillabaisse et bourride le vendredi, sur commande, 250 et 220 francs par personne. A la carte, repas autour de 450 F.

Agneaux de Lozère

Lors des banquets que le Roi-Soleil donnait au château de Versailles, on proposait régulièrement au menu son plat favori : le gigot à la royale. La pièce d'agneau était cuite dans un bouillon de champignons, avec des truffes et des ris de veau, puis arrosée d'une sauce à base de grenade et de citron. Victor Hugo, lui, se faisait fort de dévorer un gigot entier, quand il déjeunait au cabaret de la Mère Saget, à la barrière du Maine. Bref, depuis fort longtemps, nos compatriotes vénèrent ce mets. Un sondage récent le donnait d'ailleurs comme le second plat préféré des Français, juste derrière le steak-frites.

Mais le Poulidor de la gastronomie hexagonale a du souci à se faire, car paradoxalement, depuis près de quinze ans, notre production de viande d'agneau ne cesse de chuter. En 1982, 80 % des gigots consommés en France provenaient d'agneaux français ; nous n'assumons plus aujourd'hui notre auto approvisionnement qu'à 40 %.

Pour tenter d'enrayer ce recul, les éleveurs jouent la carte de l'agneau « griffé ». Seize labels différents ont ainsi été reconnus en 1995. Quel animal choisir ? « Agneau fermier du Bourbonnais » ? « des Pays d'Oc » ? « du Périgord » ? « du Quercy » ? Cette foison de labels rouges ne vous mettra pas sur la piste. Elle est juste (et ce n'est pas si mal) une garantie d'origine et de qualité pour la viande ovine. Tout particulièrement une garantie de viande sans hormones.

Pour le reste, tout est affaire de goût. Certains apprécient l'agneau de lait, à la chair tendre, parfois un peu fade. D'autres se font les chantres du laiton, un agneau dit de cent jours, qui, après le lait maternel, connaît aussi le fourrage et la pâture, ce qui donne plus de caractère à sa viande.

François Jeancard est de ceux-là. Secrétaire général d'une association qui regroupe cinquante éleveurs de Lozère, l'agneau qu'il produit est rare. 10 000 têtes seulement cette saison. Pour faire connaître son produit des grands chefs, il a eu l'idée de faire livrer gratuitement, à trois ou quatre d'entre eux, chaque mois, des demi-carcasses, pour qu'ils les travaillent, les goûtent et les commentent. Grâce à cela, Alain Passard a mis l'agneau de Lozère à sa carte, et Michel Bras, pourtant Aveyronnais pur souche, chante les louanges de cette viande. Ce produit, vendu au minimum 40 % plus cher à Rungis, mérite d'être traité comme un seigneur. Peu ou pas de matière grasse à la cuisson, et surtout à ne pas truffer d'ail, contrairement à l'idée préconçue.

Pour ceux qui n'ont pas les moyens de s'offrir ce nec plus ultra du gigot, reste la solution du « jambon d'agneau », une nouveauté en test actuellement dans quelques supermarchés du Finistère. Les trois tranches ne valent que 18 francs. L' « agneau » : c'est le surnom qu'on donne aujourd'hui encore à l'apprenti boucher, visiblement certains d'entre eux sont à deux doigts de l'apprenti sorcier.

Guillaume Crouzet

★ Agneau de Lozère « Elovel », La Beissière par Prévenchées 48800 Lozère. Jambon d'agneau « France de Cornouailles ». 18 francs environ les 90 grammes.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LE MOULIN A VINS

■ Atmosphère toujours, du côté des Abbesses. Un quartier vivant le soir, qui rappelle le Paris de Jules Romains et des *Copains*. Au Moulin à vins, avec ses vieilles tables, Dany, la patronne, fait bon accueil aux habitués et aux quelques touristes nostalgiques de l'ambiance et du confort d'autrefois. La collection de côtes-du-rhône est la fierté de la maison ; les coteaux des baux sont là aussi, ainsi que le domaine de trévallon. Nous avons siroté un saint-joseph 1994 (Grippa-Mauves) de belle tenue, rond et parfumé. L'on vient ici d'abord pour les vins. L'œuf en meurette, l'andouillette – bien grillée surtout ! – sont l'ordinaire de la cuisine de bistrot à vins. Compter entre 140 et 160 francs à la carte.

★ Paris, 6, rue Burq (75018). Tél. : 45-52-81-27. Ouvert du mardi au samedi.

LA CASA DEL HABANO

■ Ordonner un repas autour d'un vin est une démarche courante. Mais d'un cigare ? Le fumeur peut-il passer pour un gourmet avisé et ménager son repas en fonction de tel « module » ou de telle expression aromatique ? Le débat est ouvert. La terrine de foie gras au porto blanc ou le jambon Ibaïona ont pour vertu de mettre le palais en condition. Le tartare de bœuf taillé au couteau sera préféré – avant d'allumer un double corona – aux noix de ris de veau braisées aux champignons des bois, propices, elles, à la dégustation d'un module « robusto ». Le siglo, vin rouge de Rioja (1992), à la robe rubis profond, est souple et rond en bouche. Une équipe très professionnelle, dirigée par Xavier Fernandez, a repris en main ce bistrot chic placé sous le signe du Havane. Comptez 250 francs environ. Bar jusqu'à 2 heures du matin.

★ Paris, 169, boulevard Saint-Germain (75006). Tél. : 45-49-24-30. Fermé le dimanche.

MAISON GARANCE

■ Suspendu entre Luberon et plateau de Vaucluse, le hameau des Bassacs renaît peu à peu à la vie. Rien ne destinait ce morceau de village pittoresque, restauré par un passionné, à accueillir les visiteurs de cette Provence d'au-delà de la Durance. Pascal Benett l'a transformé sobrement non pas en hôtel, mais en maison d'hôtes. Coins et recoins savamment distribués, couleurs éternelles – rose, safran, ocre, outremer, – la réussite est totale pour les amateurs d'espaces insolites et confidentiels. La Maison Garance ne tient pas table ouverte. La cuisine est réservée à ses hôtes : terrines parfumées, tians de légumes, le gigot de sept heures au gratin, les légumes du jardin, chaque soir c'est la Provence à table pour quelques heureux privilégiés (cinq chambres ravissantes de 500 à 600 francs et confitures maison). Dîner : 150 francs.

★ Saint-Saturnin-d'Apt, hameau des Bassacs (84490). Tél. : 90-05-74-61. Maison d'hôtes.

Brasseries

AU GENERAL LA FAYETTE

■ Prenez un vieux bistrot qui bat de l'aile dans les quartiers du centre, aménagez-le façon Lipp d'entre-deux-guerres, tonalités chaudes et céramiques claires ; ouvrez ce vaste espace accueillant avec des banquettes, même le dimanche, vous aurez une clientèle jeune, branchée et sympathique. La brasserie Au général La Fayette tient un train d'enfer avec plats du jour : le vendredi aïoli comme à Cassis, ou bien un fameux jarret choucroute. Eclectisme de bon aloi. Les bières, ah ! les bières. Pas moins d'une trentaine de bières belges et autant de toutes origines. Choix difficile entre celle du Démon (française) et la Lucifer (belge). Bières délicates, artisanales, non pasteurisées, pour accompagner aussi la grande carte, avec la soupe à l'oignon, les mâchons et l'assiette auvergnate comme à Saint-Flour. Vins de propriétaire honorables ; au verre, on sert les vins de Loire – cheverny, gamay ou anjou, – que plus d'une élégante vient déguster au comptoir, sous l'œil bienveillant du patron. Service bonhomme et courtois.

★ Paris, 52, rue La Fayette (75009). Tél. : 47-70-59-08. Tous les jours de 10 heures à 4 heures du matin.

BRASSERIE FLOTTES

■ C'est ouvert tous les jours, un record pour le centre de Paris menacé de désertification. Devanture plutôt modeste, face à l'imposante Cour des comptes. La surprise est à l'intérieur : un vaste espace modulé aux tonalités vert d'eau et décor Art nouveau. La famille Flottes, père, mère et fils, reçoit, et fort bien, dans cette enclave aveyronnaise. Deux formules *« brasserie » (120 ou 155 francs) offrent le choix entre la salade de chèvre*, les charcuteries ou les escargots et le plat du jour ou bien le magret, l'andouillette ou le confit de canard, le fromage et les desserts. L'aligot est *servi avec la saucisse d'Auvergne et les tripoux. La carte du jour « au gré* du marché» propose un carré d'agneau des Baux-de-Provence (?) – arrosé, pourquoi pas, d'un château siran (Margaux) 1992, – les choux farcis à *l'auvergnate ou la mousseline de perches arlequin. La carte des vins est* étoffée, riche en seconds vins de grands noms du Bordelais, dans des millésimes récents. L'on comprend que les rares habitants du quartier et ces messieurs de la Cour des comptes – et aussi quelques touristes avisés – aient ici leur rond de serviette. A la carte, compter 200 francs.

★ Paris, 2, rue Cambon (75001). Tél. : 42-60-80-89. Tous les jours.

Gastronomie

ROSIMAR

■ Un couloir transformé en palais des glaces, reflétant d'innombrables points lumineux comme autant de lamparos, rien n'est moins catalan que ce décor arbitraire et violement éclairé. Dans l'assiette, tout à coup, où sont rassemblés tomates, piments, ail, huile d'olive et anchois, surgissent les saveurs de la Catalogne, de Perpignan à Barcelone. C'est la « coca » de poivrons grillés et mousse de poivrons, présentée sur une fine galette ; un croûton de pain doré, frotté de tomate et humecté d'huile d'olive, c'est « le pain du Paradis », cher à Delteil, qui accompagne le jambon serrano « pata negra ». Rosita et José Ferreiro ont la nostalgie et la passion du pays, qu'ils savent faire partager. Le vina alberti de Rioja alta (130 francs) a presque la couleur du riz noir à l'encre de seiche servi le soir dans le menu à 165 francs (vin compris). Quelle générosité dans cette cuisine aux couleurs vives qui porte la marque olfactive et gustative de la Méditerranée ! La dorade rose est cuite dans une croûte de sel, un filet d'huile d'olive ardente en souligne la fraîcheur. La crème catalane mêle ses nuances à celles d'un ananas parfumé. Voilà une cuisine de haut goût servie sur une table pourtant sans prétention. Nombreux et excellents vins de Jerez. Le midi, menu à 99 francs. Paella (125 francs). A la carte, compter 250 francs.

★ Paris, 26, rue Poussin (75016). Tél. : 45-27-74-91. Fermé le samedi midi et le dimanche.

Jean-Claude Ribaut

Un temps frais pour la saison

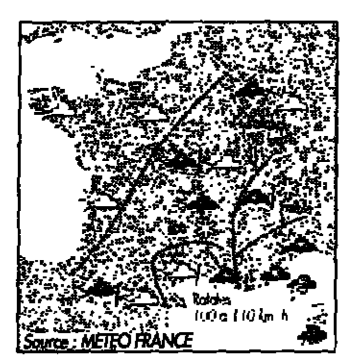
LA SITUATION météorologique évolue peu. La France reste sous l'influence d'un courant de nord qui s'écoule entre un puissant anticyclone, centré sur les îles britanniques, et une profonde dépression stationnaire au voisinage de la Corse. Le temps restera frais pour la saison, mais sera généralement sec en plaine. Des averses de neige continueront à sévir sur tous les massifs, pluies ou orages se poursuivront dans l'extrême Sud-Est.

Mercredi, le temps restera maussade de la Côte d'Azur à la Corse. Les pluies parfois orageuses se produiront surtout en matinée, elles s'atténueront au fil des heures et ne tomberont plus que de façon sporadique en cours d'après-midi. Dans les Alpes, le ciel restera chargé, il neigera faiblement à basse altitude de temps à autre. Ces chutes de neige seront plus durables et plus conséquentes le long de la frontière italienne et dans les Alpes de Haute-Provence. Sur les hauteurs du Massif Central, les nuages s'amoncelleront au fil des heures. Ils donneront des averses de neige à très basse altitude dès la fin de matinée.

Plus à l'est, de la Lorraine et l'Alsace à la Bourgogne ainsi qu'en Franche-Comté et sur le Lyonnais, le ciel restera le plus souvent très nuageux. Le vent de nord ou nord-est sera bien désagréable. Le soleil se montrera également bien timide en Midi-Pyrénées et Béarn. Partout ailleurs, on pourra bénéficier d'un temps frais mais sec. La matinée sera généralement froide mais ensoleillée. Des nuages apparaîtront parfois avant la mi-journée sans trop contrarier l'ensoleillement. Ils seront un peu plus nombreux de la Champagne à l'Auxerrois.

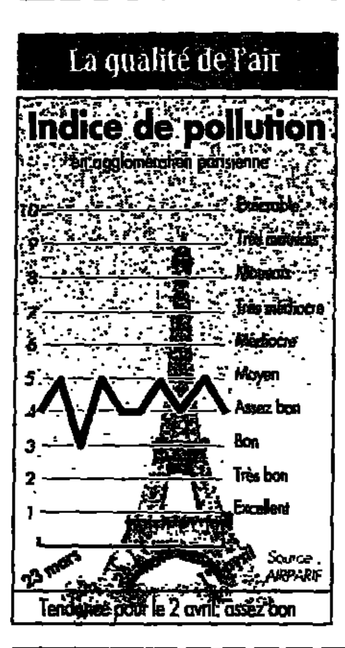
Le mistral et la tramontane séviront en Méditerranée. Les rafales maximales atteindront parfois 100 à 110 km/h et renforceront la sensation de fraîcheur. Les températures minimales restent anormalement basses pour un début avril. Il fera entre zéro et – 3 degrés au lever du jour. Ces gelées n'épargneront que le littoral breton et la côte méditerranéenne. L'après-midi, les températures maximales seront dans l'ensemble inférieures à 10 degrés.

(Document établi avec le support spécial technique de Météo-France.)



Prévisions pour le 3 avril vers 12h00

La qualité de l'air

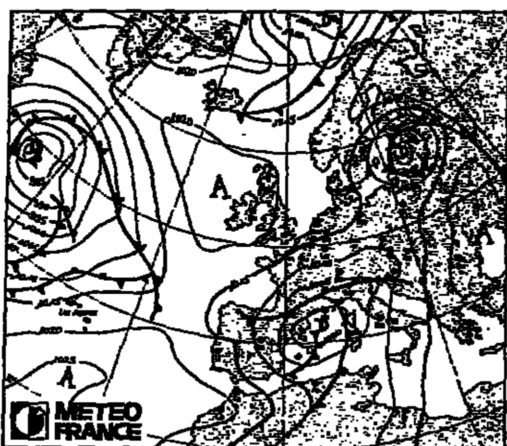




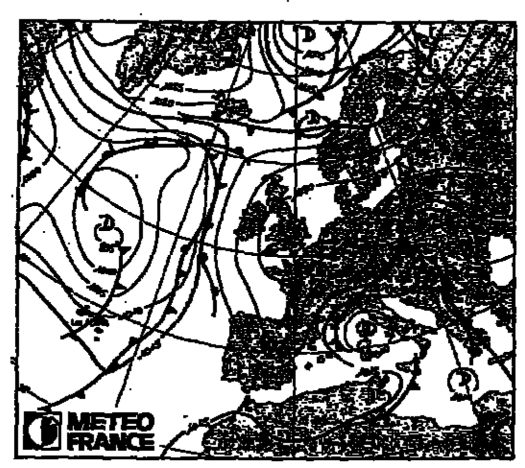


TEMPÉRATURES du 1er avril maxima/minima

Ville	max/min
FRANCE	
AJACCIO	14/13
BIARRITZ	17/8
BORDEAUX	17/2
BOURGES	10/– 1
BREST	9/2
CAEN	8/– 1
CHERBOURG	7/0
CLERMONT-F.	3/1
DIJON	10/– 1
FORT-DE-FR.	30/20
GRENOBLE	10/3
LILLE	7/– 2
LIMOGES	7/0
LYON	5/2
MARSEILLE	15/7
NANCY	7/– 3
NANTES	10/0
NICE	9/8
PARIS	9/0
PAU	13/5
PERPIGNAN	13/9
POINTE-À-PIT.	30/20
RENNES	10/0
ST-DENIS-RÉUNION	31/23
ST-ÉTIENNE	4/1
STRASBOURG	8/– 2
TOULOUSE	19/4
TOURS	9/– 1
ÉTRANGER	
ALGER	23/14
AMSTERDAM	6/– 4
ATHÈNES	18/8
BANGKOK	39/28
BARCELONE	19/10
BELGRADE	14/5
BERLIN	4/– 5
BOMBAY	36/25
BRASILIA	27/22
BRUXELLES	6/– 3
BUCAREST	14/– 1
BUDAPEST	9/3
BUENOS AIRES	30/21
CARACAS	–/–
CHICAGO	6/– 1
COPENHAGUE	0/– 5
DAKAR	30/17
DUBAI	28/18
DUBLIN	10/– 2
FRANCFORT	7/– 2
GENÈVE	5/1
HANOÏ	27/17
HELSINKI	– 1/– 2
HONGKONG	25/14
ISTANBUL	12/6
DJAKARTA	32/24
JÉRUSALEM	–/–
KIEV	4/– 3
KINSHASA	34/23
LE CAIRE	31/16
LIMA	25/19
LISBONNE	16/12
LONDRES	9/– 2
LOS ANGELES	19/13
LUXEMBOURG	6/– 3
MADRID	12/7
MARRAKECH	21/13
MEXICO	28/10
MILAN	9/5
MONTRÉAL	8/– 2
MOSCOU	3/– 1
MUNICH	6/– 1
NAIROBI	24/15
NEW DELHI	31/18
NEW YORK	16/6
PALMA DE M.	19/12
PÉKIN	10/0
PRAGUE	3/– 5
PRETORIA	26/14
RABAT	20/13
RIO DE JAN.	29/22
ROME	17/12
SAN FRANC.	22/12
SANTIAGO	23/8
SÉVILLE	21/12
ST-PÉTERS.	4/1
STOCKHOLM	4/– 2
SYDNEY	28/12
TENERIFE	25/18
TOKYO	15/5
TUNIS	25/14
VARSOVIE	2/– 4
VENISE	7/6
VIENNE	7/0



Situation le 2 avril, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 4 avril, à 0 heure, temps universel

Il y a 50 ans dans Le Monde
Les Grecs aux urnes

POUR la première fois depuis plus de dix ans, les Grecs ont participé dimanche dernier, sur l'ensemble du territoire, à l'élection de trois cent cinquante-sept personnalités qui doivent former le nouveau Parlement grec. On sait dans quelles conditions anormales se sont déroulées ces élections, puisque les partis de gauche et d'extrême gauche, l'EAM principalement, avaient décidé, après avoir vainement tenté d'obtenir leur ajournement, de ne point participer au vote.

Il est incontestable que paraissaient fondées certaines de ses craintes concernant, d'une part, une éventuelle intimidation de la police armée et de la gendarmerie, d'autre part, des manœuvres électorales tendant à faire voter les morts. Mais il est non moins difficile de contester que les partis de gauche ont craint une épreuve qui risquait de porter un coup fatal à la réalisation de leurs deux grands objectifs immédiats, à savoir l'éloignement définitif de la monarchie et le départ des troupes britanniques, dans le dessein d'instaurer en Grèce une démocratie sur le modèle en vigueur dans les pays balkaniques voisins.

Les résultats connus à l'heure qu'il est annoncent une nette victoire des éléments royalistes modérés, qui obtiendraient probablement la majorité absolue au Parlement. Il ne faut cependant pas oublier que les royalistes ont bénéficié de circonstances très favorables et que, compte tenu à la fois du chiffre des abstentions et de celui des voix obtenues par les autres partis, l'idée monarchiste n'a pas obtenu la victoire écrasante généralement escomptée. De son côté, si l'EAM est fondée à se plaindre de procédés qui ont pu diminuer le nombre des abstentions, d'ailleurs fort respectable, elle a bénéficié par contre de la masse des abstentionnistes par indifférence ou par impossiblité.

(3 avril 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6791

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV		■							
V		■			■			■	
VI					■				
VII			■			■			■
VIII				■			■		
IX									
X									
XI				■					

HORIZONTALEMENT

I. Les jeunes veuves. – II. Est mis en boîte, s'il n'est pas dans sa coquille. – III. Dont la peine n'est pas terminée. – IV. Amenait à la hauteur. – V. La moitié de rien. Un métal radioactif. – VI. On en fait du fromage. Fait du nouveau. – VII. Son jour est férié. Un corps métallique léger. Pour lier. – VIII. Une quantité de carburant. Romains. Article étranger. – IX. Qui peut se laisser arroser. – X. Rendues comme des ballons. – XI. Cap sur la Méditerranée. Abîmée.

VERTICALEMENT

1. Un sens pour celui qui veut rester dans le bon chemin. – 2. Particule. Donna envie de fumer. – 3. Commanda l'armée de Catalogne. Peut naviguer dans les deux sens. – 4. Qui vont très bien. Pronom. – 5. Dans la banlieue de Pau. Inscription sur une stèle. – 6. Ville de la Gironde. Gustave, pour les Suédois. – 7. Mit fin à l'Empire d'Occident. Comme un Philippe. – 8. Cri dans un nom de fleur. Mise à plat. – 9. Nous fait transpirer. Qui a des raisons de se plaindre.

SOLUTION DU N° 6790

HORIZONTALEMENT

I. Pongistes. – II. Araucaria. – III. Patrices. – IV. Itou. Huer. – V. Lô. Peine. – VI. Li. Merlan. – VII. Orsini. Ci. – VIII. Net. Sèche. – IX. Ote. – X. Ecureuil. – XI. Ratissées.

VERTICALEMENT

1. Papillonner. – 2. Oratoire. Ça. – 3. NATO (OTAN). Stout. – 4. Guru. Mi. Tri. – 5. Ici. Pensées. – 6. Sacherie. Us. – 7. Treuil. Crie. – 8. Eisenach. Le. – 9. S.A. Renier.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Jeudi 4 avril

■ **MUSÉE CERNUSCHI** : exposition Idoles du Népal et du Tibet, 10 heures (50 F + prix d'entrée). (Odyssée) ; 14 h 30 (25 F + prix d'entrée), 7, avenue Vélasquez (Musées de la Ville de Paris).

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER** : 2e parcours (50 F), 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la Renaissance italienne, 11 h 30 ; *Portrait de Nicolas Kratzer*, de Holbein le Jeune, 12 h 30 ; les cinq piliers de l'islam, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ ***MUSÉE DU PETIT PALAIS*** (25 F + prix d'entrée) : un autre regard sur la marqueterie, évolution des styles, 12 h 30 ; un autre regard sur la peinture, support et matière, 12 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ ***MUSÉE DU LUXEMBOURG*** : exposition sur la porcelaine de Limoges (50 F + prix d'entrée), 13 h 45, 19, rue de Vaugirard (Institut culturel de Paris).

■ **MUSÉE PICASSO** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, 5, rue de Thorigny, dans la cour (Elisabeth Romann).

■ **LES GRANDS BOULEVARDS** et leurs passages (37 F), 14 h 30, angle de la rue Montmartre et du boulevard Montmartre (Monuments historiques).

■ **LE QUARTIER PIGALLE** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Blanche (Paris pittoresque et insolite).

■ **LE QUARTIER DE L'UNIVERSITÉ ET DES COLLÈGES** (40 F), 14 h 30, devant l'église Saint-Julien-le-Pauvre (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LA RUE DE TURENNE** avec Delacroix et Scarron (40 F), 14 h 30, angle de la rue de Turenne et de la rue des Filles-du-Calvaire (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LE PALAIS DE JUSTICE** en activité (50 F), 14 h 45, cour d'honneur du Palais de justice (Tourisme culturel).

■ **LE PRÉ-CATELAN** et le jardin Shakespeare (35 F), 14 h 45, entrée du Pré-Catelan côté Croix-Catelan (Ville de Paris).

■ **DE L'ENCEINTE DE PHILIPPE AUGUSTE** au Théâtre de l'Odéon (37 F), 15 heures, sortie du métro Odéon devant la statue de Danton (Monuments historiques).

■ ***DOUZE FONTAINES*** (60 F), 15 heures, sortie du métro Port-Royal (Vincent de Langlade).

■ ***L'ÎLE SAINT-LOUIS*** (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

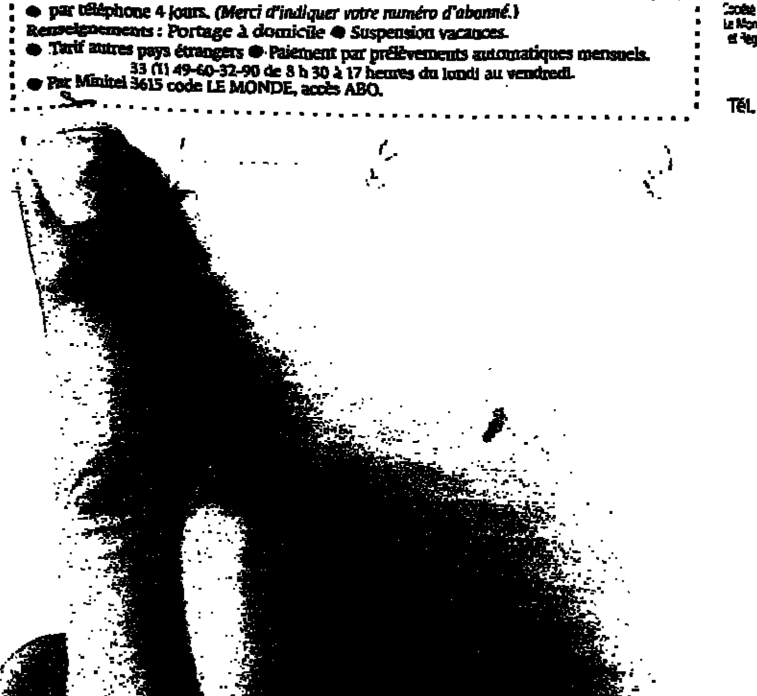
■ **MUSÉE CARNAVALET** (25 F + prix d'entrée) : *Paris et les Parisiens à travers les siècles*, 15 heures, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **LE VIEUX MONTMARTRE** (55 F), 15 heures, sortie du métro Lamarck-Caulaincourt (Paris et son histoire).

■ **GRAND PALAIS** : exposition Corot, 16 h 30 (50 F + prix d'entrée), devant l'entrée (Pierre-Yves Jaslet) ; 16 h 45 (40 F + prix d'entrée), près de la caisse (Approche de l'art).

■ ***MUSÉE D'ORSAY*** (36 F + prix d'entrée) : visite par artiste, Van Gogh, 19 heures ; visite par thème, *L'essor de la peinture de paysage*, 19 h 30 (Musées nationaux).

ABONNEMENTS 3615 LE MONDE CODE ABO



Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : *Le Monde* Service abonnements 24, avenue du Gal Leclerc - 60646 Chantilly Cedex - TÉL : 16 (1) 49-60-32-90.

Je choisis la durée suivante	France	Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Autres pays de l'Union européenne
☐ 1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F
☐ 6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
☐ 3 mois	536 F	572 F	790 F

Abonnements USA/Canada : « LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine, France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tel. : 800.428.30.03

Nom : .... Prénom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : .... Ville : ....
Pays : .... 601 MQ 001
Ci-joint mon règlement de : .... FF par chèque bancaire ou postal ; par Carte bancaire
Signature et date obligatoires
Changement d'adresse :
● par écrit 10 jours avant votre départ.
PP. Paris DTN
● par téléphone 4 jours. *(Merci d'indiquer votre numéro d'abonné.)*
Renseignements : Portage à domicile ● Suspension vacances.
● Tarif autres pays étrangers ● Paiement par prélèvements automatiques mensuels.
33 (1) 49-60-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.
● Par Minitel 3615 code LE MONDE, accès ABO.

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde fr	36 63 81 22
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037


Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITÉ — Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
Directeur commercial : Gisèle Peyou
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
TÉL : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FINLANDE.** *Finnair, qui fut* la première compagnie aérienne européenne à installer des zones pour non-fumeurs dans ses avions, a augmenté le nombre de ses vols non-fumeurs. Depuis le 31 mars, il est interdit de fumer sur les liaisons avec les Etats-Unis, le Canada, la Chine, la Thaïlande, Singapour, l'Europe centrale et orientale. La compagnie finlandaise envisage d'interdire le tabac sur tous ses vols l'année prochaine. – *(AP.)*

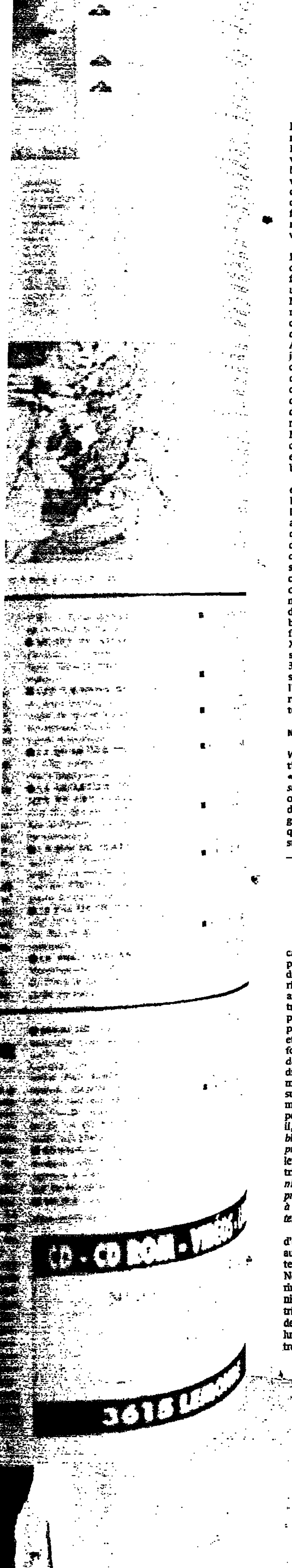
■ **ÉTATS-UNIS.** Les Etats-Unis et l'Afrique du Sud ont conclu un accord aérien aux termes duquel les compagnies aériennes des deux pays pourront effectuer 11 vols par semaine la première année et porter progressivement ce chiffre à 21 au bout de cinq ans. Les compagnies américaines desserviront Johannesburg, Le Cap et Durban, leurs homologues sud-africaines New York, Miami et quatre autres villes américaines. – *(Reuter.)*

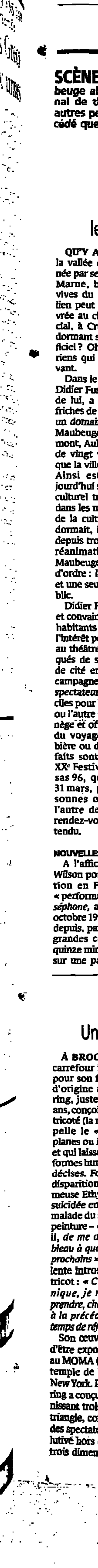
■ **MANCHE.** Eurostar lance une nouvelle campagne promotionnelle sur la liaison Paris-Londres, avec un aller-retour à 490 F. Pour bénéficier de ce tarif réduit, valable jusqu'au 15 juillet, il faut voyager en 2e classe les lundi, mardi, mercredi ou jeudi, ou passer au moins trois nuits sur place. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE.** Le loueur de voitures Budget rent-a-car a ouvert une agence à l'aéroport international de Moscou, Cheremetievo 2.

■ **SICILE.** La compagnie Meridiana, qui va équiper ses appareils de téléphones, effectuera, du 1er juin au 26 octobre, au départ de Roissy-Charles-de-Gaulle 1, un vol quotidien à destination de Catane, en Sicile.

■ **FRANCE.** Depuis le 31 mars, Brit Air, compagnie spécialisée dans les vols interrégionaux et basée à *Morlaix (Finistère)*, assure trois rotations quotidiennes entre Toulouse et Bruxelles, à bord d'un nouvel avion plus rapide, qui ramène le temps de vol de 2 h 15 à 1 h 30. – *(AFP.)*







SCÈNES Voilà dix ans que Maubeuge abrite un festival international de théâtre, danse, musique et autres performances où se sont succédé quelques-uns des meilleurs artistes du monde entier. Après Tadeusz Kantor, Matthias Langhoff, la Fura dels Baus, Heiner Müller ou Peter Stein, du 22 au 31 mars, Robert Wilson, Peter Brook et Robert Lepage se sont partagé l'affiche de l'édition 1996. ● CRÉÉ par Didier Fusillier en 1987, ce festival est désormais jumelé avec celui de la Maison des arts de Créteil, dont la troisième édition se tient du 2 au 13 avril. Mêlant le théâtre, des performances liées aux nouvelles technologies, des installations de plasticiens new-yorkais choisis par le chorégraphe Bill T. Jones, il est devenu le rendez-vous indispensable de la création contemporaine. ● ROBERT LEPAGE présente à Créteil son nouveau spectacle, *Elseneur*, d'après *Hamlet*.

L'axe Maubeuge-Créteil au cœur de la création contemporaine

Sur les friches de la récession économique, entre les murs froids d'une maison de la culture, Didier Fusillier réunit chaque année les plus grands représentants de l'art vivant. Cette fois Robert Lepage, Peter Brook, Robert Wilson, Bill T. Jones... ont fait le voyage

QU'Y A-T-IL de commun entre la vallée de la Sambre, abandonnée par ses industries, et le Val-de-Marne, base arrière des forces vives du tertiaire parisien ? Quel lien peut bien unir Maubeuge, livrée au clair-obscur du doute social, à Créteil et ses hautes cités dormant sur les rives d'un lac artificiel ? Oh !, presque rien, de ces riens qui changent tout : l'art vivant.

Dans le Nord, un homme jeune, Didier Fusillier, une équipe autour de lui, a bâti en dix ans sur les friches de la récession économique un domaine culturel qui associe à Maubeuge trois communes (Jeumont, Aulnoye et Feignies) et plus de vingt villages alentours, ainsi que la ville belge voisine de Mons. Ainsi est né le Manège, aujourd'hui scène nationale et centre culturel transfrontalier. A Créteil, dans les murs froids d'une maison de la culture qui lentement s'endormait, le même Fusillier mène depuis trois saisons ses actions de réanimation avec, ici comme à Maubeuge, un seul et même mot d'ordre : le plaisir de la création ; et une seule préoccupation : le public.

Didier Fusillier a dû être patient et convaincre, presque un à un, les habitants des terres du Nord de l'intérêt pour eux de se rassembler au théâtre. Beaucoup se sont moqués de ses « bus-cocktails » qui, de cité en cité, de campagne en campagne, s'en vont chercher les spectateurs au pied de leurs domiciles pour les acheminer dans l'une ou l'autre salle investies par le Manège et offrant à chacun, le temps du voyage, un verre de vin, de bière ou de jus de fruits. Mais les faits sont têtus : à la faveur du XXe Festival de Maubeuge, Visas 96, qui a eu lieu du 22 au 31 mars, plus de dix mille personnes ont assisté à l'une ou l'autre des manifestations d'un rendez-vous aussi riche qu'inattendu.



D.R. / MoMA.

« La Longue Langue » de Lesley Dill et « Wounded Knee » d'Oliver Herring, 1995.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

A l'affiche, l'Américain Robert Wilson pour la première présentation en France de sa nouvelle « performance-installation », *Perséphone*, atelier évolutif lancé en octobre 1995 aux Etats-Unis et qui, depuis, parcourt le monde par ses grandes capitales. Une heure et quinze minutes de haute plasticité, sur une partition de Philip Glass, toute la palette chromatique de Wilson. Sept interprètes sont les éléments d'une invention mêlant toutes les formes scéniques pour dire la dualité de la Reine des enfers et déesse des moissons. Au centre de l'œuvre, un incroyable chaos sous le regard d'un... nain de jardin : tout l'art, l'humour et la manière d'un Robert Wilson facétieux et envoûtant.

Peter Brook est venu lui aussi, avec *Oh les beaux jours*, de Samuel Beckett, production du Théâtre Vidy-Lausanne ; autant le dire tout net, ce fut une déception, Natasha Parry ne parvenant jamais vraiment à faire exister cette parabole existentielle que servit avec tant de foi Madeleine Renaud. Il y avait encore le Canadien Robert Lepage pour la création européenne d'*Elseneur*, transposition de *Hamlet* dans laquelle il joue tous les personnages *(lire ci-dessous)*.

Il y avait enfin, dans le théâtre du Manège, sa salle, sa scène, ses couloirs et ses halls, une sorte de foire aux nouvelles technologies mêlant terminaux Internet, lecteurs de CD-ROM et cinq installations interactives de première qualité, à ceci près que la technique n'en est encore qu'à de prometteurs balbutiements. Mais, après sa présentation au MOMA (Musée d'art moderne) de New York et à la Biennale de Lyon, on retrouvait *Lovers*, du Japonais Teiji Furuhashi, récemment mort du sida, rectangle clos sur les parois duquel s'animent des personnages au seul commandement des mouvements des spectateurs. Une œuvre d'autant plus émouvante qu'elle met en scène la disparition de son auteur qui se savait condamné... Après un détour dans le cockpit de Sirène, simulateur de vol en planeur, il fallait se disputer avec des familles entières pour devenir l'élément central de *Plasma*, installation vidéo-pneumatique conçue par l'Allemand Michaël Saup, familier du Frankfurt Ballet. Sous le feu d'une caméra vidéo et d'une caméra infrarouge, on devenait ainsi forme floue sur un drap blanc, commandant par le seul mouvement du corps sa propre apparition ou sa disparition, ainsi qu'un dispositif de vérins déformant le drap et un environnement sonore, pleinement acteur d'un spectacle onirique. Envoûtement enfin que *Le Miroir autonome*, de Christian Möller, système informatique qui décrypte les mouvements du corps du spectateur pour le reproduire, aujourd'hui imparfaitement mais dès demain de manière autrement réaliste, dans les mouvements d'un clone informatique placé au-delà d'un miroir sans tain... L'acteur virtuel en gestation.

On retrouvera ces installations, de même que Robert Lepage, dans la programmation du festival Exit de Créteil entre le 2 et le 13 avril. Ils seront rejoints par Bill T. Jones et Max Roach pour *the Telling*, concert-spectacle exceptionnel, Arthur Avilès, danseur portoricain de la compagnie Bill T. Jones pour *Maeva and the Floating Man*, la compagnie Dumb Type, de Teiji Furuhashi qui reprend son incroyable, splendide *S/N* et une troupe norvégienne inconnue, Bak-Truppen, qui présentera au milieu des spectateurs *Super-Per*, transposition annoncée comme iconoclaste du *Peer Gynt* d'Ibsen. Les espaces si hostiles de la Maison des arts seront transformés en galerie d'art new-yorkaise. Carte blanche a été donnée à Bill T. Jones pour réunir les plasticiens de son choix, sept artistes très différents mais tous virulents qui donnent ensemble une image assez précise de l'actualité de la création entre Harlem, Brooklyn et Soho *(lire ci-dessous)*.

DEUX TOITS

A Maubeuge comme à Créteil, Didier Fusillier a imposé un style et réconcilié des publics très différents avec le chemin du théâtre. Il prend souvent tous les risques, se refusant de cantonner sa mission à celle de diffuseur passif des œuvres du moment. Fort des deux structures qu'il dirige, du réseau d'amitiés qu'il a tissé sur tous les continents avec quelques-unes des institutions et plusieurs des compagnies les plus innovantes, il produit, coproduit ou reçoit des spectacles qui naissent ici dans un campus de la banlieue de Tokyo, là dans un appartement privé de Manhattan ou de la banlieue de Pékin, dans un hangar d'Amsterdam ou des Flandres... Il n'est pas rare, dans tel ou tel festival asiatique ou américain de lire, au bas d'un programme, le nom du Manège ou celui de la Maison des arts à la plus grande surprise de professionnels et de spectateurs qui aussitôt s'interrogent : *« Qu'est-ce que c'est, Maubeuge ? Créteil, vous connaissez ? »* La réponse vient, invariable, souriante : Maubeuge et Créteil sont deux des toits les plus chaleureux de la création contemporaine en France.

Olivier Schmitt

★ Festival international Exit, du 2 au 13 avril à la Maison des arts de Créteil. Tél. : 45-13-19-19. De 55 F à 100 F. Passeport Exit : 300 F.

Didier Fusillier, un homme du Nord

Après des études de droit, de philosophie et de lettres modernes, Didier Fusillier s'oriente sans hésiter vers le monde des arts et spectacles. Né il y a trente-sept ans à Valenciennes, c'est dans le Nord qu'il plante une première fois le décor d'un Festival Sambre-Hainaut en 1983, année où il crée une compagnie, le Théâtre Six. Quatre ans plus tard, il lance à Maubeuge deux festivals, le MIT, devenu Visas en 1995, et Les Inattendues de Juillet.

En 1990, il devient directeur du Manège, scène nationale de Maubeuge et centre culturel transfrontalier parce qu'il s'ouvre à Mons, la voisine belge. Depuis 1993, Didier Fusillier dirige également la Maison des arts de Créteil, où, chaque mois d'avril, il organise le festival Exit. Dans le Nord comme en Ile-de-France, il favorise la création et l'accueil des plus grands artistes internationaux, dans tous les domaines de l'art vivant.

Les bons génies des faubourgs de New York

Une exposition-parcours de l'autre côté du rêve américain entre Harlem, Brooklyn et Soho

À BROOKLYN, à deux pas du carrefour investi par Paul Auster pour son film *Smoke*, l'Américain d'origine allemande Oliver Herring, juste un peu plus de trente ans, conçoit des pièces de plastique tricoté (la matière qu'il utilise s'appelle le « mylar »), de formes planes ou installées à même le sol, et qui laissent toujours deviner des formes humaines plus ou moins indécises. Fortement touché par la disparition d'une amie, la performeuse Ethyl Eichelberger, qui s'est suicidée en 1990 parce qu'elle était malade du sida, il a laissé tomber la peinture – *« je n'avais pas envie*, dit-il, *de me demander à chaque tableau à quoi pourrait ressembler les prochains »* – pour les aiguilles et la lente introspection que permet le tricot : *« C'est un geste très mécanique, je n'ai pas de décision à prendre, chaque étape est semblable à la précédente. Cela me laisse le temps de réfléchir. »*

Son œuvre de quatre ans vient d'être exposée pendant trois mois au MOMA (Musée d'art moderne), temple de l'art contemporain de New York. Pour Créteil, Oliver Herring a conçu une performance réunissant trois tricoteurs installés en triangle, concevant sous le regard des spectateurs une sculpture évolutive hors du temps ordinaire, en trois dimensions et trois couleurs distinctes. Les « acteurs » tricotant chacun à leur rythme, l'un d'entre eux peut être éliminé à tout moment, ce qui permet à Oliver Herring de *« méditer sur le gain et sur la perte à la faveur d'un jeu mortel sans début ni fin »*.

Œuvre évolutive encore que celle du Jamaïcain de Harlem Nari Ward, récupérateur de génie dont l'atelier de Manhattan ressemble au dépôt d'un brocanteur malade. Découvert par Bill T. Jones, lors de la biennale des jeunes créateurs du Whitney Museum, Nari Ward a pour toute source d'inspiration la ville et la rue. Il les parcourt inlassablement pour récupérer tout matériau propice à transformation. Ces jours derniers, dans sa camionnette, il suivait les éboueurs de Créteil pour s'emparer des objets nécessaires à sa nouvelle installation. Au Withney, il y a un an, il avait ainsi rassemblé plusieurs milliers de poussettes dans un vaste espace aveugle, le fruit d'une quête de plusieurs semaines. De ces accumulations de nos déjections quotidiennes, il fait surgir des œuvres au premier abord amusantes ou ludiques qui deviennent vite le miroir inversé des villes où il travaille et la réflexion autrement inquiétante de la vanité de nos existences urbaines, entre tension et inertie.

L'univers de Lesley Dill, très jolie jeune femme qui a partagé son loft de Soho entre son appartement privé et son atelier, est totalement différent. Elle crée des œuvres et anime des performances qui mêlent la recherche plastique et une réflexion sur le langage, en créant ce qu'elle appelle des *« corps poème »* ou des *« robes parlantes »*.

PEINTURE D'UNE INSOUMISE

A la Maison des arts, elle travaillera avec six performeurs français placés autour d'elle pour une performance intitulée « La longue langue ». Tirant des rubans de papier un à un, ils déferont sa robe, laissant apparaître petit à petit des parcelles de son corps et des fragments de textes repris par des voix off. *« L'image est un langage*, explique-t-elle, *les mots en sont un autre ; la performance un troisième. Je veux confondre ces trois langages pour essayer de me rapprocher au plus près de ceux qui regardent et qui écoutent. A mesure que le monde rétrécit, la question du langage devient de plus en plus importante : lui seul distingue une communauté, un individu d'un autre. »*

Tout autre est la recherche, le combat est-on tenté d'écrire, de Joyce Pensato, petite femme brune de Brooklyn, qui, armée d'une éponge, balaie les grandes surfaces des toiles ou encore les murs des espaces qu'elle investit de gestes aussi amples et nerveux que ses œuvres. Sous sa main apparaissent bientôt des traits incertains, dont on comprend vite qu'ils figurent ou plutôt défigurent les héros de Walt Disney, et particulièrement Donald et Mickey, dont elle nous donne les radiographies sinistres, personnages démesurés réduits à leur squelette : la peinture rageuse d'une insoumise.

Trois artistes complètent cette exposition-parcours : le Noir Glenn Ligon dont on pourra frapper à satiété les punching-balls antiracistes, Dui Seid, installateur d'origine asiatique qui médite sur le lien entre le corps, la politique et aussi le sida, et, dans un genre autrement distrayant, une installation de Pepon Osorio, *Le Coiffeur*, qui permettra au spectateur de s'offrir une coupe dans le fauteuil d'un salon de coiffure portoricain. Ici, comme dans la plupart des pièces présentées à Créteil, l'œil découvre, quelquefois avec effarement, toujours avec passion, l'autre côté du rêve américain dans les recherches de plasticiens aussi différents que frères en résistance. Tous ont été choisis par le chorégraphe Bill T. Jones, qui avait, pour l'occasion, carte blanche.

O. S.

Les folies Shakespeare de Robert Lepage

ELSENEUR, de Robert Lepage. MAISON DES ARTS DE CRÉTEIL, jusqu'au 5 avril à 20 h 30, le 6 à 19 heures.

On attendait beaucoup, trop certainement, du nouveau spectacle du Canadien Robert Lepage, enchanteur du théâtre depuis quinze ans, à qui l'on doit des ouvrages remarquables, comme *La Trilogie du dragon*, *Les Aiguilles et l'Opium* ou *Les Sept Branches de la rivière Ota*. On sait déjà son art qui tient autant de la magie que de la mise en scène, cette manière tout à fait originale de créer des spectacles avec l'appui discret mais très spectaculaire des technologies avancées. *Elseneur*, son nouveau spectacle inspiré du *Hamlet* de Shakespeare, confirme son goût des dispositifs aussi insensés qu'efficaces.

Le spectateur est placé aujourd'hui face à trois panneaux mobiles tendus de draps blancs qui permettent d'incessantes projections d'images fixes – le générique du spectacle, un mur de pierres façon Elseneur, les rayons d'une bibliothèque, un sous-bois... – ou animées, ici la projection grand format d'images vidéo filmées en direct pendant la représentation. Cela permet à Robert Lepage de créer des effets de gros plan, de se dédoubler à volonté, de nous donner l'envers d'une scène quand on la voit de face. Cela l'autorise aussi à dissimuler parfois les mouvements d'un dispositif central incroyable, grand panneau de bois ouvert en son centre, circulaire et mobile, par une porte. Ce panneau ne cesse de bouger, de haut en bas, d'avant en arrière, sur lui-même, permettant de définir un à un les lieux de l'action. Comme le confiait un spectateur de Maubeuge au micro de France-Inter à la sortie de la représentation, *« si c'est ça le théâtre, alors, je suis vraiment sur le cul »*.

On peut le dire comme ça, mais on peut également douter aussitôt de la performance d'acteur de Robert Lepage qui s'attaque pour la première fois à ce sommet de l'art du jeu. Sa lecture égotiste d'*Hamlet* est une nouvelle fois spectaculaire mais elle exige un interprète irréprochable, ce qu'il n'est pas ici. Pour plusieurs raisons, celle d'abord du choix de la traduction de François-Victor Hugo, dont les errances poétiques sont datées. Celle aussi de l'amplification systématique de la voix qui crée une distance définitive entre le plateau et la salle. Celle enfin d'un jeu qui manque singulièrement de force, et surtout quand on a en tête les performances récentes, aussi diverses et convaincantes, de Gérard Desarthe, Ralph Fiennes ou Robert Wilson...

O. S.



Les trésors photographiques d'une Angleterre perdue

L'hôtel de Sully à Paris présente un extrait des collections de la Royal Photographic Society de Bath. De Fenton à Coburn, traditions et inquiétudes de l'époque victorienne

SOUVERAINE ANGLETERRE, *hôtel de Sully*, 62, rue Saint-Antoine, 75004, Paris. Tél. : 42-74-47-75. Jusqu'au 9 juin. Catalogue, Mission du patrimoine photographique, 62 p., 100 F.

Il est des expositions que l'on aurait attendues *il y a quinze ans*, quand tout était à faire dans la photographie, notamment découvrir les trésors qui dorment dans les collections prestigieuses. Mais les années 90 *préfèrent* les valeurs sûres, les compilations, comme s'il fallait toujours, pour se rassurer, répéter les gammes et offrir au public les classiques et autres best-of. Ainsi, le Centre Pompidou expose les collections du Musée d'art moderne de New York (*Le Monde* du 26 mars). Ainsi, l'hôtel de Sully présente « L'âge d'or de la photographie britannique à travers les collections de la Royal Photographic Society ».

Des perles, il y en a beaucoup, pour la plupart archi-connues des amateurs, dans cette collection victorienne dont on présente cent cinquante-cinq épreuves qui courent de 1839 à 1917, *de l'invention du* procédé à l'avènement du modernisme. Un certain nombre ont déjà été montrées en 1988 par le Centre national de la photographie, qui avait publié à l'occasion un numéro « Photo Poche ». Mais se lasse-t-on de contempler un étalage de chefs-d'œuvre et des épreuves magnifiées *par des tirages sophistiqués ?* L'émouvante feuille d'érable de Fox Talbot (une des premières reproductions, en 1839), la terrasse et le parc de Harewood House par Fen*ton où les personnages* règnent entre un jardin à la française et une forêt tourmentée, le portrait de Mary Hillier (sa servante et modèle) par Julia Margaret Cameron, *La Mer de marches* par Evans, *Tower Bridge* par Coburn, la cueillette des nénuphars d'Emerson, le temple d'Abou Simbel par Frith, les petites filles de Lewis Carroll, toutes ces images ont marqué les premiers instants de la photographie.

C'est l'*occasion* de rappeler la « guéguerre » qui oppose la France et l'Angleterre – Niepce et Daguerre d'un côté, Fox Talbot de l'autre – dans la découverte de la photographie. *Peu importe.* Cette collection royale montre combien le nouveau procédé a été utile pour glorifier les traditions – assez rigides du reste – de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie *victorienne*. Elle a aussi permis à nombre d'auteurs de promouvoir la photographie *« comme art et comme science »*, en se regroupant au tournant du siècle – comme dans nombre de pays – au sein d'une société élitiste, le Linked Ring.

Ces partis pris idéologiques peuvent agacer tant la photographie était faite par les riches pour les riches, évacuant tout ce qui pouvait déranger : la vie quotidienne, les ravages de l'industrialisation, les *classes laborieuses... Mais l'inquiétude* n'est pas loin. Dans les images de Roger Fenton par exemple. Cet avocat de formation était le photographe attitré de la famille royale. Ses paysages et vues d'architecture sont d'un lyrisme conquérant, mais *ils sont aussi hantés par des person*nages fantomatiques. Ses portraits des enfants de Victoria et d'Albert sont non moins troublants et ses vues de la guerre de Crimée sans *concession*.

SIGNATURES

D'où un sentiment étrange qui émerge au-delà du carcan des *conventions et qui aurait pu donner* du sens à une exposition soignée (dommage que les textes, tour à tour lyriques, informatifs ou descriptifs manquent de cohérence) *mais qui se contente de mettre en* avant des signatures : une *British touch*, cocktail de suffisance insulaire, d'excentricité, de romantisme, de religiosité, de perversité, de flous tourmentés, de douleurs, d'allégo*ries ambiguës, d'influences pictu*rales atypiques (préraphaélites, symbolisme avant l'heure). On retrouve tout cela dans le formidable portrait de l'astronome Herschel par *Cameron, flou et tragique*, déjà dans un autre monde (*voir ci-dessus*). Mais aussi dans deux célèbres compositions réalisées au moyen de plusieurs négatifs assemblés : *Fading Away* (« Les Derniers ins*tants », 1858) par Robinson*, où une jeune fille meurt de tuberculose devant sa famille éplorée, et *Les Deux Voix de la vie* (1909), où Rejlander oppose, dans la même image, les valeurs *du travail aux mœurs disso*lues. Toute une société avant sa dislocation.

Michel Guerrin



THE ROYAL PHOTOGRAPHIC SOCIETY.

« L'Astronome (Sir John Herschel) », de Julia Margaret Cameron, 1867. Collection de la Royal Photographic Society.

L'Orchestre de Paris invite les enfants blacks-blancs-beurs au Théâtre du Châtelet

ÉLÈVES du lycée Victor-Duruy, dans le 7e arrondissement de Paris, *enfants* du primaire de Bezons, adolescents des collèges de Bondy : le public des samedis matins au Châtelet tranche avec celui, plus grisonnant, des habitués des concerts classiques. Huit fois dans l'année, l'Orchestre de Paris invite les 5-25 ans, au tarif exceptionnel de 30 francs, pour le même programme que celui donné en semaine à la Salle Pleyel. Samedi, le pianiste François-René Duchable et l'Orchestre ont permis aux jeunes d'entendre ce que les adultes de Pleyel avaient écouté *trois jours avant*, à un *tarif* nettement supérieur : le *Concerto pour piano en la mineur, op. 16* d'Edvard Grieg, compositeur norvégien (1843-1907), et la *Symphonie nº 35 en ré majeur, Haffner, KV 385* de Mozart.

Les spectateurs viennent en groupe, emmenés par leur instituteur ou leur professeur (de musique, français, histoire, etc.). Les élèves des zones d'éducation prioritaire (ZEP) – les quartiers les plus pauvres – bénéficient des « bus gratuits pour la prévention » que la RATP met à leur disposition. D'autres profitent de bus spéciaux, grâce au partenariat signé entre la RATP et l'Orchestre de Paris en 1993. Une petite partie des jeunes viennent en famille ou entre amis ; souvent ils étudient eux-mêmes la musique.

Calés dans leur immense fauteuil de velours rouge, les pieds n'atteignant pas le sol, les Petits Poucets et les Boucles d'or sucent leur pouce. *Une* rangée de « grandes » Antillaises (dix ans), aux tresses savantes, commentent le catogan frisé de François-René Duchable. La casquette de rappeur posée *sur* la moquette, des adolescents applaudissent le pianiste à tout rompre, en tapant des pieds comme à un concert de rock.

SUIVANT LE PROTOCOLE

Impeccable, le *soliste salue* le public avec le même respect que lors d'une première mondaine et juste l'ébauche d'un sourire heureux face à ces auditeurs inhabituels. *Ici, on prend ce public au* sérieux : non seulement le programme est identique à celui de Pleyel, mais surtout le concert se déroule suivant le même protocole. Pas de « bonjour les petits enfants ! » ni de « je vais vous expliquer *Mozart* ». *On veille* seulement à ce que le concert ne dépasse pas les soixante à soixante-dix minutes, pour ne pas risquer déconcentration et chahut.

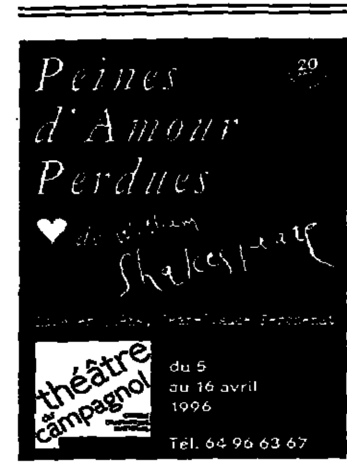
Dès que les lumières s'éteignent, le silence se fait sans trop de mal. Samedi, l'attention semblait plus grande à Grieg qu'à la symphonie de Mozart. Le jeu et la personnalité de François-René Duchable, formé par Artur Rubinstein, y sont pour beaucoup. Le pianiste, qui vit dans un village savoyard et fuit la jet-set musicale internationale, joue souvent pour les malades des hôpitaux, les prisonniers et les publics qui ne vont jamais au concert – sans en faire la publicité. Sur la scène du Châtelet, cet homme de quarante-quatre ans regarde les enfants avec attention, écoute la concentration de l'auditoire. A leur âge, il était déjà élève du Conservatoire national supérieur de musique.

« FANTASTIQUE »

Touchés par son interprétation, les jeunes spectateurs lui ont rendu une belle *ovation*. *Le pianiste* parti après un *bis*, l'Orchestre semblait orphelin sans la présence d'un soliste facilitant l'adhésion d'un public profane. Certes, les enseignants sont censés préparer les élèves au programme, à l'aide d'une brochure distribuée par l'Orchestre de Paris. Elle explique, avec des plans et des dessins, la composition d'un orchestre symphonique. Elle résume en deux pages les *principaux événements* politiques et culturels de 1755 à 1992. Quelques notices présentent les compositeurs et les œuvres des concerts. Mais ce matériau pédagogique est bien trop mince pour permettre à des instituteurs ou *des professeurs non musiciens* d'initier vraiment leurs élèves.

Venus pour la première fois de leur vie à un concert classique, des collégiens de Bondy se disaient plutôt contents. *« Je me suis un peu ennuyé à la fin, mais je reviendrais bien une fois par an »*, explique François, élève de cinquième. Leïla et Rosa, deux sœurs de onze et treize ans, sont enthousiastes : *« On prend des cours de piano. Alors, voir Duchable, c'est fantastique. »* Elles sont des habituées du samedi matin : *« Un bon concert, c'est le meilleur moyen de bien commencer une journée. »*

Catherine Bédarida



Lokua Kanza, des mélodies dirigées vers le ciel

D'ABORD, dans la pénombre de l'Olympia, les bruits d'une savane au *crépuscule*. Le chant des grillons en prélude, lundi 1er avril, à une nuit *exotique ? Plus* simplement, une atmosphère propice au souvenir et au recueillement. Les idées reçues – « les Africains ont le rythme dans le sang » – et les recette douteuses de la world music – le vernis synthétique de certaines adaptations de musiques traditionnelles – n'ont ici plus cours. Chanteur-guitariste franco-zaïrois, *Lokua Kanza* a élaboré, à l'instar de son compatriote, le pianiste Ray Lema, un univers où se côtoient instinct et minutie de l'écriture, sensibilité frissonnante et *intelligence* musicale. Une spécificité fièrement hybride qu'il doit en partie à son éducation.

Né en 1958 dans l'est du Zaïre, d'un père mongo, ethnie férue de polyphonies, et d'une mère tutsie, il étudiera la musique classique au conservatoire de Kinshasa, puis le jazz, développant de so*lides acquis qui lui* permettront d'intégrer les meilleurs orchestres du pays (celui de la reine Abeti, puis l'orchestre du Ballet national). Emigré à Paris en 1984, ses *compétences en feront un musi*cien de studio prisé. Manu Dibango, Papa Wemba, Angélique Kidjo ainsi que Claude Nougaro s'offriront ses services. Mais le chanteur avait aussi un jardin secret, cultivé de nuit et en solitaire. Autoproduit de façon presque clandestine, un premier album éponyme, recueil de seize mélodies frémissantes, allait récolter les louanges de quelques initiés *avant de trouver un véritable dis*tributeur. *Wapi Yo*, son second disque, sorti à l'automne, qui confirmait l'originalité du talent, bénéficie cette fois de l'appui d'une multinationale (BMG).

Avec une grâce peu commune, *Lokua Kanza met son* impressionnante maîtrise technique au service de la simplicité et du dépouillement. Sur scène, il est parfois seul, mais est le plus souvent accompagné du chœur tourbillonnant de la Sénégalaise Julia Saar et du *chanteur-percussionniste* Didi Ekukuan. Mais même quand il est rejoint par onze autres musiciens, dont un pianiste, un guitariste, quatre choristes, un percussionniste et un quatuor à cordes, Lokua impose l'élégance de la sobriété et son goût du silence.

Mises en valeur par un son limpide, les harmonies chorales s'envolent avec légèreté et précision. Chaque vocaliste use de son micro comme d'un instrument.

Chantées en lingala, en *wolof*, en swahili mais aussi en français et en anglais, ces mélodies sont dirigées vers le ciel sous la forme de prières, de lamentations, de complaintes mystiques ou amoureuses. Parfois, la langue redouble les effets percussifs d'un discret tambour ou participe au déhanchement sexy d'une danse, mais le plus souvent les voix se superposent en strates aériennes décorées d'une guitare virtuose qui évoque autant la douce amertume d'une bossa brésilienne, la familiarité du folk ou de la chanson française que les sonorités tintinnabulantes de la cora africaine.

Ostensiblement, Lokua Kanza cherche à produire de l'émotion. Celle-ci est souvent palpable. *« Lorsque j'avais treize ans, avec ma sœur nous nous amusions à construire un petit théâtre en toile que nous baptisions Olympia. Elle est morte depuis. Je voudrais lui dire : on l'a fait ! »*, explique-t-il dans un sanglot. Mais, à force de chanter la main sur le cœur, le danger des bons sentiments le guette aussi parfois. Sa reprise de *La Bombe humaine* de Téléphone, ancien groupe phare du rock lycéen, se prive de toute magie. Entre les morceaux, ses allusions répétées à l'amour universel, à la paix, à la solidarité et autres évidences naïves gâcheraient presque le courant de sympathie que son humour et sa gentillesse naturelle ont réussi à instaurer. Certains textes, d'un angélisme béat, dévoilent une mièvrerie préjudiciable, qui a *sans doute* empêché le musicien zaïrois d'enflammer tout à fait le public parisien.

Stéphane Davet

■ **INDUSTRIES MUSICALES : Roger Ames**, quarante-six ans, a été nommé président de PolyGram Music Group. Il est simultanément promu à la fonction de vice-président exécutif du groupe PolyGram. *Britannique*, Roger Ames aura la responsabilité internationale de l'ensemble des activités du groupe PolyGram dans les domaines de la musique enregistrée et de l'édition musicale. Originaire de Trinidad dans les Caraïbes, M. Ames a *commencé sa carrière* dans l'industrie musicale en 1975 chez EMI. Entré chez PolyGram en 1979, il avait été nommé, en janvier 1993, PDG de PolyGram Grande-Bretagne. John Kennedy, avocat d'affaires spécialisé dans le droit artistique, lui succède.

■ **ART : la quasi-totalité de l'œuvre gravé d'Albrecht Dürer (1471-1528)** est présenté au Musée du Petit Palais à Paris, à partir du *4 avril. L'ensemble* de 122 gravures sur bois et 102 burins (gravures sur cuivre) du maître inégalé de la Renaissance en Allemagne est le fruit de la passion et de l'érudition d'Eugène Dutuit (1805-1886), collectionneur qui passa trente ans à réunir des livres et des estampes (Petit Palais, avenue Winston-Churchill, Paris 8e. Mº Champs-Elysées-Clemenceau. 40 F. De 10 h 30 à 18 heures, le samedi de 14 heures à 18 h 30. Fermé *dimanche et lundi. Jusqu'au* 15 mai).

■ **MUSIQUE : les Britanniques Christopher Goldsack et Janet Shell** et les Français Jean-Pierre *Cadignan et Ingrid Perruche ont* remporté le 9e Concours international d'interprétation de la mélodie française. Trente-huit chanteurs lyriques de huit pays, moyenne d'âge *de 23 à 29 ans, en majorité non* francophones, participaient à cette compétition, dédiée à la mélodie française de Gounod à nos jours. Elle fut créée par l'association Le Triptyque, fondée en 1934 par Pierre d'Arquennes, qui préside toujours à sa destinée. Christopher Goldsack, déjà couronné au Concours de chant de Toulouse, a reçu le prix Milhaud doté de 10 000 francs. Sa compatriote, la soprano Janet Shell, a reçu le prix Poulenc (10 000 francs). Le jury, présidé par la cantatrice Irène Joachim, a accordé le prix Fauré (10 000 francs) au baryton Jean-Pierre Cadignan et le prix Roussel (10 000 francs) à la soprano Ingrid Perruche.

■ **Le Français Christian Chorier** vient d'être nommé directeur du Festival de musique Montreux-Vevey. Il prendra ses fonctions le 1er juillet 1996. Christian Chorier, cinquante-deux ans, directeur de l'Opéra de Clermont-Ferrand et du Théâtre de Poissy, remplace à Montreux un autre Français, Yves Petit de Voize, par ailleurs rédacteur en chef de la revue *Diapason*, qui a préparé la 51e édition de la manifestation, qui se tiendra en septembre.

■ **CINÉMA : le Prix du jury du Festival** international des films de femmes de Créteil a été attribué à la réalisatrice chinoise Ann Hui, pour son film *Neige d'été*. Ancienne assistante de King Hu, Ann Hui est une réalisatrice influente de la nouvelle vague de Hongkong. Le jury a accordé une mention spéciale à *La Femme pastèque*, de la Noire américaine Cheryl Dunye ; ce film a aussi reçu le Prix du public. La jeune réalisatrice revendique un cinéma en*gagé, antiraciste* et *antisexiste. Sur* un mode humoristique, *La Femme pastèque* parcourt l'histoire des actrices noires américaines dans les années 30 et la relie aux mouvements lesbiens d'aujourd'hui. *Les* autres prix ont été remis à *Wiz*, film français d'Agnès Poirier, *La Môme singe*, de Xiao-Yen Wang (Etats-Unis-Chine), *La Maison des femmes aveugles*, de Sandra Kybertas (Canada), *Paris Was a Woman*, de Greta Schiller (G.-B., E.-U., Allemagne). Le court-métrage bosniaque *Ecce homo*, de Vesna Ljubic a reçu le prix du meilleur court-métrage étranger.

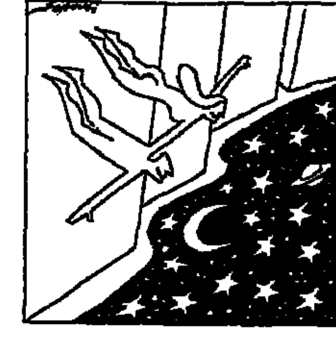


صكنا من الاهل

Tous à la Salle Gaveau

Le pianiste Nelson Freire y donne son unique récital parisien de l'année

DANS SON NUMÉRO de février, le mensuel *Répertoire des disques compacts* a désigné « meilleure interprétation » la version de la *Fantaisie* de Schumann par Nelson Freire, ex aequo avec celle de Martha Argerich (1 CD Alphée distribué par Concord) à l'issue de la confrontation – à l'aveugle ! – d'une vingtaine d'enregistrements. Voici le pianiste brésilien à Paris pour un unique récital. Il a choisi Beethoven, Schumann, Debussy et Chopin. Ceux qui le connaissent y seront – Freire est l'un des artistes les plus admirables de notre temps –, les autres auraient intérêt



à le découvrir : il est l'un des rares pianistes d'aujourd'hui à faire jeu égal avec les Horowitz, Moïseiwitsch, Novaës, Cortot, Hoffmann, Rachmaninov, Sofronitzki, Gilels, Lhevinne et autres Kempff et Arrau qui ont fait, en leur temps et chacun à sa façon, du piano *l'instrument qu'il est devenu* dans la conscience des musiciens.

★ **Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. 20 h 30, le 2. Tél. : 49-53-05-07. De 75 F à 270 F.**

UNE SOIRÉE À PARIS

Les Maîtres du dotar
Le Théâtre de la Ville, qui fut l'un des premiers à explorer les contrées inexploitées de l'Ouzbékistan ou du Tadjikistan, accueille Hâj Qorban Soleimâni, né en 1920 dans le nord du Khorassan, et l'un des plus saisissants joueurs de *dotar* (luth à deux cordes). Celui-ci est entouré d'Alireza Soleimâni, de Soltan-Ali Khodaverdiev, Nazriev. Poèmes épiques et légendes n'ont aucun secret pour ces bardes chanteurs.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. 20 h 30, le 3 avril. Tél. : 42-74-22-77. 80 F.

Festival de musique du Chalet du lac
A Saint-Mandé, on a choisi d'explorer les musiques d'ailleurs faites ici, avec un beau sens de l'artisanat d'art : de la musique tsigane et yiddish, avec Les Yeux noirs (le 2), la *Kumpania Zelwer* (le 4) ; *du jazz-musette*, avec le Trio Jauvain-Hardy-Delor, Bolovaris Jazz Quartet, Les Primitifs du futur (le 3) ; du tango argentin, avec Tempo di Tango, le groupe du bandonéoniste Olivier Manoury (le 5).
Le Chalet du lac, orée du bois de Vincennes, Paris 12e. Du 2 au 5 avril. Tél. : 43-28-09-89.

Les Thugs
Ces Angevins austères sont depuis une décennie les figures emblématiques d'un extrémisme rock qui ne connaît pas de frontières. Leur nouvel album, *Strike*, compresse assez idéalement mélodies tranchantes et guitares sous haute tension.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. 19 heures, le 2 avril. Tél. : 44-92-45-45. De 90 F à 100 F.

Garbage
Producteur célébré pour son travail avec Nirvana, Butch Vig a fondé son propre groupe, Garbage, qui tente de nous réconcilier avec la new wave noire et métallique popularisée au début des années 80 par Sisters of Mercy ou The Mission. Des chansons solides et une chanteuse charismatique y parviendraient presque.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. 19 heures, le 3 avril. Tél. : 44-92-45-45. De 115 F à 130 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

La Dernière Bande ; L'Innommable
de Samuel Beckett, mise en scène de l'auteur, avec Pierre Chabert.
Théâtre Molière-Maison de la Poésie, 161 bis, rue Saint-Martin, Paris 3e. Mo Rambuteau. A partir du 3 avril. Du mercredi au samedi, a 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 44-54-53-00. Durée : 1 heure. 75 F et 100 F. Jusqu'au 17 avril.*

En cas de meurtre
d'après Joyce Carol Oates, mise en scène de Lucienne Hamon, avec Andréa Ferréol, Maurice Barrier et Lionnel Astier.
Théâtre du Rond-Point, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8e. Mo Franklin-D.-Roosevelt, Champs-Elysées-Clemenceau. A partir du 9 avril. Le mercredi, à 19 h 30 ; les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 44-95-98-10. Durée : 1 h 30. De 80 F à 150 F. Jusqu'au 29 juin.*

Elseneur
de et avec Robert Lepage, d'après William Shakespeare.
Maison des Arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Les mercredi 3, jeudi 4, a 20 h 30 ; le vendredi 5, à 20 h 45 ; le samedi 6, à 19 heures. Tél. : 45-13-19-19. De 55 F à 100 F. Jusqu'au 6 avril.*

Exercices de style
d'après Raymond Queneau, mise en scène de Michel Abecassis, avec Alain Maillard, Serge Thiret et Michel Abécassis.
Fondation Deutsch-de-la-Meurthe, 37, boulevard Jourdan, Paris 14e. Mo Cite-Universitaire. A partir du 4 avril. Du jeudi au samedi, à 20 h 30. Tel. : 60-10-55-24. Durée : 1 h 10. De 50 F a 100 F. Jusqu'au 22 juin.*

Kaïdara
d'Amadou Hampâté Ba, mise en scene de Lucio Mad, avec Nicolas Bissi, Dom Farkas, Boni Gnahoré, Vanessa Trang, Toukla Phommachak et Hamid Seeman.
Théâtre la Piscine, 254, avenue de la Division-Leclerc, 92 Châtenay-Malabry. Du jeudi 4 au samedi 6, les mardi 9, mercredi 10, jeudi 11, vendredi 12, samedi 13, à 20 h 45 ; les dimanche 7 et dimanche 14, à 17 h 30. Tél. : 46-83-83-87. Durée : 1 h 40. 60 F et 100 F. Jusqu'au 14 avril.*

Le Précepteur
d'après Jacob Lenz, mise en scène de Sylvain Maurice, avec Jean-Pascal Abribat, Simon Bakhouche, Nadine Berland, Michel Quidu, Ivan Duruz, Désirée Olmi, Catherine Tolosa, Pascal Martin-Granel et Baptiste Roussillon.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. A partir du 9 avril. Les mercredi, vendredi, samedi, a 20 h 30 ; les jeudi et mardi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 43-28-36-36. Durée : 1 h 30. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 19 mai.*

La Retraite d'Eugène
de Philippe Delaigue, mise en scène de l'auteur, avec Maurice Deschamps et Christian Taponard.
Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre, 92 Malakoff. Les mardi 9, mercredi 10, vendredi 12, samedi 13, a 20 h 30 ; le jeudi 11, a 19 h 30 ; le dimanche 14, a 17 heures. Tél. : 46-55-43-45. Duree : 1 h 30. 25 F et 115 F. Jusqu'au 14 avril.*

S/N
de Teiji Furuhashi, mise en scene de l'auteur, avec Peter Golightly, Kenjiro Ishibashi, Izumi Kagita, Noriko Sunayama, Tadasu Takamine, Mayumi Tanaka et Misako Yabuuchi.
Maison des Arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Le mardi 9, a 19 heures ; les mercredi 10 et jeudi 11, a 20 h 30. Tél. : 45-13-19-19. Duree : 1 h 30. De 55 F a 100 F. Jusqu'au 11 avril.*

SÉLECTION

L'Ange noir
de Nelson Rodrigues, mise en scene d'Alain Ollivier, avec Jean-Michel Martial, Lorena Da Silva, Alexandre David, Lucie Berélowitsch, Emmanuelle Baillot, Cécile Camp, Sophie Daull, Cecile Gerard, Jenny Alpha, Philippe Gazin-Judith, Victor Legrand, Josselin Siassia, Emilie Benoit, Catherine Eolanga, Michèle Lemoine et Martine Maximin.
Maison de la culture, 1, boulevard Lenine, 93 Bobigny. Du mardi au samedi, a 20 h 30 ; le dimanche, a 15 h 30. Tél. : 41-60-72-72. Durée : 2 h 05. 100 F et 140 F. Jusqu'au 14 avril.*

Chambre obscure
de Vladimir Nabokov, mise en scene d'Anton Kouznetzov, avec Jean-Gabriel Nordmann, Veronique Octon, Richerd Sammel et Marc Wery.
Théâtre national de l'Odeon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odeon, RER Luxembourg. Du lundi au samedi, à 18 heures. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 1 h 25. De 30 F a 70 F. Jusqu'au 4 mai.

La Danse de mort
d'August Strindberg, mise en scène de Matthias Langhoff, avec Berangere Dautun, Muriel Mayette, Jean Dautremay, Céline Samie et Gilles Privat.
Comédie-Francaise, salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Les mercredi 3, mardi 9, jeudi 11, lundi 15, a 20 h 30 ; le dimanche 14, a 14 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 3 heures. De 25 F a 175 F. Jusqu'au 16 juillet.

Etre sans père (Platonov)
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Claire Lasne, avec Patrick Pineau, Anne Alvaro, Richard Sammut, Yann-Joël Collin, Fabien Orcier, Anne See, Dominique Guihard, *Sylvia Cordonnier*, Alain Enjary, Patrice Bernand, Nicolas Fleury, Anne Klippstiehl et Gérard Hardy.
Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Du mardi au samedi, à 20 heures. Tél. : 42-02-02-68. Durée : 4 heures. De 65 F à 135 F. Jusqu'au 20 avril.*

Imprécation IV
de Michel Deutsch, mise en scene de l'auteur, avec Judith Henry, Andre Wilms, Marie Payen et le groupe Sentimental 3 x 8.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille, Voltaire. Du mardi au samedi, a 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tel. : 43-57-42-14. Duree : 1 h 30. 70 F et 100 F. Jusqu'au 14 avril.*

Moi
d'Eugene Labiche et Edouard Martin, mise en scène de Jean-Louis Benoit, avec Dominique Constanza, *Jacques Sereys*, Yves Gasc, Anne Kessler, Jean-Pierre Michaël, Igor Tyczka, Eric Frey, Christian Blanc, Eric Doye, Bruno Putzulu, *Bruno Raffaelli et Laurent Rey.*
Comédie-Francaise, salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Les dimanche 7, mercredi 10, vendredi 12, samedi 13, dimanche 14, mardi 16, a 20 h 30 , le lundi 8, a 14 h 30. Tél : 40-15-00-15. Duree : 2 h 15. De 25 F a 175 F. Jusqu'au 21 juillet.

Napoléon ou les Cent Jours
de Christian Dietrich Grabbe, mise en scène de Bernard Sobel, avec Estelle Aubriot, Michel Bompoil, Anne Caillere, *Christophe Caustier, Sylvia Conti*, Vincent Dissez, Cyril Dubreuil, Bernard Ferreira, Gilles Masson, Eric Pingault, Dominique Richard, Xavier Tchili, Gérard Watkins, Damien Witecka et la P'tite Fanfare.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Du mardi au samedi, a 20 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tel. : 41-32-26-26. Durée : 3 h 30. 95 F et 140 F. Jusqu'au 21 avril.*

Orage (opus 1)
d'August Strindberg, mise en scène de Bruno Meyssat, avec Christine Bertocchi, Geoffrey Carey, Philippe Cousin, Sylvie Jobert, Jean-Michel Rivinoff, Catherine Vallon et Vincent Vernillat.
Theâtre Gerard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, a 17 heures. Tel. : 48-13-70-00. Durée : 1 h 30. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 13 avril.*

Peines d'amour perdues
de William Shakespeare, mise en scène de Jean-Claude Penchenat, avec Aziz Arbia, Gilbert Beugniot, Eléonor Briganti, Fabrice Cals, Anne Demeyer, Michel Fau, Jean Gillibert, Ernest Guevara, *Jean-Marc Haloche, Xavier Kuentz*, Sophie Lahayville, Françoise Miquelis, Mathias Mlekuz, Laure Pointeau, Marc Schapira, Michel Toty et Bénédicte *Wenders.*
Théâtre du Campagnol, 20-22, rue Marcel-Cachin, 91 Corbeil-Essonnes. Les vendredi 5, samedi 6, mardi 9, vendredi 12, samedi 13, mardi 16, à 20 h 45 ; les mercredi 10 et jeudi 11, à 19 heures ; le dimanche 14, a 16 heures. Tél. : 64-96-63-67. Durée : 3 heures. 75 F et 110 F. Jusqu'au 16 avril.*

Quel petit vélo à guidon chromé au fond de la cour ; Les Eaux et forêts
de Georges Perec et Marguerite Duras, mise en scène d'Isabelle Nanty et Tatiana Vialle, avec Jacques Spiesser (Pérec), Aurore Clément, Elisabeth Depardieu et Jacques Spiesser (Duras).
Gaîté-Montparnasse, 26, rue de la Gaîté, Paris 14e. Mo Edgar-Quinet, Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. Du mardi au vendredi, a 20 h 30 ; le samedi, à 17 h 30 et 20 h 30 ; le dimanche, á 17 heures. Tél. : 43-22-16-18. Durée : 2 heures. De 75 F à 220 F. Jusqu'au 30 juin.*

Savannah Bay
de Marguerite Duras, mise en scène de Jean-Claude Amyl, avec Martine Pascal *et Gisèle Casadesus.*
Theâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mo Trocadéro. Du mardi au samedi, a 21 heures. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 1 h 10. 120 F et 160 F. Jusqu'au 14 avril.*

Sophonisbe
de Pierre Corneille, mise en scene de Jean-Marie Villegier, avec Alfredo Canavate, Sandrine Bonjean, Jean-Pierre Baudson, Stéphane Fauville, François Frapier, Frédéric Laurent, Anne Claire, Candy Sauinier, *Marie-Ange Dutheil*, Marc Schreiber et Jean-Noël de Marcovitch.
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9e. Mo Opera. Du mercredi au samedi, a 20 h 30 ; le dimanche, a 16 heures ; le mardi, a 19 heures. Tel. : 47-42-67-27. Duree : 3 heures. De 40 F a 150 F. Jusqu'au 28 avril.*

Le Tartuffe
de Molière, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, avec la troupe du *Theâtre du Soleil.*
Cartoucherie-Theâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mercredi 3 au samedi 6, les mercredi 10, jeudi 11, vendredi 12, samedi 13, à 19 h 30 ; les dimanche 7 et dimanche 14, à 15 h 30. Tél. : 43-74-24-08. Durée : 3 h 30. 150 F. Jusqu'au 14 avril.

Titre provisoire
de Jean-Marie Patte, mise en scene de l'auteur, avec Emmanuelle Grange, Michele Oppenot, *Juliette Poissonnier*, Hubertus Biermann, Arnaud Churin, Kimon Dimitriadis, Loïc Houdre, Pascal Omhovère, Vincent Ozanon, Christophe Vandevelde et Jean-Marie Patte.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du mardi au samedi, a 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 41-60-72-72. Durée : 2 heures. 100 F et 140 F. Jusqu'au 14 avril.*

Tout est bien qui finit bien
de William Shakespeare, mise en scène de Jean-Pierre Vincent, avec Olivier Besson, Marc Bodnar, Bertrand Bossard, Rémy Carpentier, Cécile Cholet, Olivier Dupuy, Hélène Fabre, Fréderic Fisbach, Bernard Freyd, Pierre Marello, Madeleine Marion, Myrto Procopiou, Laurent Sauvage, Josée Schuller et Jean-Jacques Simonian.
Theâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du mardi au samedi, a 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 46-14-70-00. Durée : 3 heures. De 80 F a 130 F. Jusqu'au 13 avril.*

Un mois à la campagne
d'Ivan Tourgueniev, mise en scene d'Yves Beaunesne, avec Nathalie Richard, Stephanie Schwartzbrod, Nicole Colchat, Jean-Pol Dubois, Marc Citti, Christophe Le Masne, Renaud Bécard, Vincent Massoc et en alternance Gregory Chaillou ou Quentin Deguitre.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, a 17 heures. Tél. : 48-13-70-00. Durée : 2 heures. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 20 avril.*

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

LE CŒUR FANTÔME
Film français de Philippe Garrel, avec Luis Rego, Aurélia Alcaïs, Maurice Garrel, Evelyne Didi, Roschdy Zem, Camille Chain (1 h 27).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10).

LA DERNIÈRE MARCHE
Film américain de Tim Robbins, avec Susan Sarandon, Sean Penn, Robert Prosky, Raymond J. Barry, R. Lee Ermey, Celia Weston (2 h 02).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Le Champo-Espace Jacques-Tati, dolby, 5e (43-54-51-60) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

LES DERNIERS JOURS D'EMMANUEL KANT
Film français de Philippe Collin, avec David Warrilow, André Wilms, Roland Amstutz, Christian Rist, Julien Rochefort, Claude Aufaure (1 h 10).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

L'ÉCHAPPÉE BELLE
Film français d'Etienne Dhaene, avec Jean-Marc Barr, Anémone, Olivia Bonamy, Antoine Duléry, Laurence Masliah, *Zinedine Soualem (1 h 25).*
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

LA FEMME DU PORT (**)
Film mexicain d'Arturo Ripstein, avec Patricia Reyes Spindola, *Alejandro Parodi*, Damian Alcazar, Evangelina Sosa, *Ernesto Yanez (1 h 50).*
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10).

GET SHORTY
Film américain de Barry Sonnenfeld, avec John Travolta, Gene Hackman, René Russo, Danny DeVito (1 h 45).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

GUILTRIP
Film irlandais de Gerard Stembridge, avec Andrew Connolly, Jasmine Russel, Peter Hanly, Michelle Houlden, Frankie McCafferty, Pauline McLynn (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Biarritz-Majestic, 8e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10).

MARCHAND DE RÊVES
Film franco-italien de Giuseppe Tornatore, avec Sergio Castellitto, Tiziana Lodato, Franco Scaldati, Leopoldo Trieste, *Clelia Rondinella, Tano Cimarosa* (1 h 54).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

PÉDALE DOUCE
Film français de Gabriel Aghion, avec Patrick Timsit, Fanny Ardant, Richard Berry, Michèle Laroque, Jacques Gamblin (1 h 40).

SALE GOSSE
Film français de Claude Mouriéras, avec Anouk Grinberg, Axel Lingée, Alberto Gimignani, Philippe Madala, Sotigui Kouyaté, *Ahmed Douache (1 h 35).*
Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

TOY STORY
Dessin animé américain de John Lasseter (1 h 17).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; *UGC Normandie, dolby, 8e* (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, *dolby, 8e (36-68-49-56) ; Paramount* Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; *Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e* (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

BEAUMARCHAIS L'INSOLENT
de Edouard Molinaro,
avec Fabrice Luchini, Manuel Blanc, Sandrine Kiberlain, Jacques Weber, Michel Piccoli, Claire Nebout.
Français (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; *Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10)* ; Miramar, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathe Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

BROKEN ARROW
de John Woo,
avec John Travolta, Christian Slater, Samantha Mathis, Delroy Lindo, Frank Whaley, Bob Gunton.
Américain (1 h 48).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10). VF : Gaumont Alesia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

CASINO (*)
de Martin Scorsese,
avec Robert De Niro, Sharon Stone, Joe Pesci, Don Rickles, Alan Hing, Kevin Pollak.
Américain (2 h 58).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Grand Action, *dolby, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63)* ; Bretagne, dolby, 6e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; *Majestic Passy, dolby, 16e* (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; *réservation : 40-30-20-10).*

DEAD MAN
de Jim Jarmusch,
avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.
Américain, noir et blanc (2 h 14).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR
de Danièle Dubroux,
avec Chiara Mastroianni, Melvil Poupaud, Hubert Saint-Macary, Serge Merlin, Mathieu Amalric, Danièle Dubroux.
Français (1 h 35).
Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; *Sept Parnassiens*, 14e (43-20-32-20).

LEAVING LAS VEGAS (*)
de Mike Figgis,
avec Nicolas Cage, Elisabeth Shue, Julian Sands, Richard Lewis, Steven Weber, *Kim Adams.*
Americain (1 h 51).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, *6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde*, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Triomphe, dolby, 8e (36-68-45-47) ; UGC Opera, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

NICO ICON
de Susanne Ofteringer,
avec Tina Aumont, Ari Boulogne, Edith Boulogne, Jackson Browne, John Cale, *Bob Dylan.*
Allemand (1 h 12).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).

NIXON
d'Oliver Stone,
avec Anthony Hopkins, Joan Allen, Powers Boothe, Ed Harris, Bob Hoskins, E. G. Marshall.
Americain (3 h 10).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24) ; Publicis *Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55* ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-68-04-73 ; reservation : 40-30-20-10).

OCTOBRE
de Pierre Falardeau,
avec Hugo Dubé, Luc Picard, Pierre Rivard, Denis Trudel, Serge Houde.
Québécois (1 h 30).
Action Christine, dolby, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

VALSE AU BORD DE LA PETCHORA
de Lana Gogoberidze,
avec Ninon Surguladze, Guram Pirtskhalava, Marika Chichinadze, Tamara Skhirtladze, Ninely Chankuftadze.
Georgien (1 h 48).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

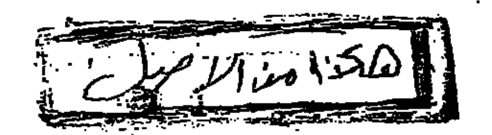
REPRISES

J'ENTENDS PLUS LA GUITARE
de Philippe Garrel,
avec Benoît Régent, Johanna Ter Steege, Yann Collette, Mireille Perrier, Brigitte Sy, Anouk Grinberg.
Français, 1991 (1 h 38).
14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LE SPORT FAVORI DE L'HOMME
de Howard Hawks,
avec Rock Hudson, Paula Prentiss, Maria Perschy, Charlene Holt, John McGiver, Roscoe Karns.
Américain, 1964 (2 h 07).
VO : *Action Christine, 6e (43-29-11-30 ;* 36-65-70-62).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.





A la société des lecteurs du « Monde »

LA SOCIÉTÉ DES LECTEURS du Monde a fêté ses dix ans au cours de son assemblée générale annuelle, samedi 30 mars, dans le grand amphithéâtre du CNIT à la Défense. Ils étaient 1 139 actionnaires à avoir fait le déplacement dans l'Ouest parisien pour poser des questions sur « *le* » journal. A la synthèse des questions écrites ou aux interventions de participants sur des articles ou sur la vie de l'entreprise, Jean-Marie Colombani, directeur de la publication et président du directoire, et Edwy Plenel, directeur de la rédaction, ont apporté des précisions.

Ensuite Alain Minc, président de la Société des lecteurs, et d'autres membres du conseil d'administration ont répondu aux interrogations des actionnaires avant que l'assemblée adopte plusieurs résolutions. L'une d'entre elles désigne Jean-Philippe Liard, syndicaliste spécialisé dans les questions d'insertion, comme administrateur, en remplacement de Pierre Vanlerenberghe, dont le mandat était arrivé à expiration.

L'après-midi s'est achevé par une rencontre autour d'un buffet avec des rédacteurs en chef et des responsables des séquences du journal. Les lecteurs et actionnaires ont profité de ce rendez-vous pour poser des questions sur le contenu d'un quotidien que la nouvelle formule semble séduire. Pour donner un air de fête à ces échanges, la chorale des salariés du journal a « *donné de la voix* », interprétant une partie de son répertoire de chansons françaises.

France Télécom accuse les câblo-opérateurs de ne pas avoir répercuté ses baisses de tarifs

Les exploitants du câble ont gardé une large partie des rabais consentis

LA TÉLÉVISION CÂBLÉE progresse régulièrement en France. Fin février, on comptait 1,9 million de foyers abonnés, individuellement ou collectivement, soit une progression cumulée sur douze mois de 16,6 %. Ce progrès aurait peut-être été plus rapide si les exploitants du câble avaient tous joué le jeu de la baisse des tarifs d'abonnements, comme le prévoyait un accord conclu en mars 1992 sous l'égide des pouvoirs publics.

Or, à en croire un récent rapport confidentiel remis mardi 26 mars à la direction générale de France Télécom, propriétaire des infrastructures câblées, on est loin du compte. « *Les opérateurs commerciaux du Plan Câble n'ont pas tenu leur engagement contractuel* », souligne ce document, qui montre que les trois exploitants « historiques », la Générale des eaux, la Caisse des dépôts et la Lyonnaise des eaux, ont engrangé à leur profit, de 1992 à 1994, plus de 90 % des 591 millions de francs de baisses consenties par France Télécom sur la perception des redevances pour l'utilisation de ses infrastructures. Les abonnés n'ont bénéficié de ces réductions que pour les 10 % restants.

Le rapport de France Télécom établit un bilan de l'« *effort* » consenti par l'entreprise publique. Pour les abonnés individuels, les baisses des redevances perçues auprès des câblo-opérateurs, par mois et par abonné, ont été de 35 francs en 1992 et 1993 et de 30 francs en 1994 pour la Caisse des dépôts et pour la Lyonnaise des eaux. Elles ont été de 27 francs en 1992 et 1993 et de 22 francs en 1994 pour la Générale des eaux. Or, après avoir répercuté ces baisses en 1992, la Caisse des dépôts, la Générale des eaux et la Lyonnaise des eaux ont repris leurs augmentations tarifaires au moins jusqu'en 1994. Seule La Lyonnaise pratiquait encore en 1994 des tarifs d'abonnés individuels inférieurs à ceux de 1991.

Des baisses ont aussi été consenties sur les redevances perçues pour les abonnements collectifs. Au total, l'exploitant téléphonique public estime, sur la période 1992-1994, les baisses consenties aux opérateurs à 477 millions de francs pour les abonnés individuels (à 591 millions de francs, si on prend aussi en compte les abonnés collectifs). Selon le rapport, seule une infime partie de ce « *surplus* » a été répercutée par les fournisseurs de services sur les abonnés. Un peu plus de 31 millions de francs.

RENTABILISER LES RÉSEAUX

En revanche, les câblo-opérateurs en ont profité. Les surplus qu'ils ont captés, résultant de la différence entre la baisse de la redevance versée à France Télécom et la baisse réelle des prix qu'ils ont répercutée, ont été de plus de 435 millions de francs, si on prend en compte les abonnés individuels et excèdent 560 millions en intégrant les abonnés collectifs.

Si, après la première année, les câblo-opérateurs n'étaient plus soumis à une obligation contractuelle de répercussion sur le prix de l'abonnement, « *ils ont effectué une procédure de rattrapage en augmentant fortement les prix, alors que leur effort initial était déjà insuffisant au regard des contrats signés* », souligne France Télécom. Pour 1992, ce dernier estime que « *60 des 99 millions de francs qu'ils ont captés proviennent du non-respect de la baisse contractuelle du prix de l'abonnement et de l'infériorité de la baisse réelle par rapport à la baisse théorique* ».

Mais ce bilan est à moduler. Car la Lyonnaise des eaux et la Caisse des dépôts ont globalement stabilisé leurs tarifs. Pour la première, ils se situaient en 1994 à un niveau inférieur à ceux de 1991 (142 contre 151 francs) ; pour la seconde, ils étaient restés quasi identiques (145 contre 144 francs). La Caisse des dépôts a ainsi répercuté sur ses abonnés 31,6 millions de francs des baisses consenties. Les abonnés de la Lyonnaise des eaux ont pour leur part bénéficié de 101 millions de francs de baisse.

La Générale des eaux s'est montrée la moins généreuse : ses abonnés n'ont rien vu des baisses de redevance consenties en 1992-1994. En revanche, la Générale des eaux a empoché plus de 323 millions de francs à son seul profit grâce à ces baisses, soit plus de la moitié des surplus captés par les trois câblo-opérateurs réunis. « *La Générale des eaux, qui ne voulait pas croire en 1992 à l'effet positif des baisses de tarifs auprès des abonnés, avait demandé un accord différent en 1992* », rappelle un familier du dossier. La Générale des eaux rejette toute idée d'abus et dénonce aujourd'hui une discrimination entre le groupe et ses concurrents dans l'application de ces accords.

La publication de ce rapport interne à France Télécom ne devrait pas faciliter les relations qu'entretient l'opérateur téléphonique avec les opérateurs de télévision câblée en général, et avec la Générale des eaux en particulier. Il intervient alors que certaines propositions contenues dans le projet de loi fixant le nouveau cadre réglementaire dû à l'ouverture à la concurrence dans les services téléphoniques en 1998 suscitent de vives réactions chez France Télécom. Notamment le paragraphe stipulant que l'opérateur devra laisser les opérateurs de télévision câblée utilisant ses infrastructures y offrir du téléphone. Ceux-ci, au premier rang desquels figure la Générale des eaux, réclament cette possibilité pour pouvoir rentabiliser leurs réseaux.

Dans son rapport « France Télécom face à ses défis », le sénateur Gérard Larcher (RPR, Yvelines) réclame qu'on « *n'autorise les câblo-opérateurs à utiliser les réseaux câblés pour la téléphonie vocale que sous réserve du versement d'une juste rétribution à France Télécom* ». Les investissements de France Télécom dans les réseaux câblés devaient atteindre 26 milliards de francs fin 1998, dont 7 milliards de 1992 à 1998. Sur la même période, le produit de la location de ces réseaux n'atteindra que 2 milliards de francs.

Philippe Le Cœur

■ **TÉLÉVISION : M 6 a réalisé** en 1995 un bénéfice de 344,4 millions de francs, pour un chiffre d'affaires total consolidé de 2 042,7 millions (soit 12,9 % de plus qu'en 1994). Toutefois, selon la chaîne, ce bénéfice « *ne peut pas être comparé* » à celui de 1994 (230,7 millions de francs), qui prenait en compte une « *clause de retour à meilleure fortune* », c'est-à-dire une compensation financière pour les investisseurs initiaux. La part de marché publicitaire a atteint 16,1 %, contre 15,8 % en 1994, les recettes publicitaires étant passées de 1 677,4 millions de francs à 1 863,8 (+ 11,1 %). La chaîne relève qu'elle a « *développé avec succès sa production* » et que ses « *autres activités* » (téléachat, vidéo, droits audiovisuels, etc.) « *ont également progressé et contribué de manière importante au résultat du groupe* ».

■ **Norbert Balit a été nommé** directeur délégué du président de La Cinquième, Jean-Marie Cavada. Norbert Balit, quarante-sept ans, a déjà travaillé avec Jean-Marie Cavada, comme présentateur de « Soir 3 » (1979-1980) puis comme rédacteur en chef des journaux du week-end d'Antenne 2 et coproducteur de « La marche du siècle » (avant que cette émission ne passe sur France 3) de 1987 à 1989. Il a été directeur de l'information de France 3 avant de quitter cette chaîne, en 1994, après l'arrivée de Jean-Pierre Elkabbach à la présidence de France Télévision. Il a alors rejoint RMC comme directeur de l'information.

■ **PRESSE : Jean-Marie Pontaut**, ancien directeur adjoint de la rédaction d'Europe 1, et Jérôme Dupuis, ancien rédacteur au service investigations du *Point*, ont rejoint *L'Express*. Les deux journalistes sont des proches de Denis Jeambar, nouveau directeur de la rédaction de l'hebdomadaire (*Le Monde* du 22 mars).

MARDI 2 AVRIL

TF 1

13.00 *Journal, Météo.*
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 Dallas. Le réveil. [2/2] Feuilleton.
15.25 Hawaï, police d'Etat. *Son dernier round.* Série.
16.20 Les Nouvelles Filles d'à côté. *Cours de danse.* Série.
16.55 Une famille en or. Jeu.
17.30 Rick Hunter, inspecteur choc. *Menaces autour du ring.* Série.
18.20 L'Un contre l'autre. Série.
18.50 Vidéo gag.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
20.00 Journal, Tiercé, *La Minute hippique,* Météo.

20.50

HÉROS MALGRÉ LUI ■
Film américain de S. Frears (1992, 118 min). 87819640
Un petit arnaqueur minable sauve par hasard quelques passagers d'un accident d'avion. Un clochard réussit à se faire passer pour le « héros ».

23.00

LMI, LE MAGAZINE INFO
Magazine présenté par Guillaume *Durand. Vaches folles. Invités :* Philippe Vasseur, Luc Guyau, Bernard Loiseau et Jean-Pierre Coffe. (75 min). 234208
0.15 Les Rendez-vous de l'entreprise. Serge Weinberg (Pinault-Printemps-La Redoute) (25 min). 28666
0.40 Marion. [6/6] Feuilleton.
1.35 Journal, Météo.
1.45 Reportages (rediff.). 2.15 et 3.35, 4.10, 4.50 TF 1 nuit. 2.30 Concert. Enregistré à Sienne (Italie). 5.00 Musique. 5.05 Histoires naturelles.

France 2

12.59 *Journal.*
13.45 Derrick. Trop d'amour. Série.
14.50 *Le Renard.* Froidement décidé. Série.
15.45 et 5.20 La Chance aux chansons.
16.25 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.00 Quoi de neuf, docteur ? *Mamie Malone.* Série.
17.25 C'est cool. Grand jeu pour jour J. Série.
18.05 et 3.35 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. *Câlins... cadeaux.*
19.20 et 2.00 Studio Gabriel. Invités : Nathalie Baye, François Cluzet.
19.59 *Journal,* Météo.

20.50

JUMPIN'JACK FLASH ■ ■
Film de Penny Marshall avec Whoopi Goldberg (1986, 106 min). 874111
Une employée d'une grande banque new-yorkaise reçoit un message d'un agent secret britannique en URSS. Comédie d'espionnage.

22.50

ÇA SE DISCUTE
Magazine présenté *par Jean-Luc Delarue.* Pourquoi choisit-on de porter l'uniforme ? (90 min). 685289
0.20 Journal.
0.45 Le Cercle de minuit. Magazine. Les rêves. Avec Giordana Charuty, Lucie Desideri, Jean-Claude Schmidt, Jean-Pierre Peter, Sophie de Sivry (*L'Art du sommeil*) ; Sarane *Alexandrian* (*Le Surréalisme et le Rêve*) ; Deborah Puccio, Roger Dadoun. (75 min). 3385289
2.30 Taratata (rediff.). 4.10 24 heures d'infos. 5.50 Dessin animé.

France 3

12.35 *Journal.*
13.05 Keno.
13.10 La Boîte à mémoire.
13.40 *La croisière s'amuse.* Docteur, vous êtes fou. Série.
14.30 Les Enquêtes de Remington Steele.
15.20 Magnum. Série.
16.10 Les Craquantes. Série.
16.40 *Les Minikeums.*
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Roman volé,* de François Nourissier.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. *Jeu.*
20.35 Tout le sport.

20.50

QUATRIÈME FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE DE MASSY
Présenté par Sergio et Tiby (95 min). 478821
22.25 *Journal,* Météo.

22.55

COULEUR PAYS
Magazine. *Programme des treize télévisions* régionales (90 min). 604314
Au programme de Cinéma *étoiles, diffusé ce soir dans la plupart des stations régionales, entretiens avec Pascale Buissières à propos du film de Patricia Rozema,* When Night is Falling *; Cédric Klapisch, pour* Chacun cherche son chat *; Bernard Giraudeau, pour* Les Caprices d'un fleuve *; Irène Jacob, pour* Othello, *d'Oliver Parker.*
0.25 Sagacités (rediff.). 0.50 Sidamag (rediff.). 1.05 Dynastie. Le bracelet. 1.50 Musique Graffiti. *Concerto pour violon,* de Dvorak, par l'Orchestre de Prague, dir. Jiri Belohlavek (25 min).

La Cinquième

13.00 L'Œil et la Main. 13.30 *La Grammaire impertinente.* 13.35 Attention santé. La fontanelle, à quoi ça sert ? 13.40 Déclics magazine. 14.10 *Des choix pour demain.* L'Egypte et le patriarcat [2/4]. 15.00 Arrêt sur images. 16.00 Le Palais royal de Bangkok. 16.30 Le Réseau des métiers. 16.35 Rintintin. 17.30 Les Enfants de John. 18.00 Alphabets de l'image. 18.15 Cinq sur cinq. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 *The Comic Strip.* Série [10/12]. Délire aux Malouines [1/2], de Peter Richardson (30 min). 6385
19.30 7 1/2. Elevage en batteries (30 min). 5886
20.00 Archimède. Tornades ; au cœur du chaos ; un cœur qui bat ; au cœur de la création : entretien avec François-Xavier Putallaz ; (30 min). 2579
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LA VIE EN FACE : FOSSOYEURS EN BAVIÈRE
Documentaire. Le dernier travail manuel, d'Alexander Van Dülmen (45 min). 938227
Dans un petit village de Haute-Bavière, les fossoyeurs tiennent leur congrès annuel. Un enterrement fictif permet au réalisateur de suivre les différents corps de métier qui régissent ce genre de cérémonie et de faire le point sur le respect des valeurs traditionnelles.

21.30

▶ SOIRÉE THÉMATIQUE : MÉMOIRE DU CINÉMA
proposée par Jacques Mény et présentée par Freddy Buache.
21.35 A la recherche des films perdus. Documentaire de Jacques Mény (75 min). 2658579
22.50 A propos de Jean Vigo.
23.00 Zéro de conduite ■ ■ ■ Film français de Jean Vigo avec Jean Dasté (1933, N., 44 min). 10666
23.40 Rencontre avec Freddy Buache.
23.45 La Mémoire retrouvée. *Documentaire de Jacques Mény* (65 min). 5800208
0.50 Bibliographie.
0.55 Bad Lieutenant ■ ■ Film américain d'Abel Ferrara avec Harvey Keitel (1992, v.o., 92 min). 68999208

M 6

13.25 Coûte que coûte. Téléfilm de Russ Mayberry (91 min). 3499208 *Une mère divorcée, en proie au doute, renonce à élever son fils. Mais celui-ci ne veut qu'une chose : vivre avec elle...*
15.05 Deux flics à Miami.
16.30 Hit Machine.
17.05 Filles à papas. Série.
17.35 L'Etalon noir. Série.
18.05 Models Inc. Série.
19.00 Code Quantum. Série. Chanson pour une âme en peine.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 E = M 6 junior. *La musique.*

20.50

DÉSIDÉRIA ET LE PRINCE REBELLE
[1/2] *Téléfilm de Lamberto Bava,* avec Franco Nero, Stefania Sandrelli (94 min). 765869
Conte fantastique.

22.35

L'ENFANT PARTAGÉ
Téléfilm de John Kent Harrison, avec Susan Dey, Michael Ontkean (88 min). 9576424
Un couple stérile décide d'adopter un enfant. C'est chose faite avec l'arrivée au foyer d'une petite fille abandonnée à la naissance. Mais leur bonheur est de courte durée : un mois plus tard, la mère naturelle décide de récupérer son enfant...
0.15 Zone interdite (rediff.). Magazine de Patrick de Carolis (110 min). 8393208
2.05 Best of 100% français. Musique. 3.35 Jazz Dance. Documentaire. 4.30 Culture pub. Magazine.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Un père en cavale *Film américain de Darrell* James Roodt (1993, 92 min). 9133937
15.15 Cyberculture (rediff.). Magazine.
15.45 Le Club de la chance ■ ■ *Film américain de Wayne* Wang (1993, 134 min). 4958005
18.00 *Le Dessin animé. Les* Exploits d'Arsène Lupin (Main basse sur les mines).
▶ *En clair jusqu'à 20.35*
18.24 Help ! *Série.*
18.35 Nulle part ailleurs.

20.15

FOOTBALL
En direct. Demi-finale aller de la Coupe de l'UEFA : Slavia Prague-Bordeaux (135 min). 9292444
22.30 Football. Les meilleurs moments de Bayern Munich-Barcelone (45 min). 116222

23.15

Y A-T-IL UN FLIC POUR SAUVER HOLLYWOOD ?
Film américain de Peter Segal avec Leslie Nielsen (1994, v. o., 80 min). 4947005
Franck Drebin, le flic le plus maladroit de Los Angeles, reprend du service pour enquêter sur un terroriste fou.
0.35 Mendiants et Orgueilleux ■ ■ Film égyptien d'Asma El-Bakri (1991, v. o., 85 min). 7708869
2.00 Doppelganger Film américain d'Avi Nesher (1992, 101 min). 47820956

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la *Raison.* Serge Rachmaninov, musicien du clair et de l'obscur (2).
20.30 Archipel Médecine. Les cures thermales.
21.32 Le déclin de la littérature française. Débat.
22.40 Nuits magnétiques. Odessa... *Lumière et* poussière.
0.05 Du jour au lendemain. René de Ceccaty (Laure et Justine). 0.50 Coda. Les motets de Josquin des Prés (2). 1.00 *Les Nuits de France-Culture* (rediff.). Pierre Corneille ; 1.58, Le Bon *Plaisir de Michel Verret ; 4.59,* Femmes d'Algérie : mots de filles, maux de mères (2) ; 6.19, *La Reine de Saba, les métamorphoses d'un* mythe (2).

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 13 février, salle Pleyel, par l'Ensemble Orchestral de Paris, dir. *Jean-Jacques Kantorow :* Sinfonietta II, concerto pour clarinette et orchestre (création française), de Penderecki ; Concerto pour clarinette et orchestre K 622, de Mozart, Paul Meyer, clarinette.
22.00 Soliste. Robert Casadesus.
22.30 ▶ Musique pluriel. Œuvres de Belimov, Stilman, Redolfi.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Corelli, Dvorak.
0.00 La Guitare dans tous ses états. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de *Radio-Classique.* La planiste Martha Argerich, Andante et variations pour deux pianos, deux violoncelles et cor, de R. Schumann, Alexandra Rabinovitch, piano, Natalia Gutman et Mischa Maisky, violoncelle, Marie-Luise Neunecker, cor ; Sonate, de Liszt ; Concerto Hob. XVIII/11, de Haydn, par *l'Orchestre de chambre du* Wurtemberg, dir. Jörg Faerber ; *Sonate pour deux pianos K* 448, de Mozart, Alexandre *Rabinovitch, piano ;* Œuvres de Janacek, Brahms.
22.40 Concert. Œuvres de Schœnberg, *Stravinsky.* 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Envoyé spécial *(France 2 du 28/3)*
21.30 Perfecto.
21.55 Météo *des cinq continents.*
22.00 Journal (France 2).
22.30 Bas les masques (France 2 du 27/3)
23.50 Viva.
0.30 Soir 3 (France 3) (30 min).
22.25 Pêche au gros. [6/12] La Sierra Leone et ses tarpons géants.
23.15 Les Jumeaux.
0.10 Les Pessinois sont parmi nous.
0.40 Les Dinosaures au Smithsonian Institute *(70 min).*

Planète

20.35 Histoire de l'aviation. [5/7] D'une guerre à l'autre 1936-1941.
21.30 Les Derniers Aristocrates.

France Supervision

19.55 Basket-ball.
21.35 Sons de cloches. D'Alain Léonard-Matta.
22.25 La Communion solennelle ■ ■ ■ Film de René Féret (1976, 110 min) 38428260
0.15 Cybervision (55 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première. *Invitée : Béatrice Dalle.*
21.00 Jean-Edern's Club.
21.55 Premières loges.
22.25 Bad Lieutenant ■ ■ Film d'Abel Ferrara (1992, v.o., 95 min) 36776192
0.00 Totalement cinéma.
0.25 Concert : Lenny Kravitz. *(30 min).* 7571796

Ciné Cinéfil

20.30 L'Insaisissable Frédéric ■ Film de Richard Pottier (1945, N., 100 min) 3694050
22.10 Berlin Express ■ ■ Film de Jacques Tourneur (1948, N., v.o., 85 min) 43510637
23.35 Le Blanc et le Noir ■ Film de Robert Florey (1930, N., 100 min) 60856802
1.15 Le Désert de Pigalle ■ Film de Léo Joannon (1957, N., 105 min) 31748087

Ciné Cinémas

20.30 Intérieurs ■ ■ ■ Film de Woody Allen (1978, 90 min) 5415531
22.00 Police fédérale Los Angeles Film de William Friedkin (1985, v.o., 115 min) 5494032
23.55 La Force de vaincre ■ *Film de Richard Fleischer* (1983, 105 min) 87431444

Série Club

19.55 Les Aventures de Sir Lancelot.
20.20 Ne mangez pas les marguerites. Une grande amitié.
20.45 (et 23.45) Jake Cutter. L'île de la mort.
21.30 Le Club.
21.40 (et 1.00) Jim Bergerac. Autant en emportent les flots.
22.30 Alfred Hitchcock présente. N'écrivez jamais.

23.00 Mission impossible. Le prix du silence (90 min).

Canal Jimmy

21.00 Les monstres nouveaux sont arrivés. *Une dernière pensée.*
21.25 Champions : Agostini.
22.25 Chronique bakélite.
22.30 Earth Two. [1/2] Le projet Eden.
23.15 Paul Simon : Omnibus. D'Alexander Marengo.
0.10 Absolutely Fabulous. Le caisson *(25 min).*

Eurosport

19.55 Basket-ball. En direct. Championnat de France Pro A, 26ᵉ journée : Antibes-Pau-Orthez (95 min). 3798192
21.30 Boxe. En direct. Championnat international WBC. Poids lourds-légers : Ole Klemetsen (Nor) – Joe Siluvangi (Zaï) (90 min). 842840
23.00 Football (120 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 L'Empire du soleil. Film de Steven Spielberg (1987, 155 min). Avec Christian Bale. *Chronique.* 23.10 Juge et hors-la-loi. Film de John Huston (1972, 115 min). Avec Paul Newman. *Western.* 1.20 Le Grand Bluff. Film de Patrice Dally (1957, N., 95 min). Avec Eddie Constantine. *Comédie.*

TMC

20.35 *L'Esprit d'équipe.* Film de Michael Chapman (1983, 95 min). Avec Tom Cruise. *Drame.*

TSR

20.35 Pourquoi maman est dans mon lit ? Film de Patrick Malakian (1994, 95 min). Avec Marie-France Pisier. *Comédie dramatique.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
***Signification* des symboles :**
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

« La Nouvelle Tribu » ou la famille version Vadim

Le réalisateur de « Et Dieu créa la femme » s'empêtre dans une comédie grossière sur les familles recomposées. Deux épisodes de cent minutes sur France 2

L'IDÉE de confier à Roger Vadim la réalisation d'un téléfilm sur les familles éclatées avait de quoi séduire. L'homme connaît son sujet sur le bout des doigts – il est père de quatre enfants, nés de quatre unions successives, et revendique cinq beaux-fils et belles-filles –, et il monte volontiers au créneau lorsqu'il s'agit de défendre sa conception très extensive de la cellule familiale. C'est d'ailleurs, dit-il, à l'issue d'une « Marche du siècle » où il était invité à témoigner sur les familles recomposées qu'il a élaboré le scénario de *La Nouvelle Tribu*. *« J'étais effondré de tous les* a priori *de ces psychologues et sociologues pour qui la famille éclatée est un phénomène dangereux et inquiétant, une source de déséquilibre pour les enfants*, explique le cinéaste, *J'ai donc écrit cette comédie optimiste fondée sur mon expérience positive de la tribu. »*



Ce film de télévision en deux parties raconte la vie quotidienne d'une famille « en kit » dont la pièce maîtresse est un couple de quinquagénaires, Jeanne et Achille Delvaux (Marie-Christine Barrault et Roger Van Hool). Dès le générique – un arbre généalogique aux ramifications multiples –, on sait que l'on va avoir affaire à des situations emberlificotées. Disons simplement que l'intrigue met en scène six adultes et six enfants âgés de onze à trente ans.

On fait connaissance de tout ce petit monde dans un commissariat, où Pâques, un métis franco-vietnamien qui vit seul avec sa mère dans un HLM, est entendu pour avoir frappé un jeune avec un couteau. Grâce à son téléphone portable, le gamin rameute la fratrie. Tout s'arrange : les policiers exaspérés libèrent les trublions, et la jolie maman *« se tape le commissaire »*. En guise de punition, le jeune garçon est envoyé pour quelques mois chez les Delvaux, où Pâques retrouve ses « quasi » frères et sœurs : Jeanne Delvaux est en effet une « ex » du père de Pâques avec qui elle a eu deux enfants. Pour *équilibrer les choses, Achille* apprend à Jeanne l'arrivée imminente dans leur foyer de Victoria, née du deuxième mariage d'Achille avec Pénélope (Ludmila Mikaël), poussée dehors par sa mère après que l'adolescente eut posé une bombe dans le bureau de son beau-père, second mari de la dame. Comment la famille va-t-elle faire face à ce subit redéploiement ? D'autant *que Jeanne se retrouve brutalement au chômage...*

Si l'ambition de Roger Vadim était de démontrer que l'univers des familles recomposées est moins banal que celui des cellules « triangulaires », c'est réussi. Le *problème, c'est que l'on n'y croit* pas du tout. En dépit d'une distribution prometteuse – François Chaumette dans le rôle du grand-père, Jean-Pierre Bisson (tous deux décédés depuis) et Roger Van Hool côté hommes ; Marie-Christine Barrault, Ludmila Mikaël, et Pascale Petit côté femmes –, la comédie, que Roger Vadim a voulue « à l'américaine », se révèle vite laborieuse et finit pas lasser. Les comédiens (adultes) adoptent une gestuelle appuyée comme s'ils étaient sur une scène de théâtre. Les enfants (Jessica Beudaet, Lola Naymark, Agathe de La Fontaine, Didier Dijoux, Sagamore Stévenin, Yannick Soulier), visages mutins et jolies silhouettes, récitent trop souvent un texte exaspérant. Qu'on en juge. Pénélope (à sa fille) : *« J'ai pensé t'envoyer une semaine ou deux chez ton père. »* Victoria : *« Génial ! J'ai toujours rêvé de me réincarner en balle de ping-pong. »* Ou encore, plus sulfureux, Achille (à sa belle-fille, quinze ans) : *« J'apprécierais que tu ne montres pas tes fesses à notre invité. »* Marie : *« C'est mon père ! »* Achille : *« Raison de plus ! »* Marie : *« Elle est forte celle-là ! Mon beau-père a le droit de voir mes fesses et pas mon père ? »*

Tout cela est d'une lourdeur affligeante qui fait regretter le Vadim des *Liaisons dangereuses*, *Et Dieu créa la femme* ou *Barbarella*, qui savait marier avec légèreté humour et sensualité. Le sujet, qui concerne près d'un million de familles, méritait mieux.

Sylvie Kerviel

★ « La Nouvelle Tribu », France 2, mercredi 3 avril à 20 h 55. Deuxième partie : mercredi 10.

Drôleries

par Agathe Logeart

« VACHES FOLLES » ENCORE, « vaches folles » toujours. Gardée par les forces de l'ordre tel un repaire roubaisien calciné de bandits, la ferme d'un éleveur de l'ouest de la France est le théâtre d'une élimination radicale de son troupeau. Un vétérinaire barbu explique le mode d'emploi de l'euthanasie bovine : piqûre de tranquillisant pour tranquilliser, suivie d'injection euthanasiante pour euthanasier. Le cocktail est *« humanitaire »*, affirme-t-il sans rire. Avant d'être réduites en poudre, les bêtes ne se rendent compte de rien. Avec cette méthode de mort douce, elles ne paniquent pas le quart de la moitié de ce qu'elles paniquent en mettant d'ordinaire leur premier sabot dans un abattoir. *« Humanitaire »*, le mot a paru drôle pour qualifier la chose.

Mais qu'est-ce qui est drôle, qu'est-ce qui ne l'est pas, dans un sujet télévisé ? Le rire n'a pas besoin d'être franc et massif pour *s'insinuer là où on ne l'attend pas*. Il prend parfois par surprise, au détour d'une histoire qui n'était pas faite pour cela. Toujours autour de la vache folle, un reportage de France 3 Ile-de-France dans une parfumerie. Désormais, il faudrait *aussi, après le rôti et les pâtées* pour chat et chien, se méfier des rouges à lèvres, savons et autres crèmes hydratantes. Ce serait vraiment trop bête de se retrouver le cerveau en éponge pour avoir tenté de se faire beau. Y a-t-il en *conséquence panique dans les* gondoles des produits de beauté ? On ne sait pas quel produit ce monsieur vient de choisir dans le rayon, mais on lui demande pourquoi il a pris celui-ci plutôt qu'un autre. *« Parce que j'ai envie. » « C'est tout ? »*, s'étonne le journaliste décontenancé. *« Bah, oui, je réponds à mes pulsions ! »*, complète l'homme, déjà saisi de fièvre acheteuse et qui ne semble plus à une maladie près, préférant consommer selon son cœur plus que contre ses peurs... Sagesse ou inconscience ? En tout cas, il était rigolo, cet homme-là, et décalé dans l'orchestration quotidienne des angoisses liées à la folie des vaches.

Le sommet du G7 à Lille, maintenant. Jacques Chirac y fit apparemment un discours puissant sur l'Europe sociale et tenta de montrer le chemin d'une « troisième voie », qui ne serait ni celle de la précarité ni celle du chômage. Très impressionnée, Mme Gillian Shepard, ministre britannique de l'emploi, salua l'artiste dans un français parfait avant de s'interrompre, de se prendre le menton dans la main et, *tout à fait perdue en réalité* dans les méandres de la pensée présidentielle, de demander à la journaliste : *« Euh, au fait, qu'est-ce qu'il voulait dire, avec la troisième voie ?... »* L'effet, non calculé, était très amusant.

Parfois, au contraire, ce qui cherche à susciter au minimum le sourire tombe complètement à plat. Ce fut le cas avec ce poisson de verre que PPDA choisit de nous montrer à la fin de son journal de rentrée pour célébrer à sa manière le 1er avril. Montrer un poisson le 1er avril, franchement, cela ne nous menait pas bien loin sur le chemin de l'étonnement...

MERCREDI 3 AVRIL

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 *Les Feux de l'amour.* Feuilleton.
14.25 L'Hôtel des passions. Un dîner pour deux. Série.
15.15 Sous le soleil. La tentation. Série.
16.15 Super Club Dorothée.
16.55 Une famille en or. Jeu.
17.25 Sydney Police. Un choix difficile. Série.
18.20 L'Un contre l'autre. Série.
18.50 Vidéo gag. Divertissement.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
20.00 Journal, Météo.

20.20

FOOTBALL
En direct. Demi-finale aller de la Ligue des champions : Juventus de *Turin-FC Nantes, à Turin ; 21.15,* Mi-temps, La Minute hippique, Météo des neiges ; 21.30, 2e période (125 min). 82425113
Après le Milan AC et Parme, la Juventus ?

22.25

FOOTBALL
Demi-finale aller de la Ligue des champions : Ajax Amsterdam-Panathinaïkos d'Athènes (100 min). 4173809
0.05 Ushuaïa. Magazine. Spécial acrobatie. Super Max II ; La passerelle d'Holcarte ; Les allumés des années 20 ; Les plongeurs comiques ; Le géant de Tignes (60 min). 1397319
1.05 Journal, Météo.
1.15 et 5.10 Histoires naturelles. 1.45 et 3.30, 4.10, 4.45 TF 1 nuit. 1.55 Concert. Œuvres de Beethoven, par le London Symphony Orchestra, dir. Georg Solti. 4.20 Intrigues. 4.55 Musique.

France 2

12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.45 Derrick. Série. Le don de soi.
14.40 Le Renard. Série. *Lettre d'un mort.*
15.35 Hartley, cœurs à vif. Série.
16.25 Seconde B. Série. Oui ou non.
16.55 Quoi de neuf, docteur ? Cancre ou génie ? Série.
17.25 C'est cool. Série. La fureur de survivre.
18.00 Les Bons Génies. Jeu.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Oscar fait de la cuisine.
19.20 et 2.20 Studio Gabriel. Invitées : Laure Marsal, Geneviève Page.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
19.59 Journal, Météo.

20.55

LA NOUVELLE TRIBU
Téléfilm [1/2] de Roger Vadim, avec Marie-Christine Barrault (110 min). 5108488
Une famille « en kit » où se retrouvent les enfants de différents lits, les "ex" en mal d'affection, etc.
● Lire ci-dessus.

22.45

BAS LES MASQUES
Magazine présenté par Mireille Dumas. Disparitions : l'insupportable attente. Reportages : l'affaire Martine H. ; Jacky s'est arrêté au Pakistan ; Des moyens limités (103 min). 5488583
0.28 Journal, Bourse, Météo.
0.50 Le Cercle de minuit. Magazine. L'occitan. (80 min). 8912512
2.10 Histoires courtes. Parlez après le signal sonore. D'Olivier Jahan avec Frédéric Diefenthal, Edouard Baer. 2.50 Emissions religieuses (rediff.). 3.45 24 heures d'infos. 4.45 Outremers (rediff.). 5.50 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal, Keno.
13.10 La Boîte à mémoire.
13.40 Les Cavaliers de l'ombre. Téléfilm d'Andrew V. McLaglen, avec Tom Selleck (100 min). 8841357
15.20 Magnum. Série.
16.10 Les Craquantes. Série.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Frédéric et Frédérique*, de Virginie Dumont et Michel Boucher.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada. Préparé en collaboration avec *Télérama*. Le désir de croire (110 min). 722828
22.40 Journal, Météo.

23.15

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
André Maurois, de l'apprentissage à la sérénité, de Bernard Saint-Jacques (50 min). 1213970
Itinéraire d'un écrivain touche-à-tout (il fut romancier, historien, essayiste, écrivit aussi bien des nouvelles fantastiques que des contes pour enfants ou des biographies), académicien, dont l'œuvre comprend près de quatre-vingts volumes.
0.05 Les Quatre Dromadaires. Les missionnaires de la pub (rediff). 1.00 *Dynastie. Le serpent.* 1.45 Musique Graffiti. Jeunes interprètes : *Sonate*, de Scarlatti ; *Ce qu'a vu le vent d'Ouest* et *Des pas sur la neige*, de Debussy, par Irina Piotrikova, piano (15 min).

La Cinquième

12.30 Evasion. 13.00 Fête des bébés. 13.30 La Grammaire impertinente. 13.35 Attention santé. 13.40 Demain le monde. La police. 14.10 L'Esprit du sport. 15.00 Planète blanche. 15.30 Terra X. 16.00 Un temps pour la danse. Le mouvement [3/10]. *16.30 Le Réseau des métiers. 16.35 Spécial* orientation université. 18.30 Le Monde des animaux. Rencontres au fil de l'eau : une île sur la rive.

Arte

19.00 The Comic Strip. Série [11/12]. Délire aux Malouines [2/2], de Peter Richardson, avec Dawn French, Jennifer Saunders (30 min). 6883
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Désirée Bethge (30 min). 5154
20.00 Les Atolls coralliens du Pacifique. Documentaire [1/2]. La faune des îles Salomon, de Wieland Lippoldmüller (30 min). 2067
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE
Documentaire. Madina do Boé, une tragédie coloniale portugaise, de Manuel Costa E. Silva et Thomas Manuel (55 min). 9789390
Vingt-cinq ans après la bataille, d'anciens soldats portugais et d'anciens combattants pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert se rencontrent.

21.40

MUSICA
21.41 L'Oiseau de feu. Danse. Ballet d'Igor Stravinsky, chorégraphie de Glen Tetley. Avec les membres du Royal Danish Ballet et le Royal Danish Orchestra, dir. Poul Jorgensen (54 min). 106744222
22.35 *Une couronne de pissenlit* ■ Film néerlandais de Klaas Rusticus. Avec le City of Birmingham Symphony Orchestra, dir. Simon Rattle (1993, 41 min). 9010222
23.20 Le Mécano de la General ■ ■ ■ Film américain de Buster Keaton et Clyde Bruckman (1926, N., muet, 107 min). 3936048
0.35 Les Deux Amies. Téléfilm de Jane Campion, avec Emma Coles, Kris Bidenko (v.o., rediff., 75 min) 9807777 1.50 Kieslowski par Kieslowski. Documentaire de Dominique Rabourdin (rediff., 60 min) 8198609

M 6

13.25 M 6 Kid. La patrouille de France. Kidimot : cerf-volant. 13.30, Captain Planète ; 14.00, Moi Renart ; 14.30, Les Rocks *amis ; 15.00, Creepy* Crawlers ; 15.30, Gadget Boy ; 16.00, Highlander.
16.20 Hit Machine (rediff.).
17.00 et 1.00, 4.00 Fanzine. Les baby groupes.
17.35 L'Etalon noir. Série.
18.05 Models Inc. Série.
19.00 Code Quantum. Série. Panique à bord.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Série.
20.35 Ecolo 6. Magazine. Déchets : des millions d'œufs à recycler.

20.45

PASSION MORTELLE
Téléfilm de Claude-Michel Rome (95 min). 201999
Un inspecteur enquête sur une psychopathe qui supprime ses rencontres d'un soir séduites par Minitel...

22.25

JEUX DANGEREUX
Téléfilm de Franz Peter Allen, avec Peter Bongartz (108 min). 3837628
Poussé à bout par les nombreuses infidélités de sa femme, un éditeur de livres d'art assassine l'un des amants de celle-ci et maquille son crime en accident. Son épouse est persuadée qu'il s'agit bien d'un meurtre et engage un détective privé.
0.30 Fantasmes. L'histoire de Jacques.
1.35 Best of pop-rock.
3.05 Culture pub. Magazine. 3.35 E = M 6. Magazine. 4.30 Jazz 6. Magazine (30 min).

Canal +

10.50 Le Journal du cinéma.
10.55 Les trois Ninjas contre-attaquent. Film de C. T. Kanganis (1994, 90 min). 14838796
▶ *En clair jusqu'à 13.45*
12.30 La Grande Famille.
13.45 Décode pas Bunny.
14.40 Les Inventions de la vie. Documentaire (26 min). 559999
15.10 Le Journal du cinéma.
15.15 Coupables d'ignorance. Téléfilm de N. Barnette (90 min). 190135
16.45 Basket américain.
18.00 Le Dessin animé. Les Exploits d'Arsène Lupin.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.24 Help ! Série.
18.35 Nulle part ailleurs. Invité : Bernard Giraudeau.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

BELLES DE L'OUEST ■
Film américain de Jonathan Kaplan (1994, 96 min). 8267999
Un western de facture classique qui donne l'avantage à des femmes sur une société mysogine et puritaine.
22.40 Flash d'information.

22.45

L'ANNÉE JULIETTE ■
Film français de Philippe Le Guay avec Fabrice Luchini, Valérie Stroh (1995, 83 min). 387883
Comédie légère sur l'histoire d'un mensonge et du piège qu'il représente. A voir pour Luchini.
0.10 Phantasm III. Film américain de Don Coscarelli avec Reggie Bannister, Angus Scrimm (1993, 88 min). 2196796
1.40 La Première Fois. Film français de Claude Berri avec Alain Cohen, Charles Denner (1976, 79 min). 2736512

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Serge Rachmaninov, musicien du clair et de l'obscur (3).
20.30 Antipodes. Jean Ziegler (*L'Or de Maniéma*), Adam Chafi Adam (*Les Girofliers de Zanzibar*). 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Qui êtes-vous Jacques Brault ? Une émission de Radio-Canada.
22.40 Nuits magnétiques. 8 m², d'une cellule, l'autre. Le cinéma en prison.
0.05 Du jour au lendemain. Dominique Rolin (L'Accoudoir). 0.50 Coda. Les motets de Josquin des Prés (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Entretiens avec Arthur Adamov ; 3.16, L'Art et la vie de Franz Kafka ; 4.57, Femmes d'Algérie : mots de filles, maux de mères (3) ; 6.19, La Reine de Saba, les métamorphoses d'un mythe (3) ; 6.39, *Le Désert et le sacré* (1).

France-Musique

20.00 Concert. En direct de Munich, et émis simultanément sur les radios de Leipzig et Sarrebruck, par l'Orchestre symphonique de la radio bavaroise, dir. *Carlo-Maria Giulini : Ma Mère l'Oye*, de Ravel ; La Mer, de Debussy ; Symphonie en ré mineur, de Franck.
22.00 Soliste. Robert Casadesus.
22.30 Musique pluriel. Dialogues, de Risset, par le GRM, dir. Michel Decoust ; Visiones pour piano, de Stilman.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Beethoven, Brahms.
0.00 Jazz vivant. Festival Jazz en tête, de Clermont-Ferrand. Tim Haggans, trompette, Bob Belden, saxophone, Laurent de Wilde, piano, Ira Coleman, contrebasse, Billy Kilson, batterie. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 ▶ Concert. Enregistré le 21 mars, au grand amphithéâtre de la Sorbonne, par le Chœur de chambre des Pays-Bas et l'Orchestre du XVIIIe siècle, dir. Frans Brüggen : Passion selon Saint-Mathieu BWV 244, de Bach, *Nico Van der Meel* (l'Evangéliste), Kristinn Sigmundsson (le Christ), Emily van Evera et Cyndia Sieden, sopranos, Patricia Spence, Claudia Schubert, altos, Toby Spence et Ian Bostridge, ténors, Peter Kooy et Harry van der Kamp, basses.
0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (TSR).
20.00 Faut pas rêver. Invité : Paolo Coelho (France 3 du 29/3/96)
21.00 *Les Oubliés de Kigali.* De Daniel Brouyère.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Du côté de chez nous. De Daniel Karlin et Rémi Lainé. [9/10] Mai - Juin.
23.35 Savoir plus santé.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Attaché-case et talons hauts.
21.25 Himalaya. Voyage au fil de l'eau.
21.55 Histoire de l'aviation. [5/7] D'une guerre à l'autre 1936-1941.
22.55 *Les Derniers Aristocrates.*
23.45 Pêche au gros. [6/12] La Sierra Leone et ses tarpons géants.
0.35 Les Jumeaux (60 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première. Invitée : Lio.
21.00 Paris modes.
21.55 Paris Match Première.
22.25 Django Edwards.
23.30 Premières loges.
0.00 Paris dernière.
0.55 Musiques en scènes. Invité : Karl Hernst Herman.

France Supervision

20.40 Concert : Albert Lee. Enregistré à l'Arthur's Club de Genève (90 min). 22215203
22.10 Concert classique. Enregistré Salle Pleyel, à Paris, le 13 janvier 1996 (85 min). 68714244
23.35 Capoeira, bel horizon. De Basile Sallustio.
0.30 Equitation.
2.00 Concert classique. Enregistré Salle Pleyel, à Paris, le 13 janvier 1996 (95 min). 50535384

Ciné Cinéfil

20.30 *Le Désert de Pigalle* ■ Film de Léo Joannon (1957, N., 105 min) 7999262
22.15 Les Amants de l'enfer ■ Film de Michael Curtiz (1951, N., v.o., 105 min) 27831357
23.55 Camarade X ■ ■ Film de King Vidor (1940, N., v.o., 85 min) 73098319

Ciné Cinémas

20.30 Par l'épée ■ Film de Jeremy Paul Kagan (1991, 90 min) 5482203
22.00 Ho ! Film de Robert Enrico (1968, 105 min) 5094636
23.45 Ciné Cinécourts.

Série Club

20.20 Ne mangez pas les marguerites. La nuit des chevaliers.
20.45 (et 23.45) Buck Rogers. Croisière sidérale.
21.40 (et 1.00) Jim Bergerac. Ennemis naturels.
22.30 Alfred Hitchcock présente. Ironie du sort.
23.00 Mission impossible. Leona.
0.30 Janique aimée (30 min).

Canal Jimmy

20.30 Cobra Girls.
20.55 Dream On. Mon cousin Louie.
21.25 Max Headroom. Le retour de Grosberg.
22.15 Chronique de mon canapé.
22.20 Seinfeld. La doublure.
22.45 Cop Rock. Marital Blitz.
23.35 Liquid Television.
0.00 Nonante.
1.00 New York Police Blues. Episode no 42 (45 min).

Eurosport

20.00 VTT.
21.00 Trial.
22.00 Boxe.
23.00 Formule 1 Magazine.
23.30 ATP Tour Magazine.
0.00 Equitation (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.15 La Loi de la nuit. Film d' Irwin Winkler (1992, 110 min). Avec Robert De Niro, Jessica Lange, Alan King. *Drame.*

RTL 9

22.30 Le Professeur. Film de Valerio Zurlini (1972, 115 min). Avec Alain Delon. *Drame.*
0.40 On n'est pas sorti de l'auberge. Film de Max Pecas (1982, 95 min). Avec Jean Lefebvre. *Comédie.*

TMC

22.40 Le Désert rouge. Film de Michelangelo Antonioni (1964, 115 min). Avec Monica Vitti. *Comédie.*

TSR

21.00 Flashdance. Film d'Adrian Lyne (1983, 100 min). Avec Jennifer Beals, Michael Nouri, Lilia Skala. *Comédie dramatique.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

En science restante

par Pierre Georges

IL FALLAIT BIEN à cette épidémie un responsable et à cette psychose un coupable. C'est fait. C'est politiquement, sinon scientifiquement, prouvé. Et ce fut dit à Turin par le chancelier d'Autriche : *« C'est moins la vache que la presse qui est folle. »* Le mot était tentant. Il fut tenté.

Presse folle. Presse affolante. Presse prionée. Presse spongiforme et attentatoire aux légitimes intérêts de l'élevage européen. Presse affamée de scandales et affameuse de population. Presse irresponsable, donc responsable de la chute des cours et des ventes. La presse, voilà bien l'ennemie, la machine à créer de la peur, de la ruine et du chômage.

Les ministres britanniques de la santé et de l'agriculture disent, à la Chambre des communes, leur inquiétude sur la maladie de la « vache folle » et sur son éventuelle transmissibilité à l'homme. La faute à la presse ! La France d'abord, l'Europe ensuite, ferment d'urgence leurs frontières aux bovidés insulaires. La faute à la presse ! Les Pays-Bas décident l'abattage de dizaines de milliers de veaux nés anglais. La France les consigne. La faute à la presse ! Les scientifiques s'interrogent, créent des commissions, refusent de se prononcer dans un sens, mais aussi dans l'autre. La faute à la presse ! L'Angleterre se propose d'abattre quatre millions de bovins en Angleterre, contre promesse, refusée, de levée de l'embargo sur ses exportations de boeuf. *La faute à la presse !*

Et ainsi de suite. On n'en finirait plus d'énoncer les méfaits extraordinaires de la machine à informer et à affamer. Cela changerait quoi ? Est-ce l'information qui dérange ou la porteuse d'informations qui est dérangée ? Est-ce la nouvelle qui est inquiétante ou le transmetteur de nouvelles qu'il faut, illico, passer à la trappe ? Un peu comme cet empereur qui faisait exécuter le messager de défaites pour tuer la défaite.

Presse folle, vaches saines ! Dans le meilleur des mondes, ce serait tellement rassurant. Seulement, ce n'est pas ainsi. Un doute réel, profond, sérieux, scientifique, pèse sur cette question de la « vache folle ». Le propre de ce questionnement est même que la *réponse reste, pour ainsi* dire, en science restante. Dans plusieurs mois, dans plusieurs années, on saura. Vraiment !

En attendant comment gérer ce doute ? L'enfouir, l'enterrer, le taire ? Même s'il fut formulé publiquement par les autorités concernées ? En d'autres termes, devait-on faire en sorte que le doute profite à l'élevage ou au commerce ? Ou, alors, fallait-il dire, enquêter, rapporter ? Au risque évident de créer la psychose, mais parce que le doute doit profiter d'abord à l'homme.

Dans cette affaire, une évidence saute aux yeux. Sauf pour qui ne veut la voir. Si la défiance vis-à-vis de la viande de boeuf s'est faite aussi brutale et excessive, ce n'est pas simplement parce que les consommateurs de presse sont des consommateurs de viande. C'est qu'un autre doute, profond, bien enraciné celui-là, est venu aggraver le premier : l'idée pour le consommateur qu'il a pu être sacrifié parfois au profit. Le sentiment qu'au nom du productivisme on fit, et lui fit ingérer, n'importe quoi. Ce ne serait, alors, pas une psychose. Mais l'avant-garde d'une révolte, fût-elle celle des ventres pleins. Contre une minorité d'apprentis sorciers aux champs qui pénalise l'ensemble des agriculteurs.

Le gouvernement veut réduire le déficit budgétaire de 40 milliards de francs en 1997

Son objectif est de rééquilibrer les comptes de la Sécurité sociale

LA PRÉPARATION du prochain projet de loi de finances à laquelle le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, et le ministre délégué au budget, Alain Lamassoure, se sont attelés depuis plusieurs semaines, sera vraisemblablement l'une des plus difficiles de ces dernières années. S'il veut respecter les engagements de réduction des déficits pris dans le cadre du traité de Maastricht, le gouvernement devra en effet faire un effort d'économies sans précédent.

D'ordinaire, c'est dans la première quinzaine d'avril que le premier ministre adresse à tous les membres de son gouvernement une lettre de cadrage pour leur indiquer les grands équilibres du projet de loi de finances pour l'année suivante. Compte tenu d'une réforme de la procédure budgétaire, le calendrier a, cette année, été modifié. Les ministres ne connaîtront les consignes du chef du gouvernement qu'à la fin du mois d'avril. Dans les jours suivants, fin avril ou au tout début mai, le gouvernement présentera ses priorités au Parlement à l'occasion d'un débat d'orientation budgétaire.

CRITÈRES DE CONVERGENCE

Il est cependant déjà acquis que, pour respecter le calendrier permettant la mise en place de la monnaie unique européenne, le projet de loi de finances pour 1997 devra être particulièrement rigoureux. Bercy a donc dès à présent fixé le cap pour le déficit budgétaire : celui-ci devra être ramené à 247,9 milliards de francs, après 287,8 milliards de francs en 1996. L'effort d'économies devra donc approcher 40 milliards de francs.

Ce chiffre ne constitue pas une surprise. Le gouvernement avait annoncé depuis l'été dernier que, pour respecter les critères de convergence européens, son intention était de ramener les déficits publics à 5 % du produit intérieur brut (PIB) en 1995, puis 4 % en 1996 et 3 % en 1997. De surcroît, pour la Sécurité sociale, l'objectif annoncé est de réduire le déficit de 64,5 milliards de francs en 1995 à 17 milliards en 1996, avant un retour à l'équilibre en 1997. Autrement dit, pour 1997, le déficit de la « Sécu » devra être ramené à zéro et le déficit du budget ne devra pas excéder 3 % du PIB.

Or, le gouvernement a arrêté le 25 mars, lors de la dernière réunion de la Commission des comptes de la nation, ses nouvelles prévisions économiques. Selon elles, la croissance économique devrait être de 2,8 % en 1997. Dans cette hypothèse, le PIB devrait donc atteindre 8 263,3 milliards de francs. Si le déficit ne doit pas excéder 3 % de ce montant, il devra donc bel et bien ne pas dépasser 247,9 milliards de francs.

Cet objectif n'est-il pas hors de portée ? En fait, plusieurs raisons le laissent penser. D'abord, il est maintenant certain que le gouvernement ne tiendra pas le plan de route qu'il s'est fixé pour les comptes sociaux. On devrait le constater dès 1996. En l'état actuel des recettes et dans l'attente des effets de la maîtrise des dépenses de santé annoncée, les 17 milliards de francs de déficit prévus devraient être allègrement dépassés. Pour les trois branches du régime général (maladie, retraite, famille), les experts estiment que la dérive pourrait être comprise entre 30 et 40 milliards de francs. Sans prélèvement nouveau – hypothèse formellement écartée par le gouvernement –, le retour à l'équilibre pour 1997 est donc compromis, d'autant que le gouvernement s'est engagé à créer, dès le 1er janvier prochain, la prestation d'autonomie en faveur des personnes âgées dépendantes, promise par Jacques Chirac durant sa campagne présidentielle.

De plus, dans le cas du budget, l'exécution de la loi de finances pour 1996, perturbée par une croissance beaucoup plus faible que prévu (1,3 %, au lieu des 2,8 % retenus à l'automne), sera vraisemblablement très difficile. Ceci explique probablement cela : sachant que les comptes sociaux sortiront sans doute de l'épure annoncée, le gouvernement risque de se montrer d'autant plus rigoureux sur les comptes budgétaires. Dans tous les cas de figure, le cap fixé par le gouvernement laisse donc présager un sérieux tour de vis sur les dépenses. Entre Bercy et les ministères dépensiers, il y aura, durant l'été, de douloureuses tractations.

Laurent Mauduit

Un électricien pas comme les autres à Gdansk

GDANSK
correspondance

L'électricien Lech Walesa, ancien chef de l'Etat polonais, est arrivé, mardi 2 avril, aux chantiers navals de Gdansk pour y reprendre son travail de réparateur de chariots électriques qu'il avait quitté, il y a six ans, pour un congé sans solde. En Mercedes noire, flanqué de deux gardes du corps, il est passé sous le portail numéro deux, rendu célèbre par les grandes grèves d'août 1980. Son chauffeur a été obligé d'actionner la sirène pour se frayer un chemin à travers une foule de plus de cent photographes et cameramen. Vêtu d'un manteau gris, chemise bleue et cravate sombre, un attaché-case à la main, M. Walesa s'est aussitôt engouffré dans les bureaux du directeur des chantiers en compagnie du chef de la section locale du syndicat Solidarité.

Quelques ouvriers ont suivi la scène avec un sourire sceptique. *« Que voulez-vous, il doit retravailler, sinon, il perd son ancienneté »*, a lancé l'un d'eux. Aucune loi ne régit en effet en Pologne la situation d'un ancien président de la République et aucun texte ne prévoit une pension à vie. Pour l'instant, M. Walesa a reçu trois mois de salaire présidentiel, une voiture de fonction et un garde du corps. *« J'ai toujours appartenu aux chantiers, je prends mon travail au sérieux »*, a dit Walesa aux journalistes. Il a révélé cependant qu'il allait se rendre le 9 avril aux Etats-Unis. *« Nous y parlerons de la politique, de l'OTAN. Mais je vais aussi aborder les problèmes des chantiers de Gdansk. »*

En effet, les chantiers connaissent de graves difficultés. Un plan de sauvetage, accepté par le personnel, prévoit notamment le licenciement de 2 000 salariés sur 7 300 et l'engagement du personnel à ne pas faire grève. *« Si j'avais de l'argent, j'achèterais les chantiers moi-même,* a dit Lech Walesa. *Mais depuis hier, je suis sans travail, je dois nourrir ma famille. Si le Parlement m'accorde une pension, je ne serai plus électricien, c'est logique. Mais s'il ne vote pas la loi, qu'est-ce que je vais dire à ma femme ? »*

Michel Gara

Une information judiciaire pour corruption vise le sénateur Pelchat

LE PARQUET d'ÉVRY a ouvert, lundi 1er avril, une information judiciaire contre x... pour abus de biens sociaux et corruption visant implicitement Michel Pelchat, sénateur et vice-président (UDF) du conseil général de l'Essonne.

Le PDG des Constructions navales et industrielles de la Méditerranée (CNIM), Vselovod Dmitrieff, avait affirmé avoir versé, en 1989, 800 000 F à M. Pelchat sur un compte suisse, après l'attribution d'un marché à sa société par le Syndicat intercommunal des ordures ménagères (SIOM) de la Vallée de Chevreuse, dont M. Pelchat était le président. L'industriel a confirmé, depuis, ces déclarations devant la PJ de Versailles. Interrogé par *Le Monde*, M. Pelchat avait contesté cette version, indiquant que le marché avait été attribué *« plusieurs mois avant* [qu'il] *prenne la présidence du syndicat »* (*Le Monde* du 16 décembre 1995).

■ **JUSTICE : une quinzaine de cadres des sociétés GIFCO et FRENDOM**, bureaux d'études proches du Parti communiste, ont été interpellés, mardi matin 2 avril, en région parisienne, essentiellement dans le Val-de-Marne et en Seine-Saint-Denis. – *(AFP.)*

■ **CONTRACEPTION : l'organisation mondiale de la santé** s'apprête à publier les résultats d'essais encourageants prouvant l'efficacité d'une technique récente de contraception masculine. L'étude porte sur 401 couples et a été menée dans neuf pays. Le traitement consiste à injecter par voie intramusculaire chaque semaine une dose de 200 mg d'un dérivé synthétique de l'hormone mâle qui tarit la production de spermatozoïdes. Il s'est révélé efficace à 98,6 %.

■ **ASTRONOMIE : le disque de la Lune** sera entièrement masqué par l'ombre de la Terre à l'occasion de l'éclipse totale de Lune observable depuis la France métropolitaine, dans la nuit du mercredi 3 au jeudi 4 avril. Ce phénomène, visible à l'œil nu, est dû au passage de la Terre entre la Lune et le Soleil. À partir de 23 h 16, mercredi, notre satellite naturel plongera dans le cône d'ombre de la Terre pour en émerger à 3 h 58 le lendemain.

■ **A NOS ABONNÉS** : en raison d'un incident technique dans nos locaux d'Ivry, la ligne téléphonique de notre service « Relation clientèle » a été coupée durant la journée du lundi 1er avril. Nous prions ceux de nos lecteurs que ce contretemps a pénalisés de bien vouloir nous en excuser.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 2 avril, à 10 h 16 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	21560,40	+0,72	+8,71
Honk Kong index	10926,80	−0,28	+9,28

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 01/04	Var. en % 29/03	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2055,63	+0,53	+9,81
Londres FT 100	3709,60	+0,27	+0,55
Zurich	1755,33	—	+14,74
Milan MIB 30	997	+1,21	+7,08
Francfort Dax 30	2490,13	+0,17	+10,48
Bruxelles	1659,94	+1,25	+6,43
Suisse SBS	1408,02	—	−3,40
Madrid Ibex 35	342,06	+0,12	+6,87
Amsterdam CBS	357,20	+0,73	+11,10

Tirage du *Monde* daté mardi 2 avril 1996 : 483 921 exemplaires

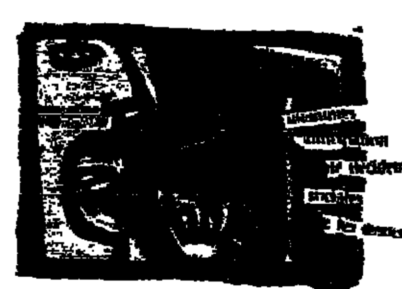
Le Hamas annonce la reprise des attentats suicides

LA BRANCHE ARMÉE du Mouvement de la résistance islamique, Hamas, a annoncé, mardi 2 avril, la reprise des attentats suicides contre Israël et prévoit des *« punitions »* contre certains responsables palestiniens, en représailles à la répression dont elle fait l'objet de la part de l'OLP et de l'Etat juif.

Dans un communiqué adressé à une agence internationale de presse à Jérusalem, les brigades Kassem, rapporte l'agence Reuter, demandent à leurs cellules armées de *« franchir les cordons de sécurité et de reprendre les magnifiques opérations de martyre et de porter à nouveau le feu au cœur de l'Etat sioniste intrus »*. Les brigades Kassem s'engagent également à punir les responsables de la sécurité palestinienne responsables de l'arrestation de ses membres, mais n'annoncent cependant pas d'attentats contre l'Autorité palestinienne. Cette dernière et Israël ont lancé des opérations anti-Hamas et anti-Djihad islmique, arrêtant des centaines de suspects, à la suite des attentats suicides de fin février et début mars qui ont fait une soixantaine de morts en Israël.

La crédibilité des communiqués est de plus en plus difficile à estimer tant la confusion est grande dans la mouvance islamique. Toutefois, le chef du Djihad islamique, Ramadan Abdallah Challah, a récemment lancé un avertissement du même genre dans un entretien publié par l'hebdomadaire arabe *El Wasat*.

INSERTION
Cap sur l'emploi en Haute Normandie
page V



TRIBUNE
par Xavier Godinot
page V

Le Monde des INITIATIVES

MERCREDI 3 AVRIL 1996
EMPLOI



ANNONCES CLASSÉES
page III et de la page VI à la page XIV

DANS INITIATIVES EMPLOI DU 10 AVRIL
Les entreprises d'insertion

ILLUSTRATIONS JOËLLE JOLIVET

dossier

Les freins à l'évolution de l'emploi

Règlements et définitions ne correspondent pas toujours à la réalité. Ce qui nuit au développement d'activités nouvelles

FAIRE flèche de tout bois, quand il s'agit de créer de l'emploi, devrait paraître naturel. C'est du moins ainsi qu'il faudrait comprendre les appels incessants à l'initiative, les conseils multiples adressés à tous ceux qui se démènent et les discours qui accompagnent les politiques publiques. Contre la menace du chômage, rien ne saurait être oublié.

Comme trop souvent, une trop grande distance sépare ces déclarations d'intentions des attitudes réelles, comme si l'expression d'une volonté ne suffisait pas, ni le simple bon sens. Une fois encore, à ce propos, il semble bien qu'il faille mettre en cause des règlements timorés et des définitions trop limitées, interprétées en outre de manière restrictive, qui viennent contrarier l'objectif recherché. Pis, et c'est une constante, il devient de plus en plus manifeste que les textes et leur jurisprudence tardent à s'aligner sur les évolutions dues aux circonstances économiques et sociales, et qu'ils correspondent mal avec les contours actuels, et nouveaux, de l'emploi tel qu'il se pratique. A ce jeu-là, tout le monde se trouve pris à contre-pied, aggravant l'impression de gâchis. Qu'on en juge par quelques exemples, malheureusement non exhaustifs.

Voudra-t-on créer son propre emploi ? Bénéficier de l'Accre (aide à la création ou à la reprise d'entreprise) n'est guère facile, on l'a déjà écrit, mais relève presque de l'exploit. Il faut se soumettre à une véritable course d'obstacles et accepter que les sommes promises soient versées avec retard. Aura-t-on voulu ne pas mettre tous les œufs dans le même panier et multiplier les situations particulières pour la bonne cause ? L'expérience prouve que l'on peut, très vite, cumuler tous les inconvénients. Accepter d'être mandataire social présente un risque si, à cette occasion, qui signifie souvent une promotion, quelques précautions d'usage ne sont pas prises pour demeurer dans les conditions légales d'une position de salarié. En cas contraire, on peut être licencié sans indemnités et perdre le bénéfice de l'assurance-chômage. Or le mandat social tend à se développer avec le recours fréquent aux filiales.

Pourtant, prônée par nombre de conseillers, la pluralité des statuts d'emploi se retourne contre les pionniers qui croyaient avoir anticipé les modes de fonctionnement d'avenir. Tel, qui avait maintenu une activité libérale modeste en parallèle de son poste de salarié se voit ainsi privé d'allocations Assedic, après avis d'une commission départementale, parce qu'il dispose d'autres ressources, pourtant limitées à 10 % de son ancien revenu. On aura beau continuer à lui démontrer que le passage « en sifflet » d'une forme d'emploi à une autre réduit les risques de rupture, il n'en croira plus rien maintenant. De la même manière, ceux que l'on nomme les pluri actifs, qu'ils aient plusieurs employeurs ou qu'ils additionnent un emploi de salarié avec un travail indépendant et/ou une activité d'agriculteur, par exemple, expérimentent un maximum de désagréments. Ils cotisent partout et, au-delà du nécessaire, ne sont pas toujours reconnus et se débattent dans des conflits spécifiques dignes quelquefois de Kafka. Ce qui n'empêche cependant pas certains de prétendre, à bon droit, qu'un statut unique du pluri actif serait rationnel, créateur d'emploi, dispensateur de stabilité et... permettrait de lutter contre le travail au noir.

Dans ce registre, il convient aussi de s'intéresser au sort des travailleurs indépendants et autres consultants, qui connaissent des angoisses du même type. A les découvrir confrontés à des tracas liés à la nature précaire de leur activité, dans nombre de cas et au moins dans la période de lancement, et à les entendre faire le diagnostic des améliorations nécessaires, on comprend vite qu'il suffirait de quelques adaptations pour que, mieux protégée ou encadrée, cette forme d'emploi en pleine expansion, mais vulnérable en l'état, attire encore plus de monde. Ce qui pourrait se montrer décisif pour lutter contre le chômage, en raison de la croissance des activités de tertiaire reposant sur le travail intellectuel ou de conception.

Parmi les points à aménager, deux sont essentiels. Si, comme le constatent les indépendants eux-mêmes, les problèmes auxquels ils sont confrontés sont liés à leur isolement, des réponses peuvent être apportées. Spécialistes dans leurs domaines respectifs, ils manquent d'un environnement structuré où ils pourraient disposer de groupements d'achat, de centres comptables ou administratifs, voire d'outils communs de force de vente. Après tout, les artisans se sont parfois organisés de la sorte, sans encourir le reproche d'être de faux artisans et de vrais salariés. Ensuite, les débuts en indépendant révèlent une extrême fragilité des revenus qui amène à penser que la première des protections sociales consisterait en une garantie minimale de revenu entre deux contrats. Laquelle, selon le principe de la mutualisation des risques, pourrait être inventée sur le modèle de l'assurance-chômage des intermittents du spectacle. Car c'est bien à des conditions de ce genre que l'on fera coïncider les définitions rigoristes avec les pratiques de terrain. Pour le plus grand profit de l'emploi, on peut le croire.

Alain Lebaube

Lire page II, IV, et V



Des créateurs d'entreprise sont soumis à une course d'obstacles décourageante

Délais administratifs, réticences des banques, labyrinthe institutionnel : les difficultés ne manquent pas. Exemple d'un Point chance qui peine à démêler les dossiers

A quelle aide ai-je droit ? Face à cette question lancinante, Brigitte Landon, conseillère à la création d'entreprises de la Maison d'information professionnelle d'Auxerre (Yonne), se sent de plus en plus impuissante. Que dire à une femme qui s'impatiente de savoir si elle pourra, oui ou non, bénéficier d'une subvention ? Car, faute d'avoir reçu, d'ici un mois, une réponse de la fondation vers laquelle elle s'est tournée, elle perd le bénéfice de l'aide au chômeur créateur d'entreprise (Accre) qui lui a été accordée. En effet, une fois obtenu l'accord de la direction départementale du travail et de l'emploi (DDTE), le bénéficiaire de l'Accre dispose d'un délai de trois mois pour débuter son activité. Ce n'est qu'une fois son inscription au registre du commerce ou des métiers effectuée que l'aide est versée. Or, faute de pouvoir acheter le matériel de base nécessaire, cette personne ne peut commencer à travailler.

Des cas comme celui-ci sont le pain quotidien de Brigitte Landon. Sur les 470 personnes qu'elle a accueillies en 1995 au sein du Point Chance d'Auxerre, 80 seulement, à sa connaissance, se sont installées. Mais elle estime que deux fois plus d'entreprises auraient pu voir le jour si le porteur du projet ne s'était pas heurté à un problème administratif ou financier.

SITUATIONS UBUESQUES

Il y a peu de temps, un ancien chauffeur-livreur qui voulait faire de l'impression photo sur céramique est revenu la voir. Il désespérait de trouver un banquier qui lui accorde un prêt de 90 000 francs, en attendant que certaines subventions lui soient versées. Cette avance devait lui servir à investir dans l'équipement de son atelier.

« Les banquiers refusaient de lui accorder ce prêt, prétextant que les attestations de la DDTE, de l'Agefiph (Association générale du fonds d'insertion pour les personnes handicapées) et du conseil régional n'étaient pas valables », raconte Brigitte Landon. Il a fallu qu'elle fasse elle-même la démarche pour prouver la valeur des attestations. Mais le temps que soit effectuée la procédure d'emprunt, l'attribution de l'Accre est devenue caduque. Résultat : l'ancien chauffeur-livreur doit refaire une demande. *« Son affaire pourrait pourtant, dès à présent, bien tourner car il a déjà des commandes »*, assure Brigitte Landon, à qui il est arrivé, devant les réticences des banques françaises, d'envoyer des personnes chercher des financements en Belgique ou au Luxembourg.

LABYRINTHES

Il n'est pas toujours plus évident de trouver un appui financier du côté des collectivités territoriales ou des organismes publiques. *« La plupart des aides sont conçues pour soutenir des investissements lourds. Or l'industrie représente à peine 8 % des créations par an. Les trois quarts des nouvelles entreprises relèvent du commerce et du tertiaire*, souligne la conseillère. *La création d'entreprise aujourd'hui, c'est essentiellement de l'auto-emploi. Dans bien des cas, le créateur a besoin d'être aidé pour faire un peu de publicité, s'acheter un micro-ordinateur. Des investissements qui ne sont pas importants mais pour lesquels il est souvent difficile de trouver un financement. »*

Quand bien même ils peuvent bénéficier d'une aide, celle-ci tarde souvent à venir. Il leur arrive parfois d'attendre jusqu'à huit mois pour que l'Accre leur soit versée. *« Cette aide est indispensable, mais telle qu'elle est gérée elle perd souvent toute son efficacité*, note Brigitte Landon. *C'est au départ que les personnes en ont besoin. »* Pour pallier les carences de l'administration, la conseillère à la création d'entreprise oriente les porteurs de projets vers d'autres types de financements, émanant de fondations ou d'associations diverses. Mais ces organismes tardent eux-mêmes dans leur réponse. *« Le délai administratif incompressible est un argument que les chefs d'entreprise ne peuvent pas comprendre*, relève Brigitte Landon. *J'informe les porteurs de projet du temps que peut prendre le versement d'une aide. Et certains préfèrent abandonner. »*

Le labyrinthe administratif ne facilite pas non plus la tâche des créateurs. Actuellement, par exemple, de nombreuses personnes, en quête de la réglementation sur le transport de personnes âgées, arrivent, désemparées, dans le bureau de Brigitte Landon. Elles sont passées par la direction de l'action sociale, le conseil général, la mairie : personne n'a su leur dire qu'il fallait s'adresser à la direction des transports. Brigitte Landon fait aussi beaucoup de *« décodage technique »*, car la lecture même des documents administratifs et autres ouvrages sur la création d'entreprise déroute de nombreux créateurs.

Laetitia Van Eeckhout

Le piège des subventions qui n'arrivent pas

Licencié à la suite d'un accident, André a choisi de se reconvertir dans le dépannage d'appareils électroménagers. Après avoir passé un bac professionnel en électronique, il décide de se mettre à son compte, faute de trouver un emploi salarié. Il suit un stage de gestion et création d'entreprise à la chambre des métiers, puis dépose en décembre, auprès de l'Agefiph, une demande de subvention. Pressé de s'installer, il recherche, en janvier, un prêt de 40 000 francs.

Non sans mal, il trouve une banque prête à l'accompagner. La subvention de l'Agefiph tardant, il emprunte finalement 110 000 francs. Il engage les travaux nécessaires à l'installation de son atelier, et débute son activité le 1er mars. *« J'attends toujours ma subvention*, déplore-t-il. *Mais, si je ne bénéficie pas de cette aide, c'est la catastrophe. »* L'Agefiph risque en effet de considérer désormais sa demande comme irrecevable compte tenu du montant du prêt obtenu.

L'exemple de l'intermittent du spectacle

LA loi Madelin du 11 février 1994 a laissé un épais nuage noir à l'horizon du travail indépendant : celui du chômage. Il est possible, il est vrai, de s'assurer contre le risque de dépôt de bilan afin de recevoir une indemnité mensuelle pendant quelque temps si la catastrophe arrive. Mais il n'est pas possible de s'assurer contre le péril le plus certain : le « creux » d'activité, ce qu'en langage d'indépendant on appelle l'« inter-contrat ». Créateur voilà quelque temps de sa propre activité, aujourd'hui directeur d'A 2I, association qui regroupe plus de mille indépendants de l'informatique, Michel Paysan sait dire mieux que personne le stress qui saisit celui qui a terminé un travail sans en avoir trouvé un autre, *« un stress qui monte de jour en jour et vous submerge »*, lié au fait que l'on *« voit ses ressources fondre sans savoir combien de temps il faudra tenir »*.

Le travail indépendant peut-il prendre son essor si un minimum de remède n'est pas apporté à ce mal ? Cela paraît peu probable. Pour tenter d'imaginer une solution, il n'est pas sans intérêt d'évoquer la situation des intermittents du spectacle. Pour eux aussi, le travail est, par nature, irrégulier. Mais comme la profession connaît ce problème depuis toujours, elle y a inventé une réponse. *« Artistes et directeurs de théâtre l'ont conçue ensemble dès 1880*, rappelle Edgar Dana, directeur de l'ANPE des professions artistiques (*Les métiers du spectacle*, Le Monde Editions, 1995). *Alors que n'existaient encore ni loi sur les associations ni ministère du travail, ils ont fondé Le Paritaire, un organisme chargé de quatre missions : recenser les artistes, leur faire connaître les offres d'emplois, percevoir une taxe sur les entrées au théâtre, verser une aide en fin de mois à ceux qui n'avaient pas travaillé. »* C'était déjà l'ANPE et les Assedic ! Ailleurs quand naîtront l'Unedic, puis l'ANPE, le secteur continuera à bénéficier d'une attention particulière. Les artistes et techniciens du spectacle auront droit à un revenu de substitution beaucoup plus important que celui du ch^omeur ordinaire et ce revenu leur sera attribué dans des conditions beaucoup plus libérales.

« Les pouvoirs publics, explique Edgar Dana, *tiennent à préserver de cette façon l'existence d'une réserve de savoir-faire et de talents qui est l'un des atouts de la France, et de Paris en particulier ; si cette « réserve » coûte cher, elle rapporte encore bien davantage à la collectivité. »* Et de souligner que la consommation culturelle représente 4 à 5 % de la consommation française globale, que ce chiffre ne cesse d'augmenter et que le tourisme étranger s'alimente amplement à cette source.

Les indépendants peuvent-ils revendiquer une telle efficacité sociale ? Certains peut-être. Mais la plupart peuvent seulement souligner qu'ils prennent un risque bénéfique pour la collectivité et qu'à ce titre il ne serait pas anormal qu'elle les aide, ne serait-ce que dans leur période de plus grande fragilité. *« Le problème que pose l'indemnisation*, reconnaît Michel Paysan, *est que s'il est facile d'identifier les périodes de non-travail d'un salarié, on peut beaucoup moins facilement le faire pour quelqu'un qui est à son compte. Comment prouver qu'on n'a pas de clients ? »*

Sa réflexion le conduit à imaginer pour ses collègues d'A 2I un système complexe avec des versements annuels à une caisse mutuelle, des indemnités mensuelles reçues de cette caisse en cas d'absence de gains et un réajustement l'année suivante sur la base du revenu déclaré : l'ensemble garantissant à tous les cotisants un minimum annuel de ressources. *« Mais cela suppose que l'on réunisse suffisamment de cotisants pour permettre une bonne mutualisation des risques. »* Et le revenu garanti ne pourrait guère dépasser le niveau du RMI.

Du fait que l'indépendant démarre souvent en état de subordination économique – par exemple, parce qu'il dépend d'un seul client –, Jacques Barthélémy, membre du Conseil économique et social et l'un des inspirateurs majeurs de la loi Madelin, suggère que l'on crée pour lui un statut intermédiaire : le « quasi-salariat ». Inspirée des droits allemand et italien, cette formule permettrait au travailleur indépendant de garder certaines des protections dont bénéficie un salarié.

Marie-Claude Betbeder

Les aléas du mandat social

Des salariés ayant une double casquette s'accrochent au contrat de travail pour mieux se protéger

QUELLE différence y a-t-il entre un cadre supérieur salarié et un mandataire social ? Leurs fonctions opérationnelles respectives, leurs compétences peuvent être les mêmes dans une entreprise. Mais qu'ils perdent leur poste et leur ressemblance peut cesser d'exister. Car si le premier est couvert par le droit du travail, le second ne l'est pas. En principe...

Le mandataire social est une personne physique (ou morale) dont la fonction est de diriger, représenter ou contrôler la société. La loi du 14 juillet 1966 sur les sociétés commerciales réglemente son statut, modifié par la loi Madelin du 11 février 1994. Peuvent être mandataires sociaux les gérants de SARL, les administrateurs de sociétés anonymes, les membres du conseil de surveillance ou directoire dans les SA de type dualiste à l'allemande (société composée d'un conseil de surveillance et d'un directoire), etc. Spécificité de la société anonyme : les administrateurs sont révocables du jour au lendemain, sans motif, par le conseil d'administration. C'est la règle de la révocation *ad nutum*. En principe, toute promesse d'indemnisation en cas de révocation est nulle parce que contraire au principe de la révocabilité *ad nutum*. Dans la pratique, la jurisprudence est plus souple et examine les situations au cas par cas. Dans les autres sociétés, les mandataires sociaux sont révocables pour « justes motifs » appréciés par référence à l'intérêt social.

Exemple vécu : dans les années 80, un cadre supérieur d'un grand groupe de pâte à papier se voit proposer la direction générale d'une SA dans laquelle son employeur détient 30 % du capital. Celui-ci lui demande au préalable de démissionner de son statut de salarié de manière à ce que sa nomination apparaisse plus neutre à l'égard des autres actionnaires. Six mois plus tard, la société est vendue et le nouveau président le congédie, lui « offrant » le choix suivant : ou bien démissionner moyennant une indemnité de 500 000 F, ou bien se faire révoquer au cours du prochain conseil d'administration avec son indemnité fiscalisée et sans couverture sociale. Mieux informé, il aurait pu toutefois négocier le maintien de son contrat de travail avant de prendre ses fonctions de mandataire.

RÉVOCATION ABUSIVE

« A l'âge de trente-cinq à quarante ans, beaucoup de directeurs commerciaux deviennent dirigeants sans se prémunir contre une éventuelle révocation abusive », constate Bertrand Richard, coauteur avec Dominique Miellet de l'ouvrage *Dirigeant de société : un métier à risques* (Les Editions d'organisation, 1996), et associé du cabinet de conseil en recrutement de dirigeants Vuchot Ward Howel. Selon une étude menée par ce cabinet en novembre 1991 auprès de 2 500 dirigeants, 92 % d'entre eux reconnaissent être insuffisamment avertis et formés sur les risques personnels liés au mandat social et moins de 50 % s'informaient de leurs droits légaux. Mais les choses ont bougé, peut-être sous la pression d'événements très médiatisés (faillites retentissantes, mises en cause de la responsabilité de dirigeant, etc.). En effet, quatre ans plus tard, les deux tiers des dirigeants s'informent avant de prendre leurs fonctions. Et 81 % souhaitent une réforme de leur statut...

A l'heure actuelle, le meilleur rempart contre les aléas du mandat social est le contrat de travail. La loi réglemente le cumul des statuts de mandataire et de salarié uniquement dans les sociétés anonymes, où règne la révocabilité *ad nutum*, pour éviter justement que le contrat de travail ne concerne cette règle. Mais le droit du cumul est essentiellement jurisprudentiel. Parmi les règles essentielles : le contrat de travail doit être antérieur au mandat, c'est-à-dire qu'un administrateur ne peut pas devenir salarié. Le législateur a voulu éviter que l'administrateur en fonctions n'use de ses pouvoirs pour se faire consentir un contrat de travail trop avantageux. Surtout, le contrat de travail doit correspondre à un emploi effectif. Là, les tribunaux font la chasse aux contrats fictifs, lesquels sont très répandus. La notion d'emploi effectif recouvre trois critères : des fonctions techniques, d'une part, distinctes de celles du mandat, d'autre part, enfin l'existence d'un lien de subordination juridique. Ce dernier point suscite le plus de contentieux : concrètement, la jurisprudence tient compte de la forme d'organisation de l'entreprise et du degré de concentration de pouvoir qui y règne.

Dans les groupes de sociétés, la question du lien de subordination se pose en des termes inédits car, en fait, le dirigeant d'une filiale peut dépendre de la société mère. *« Pour tenir compte de ce nouveau profil de dirigeant, la Cour de cassation a reconnu qu'une société mère pouvait embaucher un salarié dont l'unique objectif du contrat de travail serait d'assurer des fonctions de mandataire social dans une filiale* (arrêt du 2 octobre 1991). *Les deux contrats sont dès lors confondus. Par ailleurs, en cas de cumul impossible des statuts de mandataire et de salarié, la Cour de cassation admet que le contrat de travail soit suspendu pendant la durée du mandat, à l'extinction duquel le statut de salarié reprendra le dessus* (arrêt du 11 mars *1992*) », explique Raymonde Vatinet, professeur de droit privé à l'université de Cergy-Pontoise.

Une évolution est donc à l'œuvre. Schématiquement, le mandataire social correspond de moins en moins à l'image traditionnelle du capitaliste qu'à celle du salarié dont le professionnalisme est récompensé par une promotion : le titre de mandataire social, rémunéré essentiellement sous forme de salaire et peu sous forme de capital. Le mandat social a-t-il encore un sens ? *« Le choix qui devra être fait dans l'avenir sera d'aménager le cumul ou de s'y opposer plus franchement en créant un statut social autonome du dirigeant social non salarié »*, conclut Raymonde Vatinet.

Clarisse Fabre

Pluriactivité : un casse-tête juridique et financier

LES juristes, les experts en protection sociale eux-mêmes s'y perdent. Créer une activité indépendante de consultant en gardant un mi-temps salarié relève du parcours du combattant. Un pluriactif, agriculteur et professeur de tennis par exemple, cotise ainsi à la fois à la Mutualité sociale agricole (MSA) et à la caisse des professions libérales. Un salarié à multi-employeurs est, quant à lui, à peu près certain de verser davantage de cotisations que nécessaire, à moins que ses patrons – sous réserve qu'ils connaissent leur existence respective – essaient d'harmoniser techniquement (plafond, etc.) les feuilles de paie.

En réalité, il n'y a pas de statut des travailleurs pluriactifs, ce qui simplifierait l'ensemble des démarches. Si la loi Madelin a limité les formalités pour la création et la gestion d'une entreprise individuelle, rien n'a véritablement été fait pour aider ceux qui ont envie de se lancer dans une autre activité, tout en gardant un pied dans le salariat. Une mesure fiscale existe néanmoins. Elle permet, dans la limite d'un chiffre annuel inférieur à 70 000 francs, de dispenser le nouvel indépendant du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée. Mais pour le reste... Pourtant le code du travail autorise la pluriactivité. Ainsi, un actif peut cumuler plusieurs emplois salariés dans le privé, sous réserve bien sûr de certains plafonds d'heures de travail. *« Mais*, précise immédiatement un juriste, *de nombreuses dérogations existent. »* Ce qui, bien évidemment, apporte une pierre supplémentaire à la complexité du dossier.

Ce n'est pas tout : pour rester dans le cas de figure, que l'on pourrait croire le plus simple – le cumul de plusieurs activités salariées –, il faut aussi s'intéresser aux clauses stipulées dans le contrat de travail. On connaît bien les clauses de non-concurrence. Mais d'autres clauses tendent à se développer : celles de mobilité et d'exclusivité.

Une fois la pluriactivité réalisée, les actifs ne sont pas au bout de leur peine. Chaque accroc peut se retourner contre eux. Un accident du travail, par exemple. Chez l'employeur concerné, pas de problème. Mais chez les autres ? Quid aussi des congés ? Et les heures supplémentaires ? Un salarié, dans le respect de certains plafonds, ne peut pas refuser d'en faire. Dans la pratique, un véritable casse-tête, avec même parfois contentieux à la clé.

Marie-Béatrice Baudet

Signes particuliers : créatifs, réactifs, dynamiques et professionnels

Directeurs de filiale Directeurs de site

La soif d'entreprendre, la flamme pour animer, la raison pour gérer

Filiale des Brasseries Kronenbourg, 1,8 MdF de CA, un réseau de distributeurs *intégrés, acteurs clés du* marché de la consommation hors domicile (35 % du CA des Brasseries Kronenbourg).



Les filiales de distribution ELIDIS commercialisent une gamme très complète de boissons dans le monde de la consommation hors domicile. Stratégiques pour le développement des Brasseries Kronenbourg et de ses marques, *leur nombre s'accroît chaque année et leur professionnalisme s'aiguise grâce* à une politique dynamique d'investissement, d'innovation et de formation.

Pour conduire ce développement, nous recherchons des dirigeants de filiale et des dirigeants de site dont le chiffre d'affaires varie de 60 à 200 millions de francs, ceci dans différentes régions de France.

D'emblée ou dans un avenir proche, ils assumeront la responsabilité globale d'un patron de PME : développement commercial, organisation logistique, gestion financière, animation des hommes.

Pour cela, ils posséderont : • une expérience significative de l'animation d'équipes dans des postes à dominante commerciale • une formation supérieure favorisant une adaptation rapide au volet financier de la fonction • l'indépendance d'un entrepreneur éclairé par un sens stratégique leur permettant de tirer profit des atouts d'un grand Groupe.

Notre exigence nous orientera vers des candidats ambitieux pour leur entreprise comme pour leur carrière. Nous saurons répondre à leurs aspirations.

Merci de répondre sous référence 14A3020/6M en précisant vos préférences géographiques à •EGOR•, 71 rue d'Auteuil, 75016 Paris.

Responsable des ressources humaines

Soif d'entreprendre et d'évoluer ?

Numéro 1 français de la bière avec un CA de *5,7 MdF* et 2 300 personnes, nous produisons dans nos usines 10 millions d'hl pour des marques solidement implantées : Kronenbourg, 1664, Kanterbrau, Gold, Tourtel, Force 4, K...



Professionnalisme, réactivité, dynamisme sont des qualités particulièrement recherchées *dans les équipes des ressources humaines du Groupe DANONE.* Au sein de la Direction des Relations Humaines des Brasseries Kronenbourg, le responsable des ressources humaines que nous recherchons accompagnera, dans leur développement, les filiales de distribution de la société.

Dans une activité où passion du métier rime avec réactivité et pragmatisme face à un marché exigeant, il sera présent et crédible sur l'ensemble des volets de la fonction pour assister et accompagner les directeurs de filiales dans la gestion de leurs équipes.

Après une formation supérieure (Sciences Po, DESS en ressources humaines, maîtrise en droit social...) et une expérience opérationnelle d'au moins 5 ans, vous souhaitez maintenant vous exprimer dans une fonction plus autonome sans vous priver de l'enrichissement d'une équipe professionnelle ni des atouts d'un grand Groupe au sein duquel les possibilités *d'évolution seront à la hauteur de votre potentiel.*

Ténacité dans la durée et adresse au quotidien, vivacité et recul, disponibilité et sens des priorités vous seront nécessaires pour être un partenaire efficace et écouté. Réflexion stratégique, créativité et enthousiasme seront les compléments indispensables pour une évolution professionnelle passionnante. *Poste basé à Toulouse.*

Merci d'adresser votre candidature sous référence YCMESSM/1 à Brasseries Kronenbourg, DRHS, BP 13, 67037 Strasbourg Cedex.

Bac + 5 débutants ou 1ère expérience biculturels

En Europe centrale et orientale, accompagnez notre développement, développez vos talents







Lu, Danone, Panzani, Evian, Kronenbourg, le Groupe DANONE est le 3e groupe alimentaire européen : *77 MdF de CA,* 68 000 personnes, plus de 100 filiales, *implantées* dans 37 pays.

DANONE

Vous associer au dynamisme et à l'esprit d'entreprise du Groupe DANONE et de ses filiales déjà solidement implantées dans cette région du monde, et construire votre futur en contribuant à la mutation et à l'essor des pays d'Europe centrale, c'est un projet qui vous motive... pour longtemps.

Vous êtes biculturel parlant russe, polonais, tchèque, hongrois, bulgare...

Avec une formation supérieure (grandes écoles de commerce ou d'ingénieurs, universitaire bac + 5), vous êtes au tout début de votre vie professionnelle, *vous souhaitez faire vos preuves et développer vos compétences dans une structure* légère et réactive, où progrès et efficacité se conjuguent avec initiative, créativité, ouverture et échange. Nos filiales d'Europe centrale vous permettront d'exprimer vos talents et de vivre intensément des responsabilités croissantes, que ce soit *dans les fonctions ressources humaines,* marketing, *commerciale, gestion ou industrielle.*

Si vous souhaitez poser votre candidature, merci d'envoyer une lettre de motivation et votre CV à Coordination Centre et Est Europe, ul redutova 9/230, 1103 Warszawa, Pologne. Fax : (48) 90 21 21 38.

Chef de projet informatique finance

D.I.B. regroupe *les activités* export du Groupe DANONE, *avec un CA de 2,9 MdF* et 600 personnes. Les principales marques du Groupe (LU, Evian, Maille, Kronenbourg...) *sont présentes* dans 160 pays.

DANONE INTERNATIONAL BRANDS

Au sein de la direction administrative et financière de la Branche Exportation, le chef de projet informatique est rattaché au responsable du système d'information. Chargé d'informatiser le recueil et le traitement des informations économiques et financières de la Branche Exportation, vous avez notamment pour mission de : • proposer et mettre en place, en liaison constante avec les collaborateurs des fonctions finance, commercial et marketing, un système d'information qui réponde aux besoins de la direction de la Branche ainsi qu'aux attentes et aux moyens des correspondants des différents pays • fiabiliser les remontées budgétaires et le suivi des résultats de la Branche • rechercher et mettre en place des solutions techniques cohérentes et novatrices avec les prestataires de service.

A 30 ans environ, de formation ingénieur ou école de commerce, vous avez de solides connaissances en techniques informatiques appliquées au contrôle de gestion et à la finance. Vous justifiez d'une expérience réussie de conduite de projets en environnement AS 400, micro-ordinateur et réseaux internationaux. Dynamique, à l'affût des technologies nouvelles, vous appréciez le travail d'équipe tout en étant autonome. Votre rigueur et votre organisation s'allient à une forte créativité et vous avez l'ouverture d'esprit que requiert un environnement international. La maîtrise de l'anglais s'impose. Le poste est basé à Paris et nécessite des déplacements.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions en précisant sur l'enveloppe la référence DA/66 à ML CONSEIL, BP 905, 92009 Nanterre Cedex.



DANONE

L'Unedic n'aime pas le mélange des genres

La mauvaise surprise d'un chômeur qui avait voulu prévoir sa reconversion

SIX mois après le début de son affaire, K., de Grenoble, ne décolère toujours pas. L'Assedic de l'Isère a-t-elle rejeté sa demande ? Il ne parvient pas à le savoir. « *Je me suis heurté à une machine opaque* », dit-il, amer. Chaque Assedic comprend une *commission paritaire* qui statue sur les cas particuliers. Celui de K. en est un. Embauché en 1992 dans une structure parapublique, il exerce en parallèle une activité de médecin libéral qui l'occupe environ 10h par semaine. En juillet 1995, il est licencié pour motif économique. K. poursuit donc sa seule activité libérale. Une activité très réduite puisque son cabinet affiche un bénéfice de 3 600 francs pour l'année 1994 et un déficit de 590 francs pour 1995.

Cette situation de chômage concomitante à une activité réduite non salariée est prévue par les textes de l'Unedic. Le dossier passe devant la *commission paritaire*, qui statue. Selon quels critères ? Une circulaire de l'Unedic de 1990 indique que doivent être fournis des éléments qui « *permettent d'établir la disponibilité des intéressés pour la recherche d'emploi* », le revenu procuré par l'activité non salarié n'étant « *qu'un élément parmi d'autres* ». Quels autres ? Mystère. Chaque commission paritaire se prononce donc au cas par cas « *avec rigueur, ce qui ne veut pas dire avec fermeté et aveuglement* », précise le représentant de l'union patronale (UP) de l'Isère auprès de l'Assedic.

Une première fois, la commission paritaire prononce une décision de rejet. K. demande alors un réexamen de son dossier. L'Assedic « *confirme sa décision de rejet* », lui écrit-on. K. souhaite rencontrer la commission. En vain. Il propose de présenter ses livres de comptes. On ne les lui demandera pas.

Comment comprendre une telle « *opacité* » de la part d'un organisme sensé agir avec « *transparence* », pour reprendre l'expression de l'UP ; « *Il n'est pas prévu que les membres de la commission explicitent leur décision* », ajoute celle-ci. K. n'a-t-il pas le temps disponible pour rechercher un emploi puisqu'il ne passe que dix heures par semaine à son cabinet ? « *Comment le démontrer*, rétorque le directeur de l'Assedic. *Quand il s'agit d'une activité salariée, il y a une fiche de paie, avec le nombre d'heures travaillées. Mais dans une activité libérale...* » C'est bien sur ce point-là, semble-t-il, que le bât blesse. En fait, « *pour les professions libérales des soupçons pèsent toujours sur le temps réellement passé, sur le revenu réellement perçu* », déplore un membre de la commission paritaire de la CFDT. Aux yeux de K., l'assurance chômage a une vision « *archaïque* » du monde du travail où les différents statuts seraient « *cloisonnés* ».

Francine Aizicovici

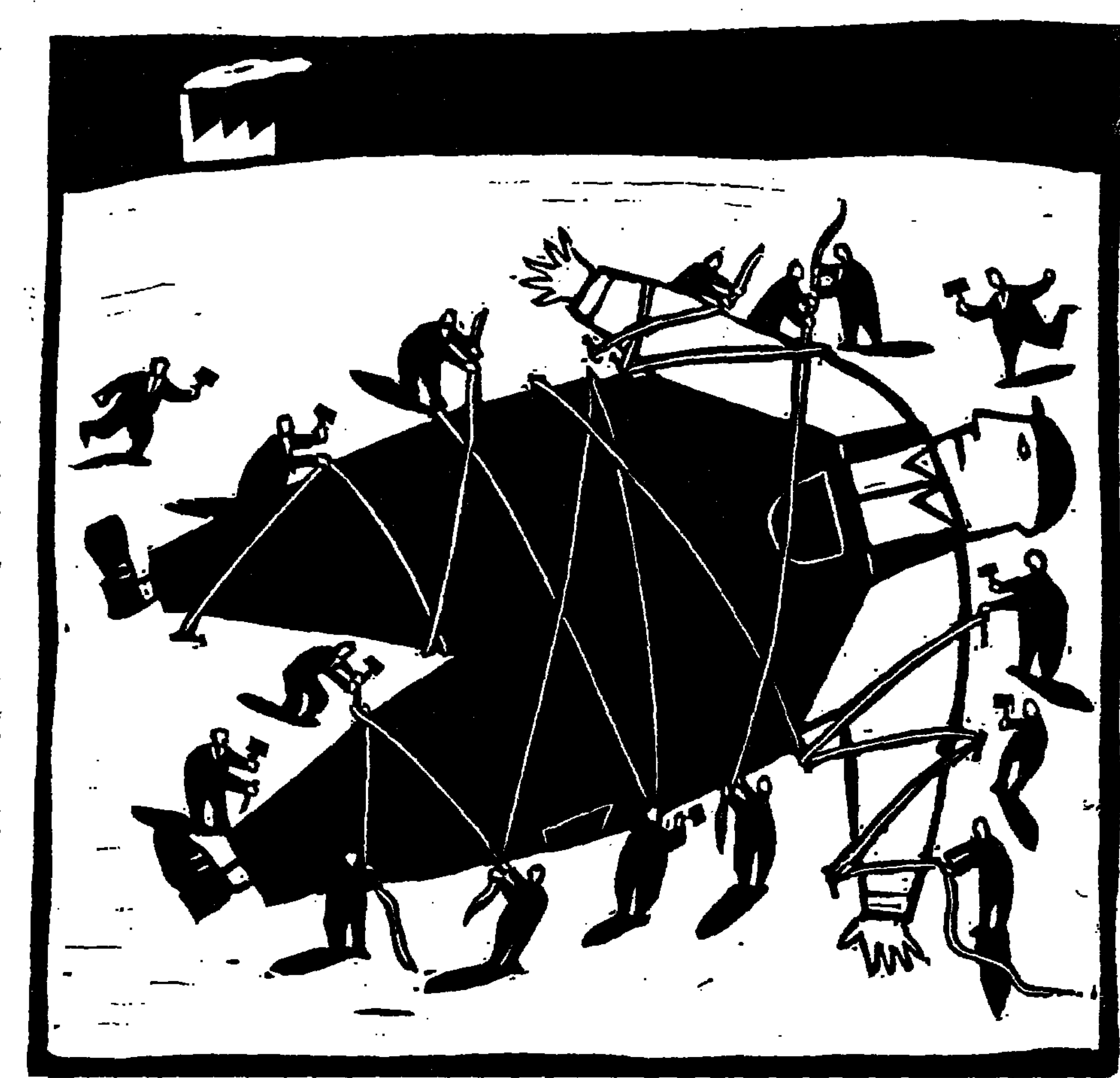


Côté *Assedic*

● Désormais, les chômeurs indemnisés qui envisagent d'exercer une activité réduite non salariée peuvent, avant de démarrer leur projet, saisir la *commission paritaire de leur* Assedic afin qu'elle décide si le maintien des allocations chômage est compatible avec cette nouvelle activité. Circulaire Unedic 96-05 du 18 mars 1996.

● Pour les chômeurs qui exercent *une activité réduite*, la commission paritaire de l'Assedic se prononce sur « *l'opportunité* » de l'ouverture du droit à l'assurance-chômage dans les cas suivants : activité reprise à titre exceptionnel et pour une *durée limitée* chez l'ancien employeur ; activités non salariées reprises ou conservées, à l'exception des activités non salariées agricoles, exercées dans certaines conditions ; activités dont le caractère bénévole mérite un examen. Délibération nº 3 paragraphe 5 du 11 janvier 1994.





Les indépendants se regroupent pour assurer l'intendance

Le passage du salariat à l'aventure libérale se révèle complexe. Les associations professionnelles peuvent aider à vaincre l'isolement

A l'ivresse de la liberté succède souvent la perplexité face à la multitude et à la *complexité des questions à résoudre*. Le passage du statut de salarié à celui de travailleur indépendant n'est pas des plus confortables. Et certains se prennent parfois à regretter le temps où l'entreprise se chargeait de régler les multiples problèmes d'intendance dont ils soupçonnaient à peine l'existence tandis qu'ils se consacraient exclusivement à leur spécialité. Du jour au lendemain, ils se trouvent confrontés à des problèmes d'ordre *administratif et juridique*. Ils doivent s'occuper de leur comptabilité, choisir une assurance, trouver des clients, établir des contrats en bonne et due forme, et, bien sûr, produire. Tout cela demande du temps, de l'argent, un savoir-faire *pluridisciplinaire* qu'ils sont loin de posséder à 100 %. « *Le plus gros problème des indépendants, c'est sans doute la commercialisation. Ils savent réaliser et présenter leurs produits, mais les vendre est une autre histoire* », souligne Michel Paysant, *directeur des Indépendants en in*formatique associés (A2I), une association créée en 1992, qui vient tout juste de prendre le statut de société anonyme.

FRAIS PARTAGÉS

Faire de la publicité, acheter des fichiers, faire des mailings, participer à *des salons, des colloques...* tout cela coûte extrêmement cher. Pour rendre la chose abordable, il arrive que des indépendants se regroupent afin de partager les frais. « *Ils prospectent ensemble, passent des accords de partenariat, se repassent des affaires le cas échéant. Mais, pour que cela marche,* souligne Michel Paysant, *il faut être peu nombreux, cinq à dix, bien se connaître, s'apprécier et être complémentaires et non concurrents.* »

D'autres se retrouvent au sein d'associations un peu plus importantes de trente à cent personnes. Il s'agit souvent d'anciens salariés d'une même entreprise. Ainsi Synerco (Synergie et Communication) rassemble une centaine d'anciens d'IBM. Lieu de rencontres et d'échanges, ces associations permettent aux adhérents de maintenir des relations, de faire circuler de l'information, de retrouver des partenaires pour partager des frais, monter des projets communs...

Et puis il y a des associations plus vastes, qui regroupent des indépendants exerçant dans le même secteur d'activité. C'est le cas d'A2I, qui compte un millier d'indépendants qui travaillent dans le domaine de l'informatique, mais aussi de l'*antenne française de la STC (Society* for Technical Communication), qui rassemble quelque deux cent trente rédacteurs techniques dont environ la moitié sont des indépendants, ou encore de la Société française des traducteurs (SFT), qui revendique sept *cent cinquante* adhérents dont une majorité d'indépendants. Certaines de ces associations éditent un annuaire qui renferme les curriculum vitae des adhérents et qui est diffusé auprès d'employeurs ou de clients potentiels.

A cela s'ajoute souvent un service Minitel pour l'emploi, qui permet aux employeurs potentiels de trouver rapidement le ou les spécialistes dont ils ont besoin. La STC, qui n'a pas de service Minitel, a, quant à elle, mis en place une banque de l'emploi. « *Des sociétés nous contactent pour proposer des missions. Nous photocopions l'annonce et l'envoyons immédiatement aux adhérents qui se sont inscrits dans la banque de l'emploi* », explique Patricia McClelland, présidente de l'antenne française de la STC, une association d'obédience américaine.

A cela s'ajoutent les journées, colloques et réunions diverses organisées par les associations, qui permettent aux professionnels, qu'ils soient employeurs ou indépendants, de se rencontrer et de faire affaire. La formation permanente, « *chère et pas toujours bien ciblée* », souligne Michel Paysant, est également au cœur des préoccupations de ces associations qui essaient *d'obtenir des prix*, mais aussi d'organiser des sessions adaptées aux besoins des indépendants. Certaines, comme la STC, organisent même des voyages d'études pour leurs adhérents.

Par ailleurs, le regroupement d'individus au sein d'une association professionnelle permet d'avoir un certain poids auprès des fournisseurs potentiels. Ainsi, A2I a mis au point une carte de membre qui permet d'obtenir des réductions chez les fournisseurs informatiques sur des abonnements et des revues professionnelles, sur les formations et *sur des conférences. Elle est actuel*lement à la recherche d'une compagnie d'assurance qui accepterait d'établir un partenariat avec elle afin de proposer des tarifs préférentiels pour les indépendants en informatique.

AIDE JURIDIQUE

Si, en ce qui concerne la comptabilité, les indépendants peuvent trouver une aide de bonne qualité auprès d'experts-comptables et des associations de gestion agréées, ils se *montrent beaucoup plus démunis* face aux problèmes d'ordre juridique : « *A l'origine de la plupart des litiges entre un traducteur et un client, on constate qu'il y a une défaillance au niveau de l'établissement du contrat*, souligne Chantal Moiroud, présidente de la Société française des traducteurs. *Ou il n'y a pas eu de contrat du tout, pas même un fax pour confirmer la commande, ou le contrat ne comportait pas de garanties suffisantes.* »

C'est pourquoi, de plus en plus, les associations attirent l'attention de leurs adhérents sur l'importance des garanties qu'ils doivent obtenir avant de commencer tout travail. *Elles diffusent* auprès de leurs membres des informations juridiques de base, proposent des contrats types. Certaines comme A2I offrent un service d'assistance juridique par téléphone. La Société française des traducteurs a, quant à elle, mis en place une commission d'arbitrage qui permet de trancher, en cas de conflit entre un traducteur et un client, sur la qualité d'un travail.

Catherine Leroy

L'exclusion : un déficit de démocratie

par Xavier Godinot

Au moment où le gouvernement vient de présenter les grands axes du projet de loi d'orientation contre l'exclusion, on peut s'interroger sur les avancées nécessaires et possibles en ce qui concerne l'accès à l'activité et à l'emploi, qui est un des quatre grands domaines de la future loi.

C'est au rapport Wrésinski, *« Grande pauvreté et précarité économique et sociale »*, voté par le Conseil économique et social en 1987, qu'on doit l'idée d'une loi d'orientation pour *« permettre à ceux qui sont dans la grande pauvreté d'en sortir véritablement, à ceux qui sont en voie de paupérisation de ne pas y tomber, aux uns et aux autres d'en être durablement préservés »* (1). Cette proposition s'inscrit dans un cadre d'analyse où la misère est tenue pour une violation des droits de l'homme, et où les plus pauvres sont considérés comme partenaires indispensables de la réflexion et de l'action. Eux-mêmes ne cessent de nous dire, dans tous les lieux où nous les rencontrons, combien l'inactivité forcée leur est insupportable, combien ils aspirent à travailler pour se rendre utiles, sortir de l'assistance et offrir un avenir meilleur à leurs enfants.

La montée de la précarité et de la grande pauvreté en Europe relève davantage d'un déficit de la démocratie que de causes purement économiques. Il suffit de constater que, dans la plupart des pays de l'Union européenne, la richesse globale s'accroît en même temps que le nombre des personnes en situation de précarité ou de grande pauvreté. Ce n'est donc pas la production de richesses qui est en panne, c'est leur distribution équitable, qui impliquerait non seulement une réorganisation et une redistribution du travail, mais aussi un autre partage du savoir et de la culture, une autre fiscalité, etc. La nécessité d'un nouveau contrat social est patente, dans lequel l'éradication de la misère devrait être reconnue comme une priorité, puisque celle-ci est aujourd'hui considérée comme une violation des droits de l'homme.

Une loi d'orientation contre l'exclusion qui ne s'assortirait pas d'un contrat social ressemblerait fort à un cautère sur une jambe de bois

Il est impossible de prévenir ou de guérir l'invalidation dont sont victimes les travailleurs les plus défavorisés sans s'attaquer au chômage qui les condamne à l'inutilité et à l'assistance. Une loi d'orientation contre l'exclusion qui négligerait ce fait ressemblerait fort à un cautère sur une jambe de bois. Mais, d'autre part, les politiques pour l'emploi des vingt dernières années ont été marquées par une succession de mesures gouvernementales pour l'insertion et contre le chômage dont l'insuffisance est aujourd'hui criante. C'est une des raisons qui incitent gouvernement, partenaires sociaux et experts à s'accorder sur la nécessité de redynamiser la négociation sociale, de progresser davantage par la voie des conventions collectives. Pour le gouvernement et le législateur, la voie est donc étroite entre la nécessité d'inscrire dans la loi de nouvelles mesures significatives sans lesquelles elle ne sera qu'une coquille vide, et celle de ne pas empiéter sur le champ de la négociation collective. Il faut aussi tenir compte d'un contexte de relations tendues avec les partenaires sociaux, après les grèves du mois de décembre, et d'une faible marge de manoeuvre budgétaire. Avec toutes ces contraintes, quelles sont les avancées significatives possibles dans le domaine de l'accès à l'emploi ?

On sait aujourd'hui dans quelles directions il faut avancer pour créer de nouveaux emplois : croissance économique soutenue par un programme ambitieux d'investissements au niveau européen, réorganisation et réduction du temps de travail avec des mesures incitant à la création d'emplois, développement des emplois de proximité qui pourraient être en partie financés par une réaffectation des dépenses « passives » du chômage, du RMI, etc. Mais la loi en cours d'élaboration ne peut ni ne doit tout traiter. Comme l'indique son nom, elle doit donner une orientation : elle doit réaffirmer la nécessité de garantir les droits fondamentaux de tous les citoyens, droits politiques, économiques, culturels et sociaux, et prévoir les moyens nécessaires pour que personne n'en soit exclu, pas même les plus pauvres. Les partenaires sociaux eux-mêmes ont délimité le champ des propositions à mettre en oeuvre dans cette loi, dans un avis du rapport « Evaluation des politiques de lutte contre la grande pauvreté » (2) présenté au nom du Conseil économique et social par Mme Geneviève de Gaulle-Anthonioz, en juillet 1995.

Quelles sont donc les propositions du Conseil économique et social dans le domaine de l'emploi ? D'abord, de renforcer l'impact des dispositifs d'insertion existants par une série de mesures : organisation d'un service de tutorat pour tout contrat aidé, création pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans d'une allocation de recherche d'un premier emploi, etc. Ensuite, de donner un nouveau cadre aux parcours d'insertion sous forme d'un contrat de travail de plusieurs années comprenant une formation. Ce qui est demandé ici, c'est une innovation juridique par l'instauration dans le droit du travail d'un nouveau type de contrat permettant un parcours d'insertion de même temps que l'effort pour créer de nouveaux emplois par la réduction du temps de travail. Car on oublie trop souvent de dire que la création de nouveaux emplois peut n'avoir aucun effet en termes de lutte contre la grande pauvreté, si on ne donne pas aux plus défavorisés les moyens de se former pour pouvoir les occuper. En créant un nouveau cadre juridique pour garantir la durée et le statut de la formation en alternance de nos concitoyens les plus défavorisés, on avancerait dans le sens des « contrats d'insertion adaptés » que demande le dernier rapport du Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme, et dans le sens d'une rénovation du droit du travail, que la commission d'experts présidée par Jean Boissonnat propose de promouvoir par la notion de contrats d'activité (3).

La loi d'orientation contre l'exclusion peut et doit agir sur ce point crucial, ce qui constituerait une avancée pour tous.

Xavier Godinot *est économiste, directeur de l'Institut de recherche et de formation du mouvement international ATD-Quart Monde.*

▶ (1) *Journal officiel de la République française*, 27 février 1987.
▶ (2) *Journal officiel de la République française, 27 juillet 1995*
▶ (3) Rapport de la commission présidée par Jean Boissonnat, *Le travail dans vingt ans*. Ed. Odile Jacob, 1995.

« Cap sur l'emploi » en Haute-Normandie

Collectivités locales, entreprises, syndicats et pouvoirs publics veulent insérer 2 500 jeunes. Une expérience novatrice

DÉTECTER les besoins des PME en main-d'oeuvre et examiner avec le chef d'entreprise quel dispositif d'aide à l'emploi semble le plus adapté : tel est le but de l'opération Cap sur l'emploi lancée le 11 mars dernier en Haute-Normandie. Fruit d'un accord régional paritaire signé en octobre 1995 entre des organisations syndicales de salariés (CFTC, CFDT et CGC) et l'Union des associations patronales interprofessionnelles de Haute-Normandie (UNAPI), le dispositif, qui se veut novateur, se fixe un double objectif : faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et le reclassement des chômeurs de longue durée et des cadres ; développer les préretraites progressives et les retraites anticipées. D'ici un an, Cap sur l'emploi espère avoir contribué à réinsérer 2 500 jeunes en contrat d'alternance et avoir fait bénéficier 3 000 personnes de retraites anticipées.

Originale, cette initiative a reçu le soutien de la préfecture de Haute-Normandie et des collectivités locales (conseil régional, conseils généraux de l'Eure et de la Seine-maritime) qui ont octroyé un budget de 3 millions de francs pour 1996. Une dizaine d'entreprises (Exxon Chemical, Total, Caisse d'épargne de Haute-Normandie, Sidel...) ont également accepté d'investir 1 700 000 francs, enveloppe destinée à rémunérer pour un an la dizaine de cadres chargés de prospecter les postes à pourvoir directement auprès des PME de la région. Nommés conseillers développement-emploi, ces spécialistes des mécanismes d'aide à l'emploi veilleront à informer, conseiller et accompagner les chefs d'entreprise dans toute démarche éventuelle de recrutement. Afin de faire connaître le dispositif, un mailing a d'ores et déjà été adressé à 18 000 entreprises. Les premiers résultats semblent encourageants : dès la première semaine, les conseillers développement-emploi ont détecté plus de 70 postes à pourvoir sur 55 entreprises visitées.

DÉCLINER ET EXPLIQUER

Comme le souligne Alain Adamowitz, responsable du projet Cap sur l'emploi à l'Unapi, *« notre mission consiste à décliner et à expliquer au niveau régional les accords paritaires nationaux »*, au premier rang desquels l'accord du 23 juin 1995 sur l'insertion professionnelle des jeunes (contrats d'adaptation, d'apprentissage, d'orientation et de qualification). Des dispositifs d'autant plus nécessaires qu'un jeune Haut-Normand sur trois est au chômage (contre un sur cinq en moyenne nationale). Parallèlement, les conseillers développement-emploi aviseront les PME de la région quant aux modalités d'application de l'accord du 6 septembre 1995 sur la retraite anticipée des salariés ayant plus de quarante ans de cotisation. Ils inviteront enfin leurs interlocuteurs à explorer les voies ouvertes par les accords du 8 septembre 1994 et du 6 juin 1995 qui prévoient le développement des conventions de coopération : les entreprises qui embauchent un cadre au chômage depuis plus de huit mois perçoivent l'équivalent de son allocation chômage pendant douze mois maximum.

Philippe Baverel

★ *Cap sur l'emploi. 70, rue Jeanne-d'Arc 76000 Rouen. Tél :35-07-49-88.*

l e c t u r e s

Une autre vision de l'Union

UN PACTE SOCIAL POUR L'EUROPE
sous la direction de Pierre Héritier
Ed. de l'Atelier, 192 p., 98 F.

L'EUROPE va-t-elle franchir le cap de Bonne-Espérance ou bien se briser sur les récifs de la mondialisation ? C'est cette interrogation qui a motivé les investigations du Lasaire (Laboratoire social d'innovations, de réflexions et d'échanges), animé par Pierre Héritier, ancien responsable CFDT. Sa position est claire : à la promotion de l'ultra-libéralisme, il préfère une politique commune soucieuse d'assurer la cohésion sociale, jusqu'ici trop timide.

Les critiques émises ne portent pas sur l'ensemble du processus engagé mais sur les priorités qu'il a mises en avant : *« Il en est du chômage en Europe comme de la guerre en Bosnie, s'il y a faute, ce n'est certainement pas celle de trop d'Europe mais de l'insuffisance d'Europe. »* Le niveau supranational apparaît donc comme *« adéquat pour reconstruire l'indispensable cohérence globale nécessaire à nos sociétés malades »*. Mais cette régulation économique et sociale ne peut résulter uniquement de décisions venues *« d'en haut »*, ni d'initiatives prises à l'échelon micro-économique. La proposition centrale des auteurs consiste donc en une revivification de ce qu'ils appellent l'*« Europe intermédiaire »*, celle qui se situe *« entre le citoyen et Bruxelles »*. Elle s'appuie essentiellement sur les branches professionnelles, les régions, les services publics, mais aussi sur des *« corps sociaux »* se coordonnant pour *« dépasser un déterminisme économique hégémonique »*. Si cette voie n'est pas facile à emprunter, le livre (et c'est un de ses mérites) analyse précisément les conditions de sa mise en oeuvre : architecture des négociations professionnelles permettant de leur donner une réelle efficacité, perspectives d'évolution des services publics – qu'il s'agit à la fois de défendre et d'adapter –, capacité des régions à affirmer leur rôle sur le terrain économique et de l'emploi en le faisant reposer sur une *« ingénierie de développement qui conjugue volontiers politique et dynamisme des acteurs »*. L'énoncé des *« grands axes d'une stratégie pour l'emploi »* (favoriser une croissance durable, réduire la durée du travail, rechercher la compétitivité, développer les services de proximité) ne réserve pas de surprise. Il vaut cependant par une bonne clarification des conditions de leur réalisation qui devrait s'appuyer sur une volonté politique ferme de l'Union, *« la lutte contre le chômage devenant aussi importante que la lutte contre l'inflation »*.

Fondé sur une argumentation économique solide, sur une connaissance précise des mécanismes communautaires et des relations sociales, cet ouvrage fourmille de pistes destinées à tous ceux qui ne rejettent pas la construction européenne mais souhaitent qu'elle ne se résume pas au fonctionnement d'un grand marché.

Daniel Urbain

Progression des compétences

RÉUSSIR SON PLAN DE FORMATION DANS UNE PME
de Gérard Regnault.
Ed. L'Harmattan, 160 p., 85 F

Conseil d'entreprise et formateur, Gérard Regnault rappelle l'ensemble de la législation et des acquis contractuels en matière de formation. Il détaille les étapes de la conception et de la réalisation d'un plan de formation ainsi que la pratique de son évaluation. Il propose des grilles d'analyse simples permettant de se poser les questions adéquates. Pas de grande originalité dans ces pages (si ce n'est le but visé) qui aideront le chef d'entreprise peu familier du sujet.

La couverture sociale

LA PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS – RETRAITE COMPLÉMENTAIRE, CHÔMAGE ET PRÉVOYANCE
Ed. La Villeguérin, 422 p., 220 F.

Comment fonctionnent et s'appliquent aux salariés les systèmes de retraites complémentaires, la préretraite, les congés de conversion, le temps réduit indemnisé... Ce guide détaille les dispositifs qui se sont construits autour du « socle » de la Sécurité sociale. La prévoyance assurée à l'initiative de l'entreprise et les garanties supplémentaires de retraite par capitalisation sont décortiquées. De nombreux exemples éclairent le texte, qui constitue un outil de gestion.

e n b r e f

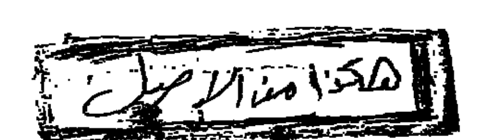
FORMATION

■ BIENNALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
La troisième Biennale de l'éducation et de la formation se tiendra à Paris du jeudi 18 avril au dimanche 21 avril, à la Sorbonne le premier jour et au Conservatoire national des arts et métiers par la suite. Elles seront l'occasion, pour les professionnels de l'éducation et de la formation, de se rencontrer autour de plusieurs centaines de communications. Parmi les thèmes développés : « Education, éthique et valeurs démocratiques » ; « L'investissement en éducation et formation, et les stratégies individuelles et collectives » ; « L'égalité des sexes en éducation et en formation »...
Secrétariat : INJEP-Biennale, 9-11, rue Paul-Leplat, 78160 Marly-le-Roi.

■ DICTIONNAIRE
Dans le cadre d'une campagne autour de la collection « Formation permanente en sciences humaines », qui a débuté le 5 mars, ESF Editeur publie le *Petit Dictionnaire de la formation*. Recueil de 300 définitions, il se veut un outil de formation et de perfectionnement. En dépit de définitions parfois imprécises (le stress est défini comme *« une réponse identique et unique de l'organisme à toute demande d'adaptation »*), il tente toutefois de clarifier les termes utilisés dans un univers, la formation, qui ne brille pas par sa clarté.
Renseignements : ESF Editeur, 17, rue Viète, 75854 Paris Cedex 17.

SALON

■ CRÉATION D'ENTREPRISES
Le 1er Salon d'aide à la création d'entreprises se déroulera les 3 et 4 mai au Parc des expositions de Toulouse. Cet espace présentera l'ensemble des produits et services nécessaires à la création : conseils juridiques, financements, tests de projets et de capacité, etc. Un rendez-vous susceptible d'intéresser des jeunes diplômés, des cadres et des demandeurs d'emploi.
Contact : L'Autre Agence, 5, rue Las-Cases, 75007 Paris.
Tél : (1) 45-56-56-50.



LES DIRIGEANTS

Groupe multinational dans le secteur des services (400 millions de francs de CA - 1 200 personnes dans le monde), leader dans notre domaine, nous sommes présents aux Etats-Unis, en Australie et en Asie.

Récemment implantés en France, nous créons le poste de

Directeur Général France

Poste basé à Paris

Reportant directement au Comité de Direction du Groupe, vous conduisez le développement en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient. Vous animez les équipes (50 personnes implantées à Paris et en Afrique), représentez le groupe auprès des entreprises et des institutionnels sur votre zone (1/3 de votre temps en déplacement).

A 35/40 ans, de formation Ecole de Commerce ou MBA, vous êtes actuellement le patron d'une filiale, d'une division ou d'un département, et développez des activités de service à l'international, pour le compte d'une multinationale (poste expatrié ou non).

Vous êtes un véritable manager, autonome, à l'aise dans un contexte très international. Quelle que soit votre nationalité, vous parlez parfaitement anglais et français, et avez une bonne sensibilité informatique.

Venez réaliser votre projet d'entrepreneur en prenant la direction de notre filiale française, nous vous apporterons notre savoir-faire en termes de métier et les moyens d'un groupe en pleine expansion.

Ecrire à notre Conseil, Mme Claude PERIDIER, sous référence 6202



ALEXANDRE TIC SA
2, RUE DE L'EGLISE-92200 NEUILLY S/SEINE

Important office notarial parisien, nous cherchons notre

Secrétaire général

Assisté d'une équipe de 8 collaborateurs, vous avez la responsabilité de la gestion de l'étude : comptabilité, trésorerie, paye, gestion du personnel, services généraux.

Collaborateur de confiance de l'équipe de notaires dont vous dépendez, vous facilitez la prise de décision par la rigueur de vos dossiers et aussi par votre dynamisme.

A 30 ans au moins, diplômé de l'enseignement supérieur (école de gestion, université), vous avez une expérience similaire dans une société de conseil ou d'audit par exemple.

Ecrire à notre Conseil, Robert BEROUD, sous réf. 1719 LM.

ALEXANDRE TIC SA
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS

CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES

couplage avec un ou plusieurs des titres suivants

NRC HANDELSBLAD – EL PAIS – Le Monde – Süddeutsche Zeitung – BERLINGSKE TIDENDE
CORRIERE DELLA SERA – LE SOIR – De Standaard – THE INDEPENDENT – THE IRISH TIMES

Le PDG d'une PMI spécialisée dans le développement, la construction et la vente de machines agricoles sur les marchés France et Export, recherche son

DIRECTEUR GENERAL

450 KF+

En véritable responsable de centre de profit : Vous managez l'ensemble des équipes (250 personnes). Par vos actions, vous dynamisez la croissance et veillez à la bonne marche de l'entreprise en terme de gestion et de finance.

Nous souhaitons confier ce poste à un ingénieur de formation, qui, de par son expérience a acquis une solide maîtrise de la gestion et de l'animation, dans un environnement de production petites et moyennes séries.

Pour un premier contact, merci d'adresser votre dossier de candidature à Solange MONTEIL **SYMA CONSEIL**, 5 avenue du Maréchal Juin 92100 BOULOGNE.

SYMA CONSEIL



Office européen des brevets

Nous sommes une organisation intergouvernementale financièrement autonome qui délivre des brevets valables dans l'Europe entière et emploie près de 4000 fonctionnaires hautement qualifiés. Plus de la moitié d'entre eux sont des examinateurs chargés de travaux de recherche documentaire et d'examen des demandes de brevets

Nous recherchons actuellement pour Munich, La Haye et Berlin des

Ingénieurs et scientifiques diplômés

pour effectuer des recherches documentaires et l'examen des demandes de brevet dans les domaines suivants:

à Munich :
- biochimie ; génie génétique ; pharmacologie
- sciences de l'ordinateur ; télécommunication

à La Haye et Berlin :
- mécanique générale ; électromécanique ; génie pétrolier
- chimie textile ; chimie inorganique ; électrochimie ; chimie physique ; biochimie ; biologie moléculaire ; génie génétique
- électronique générale ; télécommunications ; physique médicale ; optique ; semi-conducteurs ; sciences et technologie de l'ordinateur

Les candidats devront répondre aux conditions suivantes:
- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de bon niveau dans un des domaines précités ; une expérience de quelques années dans un de ces domaines serait un avantage.
- Posséder une excellente connaissance d'une des langues officielles de l'Office européen des brevets (allemand, anglais, français) et comprendre les deux autres.
- Désirer s'intégrer dans un environnement international à la pointe de la technologie.
- Aimer travailler de façon régulière sur ordinateur personnel.
- Etre ressortissant d'un des Etats contractants de l'Organisation européenne des brevets (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse).

Pour de plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature, veuillez nous contacter ou simplement nous envoyer votre C.V. à l'une des adresses suivantes :

La Haye	Munich	Berlin
Postbus 5818	Erhardtstraße 27	Gitschinerstraße 103
NL-2280 HV Rijswijk	D-80331 München	D-10969 Berlin
fax +(070)3403016	fax +(089)2399-2706	fax +(030)25901-840

(Veuillez ne contacter que le lieu d'implantation qui a votre préférence)



Capitale du ski en Haute-Maurienne, LA STATION DE VAL CENIS recherche son

DIRECTEUR

Directeur des remontées mécaniques et de la Maison du Tourisme, vous concevez et mettez en œuvre l'ensemble des actions contribuant à la promotion et au développement commercial de notre station. Vous assurez la gestion financière et administrative de l'ensemble. Vous animez - en saison - une équipe d'une centaine de personnes. Diplômé d'une Ecole de type ESC ou IEP, vous possédez une expérience d'une dizaine d'années dans les organismes publics ou privés, impliquant les partenaires locaux, les élus, les administrations, les associations. Vous maîtrisez parfaitement l'anglais et si possible l'italien. Disponibilité, créativité, excellent sens relationnel et bien sûr l'attrait de la montagne sont indispensables pour réussir dans ce poste.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 645 M à notre conseil Joëlle FAYE - ALGOE - 9 bis route de Champagne - 69134 ECULLY cedex.

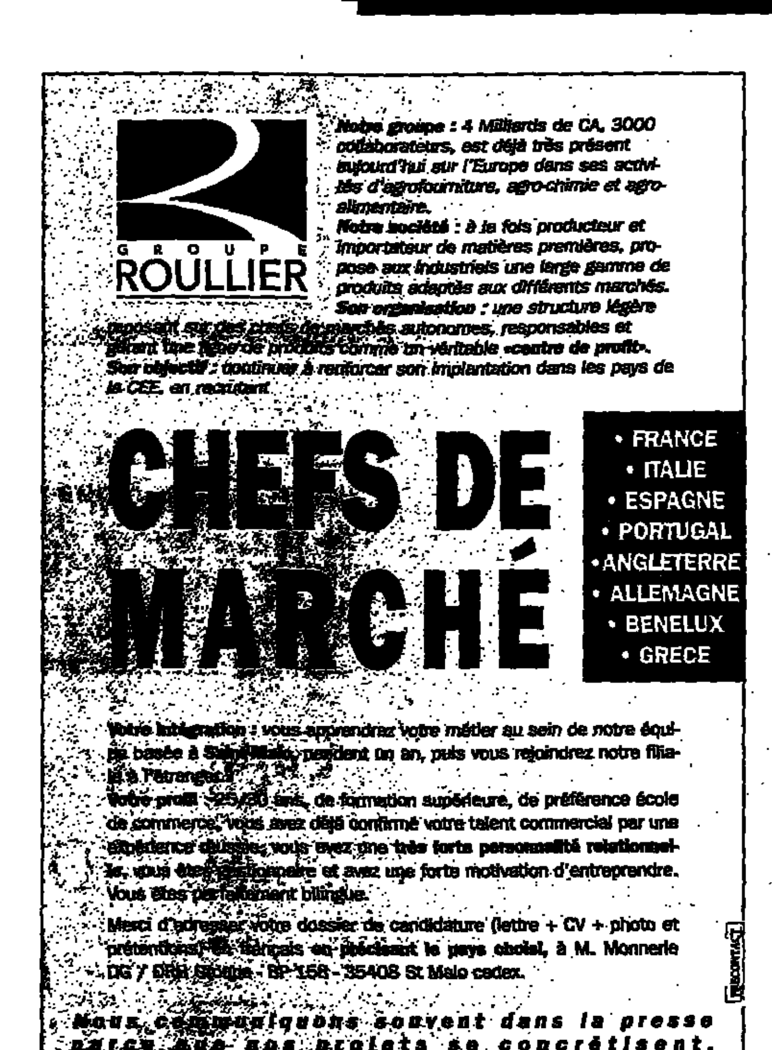
◇ A L G O E
Gestion Individuelle des Carrières

MEDIAPA



LE MONDE DES CADRES

CARRIÈRES INTERNATIONALES



Spécialiste dans la fabrication et la vente d'outils diamantés de découpe et de forage principalement destinés au marché du BTP, nous sommes la filiale d'un très grand groupe présent sur tous les continents. Pour accompagner notre évolution, nous créons le poste de

REGIONAL MARKETING DIRECTOR - France Benelux

Votre future équipe d'une trentaine de personnes couvre les secteurs du marché du BTP et négocie la vente, le service... auprès des distributeurs, des négociants en matériaux et des prestataires de services.

Doté d'une solide formation et d'une forte expérience techniques et marketing, vous avez fait la preuve de votre capacité :
- à traduire une stratégie générale d'entreprise en stratégie régionale marketing et commerciale,
- à animer et contrôler une force commerciale expérimentée en améliorant les performances de l'encadrement intermédiaire qui vous est rattaché,
- à rester un homme de terrain en vous réservant certains comptes clefs significatifs,
- à gérer votre temps de façon optimale en étant présent sur tous les terrains prioritaires,
- à dynamiser procédures et échanges au sein d'une entreprise internationale.

Ce poste basé au Luxembourg sera la première étape de carrière d'un candidat diplômé d'une école de commerce ou d'une école d'ingénieurs, ayant 15 ans d'expérience, bilingue français/anglais (néerlandais souhaité) et ayant assumé la direction d'une filiale ou d'un établissement d'un grand groupe.



Analyse . Conseil . Formation

Merci d'adresser votre candidature en français et en anglais, sous la référence 4/96LM à Jean-François Dufort, ACF Consultants, 34, rue des Bourdonnais, 75001 Paris, qui la traitera en toute confidentialité.

Satellite-Based Mobile Communications

Cellular Handset Design, Network Management and System Validation

London to £60,000

ICO Global Communications is investing $2.8bn to become the world's leading provider of satellite-based mobile communications. We are seeking engineering professionals at our headquarters in Hammersmith, London to develop the user terminals and ground network needed to implement the communications project of the decade. We also seek engineers to perform system validation and integration.

Mobile Telephone Engineer

Responsibilities will include defining specifications and managing development of the hand-held 'phones and other user terminals to be used in the ICO system. A digital mobile communications background is essential and you must have knowledge of the specification, development and validation process for mobile phones.

An experienced design engineer, you will possess detailed GSM knowledge and have expert understanding of all aspects of handset design such as RF and baseband. Your 5 years' cellular 'phone design experience will be coupled with a good honours degree in electrical and/or communications engineering. Ref: LM/MTE

Network Management Engineer

You will be responsible for the definition and implementation of the support sub-system which allows for the control, monitoring and management of the ICO global network. With a BSc in electronics, communications or computer science you'll have 5-10 years' experience, preferably gained in the satellite and/or cellular industries.

Experience of specifying Network Management systems for cellular, satellite or telecommunications networks and of PSDN/ISDN will be required together with a knowledge of TMN. Ref: LM/NME

System Validation and Integration Engineer

Organising and undertaking factory and site acceptance tests of the ICO system, you'll develop test scenarios and procedures - directing and coordinating manufacturers and reviewing and reporting results. With at least 5 years experience gained in telecommunications, in particular satellite and/or mobile communications, you'll be experienced in developing or implementing GSM, DAMPS or PDC networks.

In-depth knowledge of test methodologies such as ISO 9646/GSM11.10 and GSM11.11 and type approvals such as GSM 11.40 is essential. PSTN, PSDN, packet networks and ISDN knowledge will also be key. Ref: LM/SUE

Please send your CV, including a covering letter detailing how you match the job profile and quoting salary details, with the appropriate reference code, to the Recruitment Manager, ICO Global Communications, 1 Queen Caroline Street, Hammersmith, London W6 9BN, United Kingdom. Fax: +44 (0) 181 563 7872. Email: recruit@i-co.co.uk. *International relocation package will be offered, where appropriate.* Visit our web page on http://www.i-co.co.uk.

We are an equal opportunities employer.

ICO Global Communications

Grupo británico, con cotización en la Bolsa de Londres e implantación internacional (Inglaterra, Holanda, Francia, Alemania, Australia, Hong-Kong), Michael Page se ha convertido en pocos años, en el número uno de la selección de ejecutivos en Europa.

En el marco de nuestro desarollo en España buscamos

Consultores

especialización financiera

Madrid/Barcelona **Remuneración atractiva**

Titulado superior, el candidato justificára de una experiencia financiera de 3 a 5 años adquirida en una empresa internacional (control de gestión, auditoria, contabilidad).

Tras un periodo de formación, se encargará de iniciar, desarollar y gestionar una cartera de clientes para los cuales llevará a cabo misiones de selección de forma completa y autónoma.

Una fuerte personalidad y una gran tenacidad serán necesarias para mantener contactos de alto nivel y evolucionar en una estructura dinámica y exigente.

El dominio del idioma inglés y/o francés es imprescindible.

Enviar CV detallado con salario actual y fotografía a **Alexis de Bretteville, Michael Page International,** Page House, 39-41 Parker Street, London WC2B 5LH, GRAN BRETAÑA, indicando la ref. ADB10002

MP

Michael Page International
International Recruitment Consultants
London Paris Amsterdam Düsseldorf Frankfurt Hong Kong Sydney

Nous sommes l'un des leaders sur le marché des composants d'emballage destinés à la parfumerie, la cosmétique, et la pharmacie. Nous intervenons dans le cadre de productions de grande série. Dans la perspective de notre implantation industrielle au Japon, nous recherchons notre futur

DIRECTEUR D'USINE JAPON

Missions et Responsabilités

Après une formation de quelques mois dans nos usines françaises sur nos produits et notre système de production, et sous la responsabilité de notre Direction Générale, vous supervisez le déploiement industriel de notre usine japonaise. Vous intervenez dans la définition, l'installation, la mise en route et la qualification de projets importants. Dans un premier temps, vous dirigez des unités d'assemblage puis, progressivement, de moulage. En outre, vous assurez les contacts indispensables auprès de notre partenaire japonais.

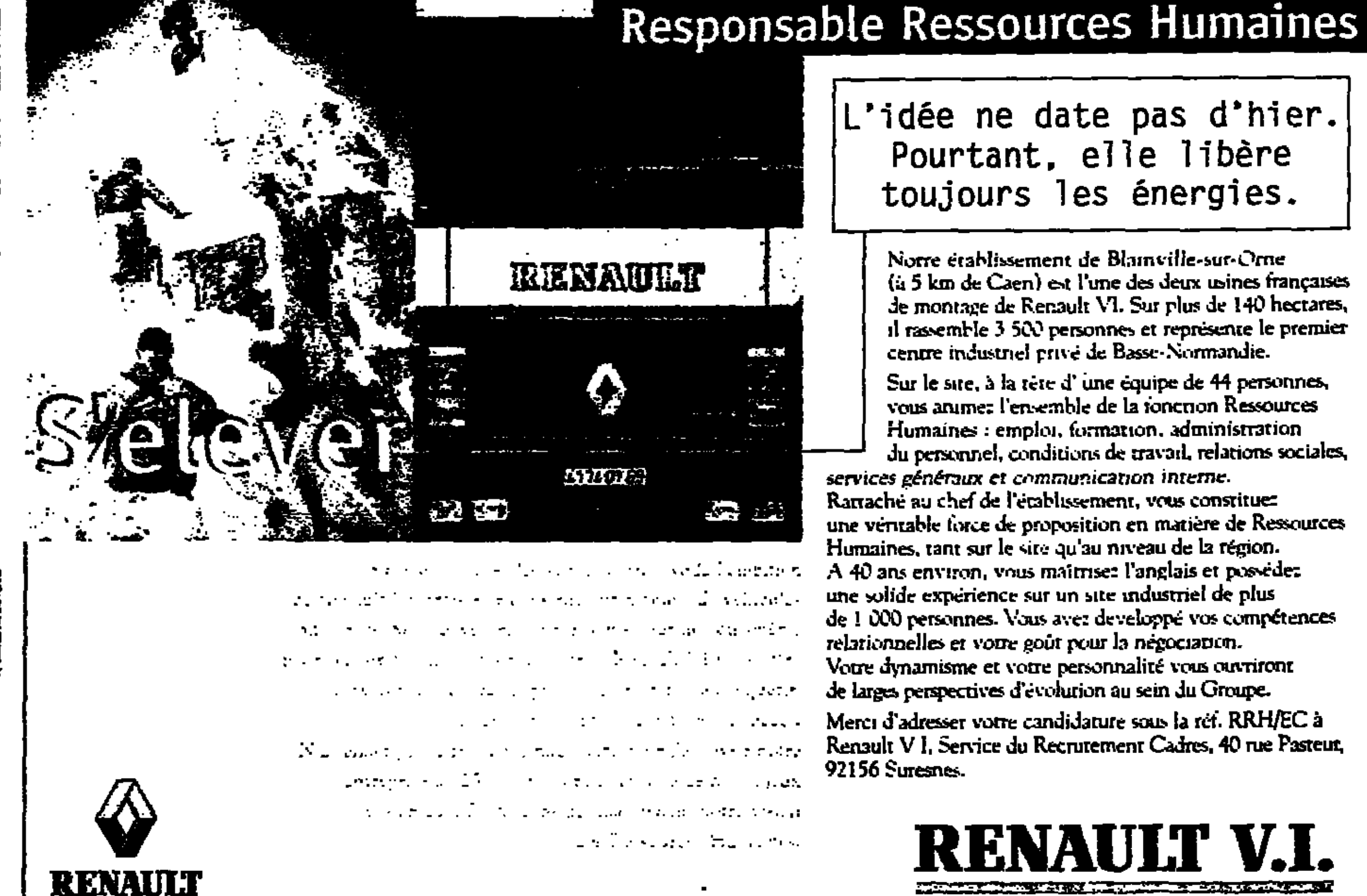
Profil et Offre

Ingénieur généraliste de formation, vous disposez, à 35 ans environ, d'une solide expérience en matière de conduite de projets ou de mise en place d'ateliers. Pour ce poste, un bon niveau d'anglais est requis et la pratique du japonais serait appréciée (idéalement biculturel). Autonome et habitué à évoluer en environnement international, vous bénéficierez d'un statut et de conditions d'expatrié. Nous mettrons à votre disposition tous les moyens nécessaires à la bonne marche de votre mission et vous permettrons d'évoluer dans un cadre de travail favorisant l'épanouissement personnel.



Merci d'adresser lettre, CV et photo sous référence 4992 à notre conseil **PREMIERE LIGNE** : 54, avenue du Général Leclerc - 92513 Boulogne Cedex Fax : 46 05 00 34.

JURISTES – RESSOURCES HUMAINES









JURISTES – RESSOURCES HUMAINES

Un grand Cabinet international d'Avocats d'affaires, leader au plan mondial, recherche pour accompagner son expansion

Avocats Fiscalistes

Paris

Votre approche dynamique de la fiscalité vous permettra d'intervenir en parfaite synergie avec les équipes juridiques comme un réel conseil auprès de vos clients, notamment dans le cadre d'opérations de structure dont le champ d'intervention sera national ou international.

Avocat Fiscaliste d'environ 5 ans d'expérience, vous recherchez une nouvelle opportunité professionnelle.

De réelles perspectives d'évolution vous sont offertes, qui pourront inclure une période d'expatriation dans un des principaux pays d'implantation du Cabinet.

La maîtrise de l'anglais (lu, écrit, parlé) est requise pour ce poste.

Si cette perspective vous motive, contactez **Thierry Montécatine** au 47.57.24.24 ou adressez lettre man. + CV + n° de tél. + photo + rém. actuelle à **Michael Page Tax & Legal,** 3 bd Bineau, 92594 Levallois Perret Cedex, ou **tapez votre CV sur le 36.17** MPage sous réf. : TM13606



Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

Grand Groupe français de Services recherche dans le cadre de son expansion un

Juriste Droit Social Confirmé

Province

Au sein du Service Juridique, vous serez amené à intervenir en droit social auprès d'une clientèle de sociétés industrielles et de services.

Vous traiterez des dossiers en droit social, en matière de relations individuelles (vie et rupture du contrat de travail, mesures d'accompagnement, ...) et de relations collectives (mise en place et suivi d'institutions représentatives, accord d'entreprise, protection sociale, ...).

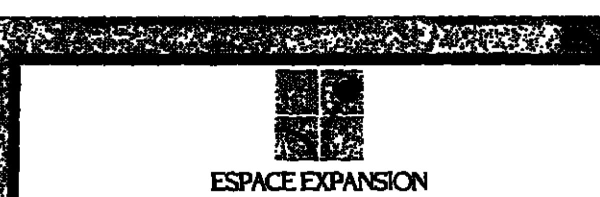
Vous aborderez également le droit de la sécurité sociale (assistance aux contrôles URSSAF, gestion de contentieux, ...).

Agé(e) de 32/37 ans, de formation juridique supérieure (DEA, DESS, DJCE, etc.) avec une spécialisation en droit social, vous justifiez d'une expérience réussie d'au moins 5 ans dans ce domaine, acquise au sein d'une entreprise ou dans un cabinet d'avocats.

Votre expérience opérationnelle, votre pratique courante d'une seconde langue et vos aptitudes personnelles vous permettront de réussir au sein de ce groupe dynamique.

Contactez **Thierry Montécatine** au (1) 47.57.24.24 ou adressez lettre manuscrite + CV + photo + n° de tél + rémunération actuelle à **Michael Page Tax & Legal,** 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou **tapez votre CV sur 3617 code MPage** sous réf. : TM13576

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal



ESPACE EXPANSION

Filiale du Groupe UNIBAIL, gérant 8 milliards de francs d'actifs en centres commerciaux pour le compte d'investisseurs français et étrangers, ESPACE EXPANSION est aussi un développeur de projets intégrant les fonctions de conception, réalisation et commercialisation

Responsable du Service Juridique des Relations locatives

Paris

Rattaché au Directeur Commercial, vous serez chargé de la rédaction des conventions locatives et des contentieux liés à la gestion des baux commerciaux (recouvrement et renouvellement). Par ailleurs, vous assisterez la Direction Commerciale lors des négociations importantes avec les futurs locataires commerçants (enseignes nationales ou internationales).

Agé de 33/40 ans, de formation juridique supérieure (DEA, DESS, DJCE, etc.), vous êtes un juriste expérimenté dont la compétence en matière de baux commerciaux est assurée et reconnue.

Disponible et réactif, doté d'un bon sens commercial, vous êtes un manager aimant travailler en équipe. Vous êtes sensible aux problèmes d'organisation tenant à l'activité de gestion de la société et à l'importance de l'outil informatique.

Merci d'adresser lettre manuscrite + CV + photo + n° de tél + rémunération actuelle à Christophe Duchatellier, Michael Page Tax & Legal, 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou de taper votre CV sur le 36.17 MPage sous réf. CD13573

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal



E D I T I O N S
DALLOZ SIREY

Rédacteur Juridique des Codes

(Baux, Construction et Habitation, Urbanisme)

Nous sommes la société d'édition spécialisée dans la publication d'ouvrages juridiques et économiques, appartenant au groupe CEP Communication.

Nous recherchons aujourd'hui un jeune juriste pour prendre en charge l'actualisation des codes afférents aux Baux, à la Construction et à l'Habitation, à l'Urbanisme.

Il s'agit de suivre l'actualité à l'aide de sources diversifiées (Journal Officiel, documentation administrative...) et de la jurisprudence publiée. Par ailleurs, vous assurerez les relations et le suivi avec les imprimeurs.

Titulaire d'un DESS de Droit Immobilier ou d'un diplôme similaire, vous avez une première expérience de 3 à 5 ans de Juriste dans le milieu de l'immobilier.

Vous êtes rigoureux, ouvert, capable de dégager l'essentiel. Vous savez aussi être analytique dans vos démarches. Enfin, vous travaillerez en toute autonomie, dans un contexte évolutif.

Merci d'envoyer votre lettre manuscrite et CV sous la réf. RJC/M à MGA, 6 avenue Delcassé, 75008 PARIS.

CSNCR

LBW

MG&A
Michel Garnier & Associés

CLIFFORD CHANCE,
cabinet international d'avocats, recherche un

AVOCAT
DROIT SOCIAL

Spécialiste du droit social, vous interviendrez en tant que conseil auprès d'une clientèle tant française qu'étrangère sur des dossiers de droit et de réglementation du travail et de la sécurité sociale. Vous serez également amené à travailler, en coopération avec le département Judiciaire sur des dossiers de contentieux prud'homal et de la sécurité sociale.

Avocat ou titulaire du CAPA, doté d'une formation juridique supérieure avec si possible une spécialisation en droit social (DESS, DJCE, DEA), vous possédez une première expérience de 1 à 3 ans dans cette spécialité. Rigoureux et pragmatique, vous avez le sens des contacts humains et le goût du travail en équipe. Maîtrise de l'anglais souhaitée.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la réf. ADS2/LM à Clifford Chance, DRH, 112 avenue Kléber, BP 163 Trocadéro, 75770 Paris cedex 16.

CLIFFORD CHANCE

AMSTERDAM BANGKOK BARCELONE BRUXELLES BUDAPEST DUBAI FRANCFORT HANOI HO CHI MINH CITY HONG KONG LONDRES MADRID MILAN MOSCOU NEW YORK PARIS PRAGUE ROME SHANGHAI SINGAPOUR TOKYO VARSOVIE BUREAUX ASSOCIÉS BAHREIN ARABIE SAOUDITE

Le GROUPE TAILLANDIER CONSEIL (recherche de cadres, bilans professionnels, management des ressources humaines) met son organisation et ses équipes au service des entreprises et des cadres de Rhône-Alpes. Pour tous renseignements, premiers contacts et étude de projet, contacter Isabelle Gougain, Directeur associé. TAILLANDIER RHONE-ALPES 21, rue Valentin Couturier 69004 LYON - Tél./Fax : 72 00 29 09

CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES
PARIS - LYON - BORDEAUX - TOULOUSE - CARAÏBES

L'Entreprise mode d'emplois.

Cahiers Initiatives. Lundi et mardi.

Le Monde

JURISTES – RESSOURCES HUMAINES

GESTION – FINANCE

GESTION – FINANCE

Gérant négociateur court terme

Le Département des Gestions Mobilières de la Société Générale recherche pour son service de gestion obligataire et monétaire un gérant négociateur.
Au sein de l'équipe « court terme » (110 Mds de FF d'actifs, francs et devises, grand public et institutionnels), vous aurez en charge la gestion de différents OPCVM et assurerez la négociation des produits les composant.
Diplômé d'une grande école de commerce, d'ingénieurs ou titulaire d'un troisième cycle universitaire, une expérience professionnelle de 2 à 3 ans minimum vous a permis de maîtriser les différentes techniques de marché (taux, changes, dérivés).
En outre, vous parlez anglais couramment.
Poste basé à Paris-La Défense.
Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions), sous référence CF/GEN à Corinne Fondecave, Service du Recrutement, Espace 21, 92972 Paris-La Défense Cedex.

Avec 45 000 collaborateurs dans le monde, 2 000 agences en France et plus de 500 implantations dans 70 pays, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, groupe international, est active dans tous les métiers de la banque et de la finance.



CONJUGUONS NOS TALENTS.

MEDIA SYSTEM

Chargé de Missions

au sein du Département Fusions-Acquisitions

25/28 ans - Poste basé à Saint-Malo

Notre Groupe :
- 4,3 milliards de CA,
- 3000 collaborateurs,
- 3 pôles d'activités : l'agro-fourniture, l'agro-chimie, l'agro-alimentaire,
- une présence significative dans la communauté européenne (10 filiales).

Nous recrutons pour renforcer les services de notre holding



Votre profil :
Vous êtes diplômé d'une grande école de commerce, type ESSEC, ou de gestion, type Dauphine. Vous avez une bonne pratique de l'anglais. Vous maîtrisez l'outil micro-informatique. Vous avez une première expérience de chargé d'études de un à trois ans au sein d'un cabinet conseil en développement ou dans une institution financière, type capital investissement, banque d'affaires.

Votre mission :
- *Vous menez en toute autonomie des études sectorielles et des analyses financières,*
- *Vous participez aux négociations et aux montages financiers dans les dossiers de croissance externe,*
- *Vous êtes amené à être en relation avec les dirigeants des métiers du groupe.*

Evolution :
On vous proposera à moyen terme, soit un élargissement de vos responsabilités dans la filière financière, soit une orientation vers l'opérationnel dans un de nos métiers.

Merci d'adresser lettre + CV + photo à R. Monsbie - DGIDRH Groupe - BP 358 - 35400 Saint-Malo cedex.

CORALMA INTERNATIONAL

recherche son

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT ADMINISTRATIF ET FINANCIER pour MADAGASCAR

Notre filiale malgache produit 2 milliards de cigarettes par an et emploie environ 700 personnes. Afin de superviser fonctionnellement les équipes financières et comptables des filiales opérationnelles de la région nous créons le poste de Directeur Général Adjoint Administratif et Financier. Votre mission est d'assurer un meilleur contrôle des différentes sociétés selon les normes du groupe.

A ce titre, vos principales responsabilités sont : le contrôle du processus budgétaire, la centralisation du reporting et la présentation au siège, le suivi des clôtures semestrielles et annuelles, la gestion de la trésorerie et des relations avec les banques, la supervision des questions fiscales et juridiques ainsi que le renforcement du contrôle interne.

Agé d'au moins 35 ans, vous êtes diplômé d'une école de commerce et avez déjà assumé des responsabilités élargies de direction financière afin de pouvoir maîtriser rapidement tous les aspects techniques et humains de ce poste.

L'expérience de l'expatriation sera pour vous un atout.
Le poste est basé à Tananarive, Madagascar.

Rémunération attrayante.

Merci d'adresser votre CV et une lettre manuscrite sous réf: 3093 à notre conseil:

FAIRWAY Horizon Financier
40 rue La Pérouse 75116 Paris.

CORALMA INTERNATIONAL

Ingénieur Financier

Marchés Immobiliers

400 KF+ **Paris**

Mettez vos compétences fiscales/juridiques et votre créativité financière au service d'un projet de grande ampleur

LA SOCIÉTÉ
- Importante société foncière de "defeasance".
- Patrimoine immobilier diversifié (bureaux, habitations, services, loisirs...).
- Environnement exigeant et stimulant.

LE POSTE
- Sous la responsabilité du Directeur Financier, au sein d'une équipe d'Ingénieurs Financiers, vous :
  - analysez l'ensemble des dossiers qui vous sont soumis, dans leurs dimensions stratégique, financière, comptable, technique, commerciale, juridique et fiscale,
  - préconisez la solution la plus conforme aux intérêts de l'entreprise (en termes de montage, vente, gérance, restructuration...),
  - conseillez les opérationnels chargés de la gestion du dossier une fois vos préconisations acceptées.

PROFIL RECHERCHÉ
- 35/40 ans. Etudes supérieures de haut niveau : école de commerce ou d'ingénieurs. Un MBA sera un plus apprécié.
- Expérience approfondie de l'immobilier acquise soit dans l'industrie (BTP...) soit dans les services (audit, expertise comptable, institution financière...). Une pratique de la reprise de sociétés en difficultés sera un avantage.
- Capacité à conduire une réflexion stratégique. Compétences fiscales, juridiques et en mathématiques financières. Maîtrise des outils informatiques.
- Tempérament de battant. Goût du challenge. Très grande énergie. Créativité et imagination. Diplomate. Autonome et solidaire.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet avec photo et rémunération actuelle sous réf. LM/1006 à Catherine GIRARD, N.B.S., 44 rue du Colisée, 75008 PARIS.



N B SELECTION LTD
a BNB Resources plc company



Paris - London - Aberdeen - Birmingham
Bristol - City Edinburgh - Glasgow - Leeds
Manchester - Slough - Madrid

Contrôleur de gestion

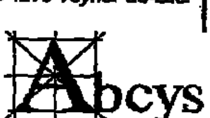


PMI (30 personnes) implantée à proximité d'Evian (74), à caractère familial, nous occupons une place de leader en France sur notre marché : les biens d'équipement en inox. Notre forte croissance nous amène à créer le poste de Contrôleur de gestion.

A 26/30 ans, fédérateur créatif et rigoureux, vous avez une vision claire de l'organisation et la capacité de prendre en charge notre service administratif, comptable et financier. Responsable des budgets et de l'optimisation des performances de notre entreprise et de sa gestion, vous assurez la mise en place d'un management participatif par objectifs. Véritable bras droit du P.-D.G., votre talent à exercer cette fonction clé vous permettra d'évoluer vers les responsabilités de Directeur Administratif et Financier.

De formation supérieure (bac + 4), vous bénéficiez d'une expérience réussie en milieu industriel et/ou en consulting. Enthousiaste et passionné, vous faites preuve d'un sens inné du service, d'une disponibilité et d'une implication totales.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo, sous référence MF/603, à Paul de Marigny, Abcys, BP 30, 74290 Veyrier-du-Lac.



MEDIA SYSTEM

CONTROLLER INDUSTRIEL INTERNATIONAL PHARMACIE 400/500 KF

GROUPE INTERNATIONAL, présent dans 60 pays réalisant un CA de 16 Milliards F. avec 16 000 personnes dans l'industrie pharmaceutique, recherche un

CONTROLLER INDUSTRIEL INTERNATIONAL PHARMACIE 400/500 KF
pour ses douze usines (Europe, USA, Amérique latine...)

32/40 ans, formation supérieure, anglais courant, espagnol si possible, expérience environ 10 ans contrôle de gestion dans **un contexte opérationnel, industriel, international.** Connaissance micro-informatique et GPAO.

Poste très évolutif basé Paris Sud avec 40% déplacements.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence 280/6/LM à **NICOLE ANCESSI CONSEIL**, 19, rue de La Trémoille, 75008 Paris, qui l'étudiera en toute confidentialité.



OPQCM

MARKETING-COMMUNICATION FONCTION COMMERCIALE

Organisme Public du Sud de la France recrute :

RESPONSABLE DE COMMUNICATION

Sous l'autorité du Directeur de Cabinet, le (la) candidat(e), âgé(e) de plus de 30 ans, et titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur (BAC + 4), devra impérativement faire valoir une expérience de 5 ans au moins dans les domaines :

- des relations de presse,
- de la communication institutionnelle,
- de l'organisation de manifestations à caractère promotionnel (foires et salons).

Une expérience en agence de communication, la maîtrise de la P.A.O. et des techniques de l'image seront appréciées.



ATTACHÉ(E) DE PRESSE

Satisfaisant aux mêmes conditions d'âge et de formation initiale, le (la) candidat(e) sera spécialisé(e) dans le domaine des relations et de la rédaction de presse auprès des collectivités locales et organismes publics et para-publics.
Une expérience de cinq ans, notamment dans le journalisme, sera appréciée.

Pour les deux postes, il sera exigé une grande disponibilité, une aisance rédactionnelle et le sens des relations professionnelles.

Envoyer CV, photo et prétention à :
N° 8976
Le Monde Publicité
133 avenue des Champs Elysées
75 409 Paris Cedex 08

Jeune dirigeant, prêt à relever les défis, Soyez le partenaire d'une société qui va de l'avant

NOTRE GROUPE INDÉPENDANT, FORTEMENT IMPLANTÉ EN REGION PARISIENNE, A POUR VOCATION LA MAÎTRISE DES PROBLÈMES THERMIQUES. NOUS OFFRONS NOTAMMENT AUX GESTIONNAIRES DE COLLECTIVITÉS, D'IMMEUBLES - HABITATIONS ET BUREAUX - ET D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX, UN SERVICE COMPLET DE MAINTENANCE ET DE GESTION DE LEURS ÉQUIPEMENTS THERMIQUES (CHAUFFAGE ET CLIMATISATION) QUEL QUE SOIT LE TYPE D'ÉNERGIE UTILISÉE. POURSUIVANT RÉSOLUMENT NOTRE DÉVELOPPEMENT, DANS UN MARCHÉ CONCURRENTIEL MAIS RICHE, NOUS SOUHAITONS INTÉGRER UN COLLABORATEUR DE HAUT NIVEAU.

MANAGER opérationnel

au coeur du processus de décision commercial

En relation étroite avec la direction générale, vous pilotez les activités commerciales dans tous leurs aspects, attentif à en élever le professionnalisme et la performance : relations avec les clients, coordination avec les services techniques, en vue de proposer des solutions innovantes de qualité, suivi des interventions et gestion...

A 40 ans environ, de formation supérieure commerciale, vous souhaitez valoriser une expérience probante de généraliste à dominante commerciale, acquise dans un milieu fortement concurrentiel... tel le bâtiment second-oeuvre, de préférence dans des activités de maintenance d'équipements en milieu industriel, sécurité, télésurveillance... Vous avez une expérience réelle de la négociation de marchés publics.

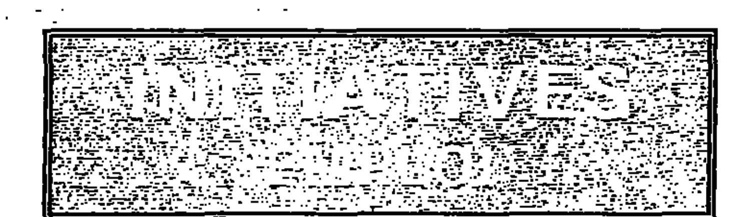
Impact personnel, sens de l'engagement, exigence et diplomatie seront vos atouts pour stimuler la performance avec sérieux et compétence, et donner à vos talents le goût de la réussite partagée.

Si construire votre avenir en partageant nos valeurs vous attire.

Envoyez votre dossier sous référence DC.CE à notre cabinet conseil RCC, 50 avenue de Wagram, 75017 PARIS.

EN RAISON DU LUNDI DE PÂQUES FÉRIÉ

Les offres d'emploi seront regroupées dans



du MARDI 9 AVRIL*

*** daté 10 Avril**

Les questions ne sont jamais indiscrètes.

Les réponses le sont parfois.

Oscar Wilde - "pensées"

Chef de Publicité

Développement

AGENCE DE COMMUNICATION INDÉPENDANTE (17 PERSONNES) SPÉCIALISÉE DANS LA COMMUNICATION RESSOURCES HUMAINES ET CORPORATE RECHERCHE POUR SON DÉPARTEMENT RESSOURCES HUMAINES

A 25/27 ans environ, de formation supérieure (ESC, ESSEC ou équivalent), vous possédez une première expérience en agence conseil en communication de recrutement.

Vous avez une tête bien faite, vous êtes combatif, ambitieux et exigeant. Nous vous proposons de développer et gérer un portefeuille de clients dans le domaine de la communication de recrutement, auxquels vous apporterez écoute, réactivité et créativité.

Vous rejoindrez une structure solide et déterminée.
Rémunération motivante : fixe + commissions.

Merci d'adresser CV, lettre manuscrite, photo et prét. sous réf. 7178FB/M à **LBW**, 42 rue Laugier, 75017 PARIS.

L'un des leaders nationaux d'une des activités majeures du B. to B. crée auprès du Directeur Général le poste de

Responsable marketing et développement international

Sur le marché national, études de clientèle, d'implantation, de concurrence et innovation.

En Europe, recherche et négociation de partenariats.

Ce responsable aurait autour de 35 ans, une formation supérieure, une expérience dans le domaine industriel ou des services à l'industrie.

Avec à la fois la vision stratégique et l'emprise au quotidien.
Pratiquerait l'anglais et l'allemand.
Aspirerait à une rémunération de l'ordre de 400 KF.
Poste basé à Paris.

Merci de faire part de votre intérêt à Alain SARTON sous référence 123 M - PLEIN EMPLOI - 10, rue du Mail 75002 PARIS.



plein emploi
conseils en ressources humaines

Directeur Commercial

Devenez le Responsable de notre implantation française !



Société allemande (800 personnes), leader en Europe de la technologie et de la fabrication des connecteurs haute fréquence : coaxiaux, fibres optiques, guide d'ondes. Nous sommes présents sur les marchés de la GSM, de la radio télévision, des relais, des équipements de mesure...

Responsable commercial de cette activité vous aurez à mener des négociations techniques très pointues avec des grandes entreprises électroniques, essentiellement en Région Parisienne. Vous travaillerez en relation étroite avec le bureau d'ingénierie de Munich et sur place vous serez secondé par deux collaborateurs.

Ingénieur électronicien, Supelec, Télécom..., à 35/45 ans vous possédez une solide expérience dans l'industrie de la Haute Fréquence et vous avez déjà exercé une fonction commerciale. Vous avez une pratique professionnelle de l'allemand et idéalement vous parlez l'anglais. Merci d'adresser lettre manuscrite de motivation + CV détaillé sous référence 625.01 à

MEMBRE DE SYNTEC

LES CONSEILS EN RECRUTEMENT ASSOCIES



CERA,
32, avenue Kléber,
75116 Paris.

Filiale d'un Groupe Multinational de premier plan, qui produit et commercialise des biens d'équipements du tertiaire à travers un réseau de distributeurs multimarques.

Dans le cadre d'un repositionnement stratégique, nous créons un poste de Directeur Marketing, à la fois produits et réseau, sous l'autorité directe du Directeur Général.

Vous serez responsable d'une redéfinition des produits (marché, catalogue) et de la mise en valeur de notre offre auprès des distributeurs (politique, support). Pour cette double mission, nous souhaitons intégrer un candidat à fort potentiel, susceptible d'évoluer au sein du groupe.

Agé de 30/35 ans, vous êtes diplômé d'une des principales écoles de commerce et témoignez de 5 années de responsabilités marketing dans un environnement compétitif et dynamique. Vous bénéficiez par ailleurs d'une envergure personnelle et d'un jugement supérieur.

La maîtrise de l'anglais est impérative.

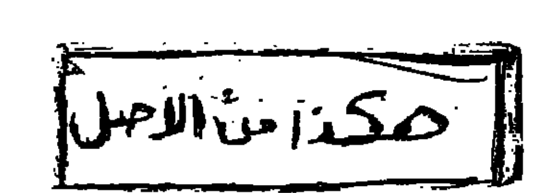
Les conditions de collaboration et d'évolution pour ce poste basé à Paris représentent une réelle opportunité pour un élément de valeur et à fort potentiel.

Directeur marketing

Merci d'adresser une lettre de candidature manuscrite, accompagnée d'un CV et d'une photo sous la référence PT/16177/LM à notre conseil qui vous garantit son entière discrétion. Staff Consultants, 35 rue François Ier, 75008 Paris.

Staff Consultants

Strasbourg Paris Lyon



CONSEIL ET AUDIT

Ecouter,
Transmettre,
Agir

Unilog Consultants a le verbe actif

Avec 1600 personnes, Le Groupe Unilog est l'un des premiers acteurs français de Conseil et d'Ingénierie en Informatique de Gestion.

UNILOG CONSULTANTS est la filiale spécialisée dans le pilotage du changement et l'intégration des systèmes d'information.

Nos 70 consultants interviennent directement dans :

- *la conception de systèmes d'organisation et d'information capables d'accompagner les sauts de performance exigés par l'entreprise et ouverts aux évolutions futures.*
- la mise en œuvre de solutions associant étroitement métiers, technologies de l'information et conduite du changement,
- la maîtrise de l'intrégation de progiciels dans l'entreprise.

Pour faire face à notre développement dans la Banque et l'Industrie nous recrutons des Consultants Grandes Ecoles de Commerce ou d'Ingénieurs.

Consultants Seniors

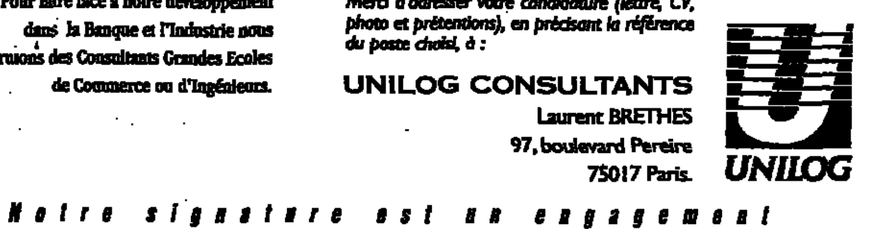
RéL CS/UC

Vous avez 7 à 10 ans d'expérience professionnelle et vous maîtrisez le domaine industriel ou le domaine comptable et financier de l'entreprise. Après une formation à nos méthodes, vous prendrez la responsabilité de missions à forte valeur ajoutée auprès de grands clients industriels ou de services. A terme, vous évoluerez dans notre société vers la direction d'un secteur d'activité.

Consultants

RéL C/UC

Vous avez une première expérience réussie, idéalement dans la mise en œuvre de systèmes d'information. Au sein d'unités à taille humaine, nous vous offrons l'opportunité de développer votre potentiel sur des projets motivants où vous accompagnerez nos clients jusqu'au déploiement des solutions préconisées. Vous évoluerez rapidement au sein de la filiale ou du groupe.



Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo et prétentions), en précisant la référence du poste choisi, à :

UNILOG CONSULTANTS
Laurent BRETHES
97, boulevard Pereire
75017 Paris.

UNILOG

Notre signature est un engagement

RL&A

PRODUCTIVE EDGE ASSOCIATES

Cabinet international de Conseil en Organisation industrielle et logistique en forte croissance recherche :

Consultants Seniors à fort potentiel

• Profils recherchés :
formation ingénieur grande école (X, Ponts, Mines, Centrale...), expérience confirmée (minimum 5 ans) en entreprise industrielle ou société de conseil, anglais courant.

• Domaines d'activités :
reengineering, logistique de production et de distribution, étude et mise en oeuvre de systèmes de GPAO et SGDT, optimisation des performances.

• Nos atouts :
une méthodologie et des outils innovants de modélisation et d'optimisation des processus, une équipe de consultants de haut niveau, des missions internationales auprès des plus grands groupes industriels, une évolution rapide des responsabilités et de la rémunération.

Merci d'adresser votre lettre de motivation avec CV à :
P.E.A./Productive Edge Associates
Tour Vendôme, 204 Rond-Point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne - Tél . (1) 46 10 07 70 - Fax : (1) 46 10 07 79

Avez-vous ce [redacted] qu'attendent nos clients des secteurs télécommunications et médias ?

Vous cherchez plus de diversité, plus d'envergure dans vos projets, de réelles perspectives d'évolution en France et à l'étranger. Ecrivez-nous : le Conseil avec Peat Marwick Consultants, c'est à peu près ce que vous imaginez, en mieux ■

Nos clients du secteur des **Industries de l'Information** (Télécom, Médias) nous confient des projets dans un contexte de marché mondial. Le réseau KPMG (70 000 collaborateurs dans le monde) met à leurs côtés des équipes de premier niveau et capitalise son savoir-faire au niveau international.

Diplômé(e) d'une grande école, bilingue, vous avez acquis dans une grande entreprise ou un cabinet de conseil une expérience de plus de cinq années dans ce secteur, en participant à des projets stratégiques d'organisation, de gestion ou de systèmes d'information.

Vous avez surtout ce **plus** que nos clients attendent et qui fait la différence entre le bon et l'excellent.

Marie-Odile RIBATTO vous remercie de lui adresser votre candidature, sous réf. 524, à Peat Marwick Consultants Tour Framatome - Cedex 16 - 92084 Paris-La Défense.

Évidence



KPMG Peat Marwick Consultants

NOTRE CLIENT, SOCIÉTÉ DE CONSEIL EN MANAGEMENT ET ORGANISATION DE FORTE NOTORIÉTÉ, SPÉCIALISÉ DANS LA GESTION DU CHANGEMENT ET L'AMÉLIORATION DES RÉSULTATS, RECHERCHE POUR SA FILIALE FRANÇAISE PLUSIEURS COLLABORATEURS.

■ CONSULTANTS DEBUTANTS ET CONFIRMES

■ CHEFS DE PROJET

Vous ferez partie d'une équipe impliquée dans la réalisation de projets ambitieux.

Vous serez un élément moteur dans l'élaboration et la mise en place d'organisations plus performantes et de systèmes de gestion plus adaptés.

Votre pluridisciplinarité et votre flexibilité intellectuelle seront indispensables à votre réussite au sein de ces équipes, ainsi qu'un sens de l'analyse et de la synthèse.

Votre personnalité vous oriente naturellement vers les contacts humains et le travail en équipe. Agé de 25 à 35 ans, vous êtes diplômé d'une Ecole de Commerce ou d'Ingénieur. Vous avez le goût des déplacements fréquents, même internationaux, ainsi que celui des langues vivantes (anglais et une autre langue européenne).

Veuillez adresser votre C.V. avec une lettre manuscrite et une photo obligatoire à K.F.L. Conseils - Paul Menand 10, rue de Louvois - 75002 Paris, en précisant le poste recherché.

Nous sommes un établissement financier de premier plan. La diversification de nos activités au sein de notre groupe nous place en tête sur de nombreux marchés. Nos métiers s'organisent autour de 2 pôles :
- Finances (Investisseur, Banque de dépôts et de marchés, ainsi que conservateur de fonds confiés par de multiples clientèles).
- Développement local (politique de la ville, équipement du territoire, immobilier).
Notre originalité : associer des activités concurrentielles et des missions d'intérêt général.

Notre Département Audit Central, équipe pluridisciplinaire dédiée à l'évaluation des risques encourus par le Groupe, désire renforcer ses compétences financières afin de toujours mieux remplir les missions qui lui sont confiées par la Direction Générale et recherche un

Auditeur Financier

◆ Vous serez chargé de contrôler l'objectivité et la fiabilité des informations utilisées, d'établir des audits d'activité, sur la gestion des directions ou filiales du Groupe, en matière de pertinence d'objectifs, et d'adaptation des structures, ainsi que de qualité de résultats.

◆ Rapportant à la Direction Générale, vous validerez l'adéquation des structures et objectifs par rapport aux prévisionnels fixés par elle.

◆ De formation supérieure, à dominante comptable, vous bénéficiez d'une expérience confirmée, acquise dans le domaine de la banque et de la finance.

◆ Vous bénéficiez, en outre d'une grande capacité de travail, d'un sens aigü de la relation, sachant concilier les qualités humaines nécessaires pour des contacts à tous niveaux de hiérarchie.

Pour ce poste à pourvoir rapidement, veuillez nous adresser votre candidature (lettre CV et prétentions) sous réf: 3818 à RL&A - 4, avenue Desfeux 92100 Boulogne qui transmetra.

RL&A

Inspecteur - Auditeur Sénior

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

LA CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE OUEST (EN 1995 : 27 MILLIARDS DE F DE TOTAL DE BILAN, 900 MILLIONS DE FONDS PROPRES, 820 COLLABORATEURS) RECHERCHE POUR RENFORCER SES ÉQUIPES UN

Rattaché(e) au Directeur de l'Audit-Contrôle, nous vous proposons de rejoindre notre équipe chargée d'auditer tous les secteurs d'activité de la banque.

Vous participerez à l'évaluation de la qualité du contrôle interne tant au siège qu'en agences et vous ferez des propositions visant à améliorer la maîtrise des risques aux plans réglementaires, financiers, comptables et à accroître la rentabilité de l'entreprise.

Vous aurez par ailleurs à :
- proposer à votre hiérarchie des axes d'intervention,
- contrôler le respect de la réglementation bancaire et des procédures internes,
- détecter et prévenir des zones de pertes, des dysfonctionnements,
- suivre l'application des recommandations.

Agé(e) de 35 ans environ, avec une formation Bac + 3/4 (maîtrise de sciences économiques, écoles de commerce), doublée dans l'idéal d'un DESCF ou d'un DECS, vous possédez une expérience d'au moins 5 ans du milieu bancaire et de la fonction contrôle au sein d'une banque ou d'un cabinet d'audit, plus particulièrement dans les domaines comptable et financier. Naturellement, vous êtes un familier de la micro-informatique.

Clarté, capacités relationnelles et d'argumentation, d'analyse et de synthèse, sens de l'écoute sont les qualités que nous recherchons en vous. En outre, vous êtes une réelle force de proposition.

Si ce poste vous intéresse, merci de proposer votre candidature auprès de Frédéric SERRES à la Direction des Ressources Humaines, 14 av. du Centre, 78067 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex, en lui envoyant lettre manuscrite, CV, rémunération actuelle et photo, ou appelez-le au 30 12 40 36.

LBW



CAISSE D'EPARGNE
ILE-DE-FRANCE OUEST

Argenteuil - St Germain - Chatou - Rueil - Versailles - Trappes - Sèvres - Palaiseau - Rambouillet

L'Entreprise mode d'emplois.

Cahiers Initiatives. Lundi et mardi.

Le Monde

